

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 8 novembre 2012

Projet de loi accordant une aide financière

- a) à Caritas Genève : 496 525 F par année pour la période de 2013 à 2016, à laquelle viennent s'ajouter au maximum 275 000 F pour 2013 et 233 333 F pour 2014**
- b) au Centre social protestant de Genève : 668 669 F par année pour la période de 2013 à 2016, à laquelle viennent s'ajouter au maximum 275 000 F pour 2013 et 233 333 F pour 2014**
- c) à la Croix-Rouge genevoise : 946 610 F par année pour la période de 2013 à 2016**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Les contrats de prestations conclus respectivement entre l'Etat et Caritas Genève, le Centre social protestant (CSP) de Genève et la Croix-Rouge genevoise (CRG) sont ratifiés.

² Ils sont annexés à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse :

- a) à Caritas Genève un montant annuel de 496 525 F, de 2013 à 2016, dont :
 - monétaire : 455 000 F
 - non monétaire : 41 525 F

- b) au Centre social protestant de Genève un montant annuel de 668 669 F, de 2013 à 2016, dont :
- monétaire : 648 311 F
 - non monétaire : 20 358 F
- c) à la Croix-Rouge genevoise un montant annuel de 946 610 F de 2013 à 2016, dont :
- monétaire : 900 000 F
 - non monétaire : 46 610 F

sous la forme d'une aide financière de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005. Les montants monétaires de ces aides financières sont identiques à ceux de la période précédente (2009-2012).

² De plus, l'Etat verse en complément :

- a) à Caritas Genève un montant maximum de 275 000 F en 2013 et de 233 333 F en 2014;
- b) au Centre social protestant de Genève un montant maximum de 275 000 F en 2013 et de 233 333 F en 2014, pour les prestations effectivement fournies et facturées dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS).

³ Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Budget de fonctionnement

¹ Cette aide financière figure sous le programme C03 « Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale » et les rubriques suivantes du budget annuel voté par le Grand Conseil :

a) Caritas Genève

en 2013 :	07.14.11.00.365.04710	455 000 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14710	41 525 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	41 525 F	(non monétaire)
	07.14.11.00.365.07512	275 000 F	(monétaire)
en 2014 :	07.14.11.00.365.04710	455 000 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14710	41 525 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	41 525 F	(non monétaire)
	07.14.11.00.365.07512	233 333 F	(monétaire)

en 2015 :	07.14.11.00.365.04710	455 000 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14710	41 525 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	41 525 F	(non monétaire)
en 2016 :	07.14.11.00.365.04710	455 000 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14710	41 525 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	41 525 F	(non monétaire)
b) Centre social protestant de Genève			
en 2013 :	07.14.11.00.365.04610	648 311 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14610	20 358 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	20 358 F	(non monétaire)
	07.14.11.00.365.07512	275 000 F	(monétaire)
en 2014 :	07.14.11.00.365.04610	648 311 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14610	20 358 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	20 358 F	(non monétaire)
	07.14.11.00.365.07512	233 333 F	(monétaire)
en 2015 :	07.14.11.00.365.04610	648 311 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14610	20 358 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	20 358 F	(non monétaire)
en 2016 :	07.14.11.00.365.04610	648 311 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.14610	20 358 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	20 358 F	(non monétaire)
c) Croix-Rouge genevoise, de 2013 à 2016			
	07.14.11.00.365.00812	900 000 F	(monétaire)
	07.14.11.00.365.10812	46 610 F	(non monétaire)
	05.04.00.00.427.15254	46 610 F	(non monétaire)

² Les montants de la subvention non monétaire (et par conséquent les montants totaux de la subvention) peuvent être ajustés unilatéralement par l'Etat en cas d'indexation des rentes de droits de superficie, des loyers ou lors de la fixation définitive ou de la réévaluation de ces éléments.

Art. 4 Durée

¹ Le versement de cette aide financière prend fin :

- à l'échéance de l'exercice comptable 2016 pour les montants figurant à l'article 2, alinéa 1;
- à l'échéance de l'exercice comptable 2013, respectivement 2014, pour les montants figurant à l'article 2, alinéa 2.

² L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

En complément de leurs autres sources de financement (produit des activités, dons, etc.), ces aides financières doivent permettre :

- a) à Caritas Genève de soutenir ses prestations d'action sociale et de conseil juridique;
- b) au Centre social protestant de Genève de soutenir ses prestations relatives à la gestion de budgets et de dettes, aux conseils juridiques et l'activité d'un centre de jour (atelier Galiffe);
- c) à la Croix-Rouge genevoise de soutenir ses prestations relatives à l'aide au retour, à l'intégration culturelle et l'interprétariat communautaire et à la gestion des bénévoles.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Caritas Genève, le Centre social protestant de Genève et la Croix-Rouge genevoise doivent respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques du 19 janvier 1995.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 3.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle de l'accomplissement des tâches par les bénéficiaires de l'aide financière est effectué sur la période 2013 à 2016, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les trois associations dont le subventionnement fait l'objet du présent projet de loi œuvrent, selon leurs pratiques et prestations spécifiques, en faveur des personnes se trouvant, pour des motifs divers, face à des difficultés sociales, juridiques et financières.

Elles étaient déjà au bénéfice d'un contrat de prestations pour la période 2009-2012 :

- celui avec Caritas Genève portait sur une aide financière annuelle de 484 025 F (dont 455 000 F monétaires et 29 025 F non monétaires)¹;
- celui du CSP de Genève portait sur une aide financière annuelle de 621 869 F (dont 601 511 F monétaires et 20 358 F non monétaires)²;
- celui de la CRG portait sur une aide financière annuelle de 946 610 F (dont 900 000 F monétaires et 46 610 F non monétaires)³.

Le présent projet de loi vise à reconduire les aides financières, sans augmenter les montants de la subvention ordinaire, et à renouveler les contrats de prestations entre le DSE et ces trois associations pour la période 2013-2016.

Pour Caritas Genève et le CSP de Genève, à l'aide financière ordinaire mentionnée ci-dessus s'ajoute, pour chacune des deux institutions, un montant maximum de 275 000 F pour 2013 et de 233 333 F pour 2014. Il s'agit, en effet, d'intégrer au contrat de prestations 2013-2016 les prestations fournies par ces deux organismes dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) qui a démarré le 1^{er} septembre 2011 (cf. l'extrait de procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 20 avril 2011 validant la mise en œuvre du PCLS, ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 juillet 2011 accordant une aide financière à des entités actives dans le domaine de la lutte contre le surendettement).

Pour les trois ans de la phase pilote de ce programme (2011-2014), le DSE a confié à Caritas Genève et au CSP de Genève un mandat (voir l'art. 1 de leur contrat de prestations 2013-2016) pour l'accompagnement des

¹ Loi 10245

² Loi 10286

³ Loi 10291

personnes en situation de surendettement (gestion de budget et désendettement). Il prévoit que les différents types de prestations fournies sont facturés à l'Etat sur la base de forfaits. De ce fait, les montants mentionnés ci-dessus représentent les maximums engagés pour 2013 et 2014 (prestations effectivement réalisées et facturées).

Etant donné que la phase pilote se termine en 2014 et que la suite donnée au PCLS dépendra du bilan de cette phase, le présent contrat de prestations ne couvre, pour ce qui est du PCLS, que les années 2013 et 2014.

Pour ce qui est des aides financières ordinaires pour 2013 à 2016, elles sont les suivantes :

- pour Caritas Genève, l'aide financière monétaire s'élève à 455 000 F, soit un montant identique à celui de la période précédente; seule l'aide financière non monétaire a été augmentée, passant de 29 025 F à 41 525 F, suite à la mise à disposition par l'Etat d'un terrain pour l'extension du site de Plan-les-Ouates (La Fouine), dans le but d'y développer une entreprise sociale de formation et d'insertion;
- pour le CSP de Genève, l'aide financière monétaire se monte à 648 311 F, soit une différence de 46 800 F par rapport à la période précédente. Cela est dû au fait que ce montant, qui finance depuis 2010 des places supplémentaires créées à l'Atelier Galiffe, figurait sur une ligne budgétaire relative aux établissements pour personnes handicapées (EPH). Il est intégré aujourd'hui dans le contrat de prestations 2013-2016. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation du montant de l'aide financière, mais d'un changement de rubrique;
- pour la CRG, l'aide financière monétaire se monte à 900 000 F et l'aide financière non monétaire à 46 610 F, soit un montant total identique à celui de la période précédente de 946 610 F.

1. Historique et mission

1.1. Caritas Genève

Fondée en 1942, Caritas Genève est un membre autonome du réseau Caritas en Suisse et dans le monde et vient en aide aux personnes démunies sans distinction de statut, d'origine, de religion ou d'appartenance politique.

Les activités de Caritas Genève sont régies par une charte. Celle-ci présente la mission de l'institution dans le monde d'aujourd'hui et l'éthique de son engagement. Cette charte demeure la référence fondamentale de son action.

Ainsi, l'association Caritas Genève lutte contre les situations de pauvreté et d'exclusion en apportant une aide concrète aux personnes en difficulté, en complémentarité avec les prestations offertes par les services sociaux publics et les autres acteurs associatifs. Elle est particulièrement attentive à être présente, tout au long du parcours de vie des personnes ne pouvant compter que sur de faibles ressources socio-culturelles. Elle s'attache à rechercher les causes de toute forme de détresse ou de situation vécue comme indigne. Elle s'efforce d'analyser ces situations et de dénoncer ce qui relève d'injustices pour les combattre. Son travail s'accompagne toujours de propositions constructives tenant compte du bien des individus et de la collectivité.

Caritas Genève est à l'origine de diverses associations (Caritas-Handicap, Caritas-Jeunesse, le Caré, Caritas Cité-Joie), aujourd'hui indépendantes, qui prennent en charge des activités complémentaires et avec lesquelles elle entretient des liens étroits. L'Oasis, foyer de jour pour personnes âgées a également été créé par Caritas Genève et a été repris en 2011 par Pro Senectute. Les foyers pour étudiants, que Caritas a développés et gérés jusqu'en 2011, sont en voie de transformation en logements sociaux.

Caritas Genève développe aussi des activités en partenariat avec des associations tierces, dans le but d'offrir des prestations spécialisées dans certains domaines. Le Vestiaire social est ainsi cogéré avec le CSP.

1.2. Centre social protestant de Genève

Le CSP de Genève a été créé en 1954 par un groupe de personnes issues de l'Eglise protestante de Genève. Dès sa création, le CSP de Genève a été constitué en association privée à but non lucratif, indépendante de l'Eglise. Dès 1956, suite à l'afflux de réfugiés hongrois, le CSP de Genève ouvre un vestiaire, dans lequel sont distribués gratuitement des vêtements. Au début des années 1960, le CSP de Genève propose des activités pour retraités. En 1963, le CSP de Genève ouvre sa première brocante à Vernier (La Renfile). L'année 1972 est marquée par la création d'un service de chauffeurs bénévoles et d'un service d'aide aux réfugiés. L'atelier Galiffe est inauguré en 1986. En 1989, c'est au tour du secteur des consultations conjugales et familiales d'être créé. Ce service a changé de nom en 2010 et se nomme désormais consultation couples et parents proposant, en plus, des prestations de coaching et de guidance parentale. En 2009, avec l'inauguration de sa nouvelle brocante à Meyrin, le CSP de Genève rajoute à son catalogue de prestations un service d'insertion-réinsertion qui offre un soutien à des personnes ayant perdu un emploi ou étant en situation de santé fragilisée ou d'exclusion. Ce service collabore activement avec l'office cantonal de l'emploi et l'Hospice général.

Toujours en réflexion, le CSP de Genève a de tout temps développé de nombreuses prestations qui se sont autonomisées au fil du temps. Parmi elles, citons l'association Nicolas Bogueret qui gère et construit des logements sociaux et des EMS, le Centre protestant de vacances, le Centre de contact Suisses immigrés ou l'association Camarada.

Dans un contexte socioéconomique toujours plus difficile, le CSP de Genève reste une association très active et à l'écoute des besoins des usagers dans différents domaines tels que le désendettement, l'aide aux réfugiés, le droit de la famille, le droit des étrangers et les assurances sociales, en s'appuyant sur des professionnels formés et experts dans leur domaine.

1.3. Croix-Rouge genevoise

La CRG est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle base son action sur sept principes fondamentaux, communs à tout le mouvement : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité.

A Genève, sa mission est de venir en aide aux personnes qui en ont besoin à un moment donné de leur vie. Son action auprès des familles, des jeunes, des personnes âgées et des migrants, vise avant tout à promouvoir la santé et préserver la dignité des personnes.

Concrètement, la CRG intervient dans trois domaines d'activité : celui de la migration et de l'intégration, celui de la formation et de la santé, ainsi que celui relatif au bénévolat et la Croix-Rouge jeunesse.

2. Fonctionnement

Caritas Genève, le CSP de Genève et la CRG sont des associations sans but lucratif au sens des articles 60 et suivants du code civil. Elles sont chapeautées par une directrice ou un directeur qui sont eux-mêmes placés sous la responsabilité de l'Assemblée générale de l'association et de son comité.

2.1. Caritas Genève

De manière à assurer ses activités et prestations, Caritas Genève emploie (selon les chiffres de décembre 2011) quelque 97 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 81,85 postes équivalent temps plein (ETP), dont 26 personnes en emplois de solidarité (EdS), 12 apprentis en programme d'insertion professionnelle, 2 stagiaires de maturité professionnelle commerciale et 2 autres stagiaires, dont 1 stagiaire de la haute école de travail social. Les programmes de stabilisation et d'intégration sociale de Caritas

Genève offrent, en outre, des places à 52 personnes au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), ce qui représente 26 ETP.

Ces effectifs sont complétés par 739 bénévoles, réguliers ou ponctuels, pour un temps d'activité total de 70 778 heures.

2.2. Centre social protestant de Genève

Le CSP de Genève emploie 61 personnes se partageant 43 postes ETP, auxquelles il faut rajouter 19 personnes en EdS (= 18,4 postes ETP). De plus, il accompagne chaque année des stagiaires juristes, des maturités professionnelles, des stagiaires de la haute école de travail social et un apprenti employé de commerce (CFC). Chaque année, son service insertion-réinsertion accueille une centaine de personnes en collaboration avec l'office cantonal de l'emploi et l'Hospice général. Les services comprennent notamment des assistants sociaux, des conseillers juridiques, des juristes, des animateurs, ainsi que différents professionnels de l'action sociale et du personnel de vente.

Le CSP de Genève fonctionne également grâce à l'appui de quelque 180 bénévoles dont l'activité se répartit dans les différents services et secteurs.

2.3. Croix-Rouge genevoise

L'effectif total du personnel de la CRG (selon les chiffres 2011) est de 401 personnes, à temps plein, partiel et à l'heure, correspondant à 172,5 postes ETP. Le personnel mensualisé (sans les EdS) se compose de 63 personnes, équivalant à 46,75 postes ETP. Le personnel à l'heure compte 240 personnes équivalant à 30,3 postes ETP. Les personnes en EdS sont au nombre de 89. Par ailleurs, l'association a bénéficié des services de 970 bénévoles permettant en grande partie la réalisation des activités. Environ 20 autres personnes (stagiaires, civilistes, RMCAS) contribuent chaque année au travail de la CRG.

3. Prestations faisant l'objet des contrats de prestations

Caritas Genève, le CSP de Genève et la CRG proposent toute une série de prestations à la population genevoise, en complément des services offerts par les services sociaux publics. Parmi ces prestations, certaines sont partiellement financées par le contrat de prestations annexé au présent projet de loi. Elles sont énumérées et présentées ci-dessous.

3.1. Caritas Genève

Pour ce qui est de Caritas Genève, deux services sont financés en partie par le contrat de prestations 2013-2016.

a) Service de l'action sociale

Le service de l'action sociale prend des rendez-vous par téléphone ou directement à sa permanence de la rue de Carouge 53 (le lundi matin de 9h à 12h).

Sa mission principale est d'accueillir, d'orienter et de soutenir toutes les personnes étant confrontées à des difficultés d'ordre social. La priorité est accordée aux exclus et aux démunis ou aux personnes en risque de précarisation de leur situation, en raison d'une instabilité ou vulnérabilité particulière (sur le plan professionnel, familial, santé, etc.).

Le service de l'action sociale propose un appui individuel ou familial dans les domaines suivants :

- accompagnement psychosocial;
- aide administrative;
- soutien pour la gestion de budget;
- plan d'assainissement de dettes;
- aide ponctuelle matérielle et/ou financière;
- conseils pour l'établissement de la déclaration d'impôts;
- réorientation et prises de contacts avec d'autres services et autorités publiques (dans les cas complexes qui ne peuvent être traités dès le premier accueil);
- aide à la rédaction de courriers, recours, formulaires (dans les cas complexes qui ne peuvent être traités dès le premier accueil), etc.

Il développe aussi, selon des moyens actuellement non couverts par la subvention, de nouveaux programmes centrés sur les besoins spécifiques des personnes qui viennent en consultation :

- développement de projets adaptés aux nouveaux besoins sociaux, avec un accent fort orienté autour des besoins des enfants afin d'éviter que la pauvreté se reproduise de génération en génération (programme ELOISE);
- formations-actions visant à développer des compétences pratiques autour de différents enjeux (alimentation et santé pour les petits budgets, connaissance et pratique des caisses maladies, maîtrise de la gestion de budget).

Pour mener à bien ces activités, le service de l'action sociale bénéficie de compétences spécialisées organisées autour de plusieurs pôles : désendettement, précarité, aînés (avec conseil à domicile) et accompagnement de personnes âgées, malades ou en fin de vie.

Misant sur l'insertion, Caritas Genève entend développer des parcours de formation qualifiants et renforcer ses contacts avec les entreprises ordinaires pour favoriser l'intégration de toute personne en difficulté. Pour ce faire, Caritas bénéficie déjà de l'expérience pilote de son programme Voie 2 (soutenu par le fonds chômage de la Ville de Genève depuis l'année scolaire 2009-2010) destiné aux jeunes adultes en difficulté.

b) Service juridique

Le service juridique prend des rendez-vous par téléphone ou directement à sa permanence de la rue de Carouge 53 (le lundi matin de 9h à 12h).

Il offre :

- une permanence juridique généraliste (chaque mardi matin et jeudi après-midi);
- une permanence spécifiquement dédiée aux questions et procédures relatives à l'asile, sans rendez-vous (le lundi matin).

Les domaines du droit dans lesquels les juristes sont le plus souvent sollicités sont :

- le droit des assurances sociales et privées (recours AI, recours contre les décisions de l'Hospice général, conseils et soutien en matière de droit au chômage ou aux prestations complémentaires);
- le droit de la famille (mesures protectrices de l'union conjugale, actions alimentaires, etc.);
- le droit du travail (litiges employé/employeur);
- le droit du bail (contestation de la résiliation, négociations pour éviter l'évacuation);
- le droit des étrangers (transformations permis F en B, obtention de documents tels que titres de voyages, recours contre les décisions de refus d'octroi de visas, obtention de permis pour étudiants, régularisations « cas de rigueur », regroupement familial, renouvellement de permis de séjour, ou recours contre retrait du permis de séjour).

En cas de besoin, le service juridique se constitue et défend les intérêts des consultants devant les juridictions compétentes. D'une manière générale, afin de défendre au maximum les intérêts des plus démunis, le service juridique adresse les consultants qui peuvent s'acquitter de cotisations ou d'honoraires auprès d'autres mandataires spécialisés, afin d'avoir la plus grande partie de ses forces au service de ceux pour qui il représente la seule solution.

En plus des activités décrites ci-dessus, le contrat de prestations 2013-2016 finance également les prestations fournies par Caritas Genève dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS).

En effet, comme mentionné dans l'introduction du présent exposé des motifs, pour les trois ans de la phase pilote de ce programme (2011 -2014), le DSE a confié à Caritas Genève un mandat pour l'accompagnement des personnes surendettées détectées par le dispositif du PCLS (gestion de budget et désendettement).

3.2. Centre social protestant de Genève

Pour le CSP de Genève, quatre types d'activités sont financées par le contrat de prestations 2013-2016.

a) Gestion de budgets et de dettes

L'activité vise à permettre aux personnes ou groupes familiaux en proie à des dettes qu'elles ne parviennent plus à gérer ou à des budgets non maîtrisés, de définir des mesures de gestion ayant pour but de corriger ces situations défavorables.

Plus spécifiquement, les objectifs opérationnels du service social du CSP de Genève sont définis comme suit :

- répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les usagers;
- donner des conseils qualifiés, ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes;
- effectuer des bilans de situation financière et psychosociale;
- aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, de faillites personnelles ou de rachats d'actes de défauts de biens;
- effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
- offrir un accompagnement psychosocial;
- rechercher des fonds.

En 2011, plus de 600 personnes se sont adressées au service social du CSP de Genève pour un soutien ou un conseil dans ce domaine.

b) Aide et conseils juridiques

Le service juridique répond aux questions et offre son aide dans le domaine du droit et, tout particulièrement, dans le domaine du droit de la famille. Ces prestations sont gratuites pour les personnes disposant d'un faible revenu :

- répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les usagers;
- donner des consultations juridiques sur rendez-vous dans les domaines susmentionnés;
- rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
 - au Tribunal de première instance :
 - en mesures protectrices de l'union conjugale;
 - en divorce par requête commune;
 - en exequatur du jugement de divorce;
 - en désaveu de paternité;
 - en modification de jugement de divorce;
 - au Tribunal Tutélaire :
 - en nomination de curateur;
 - en attribution de l'autorité parentale conjointe;
 - aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'article 287 du code civil suisse (CCS).

En 2011, 46 % des consultations du service juridique concernaient le domaine du droit de la famille.

c) Le centre de jour : atelier Galiffe

L'atelier Galiffe est ouvert à toute personne rencontrant diverses difficultés sociales ou psychologiques (solitude, troubles psychiques). Il doit permettre d'offrir un accueil, de marquer une pause préalable à une reconstruction de soi. La fréquentation de l'atelier se fait au rythme de la personne et il n'y a pas de formalités d'admission. La possibilité est offerte aux usagers de pratiquer des activités de vannerie, de couture, de peinture ou de jardinage. Alors qu'en 2007 il offrait 18 places, en 2009 il en a offert 20, puis en 2010 le nombre de places a été porté à 23. En 2011, l'atelier Galiffe a accueilli en moyenne 23 personnes par jour dont 69 % sont au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité.

d) Renfile de Meyrin (brocante)

Ramassage, tri et vente de meubles, vêtements, électroménager, vaisselle, livres, disques, etc., offerts par des personnes désireuses de donner du matériel dont elles n'ont plus l'usage.

En plus des activités décrites ci-dessus, le contrat de prestations 2013-2016 finance également les prestations fournies par le CSP de Genève dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS).

En effet, le DSE a confié au CSP de Genève, pour la phase pilote du PCLS, le même mandat que celui mentionné ci-dessus pour Caritas Genève (point 3.1.).

3.3. Croix-Rouge genevoise

Pour la CRG, ce sont quatre domaines qui sont financés par le contrat de prestations 2013-2016.

a) Le service d'aide au retour (SAR)

Ce service aide les personnes résidant à Genève, relevant de l'asile ou sans-statut et qui souhaitent ou doivent quitter légalement la Suisse, à rentrer dans leur pays d'origine ou à émigrer vers un pays tiers. Il les soutient sur les plans humanitaire, psychologique et technique, afin de leur permettre un départ empreint d'humanité et s'effectuant dans la dignité.

La gestion des dossiers d'aide au départ des personnes séjournant à Genève, sous couvert de la loi sur l'asile ou sans autorisation de séjour, avait fait l'objet d'une convention entre le département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le bureau d'aide au départ (BAD) de la CRG, le 1^{er} janvier 2006. Cette convention détaille le mandat spécifique ainsi confié au BAD (actuellement nommé le SAR) et les actions qu'il implique.

Fin décembre 2011, 295 dossiers étaient en cours, correspondant à 824 personnes suivies, dont 370 ont été accompagnées à l'aéroport.

b) Le centre d'intégration culturelle

Afin de permettre aux migrants de mieux s'intégrer, tout en gardant un lien avec leurs racines, le centre d'intégration culturelle met à disposition de la population genevoise :

- une bibliothèque interculturelle dans 268 langues et dialectes;
- de nombreuses activités autour de l'interculturalité.

La bibliothèque offre la possibilité d'emprunter plus de 32 500 livres pour enfants et adultes, de consulter 400 Bibles, Corans et Talmuds, ainsi que divers journaux, dictionnaires et méthodes de langues.

Depuis quelques années, deux collections spécifiques se développent :

- pour les tout-petits, une « bébéthèque » de plus de 1 000 ouvrages dont les 2/3 sont bi ou trilingues;
- pour les aînés, 1 300 ouvrages en gros caractères et en différentes langues ainsi que 70 CD audio.

Ces collections remportent un vif succès et des lots sont régulièrement prêtés dans les crèches et les établissements médicaux-sociaux (EMS).

Dans le cadre du centre d'intégration culturelle, les activités hebdomadaires se détaillent ainsi : déplacements dans 7 foyers de requérants d'asile, ainsi que dans 3 maisons d'arrêt; 1 permanence au centre de transition professionnelle (CTP), une dizaine de cours de français (vitesse normale ou intensive), 3 permanences d'écrivain public. De plus, à raison de 3 sessions par année (deux fois par semaine) une formation intitulée « les bases du travail au bureau » vise à améliorer les perspectives de réintégration des migrants dans le domaine spécifique d'une bibliothèque et/ou d'un bureau. Cette formation s'adresse aux personnes admises provisoirement (permis F) et aux réfugiés (permis N).

Pour les enfants, un programme spécifique inclut des contes interculturels, des kamishibai, 2 ateliers de français, ainsi qu'une aide aux devoirs.

Le centre d'intégration culturelle participe à diverses manifestations publiques (semaine d'action contre le racisme, Babéliades, etc.). Elle offre également aux classes du canton, ainsi qu'à des groupes de diverses associations, la possibilité d'effectuer des visites du centre.

c) Le service d'interprétariat communautaire

90 langues et dialectes sont traduits par des interprètes communautaires formés au dialogue interculturel. L'interprète se fait médiateur culturel tout en respectant, suivant la demande de l'utilisateur, les différentes manières d'interpréter, soit l'interprétariat élargi par la médiation culturelle ou la traduction mot à mot.

En 2011, 24 000 heures d'interprétariat communautaire ont été effectuées pour l'Hospice Général, les Hôpitaux universitaires de Genève, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Appartenances, ainsi que d'autres offices publics ou privés.

d) La gestion des bénévoles

En 2011, 970 personnes ont offert de leur temps et de leurs compétences au sein de la CRG. Le service du bénévolat s'occupe de recruter, former et suivre ces bénévoles en étant en lien avec les activités dans lesquelles ces personnes s'investissent, à savoir :

- auprès des personnes âgées isolées et migrantes : visites à domicile ou en maison de retraite, prêts de livres, sorties de groupe au restaurant, sorties culturelles, gymnastique, cours divers, aide pour les courses, etc.;
- au centre d'intégration culturelle : accueil de la clientèle, catalogages, traductions, cours de français, de mathématiques et d'informatique;

- 300 bénévoles Croix-Rouge jeunesse de 16 à 30 ans (étudiants, universitaires, collégiens, apprentis) se consacrent à des enfants en difficulté scolaire ou défavorisés (journées et après-midi de loisirs ou culturelles, aide aux devoirs, animation dans des centres de requérants d'asile, etc.), à des visites de personnes âgées, à la diffusion des principes du droit humanitaire international et à une activité internationale par année (camp pour enfant dans des pays non membres de l'union européenne). Les jeunes bénévoles sont également formés à la diversité culturelle et aux premiers secours.

Les bénévoles s'investissent également dans des activités ponctuelles telles que la vente du mimosa du bonheur, la journée des malades, le samedi du partage, les paniers de Noël, la journée des aînés, les mises sous pli, la rédaction d'articles, etc.

A titre d'exemple et de manière non exhaustive, on peut ainsi relever qu'en 2011, 100 personnes âgées ont bénéficié d'une visite hebdomadaire, 341 d'une journée d'excursion et que 145 sorties ont été organisées pour des groupes de personnes en EMS, représentant 1 451 personnes. 60 bénévoles de la Croix-Rouge jeunesse ont été formés à Genève et 2 011 ont été sensibilisés au droit humanitaire, 535 paniers de Noël ont été distribués auprès de 1 000 personnes et 2 000 bouquets ont été apportés aux malades dans les hôpitaux. Enfin, en collaboration avec le service de communication, le service du bénévolat conclut des partenariats avec des entreprises mettant à disposition, pendant quelques heures, leur personnel au profit d'activités de la CRG.

4. Autres prestations mises à la disposition de la population genevoise

Comme mentionné plus haut, les prestations pour lesquelles Caritas Genève, le CSP de Genève et la CRG reçoivent une aide financière de l'Etat ne couvrent pas toutes leurs activités. Il vaut donc la peine de mentionner succinctement celles qui ne sont pas couvertes par leur contrat de prestations 2013-2016. Toutefois, cette énumération ne vise pas l'exhaustivité, mais tente de donner un aperçu de la richesse des activités proposées par ces associations.

4.1. Caritas Genève

Pour Caritas Genève, on peut mentionner son espace d'accueil et d'orientation ouvert tous les jours de la semaine. Il a été totalement repensé et renforcé en 2011, de manière à offrir une écoute de qualité aux demandes des personnes et favoriser, le cas échéant, une orientation rapide et appropriée dans l'ensemble du réseau social et sanitaire genevois.

Cet espace reçoit plus de 3 000 demandes par an. Environ 40 % des demandes sont réorientées chez les partenaires publics ou privés avec des conseils généralistes pour bien se préparer dans leurs démarches, 40 % se voient obtenir une réponse directe à leur demande et 20 % des demandes font l'objet d'un suivi approfondi au sein de Caritas Genève, en fonction de ses propres champs de compétence.

Pour mener à bien cette mission, Caritas Genève s'appuie sur :

- une équipe de secrétaires-conseil formées à l'accueil, l'écoute et la connaissance du réseau genevois;
- deux écrivains publics sont disponibles les lundis et mardis, de 9h à 12h. Leur rôle est extrêmement varié. Ils/Elles peuvent aider à rédiger des courriers administratifs ou personnels, à remplir des formulaires, à se préparer pour des rendez-vous dans le réseau social et sanitaire genevois. Les écrivains publics de Caritas Genève sont en contact permanent avec les travailleurs sociaux et juristes de Caritas Genève. Ils partagent la même déontologie et offrent les mêmes garanties de confidentialité lors des entretiens individuels;
- des séances collectives d'accueil, d'orientation et de soutien mutuel, basées sur la facilitation de l'entraide entre personnes connaissant des difficultés semblables, sont à l'étude. Elles se feront sous supervision d'un assistant social.

Par ailleurs, bénéficiant de sa longue expérience d'accompagnement des réfugiés développée depuis ses origines en 1942, Caritas Genève, à travers son pôle migrants, veille à apporter des appuis appropriés aux personnes issues de la migration (traumatismes de l'exil, vie dans un nouveau contexte socio-économique et culturel, etc.). En collaboration avec les institutions et associations actives dans ce domaine, et avec l'aide de bénévoles, Caritas Genève propose aux familles un soutien (appui scolaire, conseils santé, accès au logement, aux loisirs, etc.), ainsi que l'accompagnement dans un parcours d'insertion au sein des structures de Caritas Genève ou en lien avec d'autres partenaires. Dans tous ces parcours, des appuis à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue en situation sont mis au point.

Les juristes de Caritas Genève continuent à assurer une mission autrefois financée par la Confédération via l'œuvre suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), à savoir le droit d'asile (accompagnement pendant la procédure avant le rendu d'une décision, procédures de recours, procédures extraordinaires – réexamen, révision), les demandes d'asile depuis l'étranger, le regroupement familial, les conseils généraux lors de la permanence hebdomadaire.

Pour les prestations destinées à cette population, Caritas Genève a la possibilité de présenter des projets au bureau de l'intégration des étrangers (BIE) qui, s'ils sont retenus, sont financés par ce dernier et suivis sur la base d'indicateurs spécifiques.

Enfin, Caritas Genève gère des boutiques, brocantes et dépôts-vente de seconde main, ainsi que des épiceries sociales. En lien avec son réseau suisse, Caritas Genève développe sur Genève une entreprise sociale et formatrice. Elle gère également un vestiaire social conjointement avec le CSP de Genève. Par ailleurs, elle est active dans la coopération au développement et le commerce équitable.

4.2. Centre social protestant de Genève

Pour le CSP de Genève, il faut notamment relever les activités suivantes qui ne sont pas comprises dans le contrat de prestations 2013-2016 :

- un service de consultation pour couples et parents qui offre un lieu d'aide, de parole, d'écoute et d'accompagnement aux couples et aux parents rencontrant des difficultés de relation;
- un service d'aide aux réfugiés qui répond aux demandes liées aux procédures ou à des problèmes sociaux;
- un service de transports bénévoles à l'intention de personnes âgées ou à mobilité réduite qui vont rendre visite à leurs proches hospitalisés dans les sites hospitaliers de Trois-Chêne et de Loëx;
- un service destiné aux seniors (Bel âge) qui organise des séjours de vacances, des sorties d'une journée, des activités culturelles et des cours;
- un vestiaire social (géré conjointement avec Caritas Genève) permettant de fournir des habits à des personnes en difficulté financière;
- des magasins de brocante, ainsi qu'un service de ramassage d'objets et meubles;
- un service insertion/réinsertion qui met en œuvre des programmes d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes vivant une situation de perte d'emploi, de santé fragilisée, d'exclusion ou autre.

4.3. Croix-Rouge genevoise

Pour la CRG, les services suivants ne sont pas couverts par le contrat de prestations 2013-2016 :

- une offre de logement à des jeunes (apprentis ou étudiants non universitaires) dont la situation précaire risquerait de mettre en péril le cursus de formation;

- un programme d'insertion professionnelle (SEMO) en partenariat avec l'office cantonal de l'emploi, pour des jeunes en rupture;
- un service de garde d'enfants d'urgence et de garde d'enfants malades (Chaperon Rouge);
- un service d'accompagnantes à domicile pour enfants « nounou Chaperon Rouge » ou pour aînés « Présence Seniors »;
- un secteur de formation en lien avec la santé (auxiliaire de santé, cours à la population, etc.);
- en collaboration avec Pro Senectute, « Seniors d'ici et d'ailleurs » qui accompagne les migrants âgés de plus de 55 ans.

5. Financement et inscription dans la durée

5.1. Caritas Genève

Caritas Genève fait appel à quatre sources de financement : les dons, le produit de ses activités, les subventions (cantonales et communales) et la participation de l'Etat au financement des salaires des personnes en EdS. Le site de Plan-les-Ouates (La Fouine), en voie d'extension pour répondre aux nouveaux besoins en matière de formation et insertion, bénéficie d'une subvention non-monétaire intégrée au contrat de prestations.

La subvention monétaire de 455 000 F octroyée par l'Etat représente 4,15 % de la part des recettes totales de Caritas Genève (en 2011, 10 974 247 F), hors mandat d'accompagnement des réfugiés statutaires, financé par des forfaits fédéraux qui s'est terminé au 31 juillet 2011. Elle vient donc en complément de ses recettes et est exclusivement destinée à contribuer au financement partiel des prestations faisant l'objet du contrat de droit public annexé à la présente loi, soit celles offertes par le service de l'action sociale et le service juridique. Caritas Genève a donc toute légitimité pour rechercher des financements complémentaires pour les activités partiellement subventionnées par le présent contrat (cf. le document sur les indices de couverture financière des activités, annexé au plan financier quadriennal du contrat de prestations).

Outre l'aide financière accordée à ces deux services, et comme mentionné plus haut, le contrat de prestations 2013-2016 couvre également les prestations fournies par Caritas Genève dans le cadre du PCLS, qui a démarré le 1^{er} septembre 2011. Caritas Genève offre aux personnes surendettées, détectées par le dispositif du programme, un accompagnement individuel pour un désendettement ou une aide à la gestion de budget. Le mandat porte ainsi sur un financement spécifique (forfait à la personne et à la prestation

fournie) qui couvre la période de la phase pilote du PCLS, soit du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014. Le contrat de prestations intègre donc les montants maximums budgétés pour ces prestations en 2013 et 2014.

Au-delà des activités bénéficiant d'un apport financier de l'Etat, une institution comme Caritas Genève doit être constamment attentive à s'adapter au contexte dans lequel elle évolue afin de mieux répondre aux besoins de ses bénéficiaires et de la collectivité, en coordination avec ses partenaires externes. Pour ce faire, elle doit s'assurer de disposer des fonds nécessaires.

Ainsi, pour le financement de son projet « Voie 2 », Caritas Genève compte sur son effort propre (capacité à récolter des dons et produits d'activités de vente). De plus, jusqu'en été 2011, ce programme, qui était dans sa phase pilote, a obtenu un soutien financier de 300 000 F par année du fonds chômage de la Ville de Genève, ceci jusqu'en 2013 (couvrant ainsi les salaires de la petite équipe de coordination et d'un formateur). Pour la suite, des perspectives de pérennisation sont à l'étude avec la Ville de Genève.

En ce qui concerne les activités auprès des migrants, elles seront financées via le forfait intégration géré par le BIE, sur la base de projets établis par Caritas Genève. Une solution doit encore être trouvée pour soutenir financièrement de manière pérenne les activités de conseil juridique auprès des migrants.

5.2. Centre social protestant de Genève

Le CSP de Genève fait appel à trois sources de financement : les dons, le produit de son secteur commercial (récupération) et les subventions (publiques et privées).

La subvention monétaire de 648 311 F octroyée par l'Etat représente 8 % de la part des recettes totales du CSP de Genève (8,019 mio pour l'année 2011). Elle vient donc en complément de ces recettes et est exclusivement destinée à contribuer au financement des prestations faisant l'objet du contrat de droit public annexé à la présente loi, soit celles relatives à la gestion de budgets et de dettes, de l'aide et conseils juridiques et de l'atelier Galiffe (centre de jour).

A l'identique de ce qui a été mentionné plus haut pour Caritas Genève, le contrat de prestations 2013-2016 du CSP de Genève couvre également les prestations fournies dans le cadre du PCLS, soit une aide à la gestion de budget ou un accompagnement individuel au désendettement. Le contrat de prestations intègre donc les montants maximums budgétés pour ces prestations en 2013 et 2014.

Pour pouvoir non seulement financer les activités ne bénéficiant pas d'un apport financier de l'Etat, mais également développer des actions adaptées

aux nouveaux besoins de la population, le CSP de Genève doit s'assurer de disposer des fonds nécessaires.

Ainsi, pour les projets visant à sensibiliser les jeunes aux problèmes de l'endettement, le financement provient de fondations privées. De telles activités ont eu lieu ponctuellement en 2004. Depuis, le nombre d'heures consacrées à la prévention est passé de 150 heures en 2010 à 480 heures en 2011. Pour poursuivre les activités de prévention dans le domaine de l'endettement et la gestion de budget, le CSP de Genève développe également depuis 2010 des supports pédagogiques. S'y ajoute parfois un spectacle interactif donné par la troupe de théâtre Caméléon.

Dans le domaine du droit de la famille, les juristes du CSP de Genève souhaitent en priorité pouvoir continuer d'offrir ce type de prestations à un maximum de personnes de condition modeste. Grâce à une collaboration entre juristes des différents cantons, les CSP ont ainsi publié à plusieurs reprises des brochures de vulgarisation sur la séparation, le divorce, les familles recomposées, etc. Dans les années qui viennent, certaines de ces brochures seront très probablement réactualisées et de nouvelles vont être publiées. Il est à noter que ces publications sont vendues et, par conséquent, qu'elles s'autofinancent. Il est aussi prévu de mettre une partie du contenu de ces brochures sur internet afin que les personnes puissent trouver par elles-mêmes des informations répondant à leurs interrogations.

Enfin, en 2009, en raison de la venue d'Ikea qui a obligé la démolition de la brocante de Vernier, le CSP de Genève a dû investir pour une nouvelle brocante située au sein de la Zimeysa à Meyrin.

5.3. Croix-Rouge genevoise

La CRG fait appel à trois sources de financement : les dons, le produit de ses activités et les subventions (cantonales et fédérales).

La subvention monétaire de 900 000 F octroyée par l'Etat de Genève, représente environ 5,75 % de la part du budget total de la CRG (15 629 385 F pour l'année 2011), mais 7,7 % du budget sans tenir compte des EdS. Par ailleurs, cette subvention correspond à une part de 18 % des produits des activités subventionnées et mentionnées plus haut. En 2011, ces activités employaient 3 personnes en EdS sur les 89 EdS à la CRG.

La subvention vient donc en complément de ces recettes et est exclusivement destinée à contribuer au financement des prestations faisant l'objet du contrat de droit public annexé à la présente loi (contrat de prestations 2013-2016).

De 2008 à 2011, les activités de l'institution, en lien avec le contrat de prestations, ont fortement augmenté. En effet, au SAR, le nombre de départs

est passé de 188 en 2007 à 370 en 2011; au service interprétariat, les heures d'interprétariat communautaire ont presque doublé et 17 nouvelles langues sont interprétées. Le nombre de bénévoles ayant donné de leur temps à la CRG est passé de 650 personnes engagées en 2007 à 970 en 2011. Enfin, la CRG a répondu à l'appel d'engagement de personnes en EdS et plus de 100 personnes travaillent dans les activités telles que l'accompagnement à domicile, le centre de tri, la vente dans les Vêt'Shops et la bibliothèque.

Pour les années à venir, au vu de sa forte croissance, la CRG va poursuivre ses prestations en développant ses partenariats avec les entreprises et la recherche de sponsoring.

Elle va continuer de développer le service d'accompagnement à domicile pour enfants et seniors, ainsi que le service interprétariat. Elle envisage aussi de mettre sur pied un projet de bus de soins dentaires pour personnes en grande précarité.

6. Subventions non-monétaires

Dans un but de cohérence et de lisibilité, les aides financières non monétaires dont bénéficient les trois associations sont également mentionnées à l'article 2 de la présente loi.

Ces subventions non monétaires étant liées à la mise à disposition par l'Etat de Genève de terrains et/ou de locaux, leurs montants sont susceptibles d'être modifiés en cours de contrat, en particulier en cas d'indexation des rentes de droits de superficie, des loyers ou lors de la fixation définitive ou de la réévaluation de ces éléments, selon les recommandation de l'ICF préconisant une révision régulière par le service de la gérance.

6.1. Caritas Genève

Pour Caritas Genève, le montant de l'aide financière non-monétaire s'élève à 41 525 F. Il s'agit de la mise à disposition par l'Etat de Genève, à titre gracieux, d'un terrain et de son extension, soit :

- un droit de superficie de 3 225 m² au chemin de la Milice 19 à Plan-les-Ouates, dont la rente théorique se monte à 29 025 F, sur lequel a été construite une brocante (La Fouine);
- une extension du terrain susmentionné, dont la rente théorique se monte à 12 500 F, sur lequel se trouvera dès 2013 l'entreprise sociale et formatrice « La Fouine 2 ».

6.2. Centre social protestant de Genève

Pour le CSP de Genève, le montant de l'aide financière non-monétaire s'élève à 20 358 F. Il s'agit de la mise à disposition d'un terrain et d'un local à titre gracieux, soit :

- une partie de la parcelle 3708 de Genève-Cité, d'une surface de 460 m² avec le pavillon qui y est érigé, sis chemin Galiffe 2Bis, accueillant l'atelier Galiffe, et dont le loyer annuel théorique se monte à 12 663 F;
- un droit de superficie de 855 m² au chemin de la Cartouchière à Plan-les-Ouates, dont la rente théorique se monte à 7 695 F, sur lequel a été construite une brocante.

6.3. Croix-Rouge genevoise

Pour la CRG, le montant de l'aide financière non-monétaire s'élève à 46 610 F. Il s'agit de la mise à disposition à titre gracieux de locaux situés au sous-sol du cycle d'orientation de la Gradelle, soit :

- un local de 104.34 m² dont le loyer théorique se monte à 15 650 F ;
- un local de 129.07 m² dont le loyer théorique se monte à 19 360 F ;
- un local de 77.38 m² dont le loyer théorique se monte à 11 600 F.

Ces locaux sont utilisés par la CRG pour son centre de tri de vêtements de seconde main.

7. Evaluation du contrat de prestations

Les objectifs et indicateurs définis dans le cadre du contrat de prestations 2009-2012 visaient pour l'essentiel à vérifier que la prestation avait bien été rendue conformément aux conditions contractuelles et que l'institution répondait aux critères de qualité et de bonne gestion financière en vigueur. La plupart de ces indicateurs faisaient référence à des statistiques de fréquentation.

Pour la période 2013-2016, les trois associations ont introduit un ou deux indicateurs qui tendent à mesurer, autant que possible, la performance et non plus uniquement la fréquentation.

L'ensemble des indicateurs de performance définis avec le DSE pour la période 2013-2016, sont détaillés dans le contrat de droit public annexé à la présente loi.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charge financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Comptes audités (derniers comptes disponibles)*
- 5) *Rapport d'évaluation*
- 6) *Contrat de prestations*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la solidarité et de l'emploi.
- **Objet :** Projet de loi accordant une aide financière à Caritas Genève de 496'525 F par année pour la période de 2013 à 2016 à laquelle viennent s'ajouter au maximum 275'000 F pour 2013 et 233'333 F pour 2014, une aide financière au Centre social protestant de Genève, de 668'669 F par année pour la période de 2013 à 2016 à laquelle viennent s'ajouter au maximum 275'000 F pour 2013 et 233'333 F pour 2014, et une aide financière à la Croix-Rouge genevoise, de 946'610 F à pour la période de 2013 à 2016.
- **Rubrique(s) concernée(s) :** 07.14.11.00 365 0 4710
07.14.11.00 365 1 4710
07.14.11.00 365 0 7512
07.14.11.00 365 0 4610
07.14.11.00 365 1 4610
07.14.11.00 365 0 0812
07.14.11.00 365 1 0812
05.04.00.00 427 1 5254
- **Libellé(s) du (des) programme(s) concerné(s) :** C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale"
P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat"
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	2.66	2.58	2.11	2.11	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	2.66	2.58	2.11	2.11	-	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	0.11	0.11	0.11	0.11	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	0.11	0.11	0.11	0.11	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	2.55	2.47	2.00	2.00	-	-	-	-

• Inscription budgétaire et financement :

- Ces aides financières seront inscrites au projet de budget de fonctionnement dès 2013.
- Elle prendront fin à l'échéance comptable 2016.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concorderont avec les données budgétaires 2013 (l'ajustement sera pris en compte) et entrent dans le cadre du PFG 2013 - 2016.

• Remarque(s) :

- Ce projet de loi est présenté en conformité à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à son règlement (RLIAF). Il porte sur les années 2013 à 2016 (nonobstant des versements complémentaires prenant fin en 2014).
- Les états financiers 2008 avec la thésaurisation dite du passé ainsi que ceux de 2009, 2010, 2011 (Croix-Rouge) ont été examinés. Les comptes 2011 (Caritas et Centre social protestant) sont en cours d'examen. Ceux de 2012 vaudront comme dernière année afin de déterminer une éventuelle effective restitution à l'Etat. En résumé, les états financiers reçus sont régulièrement analysés, en particulier de manière plus fine en fin de période, selon le planning et les profondeurs d'audit fixés par le service du contrôle interne (SECI) en collaboration avec la direction générale de l'actions sociale (DGAS). De plus il est tenu compte de la directive transversale sur le contrôle périodique de l'accomplissement des tâches selon l'art. 22 de la LIAF.

STK. K



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 1^{er} novembre 2012 Signature du responsable financier :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes en date du 1^{er} novembre 2012.

2. Approbation / Avis du département des finances

Le département des finances valide ce projet de loi, y compris pour les aspects LIAF.

Genève, le : 1^{er} novembre 2012 Visa du DF :

B. W. de Kerdj
Eve Vaissade Kerdj

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Caritas Genève / Centre social protestant de Genève et Croix-Rouge genevoise - Aides financières annuelles pour la période 2013-2016

Projet présenté par le Département de la solidarité et de l'emploi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0							
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
			2,750%					
charges financières récurrentes	0							

Signature du responsable financier :
Date : 15 novembre 2012

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Caritas Genève / Centre social protestant de Genève et Croix-Rouge genevoise - Aides financières annuelles pour la période 2013-2016

Projet présenté par le Département de la solidarité et de l'emploi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	2'661'804	2'578'470	2'111'804	2'111'804	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meublier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	2'661'804	2'578'470	2'111'804	2'111'804	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	108'493	108'493	108'493	108'493	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, gain comptable, loyers)	108'493	108'493	108'493	108'493	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	2'553'311	2'469'977	2'003'311	2'003'311	0	0	0	0
Remarques : Aide financière recouvrant les éléments de charges en lien avec l'exécution des prestations prévues dans les contrats de prestations.								
Signature du responsable financier :								
Date : 1 ^{er} novembre 2016								

CARITAS - GENEVE

COMPTE DE PERTES & PROFITS AU 31 DECEMBRE 2009

	0201	COMPTES 2009		BUDGET 2009		COMPTES 2008	
				Charges	Produits	Charges	Produits
Excédent de charges d'exploitation - 1		1'747'857.60		2'902'896.00		3'310'417.94	
Dons non affectés			867'937.01		500'000.00		895'542.43
Dons ECR			67'018.00		25'000.00		20'000.00
Frais legs non affectés		0.00		0.00		0.00	
Legs non affectés			4'391.85		50'000.00		139'839.05
Résultat (Perte) après dons & legs non affectés - 2		708'510.84		2'327'896.00		2'255'036.46	
		1'747'857.60	1'747'857.60	2'902'896.00	2'902'896.00	3'310'417.94	3'310'417.94
Report résultat - 2		708'510.84		2'327'896.00		2'255'036.46	
Charges hors exploitation	410	140'077.45		0.00		111'069.06	
Produits hors exploitation	420		101'369.00		0.00		86'367.15
Résultat financiers							
Charges des titres	430	1'188.05		0.00		17'926.72	
Produits des titres			12'927.67		0.00		4'146.29
Produits des prêts	440		126'000.00		110'000.00		236'000.00
Résultat (Perte) d'exercice - 3		609'479.47		2'217'896.00		2'057'519.70	
		849'776.14	849'776.14	2'327'896.00	2'327'896.00	2'384'033.14	2'384'033.14
Report résultat - 3		609'479.47		2'217'896.00		2'057'519.70	
Dons & financement transitoires	450		26'182.55		0.00		0.00
Attribution transitoires		26'182.55		0.00		0.00	
Dons & financement direct pour fonds	460		58'764.20		0.00		257'000.00
Attribution aux fonds		58'764.20		0.00		257'000.00	
Dons & financement direct d'actifs	470		69'137.45		0.00		62'730.00
Dissolution de provision pour financ. direct d'actifs			0.00		0.00		913.35
Dissolution de fonds pour financ. direct d'actifs			19'121.80		0.00		55'667.56
Attribution à financement direct d'actifs		88'259.25		0.00		119'310.91	
Résultat final (Perte) avant répartition - 4		609'479.47		2'217'896.00		2'057'519.70	
		782'685.47	782'685.47	2'217'896.00	2'217'896.00	2'433'830.61	2'433'830.61
Report résultat - 4		609'479.47		2'217'896.00		2'057'519.70	
Attribution aux fonds	480	465'858.55		0.00		278'911.62	
Dissolution des fonds	490		1'070'442.48		0.00		2'311'973.73
Attribution réserve générale		0.00		0.00		0.00	
Dissolution réserve générale			0.00		0.00		0.00
Attribution complémentaire aux fonds		0.00		0.00		0.00	
Dissolution complémentaire de la Réserve générale			0.00		0.00		0.00
Solde résultat final (Perte) viré à la réserve générale	4100	4'855.54		2'217'896.00		24'457.59	
		1'075'338.02	1'075'338.02	2'217'896.00	2'217'896.00	2'336'431.32	2'336'431.32



**Caritas Genève
Genève**

**Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale
sur les comptes annuels 2010**

20 avril 2011/55030076/10/IDO

PricewaterhouseCoopers SA
avenue Giuseppe-Motta 50
Case postale
1211 Genève 2
Téléphone +41 58 792 91 00
Fax +41 58 792 91 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Caritas Genève
Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caritas Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds, les comptes par projets et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'organe de révision, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'organe de révision prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Dondu Ipek
Expert-réviseur

Genève, le 20 avril 2011

Annexe: Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds,com ptes par projets et l'annexe)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Actif			
en CHF	Annexe	2010	2009
Liquidités		4'921'834	2'752'203
Avoirs en titres	1	1'000	1'000
Créances diverses	2	1'460'231	2'196'423
Créances Service social & Pôle Réfugiés	3	648'665	622'592
Garanties de loyers	4	72'102	102'980
Stocks magasins	5	97'933	159'051
Comptes de régularisation actif	6	307'243	202'249
Total actifs circulants		7'509'008	6'036'498
Immobilisations corporelles	7	2'979'238	3'788'522
Immobilisations financières	8	54'000	54'000
Total actifs immobilisés		3'033'238	3'842'522
Immobilisations financières affectées	9	5'800'000	6'300'000
Total actifs immobilisés affectés		5'800'000	6'300'000
Total Actif		16'342'246	16'179'020

Passif			
en CHF	Annexe	2010	2009
Obligations à court terme	10	807'851	902'251
Obligations liées au Service social & Pôle Réfugiés	11	665'290	489'666
Obligations liées à des projets	12	241'634	98'046
Comptes de régularisation passif	13	942'826	610'993
Capitaux étrangers à court terme		2'657'601	2'100'956
Fonds avec affectation limitée par le donateur	14	1'192'225	1'416'929
Total fonds affectés par le donateur		1'192'225	1'416'929
Fonds avec affectation limitée par le comité	15	1'637'055	744'007
Fonds bloqués pour prêts logements sociaux	16	5'800'000	6'300'000
Fonds bloqués immeubles	17	2'852'525	3'699'955
Total fonds affectés par le comité		10'289'579	10'743'962
Réserve générale / Fortune libre	18	2'202'841	1'917'174
Total Passif		16'342'246	16'179'020

COMPTE D'EXPLOITATION 2010

Désignation en CHF	Annexe	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Dons non affectés		724'383	625'000	1'034'955
Legs non affectés		109'226	5'000	4'392
Total dons non affectés		833'610	630'000	1'039'347
Dons & financement transitoires		0	0	26'183
Dons & financement direct pour fonds		104'838	0	58'764
Dons & financement direct d'actifs		118'905	0	88'259
Total dons & financement affectés au bilan		223'742	0	173'206
Attribution dons & financement transitoires		0	0	-26'183
Attribution dons & financement direct pour fonds		-104'838	0	-58'764
Attribution dons & financement direct d'actifs		-118'905	0	-88'259
Total attribution dons & financement au bilan		-223'742	0	-173'206
Produits des prestations	19	5'101'129	5'562'840	4'858'265
Subvention Etat de Genève	20	455'000	455'000	455'000
Subvention Etat de Genève non monétaire	21	29'025	29'025	0
Autres subventions	22	645'006	550'000	351'452
ODM forfait assistance Réfugiés	23	7'747'517	0	5'277'399
Assistance Réfugiés	24	581'743	0	452'498
Dons affectés aux projets	25	730'332	713'040	981'677
Autres produits d'exploitation	26	136'912	77'100	126'928
Total produits d'exploitation		15'426'664	7'387'005	12'503'219
Charges de personnel	27	-5'226'164	-4'822'765	-4'834'010
Prestations de tiers	28	-404'916	-358'300	-351'208
Frais des bénévoles	29	-35'955	-30'300	-34'258
Charges personnel, tiers & bénévoles		-5'667'036	-5'211'365	-5'219'476
Aides sociales	30	-263'673	-302'000	-332'144
Aides sociales par appels fondations / institutions	31	-292'628	-400'000	-417'417
Assistance Réfugiés	32	-6'812'884	0	-4'447'797
Soutien activités tiers	33	-755'459	-700'000	-921'463
Frais animations, activités et autres soutiens	34	-30'546	-50'500	-37'932
Charges prestations sociales		-8'156'190	-1'452'500	-6'156'753
Marchandises et frais pour la vente	35	-1'359'929	-1'252'500	-1'283'777
Charges de production		-1'359'929	-1'252'500	-1'283'777
Entretien et frais d'infrastructure	36	-218'584	-123'500	-109'781
Loyers	37	-739'622	-757'095	-770'562
Amortissements	38	-135'903	-103'500	-120'790
Frais de structure		-1'094'110	-984'095	-1'001'133
Autres frais administratifs	39	-385'204	-302'300	-347'934
Autres charges d'exploitation	40	-166'547	-52'700	-242'003
Frais de fonctionnement		-551'751	-355'000	-589'937
Total charges d'exploitation		-16'828'014	-9'255'480	-14'251'077
Résultat d'exploitation		-567'741	-1'238'455	-708'510

COMPTE D'EXPLOITATION 2010

Désignation en CHF	Annexe	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Résultat des titres	41	6'994	0	11'740
Résultat des prêts	42	116'932	126'000	126'000
Résultat financier		123'926	126'000	137'740
Charges hors exploitation	43	-352'930	0	-140'077
Produits hors exploitation	44	364'604	0	101'369
Total autres résultats		11'674	0	-38'708
Résultat avant variation des fonds		-432'141	-1'112'455	-609'479
Variations des fonds				
Résultats avant variation des fonds		-432'141	-1'112'455	-609'479
Attribution aux fonds limités par le donateur		0	0	0
Attribution aux fonds limités par le comité		-333'146	0	-465'859
Dissolution des fonds limités par le donateur		319'541	509'960	576'724
Dissolution des fonds limités par le comité		231'413	0	493'718
Dissolution de la Réserve générale / fortune libre		214'333	0	4'896
Résultat de l'exercice		0	-602'495	0

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Activités d'exploitation		
en CHF	2010	2009
Résultat avant variation des fonds	-432'141	-609'479
Amortissements immobilisations	69'788	54'675
Attribution provision pour risques	282'355	54'246
Dissolution provision pour risques	-5'000	-58'973
Ajustement produits extraordinaires	0	-5'838
Variation créances, garanties, stocks & comptes régularisation actif	919'766	-2'220'182
Variation obligations & comptes régularisation passif	556'645	1'051'722
Cash-flow résultant de l'exploitation	1'391'412	-1'733'830
Activités d'investissement		
Investissements	-226'840	-106'775
Dons avec affectation limitée par le donateur	118'905	69'137
Résultat net vente immeuble Puplinge	-358'143	0
Désinvestissements	1'139'460	4'500
Cash-flow résultant des investissements	673'381	-33'138
Activités de financement		
Dons, legs, avec affectation limitée par le donateur	104'838	58'764
Cash-flow résultant de financement	104'838	58'764
Variation des liquidités	2'169'631	-1'708'203
Situation des fonds		
Liquidités au 1er janvier	2'753'203	4'461'406
Liquidités au 31 décembre	4'922'834	2'753'203
Variation des liquidités	2'169'631	-1'708'203

TABEAU DE VARIATION DES FONDS

Désignation en CHF	01.01.2010	Apports	Prélèvements	Transferts	31.12.2010
Fonds H.S. Jeunesse	178'199	0	0	0	178'199
Fonds H.S. Tiers-monde	168'770	0	0	0	168'770
Fonds Tiers-monde	101'795	0	0	0	101'795
Fonds Travaux	2'486	0	0	0	2'486
Fonds V.M. Formation des jeunes	51'234	0	0	0	51'234
Fonds Pécules	25'709	12'000	-12'607	0	25'102
Fonds R.D.F. Tiers-monde	189'670	0	0	0	189'670
Fonds Bagatelle	45'201	5'000	-25'084	0	25'116
Fonds M. & Mme M.	640'834	0	-267'140	0	373'694
Fonds Junod Bagatelle 3ème âge	8'744	0	0	0	8'744
Fonds Kuoni	937	0	-937	0	0
Fonds MCF	3'351	0	-3'351	0	0
Fonds WISE - Eloise	0	77'838	-10'422	0	67'415
Total fonds affectés par le donateur	1'416'929	94'838	-319'641	0	1'192'226
Fonds Aide individuelle	206'478	0	0	0	206'478
Fonds Désendettement	10'775	0	0	0	10'775
Fonds Animation 3ème âge	19'177	0	0	0	19'177
Fonds Social aînés	0	10'000	0	0	10'000
Fonds Action & projets sociaux	331'017	333'146	-231'413	781'315	1'214'065
Fonds Coopération & développement	137'142	0	0	0	137'142
Fonds Prêts faillites	39'418	0	0	0	39'418
Total Fonds avec affectation limitée par le comité	744'007	343'146	-231'413	781'315	1'637'055
Fonds bloqués Logements sociaux	6'300'000	0	0	-500'000	5'800'000
Total Fonds bloqués prêts logements sociaux	6'300'000	0	0	-500'000	5'800'000
Fonds bloqués Maisons & appartements	1'121'464	0	0	-781'315	340'149
Fonds bloqués Immeuble ch. de la Milice	2'678'491	0	-66'115	0	2'512'376
Total Fonds bloqués immeubles	3'699'955	0	-66'115	-781'315	2'852'526
Réserve générale	1'917'174	0	-214'333	500'000	2'202'841
Total Réserve générale / Fortune libre	1'917'174	0	-214'333	500'000	2'202'841

COMPTES PAR PROJETS 2010

Projets en CHF	2010	2009
SERVICE SOCIAL & JURIDIQUE		
Subventions affectées	430'000	729'998
Dons affectés	624'461	778'646
Produits des prestations & divers	88'519	86'118
Total des produits	1'142'981	1'594'762
Charges directes de projets	-1'948'279	-2'173'672
Charges administratives	-60'750	-70'810
Résultat d'exploitation	-866'049	-649'720
SECONDES MAINS		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	900	11'700
Produits des prestations & divers	2'399'293	2'172'169
Total des produits	2'400'193	2'183'869
Charges directes de projets	-2'161'933	-2'040'508
Charges administratives	-121'506	-101'099
Résultat d'exploitation	116'754	42'262
EPICERIES CARITAS		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	20'000
Produits des prestations & divers	1'570'746	1'467'938
Total des produits	1'570'746	1'487'938
Charges directes de projets	-1'623'134	-1'685'754
Charges administratives	-34'730	-39'820
Résultat d'exploitation	-87'118	-237'637
BENEVOLAT		
Subventions affectées	0	50'000
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	3'579	4'694
Total des produits	3'579	54'694
Charges directes de projets	-109'737	-83'868
Charges administratives	-2'800	-2'360
Résultat d'exploitation	-108'958	-31'534
ANIMATION 3ème AGE		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	400	5'839
Produits des prestations & divers	30'958	40'162
Total des produits	31'358	46'001
Charges directes de projets	-55'162	-74'115
Charges administratives	-1'040	-1'580
Résultat d'exploitation	-24'844	-29'694

COMPTES PAR PROJETS 2010

Projets en CHF	2010	2009
ACCOMPAGNEMENT		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	40'662	39'939
Produits des prestations & divers	18'963	11'337
Total des produits	59'625	51'276
Charges directes de projets	-138'533	-150'286
Charges administratives	-4'560	-5'550
Résultat d'exploitation	-83'468	-104'561
PROJETS TIERS-MONDE		
Subventions affectées	347'282	253'728
Dons affectés	18'845	71'989
Produits des prestations & divers	319'674	301'933
Total des produits	685'801	627'650
Charges directes de projets	-1'144'805	-1'315'116
Charges administratives	-8'420	-9'630
Résultat d'exploitation	-467'424	-697'096
POLE REFUGIES		
Subventions affectées	7'747'517	4'827'399
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	594'978	568'628
Total des produits	8'342'495	5'396'027
Charges directes de projets	-7'960'750	-5'011'186
Charges administratives	-48'600	-27'600
Résultat d'exploitation	333'146	357'240
VESTIAIRE - partenariat		
Subventions affectées	29'025	0
Dons affectés	5'000	0
Produits des prestations & divers	12'595	15'783
Total des produits	46'620	15'783
Charges directes de projets	-73'556	-43'181
Charges administratives	-2'600	-2'830
Résultat d'exploitation	-29'536	-30'228
FOYERS		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	330'310	319'989
Total des produits	330'310	319'989
Charges directes de projets	-324'433	-335'719
Charges administratives	-11'580	-13'950
Résultat d'exploitation	-5'703	-29'680

COMPTES PAR PROJETS 2010

Projets en CHF	2010	2009
GESTION DES IMMEUBLES		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	2'950	30'067
Total des produits	2'950	30'067
Charges directes de projets	-16'745	-29'376
Charges administratives	0	0
Résultat d'exploitation	-13'795	691
JOURNEES CARITAS		
Subventions affectées	163'717	0
Dons affectés	8'059	0
Produits des prestations & divers	0	0
Total des produits	171'776	0
Charges directes de projets	-118'841	0
Charges administratives	0	0
Résultat d'exploitation	52'935	0
VOIE 2		
Subventions affectées	297'724	97'724
Dons affectés	32'000	33'000
Produits des prestations & divers	168'188	274'171
Total des produits	497'912	404'895
Charges directes de projets	-410'974	-488'353
Charges administratives	-8'770	-23'770
Résultat d'exploitation	78'168	-107'228
REFLETS		
Subventions affectées	25'000	125'002
Dons affectés	0	20'000
Produits des prestations & divers	20	140
Total des produits	25'020	145'142
Charges directes de projets	-24'026	-77'903
Charges administratives	-1'510	-7'360
Résultat d'exploitation	-516	59'879
COMMUNICATION, PUBLICATION & RECHERCHE DE FONDS		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	365
Produits des prestations & divers	82'666	81'157
Total des produits	82'666	81'522
Charges directes de projets	-368'799	-359'905
Charges administratives	-8'810	-12'170
Résultat d'exploitation	-294'943	-290'552

COMPTES PAR PROJETS 2010

Projets en CHF	2010	2009
RECAPITULATION		
Total des produits	15'394'031	12'439'614
Charges directes de projets	-16'479'706	-13'868'942
Charges administratives	-315'676	-318'529
Résultat d'exploitation des activités	-1'401'350	-1'747'858

Décomposition des charges par activités en charges par nature

Charges directes de projets		
Prestations personnel, tiers & bénévoles	-5'407'137	-4'973'984
Prestations sociales, animations et soutiens	-8'154'998	-6'156'753
Marchandises et autres dépenses	-1'359'929	-1'283'767
Frais de structure	-1'061'957	-970'641
Frais de fonctionnement	-522'943	-523'269
Produits affectés directement à soutien prestation	27'259	39'472
Total charges directes de projets	-16'479'706	-13'868'942

Charges administratives		
Prestations personnel, tiers & bénévoles	-259'899	-245'492
Prestations sociales, animations et soutiens	-192	0
Marchandises et autres dépenses	0	-10
Frais de structure	-32'152	-30'492
Frais de fonctionnement	-46'344	-66'668
./. Produits affectés direct. à l'administration	22'910	24'133
Total charges administratives	-315'676	-318'529
Total des charges	-16'795'382	-14'187'472

Principes de présentation des comptes

Principes pour la comptabilité et la présentation des comptes

Le principe des comptes est conforme aux recommandations en vigueur (Swiss GAAP RPC), conformément au Code suisse des obligations, aux prescriptions de la Fondation ZEW0 et à la directive cantonale transversale pour les entités subventionnées de CHF 200'000 de l'Etat de Genève. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de Caritas Genève.

Institution consolidées

Caritas Genève n'a pas de filiale ni d'institutions partenaires sur lesquelles elle exerce son autorité, ou serait susceptible de l'exercer en raison d'un contrôle et d'une gestion communs. Une consolidation n'est donc pas nécessaire.

Principes d'évaluation

Le principe des coûts d'acquisition ou d'exploitation est appliqué d'une manière générale à la présentation des comptes. La comptabilité est tenue en franc suisse. Les remarques suivantes s'appliquent aux postes principaux du bilan :

- Liquidités	à la valeur nominale.
- Avoirs en titres	à la valeur nominale.
- Créances diverses	à la valeur nominale, compte tenu d'une correction pour risques.
- Créances Service social & Pôle Réfugiés	à la valeur nominale
- Garanties de loyers	à la valeur nominale
- Stocks magasins	au prix d'acquisition.
- Compte de régularisation actif	à la valeur nominale, compte tenu d'une correction pour risques
- Immobilisations corporelles	Moyens d'exploitation : à la valeur d'acquisition moins amortissements et fonds de financement. Immobilier : à la valeur du marché à la date de donation ou au prix d'acquisition.
- Immobilisations financières	à la valeur nominale, compte tenu d'une correction pour risques.
- Prêts pour financement immeubles sociaux	à la valeur nominale.
- Capitaux étrangers à court terme	à la valeur nominale.

Principe de base pour le tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie reflète la variation des liquidités opérationnelles selon la méthode indirecte. Il fait la distinction entre le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation, des activités d'investissements et des activités de financement.

Principe de calcul de variation des fonds

Le tableau de variation des fonds présente l'évolution des fonds et de la fortune libre, répartis entre « apports », « transferts internes » et « prélèvements ».

Organisation de l'association et but

Sous la dénomination de Caritas Genève, il est fondé en conformité des articles 90 et ss du CCS, une association ayant pour but de venir en aide à toutes personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

Composition du Comité pour l'exercice 2010

MEMBREZ François	Président	Genève
TRABICHET Jean-Philippe	Vice-président	Chêne-Bougeries
SANTONI Jean-Paul	Vice-président	Carouge
KEMPF Jean-Charles	Président d'honneur	Troinex
BESSON Marc	Membre	Genève
DE GIULI Jean-Noël	Membre	Onex
DEVERNEY Gérard	Membre	Collonge-Bellerive
DUFRESNE Anne-Marie	Membre	Genève
Mgr FARINE Pierre	Membre	Genève
GROB Jean	Membre d'honneur	Genève
MANZINI Sylvie	Membre	Cologny
PASQUIER Roland	Membre	Genève
RIGOTTI Gilbert	Membre	Grand-Lancy
VIEENAT Jean-Marie	Membre	Genève
FROIDEVAUX Dominique	Directeur	Genève
DI SARIO Monica	Directrice adjointe	Genève

Rémunération de l'organe dirigeant

Le Comité de Caritas Genève exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération n'est versée.

Nombre d'emplois à temps plein (Full Time Equivalent)

108 employés avec un total de 70.60 postes à 100%.

Indemnités complémentaires et prestations/avantages en nature

Le personnel, cadres supérieurs et directeurs ne perçoivent aucune autre prestation en supplément de leur salaire.

Provision pour vacances et heures supplémentaires

Néant.

Statut fiscal

Caritas Genève est au bénéfice de l'exonération d'impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, d'une réduction de 70 % des droits d'enregistrement relatifs aux donations mobilières qui lui sont faites, ainsi que d'une réduction de 70 % des droits de succession afférents aux libéralités mobilières pour cause de mort qui lui sont dévolues, pour autant que le testateur n'ait pas mis les droits à la charge des héritiers légaux ou institués.

L'exonération a été reconduite à partir de l'exercice clos 2009 pour une nouvelle période de 10 ans.

Organe de révision

Depuis l'exercice 2009 : PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1211 Genève 2.

Inspection cantonale des finances

Aucun rapport ni contrôle pour l'exercice.

6. Comptes de régularisation actif

	2010	2009
Charges payées d'avance	9'651	8'837
Produits à recevoir	302'592	203'412
Provision pour risques créance Pluriels pour BIRD	-5'000	-10'000
Total	307'243	202'249

Les produits à recevoir comprennent CHF 100'932 d'intérêts prêts Caritas Cité-Jolie, CHF 75'140 d'OAI pour contribution salaire 2010.

7. Immobilisations corporelles

	Mobilier & Installation	Véhicules	Immeuble de La Milice	Maisons & Appartement	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.	876'140	285'131	3'305'759	1'121'467	5'588'497
Acquisition	118'570	108'270	0	0	226'840
Sorties	0	0	0	-781'316	-781'316
Solde au 31.12.	994'710	393'401	3'305'759	340'151	6'034'021

Fonds de financement direct avec affectation limitée par le donateur	Mobilier & Installation	Véhicules	Immeuble de La Milice	Maisons & Appartement	Total
Solde au 01.01.	-494'628	-202'496	0	0	-697'124
Financement direct de l'année	-10'635	-108'270	0	0	-118'905
Sorties	0	0	0	0	0.00
Solde au 31.12.	-505'263	-310'766	0	0	-816'029

Fonds d'amortissements	Mobilier & Installation	Véhicules	Immeuble de La Milice	Maisons & Appartement	Total
Solde au 01.01.	-294'617	-80'967	-727'267	0	-1'102'851
Amortissement extraordinaire	0	0	0	0	0
Amortissements	-69'232	-556	-66'115	0	-135'903
Sorties	0	0	0	0	0
Solde au 31.12.	-363'849	-81'523	-793'382	0	-1'238'754
Valeur nette au 31.12.	125'898	1'112	2'512'377	340'151	2'979'238
Taux d'amortissement	2 à 5 ans	5 ans	50 ans		

Le seuil d'activation est CHF 1'000 et l'amortissement se fait de manière linéaire.

L'amortissement annuel de l'immeuble Ch. de la Milice est couvert par la dissolution du même montant du Fonds bloqué Immeuble La Milice

L'immeuble Ch. de la Milice bénéficie du droit de superficie accordé par l'Etat de Genève jusqu'en 2058. Une rente symbolique annuelle de CHF 1 est demandée à Caritas Genève que l'Etat de Genève renonce à encaisser. A l'extinction du droit de superficie, les conditions de restitution du terrain seront à négocier.

Les maisons & appartements figurent au bilan à la valeur de marché, à la date de la donation ou au prix d'acquisition.

L'appartement Montana qui est inclus dans Maisons & Appartement est vendu en janvier 2011.

Un inventaire des immobilisations corporelles est tenu et mis à jour au 31.12.2010.

8. Immobilisations financières

Fonds Social Désendettement	2010	2009
Valeur au 01.01.	100'000	100'000
Acquisition durant l'exercice	0	0
Sorties durant l'exercice	0	0
Provision pour risques	-46'000	-46'000
Valeur nette au 31.12	54'000	54'000

La Part Fonds social désendettement fait l'objet d'une convention passée entre le CSP de Genève, le BCAS de Genève et Caritas-Genève dont le but est de permettre la conclusion de contrats de prêts sans intérêt, avec des personnes privées répondant à certains critères, et de leur permettre, grâce à un appui et le suivi d'un service social compétent, de régler leur situation financière et d'éviter, si faire se peut, de faire appel à l'assistance publique. Le Fonds est soutenu à concurrence d'un quart par une Fondation privée. L'immobilisation financière n'a pas été rémunérée d'intérêts.

Lors de l'établissement des comptes, la provision pour risques n'a pas subi de changement au vu de la non transmission des comptes 2010 du Fonds social désendettement.

Prestations gratuites

Nombre de bénévoles : 74 1

Nombre d'heures effectuées par les bénévoles : 78'886 h.

Estimation bons émis par le Service social pour La Fouine 2010 : CHF 45'566

Rapport de performance

Le rapport annuel 2010 à disposition sur demande tient lieu de rapport de performance.

Explications relatives au bilan

1. Avoirs en titres

	2010		2009	
Part sociale Caritas Markt	1'000	100%	1'000	100%
Total	1'000	100%	1'000	100%

La part sociale Caritas Markt est évaluée à sa valeur nominale.

2. Créances diverses

	2010		2009	
Etat de Genève assistance ODM 2008	729'649		735'377	
Provision pour risques 1)	-299'015		0	
Etat de Genève, assistance Réfugiés « année en cours » 2)	997'517		1'427'399	
Créances diverses 3)	44'067		42'049	
Provision pour risques Caritas Handicap	-11'987		-8'402	
Total	1'460'231		2'196'423	

1) Correspond à la différence entre le montant dû par l'Etat de Genève diminué de CHF 430'834, montant dû par Caritas Genève suite à la reprise du Fonds de Formation lors de la cessation de l'activité SRU.

2) Correspond au Forfait global ODM 2010 diminué par les acomptes versés par l'Etat de Genève.

3) Correspond à des prêts et avances en faveur d'associations proches et au personnel.

3. Créances Service social & Pôle Réfugiés

	2010		2009	
Débiteurs Service social Appel de fonds	178'050		160'204	
Débiteurs Service social prêts divers	55'687		56'548	
Débiteurs Service social divers consultant	34'386		33'385	
Débiteurs Service social prêts faillites	32'398		32'155	
Débiteurs Service social Désendettement	204'141		226'963	
Débiteurs Pôle Réfugiés prêts divers	97'478		96'410	
Débiteurs Pôle Réfugiés cautions	46'525		37'173	
Provision pour risque reprise SRU	0		-20'246	
Total	648'665		622'692	

Les prêts effectués ne sont pas rémunérateurs d'intérêts.

4. Garanties de loyers

	2010		2009	
Garantie de loyers pour tiers	43'522		74'457	
Garantie de loyers propres	28'580		28'523	
Total	72'102		102'980	

5. Stocks magasins

	2010		2009	
Stock Epicerie Caritas – Jean-Violette	5'614		12'987	
Stock Epicerie Caritas – Luserna	84'779		27'228	
Stock Cap Indigo	7'540		118'856	
Total	97'933		159'051	

Les évaluations des stocks des Epiceries Caritas et de Cap Indigo ont fait l'objet d'inventaires. Leur évaluation est faite au prix d'achat au 31.12.2010.

9. Immobilisations financières affectées

Prêts Caritas Cité-Jolie	2010	2009
Valeur au 01.01.	6'300'000	6'300'000
Acquisition durant l'exercice	0	0
Sorties durant l'exercice	-500'000	0
Valeur au 31.12	5'800'000	6'300'000

Ce poste est constitué de prêts pour une période 20 ans dans le but de fournir à Caritas Cité-Jolie les fonds nécessaires pour la réalisation d'immeubles sociaux. Ces prêts sont rémunérateurs d'intérêts à hauteur de 2% l'an.

L'exercice 2010 enregistre un remboursement de CHF 500'000.

Caritas Genève n'exerce aucune influence dominante au sein de Caritas Cité-Jolie et n'est donc pas sujette à consolidation.

10. Obligations à court terme

	2010	2009
Créanciers fournisseurs	287'332	184'969
Créanciers Croix-Rouge	0	154'587
Etat de Genève - Fonds de formation (en relation avec la reprise SRU)	430'634	430'634
Créanciers Garanties bancaires	19'731	40'911
Créanciers AFC - TVA	0	10'901
c/c association proches	13'239	7'945
c/c commissions dépôt-ventes	7'393	8'788
Cautions foyers	49'522	54'516
Total	807'851	902'251

11. Obligations liées au Service social & Pôle Réfugiés

	2010	2009
Créanciers divers prêts CRG	3'850	3'850
Créanciers c/c désendettement	202'001	158'723
Créanciers c/c prêts service social	2'408	3'291
Créanciers c/c appels de Fonds	71'719	80'335
Créanciers c/c divers consultants	43'851	43'851
Créanciers c/c prêts faillites	769	769
Créanciers ODM Dettes Réfugiés	13'204	10'454
Créanciers Pôle Réfugiés prêts divers	24'211	11'358
Créanciers Pôle Réfugiés cautions	303'277	177'035
Total	665'290	489'666

12. Obligations liées à des projets

	2010	2009
Projet FGC 06-02 Caritas Huach	7'976	0
Projet FGC 07-23 SOPAM	-338	0
Projet FGC 09-42 SOPAM	107'972	24'324
Projet FGC 08-17 CEDRUM	46'459	73'722
Projet FGC 10-37 Caritas Huach	79'565	0
Total	241'634	98'046

13. Comptes de régularisation passif

	2010	2009
Dépôt clés Centre de tri	980	900
Passifs transitoires	910'963	579'266
Bons externes Epicerie Caritas	4'700	4'644
Provision Wilsdorf pour Epicerie	26'183	26'183
Total	942'826	610'993

Les passifs transitoires comprennent 2 donations sans affectation de CHF 615'166 reçues à fin décembre 2010 pour l'exercice 2011.

Produits reçus d'avance CHF 733'056

Charges à payer CHF 177'907

14. Fonds avec affectation limitée par le donateur

	01.01.2010	Apports	Transferts internes	Prélèvements	31.12.2010
Fonds H.S. Jeunesse	178'199	0	0	0	178'199
Fonds H.S. Tiers-monde	168'770	0	0	0	168'770
Fonds Tiers-Monde	101'795	0	0	0	101'795
Fonds Travaux	2'486	0	0	0	2'486
Fonds V.M. pour la formation des jeunes	51'234	0	0	0	51'234
Fonds Pécules 1)	25'709	12'000	0	-12'607	25'102
Fonds R.D.F. Tiers-monde	169'670	0	0	0	169'670
Fonds Bagatelle 1)	45'201	5'000	0	-25'084	25'116
Fonds M. & Mme M. 2)	640'834	0	0	-267'140	373'694
Fonds Junod Bagatelle 3 ^{ème} âge	8'744	0	0	0	8'744
Fonds Kuoni 1)	937	0	0	-937	0
Fonds MCF 1)	3'351	0	0	-3'351	0
Fonds WSE – Eloise 1)	0	77'838	0	-10'422	67'415
Total	1'416'929	94'838		-319'541	1'192'225

1) Dissolution attribuée au secteur Service social & juridique.

2) Dissolution attribuée au secteur Projets Tiers-monde pour la couverture des micro-réalisations

15. Fonds avec affectation limitée par le comité

	01.01.2010	Apports	Transferts internes	Prélèvements	31.12.2010
Fonds Aide individuelle	206'478	0	0	0	206'478
Fonds Désendettement	10'775	0	0	0	10'775
Fonds Animation 3 ^{ème} âge	19'177	0	0	0	19'177
Fonds Social aînés	0	10'000	0	0	10'000
Fonds Action & projets sociaux 1)	331'017	333'146	781'315	-231'413	1'214'065
Fonds Coopération & développement	137'142	0	0	0	137'142
Fonds prêts faillites	39'418	0	0	0	39'418
Total	744'007	343'146	781'315	-231'413	1'637'055

1) Attribution du résultat bénéficiaire du secteur Pôle Réfugiés de CHF 333'146

1) Suite à la vente de l'immeuble Puplinge, le fonds bloqués Maisons & appartements a été dissout et transféré à ce fonds pour CHF 781'315.

1) Dissolution pour la couverture du déficit du secteur Service social & juridique

16. Fonds bloqués pour prêts logements sociaux

	01.01.2010	Apports	Transferts internes	Prélèvements	31.12.2010
Fonds bloqués pour logements sociaux	6'300'000	0	-500'000	0	5'800'000
Total	6'300'000	0	-500'000	0	5'800'000

Suite au remboursement de Caritas Cité-Joie, le fonds a été dissout du même montant et attribué à la Réserve générale.

17. Fonds bloqués immeubles

	01.01.2010	Apports	Transferts internes	Prélèvements	31.12.2010
Fonds bloqués Maisons & appartements 1)	1'121'464	0	-781'315	0	340'149
Fonds bloqués Immeuble ch. de la Millice 2)	2'578'491	0	0	-66'115	2'512'376
Total	3'699'955	0	-781'315	-66'115	2'852'525

1) Suite à la vente de l'immeuble Puplinge, ce fonds a été dissout de la valeur enregistrée en actif immobilisé et transféré au fonds Action & projets sociaux.

2) Dissolution pour couverture de l'amortissement annuel de l'immeuble Ch. de la Millice.

18. Réserve générale / Fortune libre

	01.01.2010	Apports	Transferts internes	Prélèvements	31.12.2010
Réserve générale / Fortune libre	1'917'174	0	500'000	-214'333	2'202'841
Total	1'917'174	0	500'000	-214'333	2'202'841

Dissolution de CHF 214'333 pour la couverture de déficit du secteur Projets Tiers-monde.

Explications relatives au compte d'exploitation

19. Produits des prestations

	2010	2009
Produits des contributions	34'539	42'509
Produits des ventes	3'466'706	3'396'148
Produits des formations	197'713	208'814
Recettes juridiques	10'449	10'147
Contributions des salaires 1)	807'110	613'440
Participations & partenariats 2)	42'016	171'743
Revenus des locations	351'469	367'729
Prestations de soutien Caritas 3)	191'037	47'735
Total	5'101'129	4'858'266

1) Variation due à l'augmentation du nombre d'Emploi de solidarité financé par l'Etat de Genève.

2) 2009 enregistre une correction de CHF 105'688 de frais d'encaissement SRU 2008.

3) Comprend Journées Victoria Hall, Journées Caritas et Repas de soutien. Ces 2 dernières activités n'avaient pas eu lieu en 2009.

20. Subvention Etat de Genève – Département de la solidarité et de l'emploi

	2010	2009
Subvention Etat de Genève	455'000	455'000
Total	455'000	455'000

CHF 430'000 sont affectés au Service social & juridique.

CHF 25'000 sont affectés à Reflets.

21. Subvention Etat de Genève non monétaire – Département de la solidarité et de l'emploi

	2010	2009
Subvention Etat de Genève non monétaire	29'025	0
Total	29'025	0

Correspond à la mise à disposition d'un local pour l'activité du Vestiaire social que Caritas Genève partage avec le CSP.

En 2009 les locaux avaient déjà été mis à disposition, cependant la subvention n'avait pas été valorisée.

22. Autres subventions

	2010	2009
Subvention Ville de Genève 1)	200'000	0
Subvention OFFT 2)	97'724	97'724
Subvention FGC 3)	347'282	253'728
Total	645'006	351'452

1) Subvention accordée pour le secteur Voie 2.

2) Subvention accordée pour le secteur Voie 2 pour la période 2009 à 2011.

3) Subvention accordée pour les projets Tiers-monde suivis sur plusieurs années.

23. ODM forfait assistance réfugiés

	2010	2009
Forfait global ODM	7'747'517	5'277'399
Total	7'747'517	5'277'399

En décembre 2010, l'Etat de Genève a mis fin au mandat confié à Caritas Genève au 31.07.2011.

24. Assistance Réfugiés

	2010	2009
Assistance Réfugiés	581'743	452'498
Total	581'743	452'498

Produits en lien avec les charges d'assistance des Réfugiés.

25. Dons affectés aux projets

	2010	2009
Dons par appels aux fondations / institutions 1)	292'628	417'617
Dons Caritas Suisse	17'340	20'000
Dons Victoria Hall	26'553	22'385
Dons RA	35'921	24'553
Dons par mailing	185'959	174'116
Autres dons affectés pour projets	171'931	323'006
Total	730'332	981'677

1) Dons attribués directement aux bénéficiaires du Service social & juridique pour une situation déterminée.

26. Autres produits d'exploitation

	2010	2009
Recettes diverses	27'274	48'833
Prestations services à tiers	4'163	600
Frais & intérêts créditeurs	4'701	2'506
Annulation comptes consultants 1)	31'176	3'224
Différence de caisse	3'483	5'650
Dissolution fonds bloqué Immeuble Milice 2)	66'115	68'115
Total	136'912	126'928

1) Apurement de comptes courants consultants du Service social & juridique.

2) Dissolution pour couverture de l'amortissement de l'immeuble Ch. de la Milice.

27. Charges de personnel

	2010	2009
Salaires du personnel & charges sociales	5'164'005	4'776'085
Frais formation du personnel	19'584	25'278
Frais de déplacement du personnel	9'524	7'991
Autres frais du personnel	33'071	24'656
Total	5'226'164	4'834'010

Variation de la masse salariale due à l'augmentation du nombre d'emploi EDS et de l'augmentation de l'effectif attribué au Pôe Réfugiés.

28. Prestations de tiers

	2010	2009
Honoraires AIGC	175'000	175'000
Honoraires Réviseur	38'144	44'572
Honoraires divers	123'727	86'966
Honoraires formations	8'386	8'080
Indemnités civilistes	59'405	36'379
Frais des stagiaires	254	211
Total	404'916	351'208

29. Frais des bénévoles

	2010	2009
Frais divers des bénévoles	19'052	18'162
Frais animation des bénévoles	8'682	13'423
Frais cadeaux des bénévoles	8'221	2'673
Total	35'955	34'258

30. Aides sociales

	2010	2009
Aides sociales	215'266	237'541
Aides sociales couvertes par des fonds	48'407	94'603
Total	263'673	332'144

31. Aides sociales par appel fondations / institutions

	2010	2009
Aides sociales par appel fondations/institutions	292'628	417'417
Total	292'628	417'417

Aides sociales attribuées aux consultants du Service social & juridique couvertes par des fondations / institutions.

32. Assistance Réfugiés

	2010	2009
Assistance Réfugiés	6'812'884	4'447'797
Total	6'812'884	4'447'797

Assistance aux réfugiés statutaires dans le cadre du mandat confié à Caritas Genève par l'Etat de Genève. A noter que l'Etat de Genève a dénoncé le mandat au 31.07.2011.

33. Soutien activités tiers

	2010	2009
Soutien activités tiers	14'831	8'562
Micro-Réalisations 1)	267'140	211'950
Projets partenariats et autres 2)	126'206	447'223
Projets FGC	347'282	253'728
Total	755'459	921'463

1) Micro-Réalisations couverte par le Fonds M. & Mme M.

2) Diminution des mandats projets Tiers-monde gérés annuellement.

34. Frais animations, activités et autres soutiens

	2010	2009
Frais d'animations	27'721	35'588
Frais de transport	2'825	2'334
Total	30'546	37'932

35. Marchandises et frais pour la vente

	2010	2009
Achat produits pour la vente	1'224'926	1'196'433
Frais de production	45'722	70'609
Autres dépenses 1)	89'281	16'735
Total	1'359'929	1'283'777

1) Dépenses liées aux Journées Caritas CHF 70'641

36. Entretien et frais d'infrastructure

	2010	2009
Articles ménagers et blanchisserie	22'973	27'850
Entretien et réparation immeubles 1)	128'849	23'764
Surveillance des locaux	9'917	4'300
Entretien et réparation mobilier & installations	25'211	20'267
Entretien et réparation véhicules	12'989	17'730
Taxes et carburants véhicules	17'645	16'070
Total	218'584	109'781

1) Aménagement et extension des locaux Pôle Réfugiés CHF 96'353.

37. Loyers

	2010	2009
Loyers	588'757	591'264
Energie	150'865	179'298
Total	739'622	770'562

38. Amortissements

	2010	2009
Amortissement mobilier, machines et outillage	12'718	10'648
Amortissement Informatique et téléphones	53'204	37'424
Amortissement Rue de Carouge et accueil	3'310	6'049
Amortissement véhicules	556	556
Amortissement Immeuble Ch. De la Milice 19	66'115	66'115
Total	135'903	120'790

Se référer au tableau des immobilisations corporelles.

39. Autres frais administratifs

	2010	2009
Frais de bureau	47'314	45'274
Imprimés et frais rapport annuel 1)	67'190	46'798
Fournitures informatiques	36'816	33'466
Frais de port	87'068	85'049
Téléphones	49'600	41'511
Journaux et documentation professionnelle	9'378	4'621
Frais machine à café et cafétéria	12'101	10'008
Publicité et annonce 2)	29'290	38'247
Frais de réunion du bureau/Organe	3'101	932
Frais de représentation	3'793	6'267
Assurances RC	3'514	2'520
Assurances choses	16'370	16'873
Assurances incendie	5'811	5'596
Assurance véhicule	13'858	10'772
Total	385'204	347'934

1) Dépenses liées aux imprimés Journées Caritas CHF 12'195

2) Dépenses liées à la publicité Journées Caritas CHF 12'760

40. Autres charges d'exploitation

	2010	2009
Frais & intérêts débiteurs	21'726	29'875
Taxes et redevances	7'237	8'030
Charges fiscales	19'795	30'761
Contributions	5'994	5'984
Impôts	5'174	14'267
Frais Victoria Hall	58'149	22'445
Différence de caisse et de change	7'312	5'373
Frais divers	41'160	125'268
Total	166'547	242'003

41. Résultat des titres

	2010	2009
Produits des titres	6'994	12'928
Charges des titres	0	-1'188
Total	6'994	11'740

Comprend :

Foyer Carougeois, rémunération 2008 & 2009 CHF 6'800.

42. Résultat des prêts

	2010	2009
Intérêts sur prêts	116'932	126'000
Total	116'932	126'000

Correspond à la rémunération de 2% des prêts accordés à Caritas Cité-Jolie.

43. Charges hors exploitation

	2010	2009
Charges hors exploitation	352'930	140'077
Total	352'930	140'077

Comprend :

Don Caritas Jerusalem CHF 50'000.

Provision pour risques Etat de Genève CHF 278'769.

44. Produits hors exploitation

	2010	2009
Produits hors exploitation	364'604	101'369
Total	364'604	101'369

Comprend :

Vente nette Immeuble Puplinge CHF 358'143

Ajustement provision pour risque Pluriels CHF 5'000

Autres Informations

Charges administratives, Direction & services et fundraising

	2010	2009
Administration générale	315'876	318'529
Direction & services	621'271	635'050
Recherche de fonds et communication	294'943	290'552
Total	1'231'890	1'244'131
Proportion en rapport avec les charges globales d'exploitation	7.32 %	8.73%

Valeur d'assurance incendie des immeubles et mobilier

	2010	2009
Immeuble Chemin de la Milice	3'645'200	3'645'200
Maison de Puplinge	0	795'600
Appartement Montana	241'500	241'500
Appartement Suen	121'600	121'600
Mobilier	3'699'000	3'345'100
Total	7'707'300	8'149'000

Evaluation des risques

L'examen de l'évaluation des risques a été entrepris par le comité. Le tableau des risques est en cours d'élaboration et sera soumis pour approbation.

Fonds de pension et indemnités de retraite

Caritas Genève assure ses employés auprès d'un organisme externe conformément aux dispositions légales en vigueur en Suisse. Le plan défini est celui de la primauté des cotisations. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'ayant pas été atteinte au 31.12.2010, aucun excédent de couverture (fonds libres positifs) ne figure au bilan au 31.12.2010.



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Caritas Genève
Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caritas Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds, les comptes par projet et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Swiss Gaap RPC et aux dispositions légales, incombe à la Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, Case postale, 1211 Genève 2
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Tzaud'.

Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dondu Ipek'.

Dondu Ipek
Expert-réviseur

Genève, le 19 avril 2012

Annexe: Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds, comptes par projet et l'annexe)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

Actif en CHF	Annexe	2011	2010
Liquidités		3'457'253	4'921'834
Créances diverses	1	2'537'454	1'460'231
Créances Service social & Pôle Réfugiés	2	544'873	648'665
Garanties de loyers	3	77'675	72'102
Stocks magasins	4	90'468	97'933
Comptes de régularisation actif	5	331'984	307'243
Total actifs circulants		7'039'707	7'508'008
Immobilisations corporelles	6	2'650'033	2'979'238
Immobilisations financières	7	29'145	55'000
Total actifs immobilisés		2'679'178	3'034'238
Immobilisations financières affectées	8	5'800'000	5'800'000
Total actifs immobilisés affectés		5'800'000	5'800'000
Total Actif		15'518'885	16'342'246

Passif en CHF		2011	2010
Obligations à court terme	9	1'413'166	807'851
Obligations liées au Service social & Pôle Réfugiés	10	403'857	665'290
Obligations liées à des projets	11	179'463	241'634
Comptes de régularisation passif	12	225'043	942'826
Capitaux étrangers à court terme		2'221'529	2'657'601
Fonds avec affectation limitée par le donateur	13	957'069	1'192'225
Total fonds affectés par le donateur		957'069	1'192'225
Fonds avec affectation limitée par le comité	14	1'949'094	1'637'055
Fonds bloqués pour prêts logements sociaux	15	5'800'000	5'800'000
Fonds bloqués immeubles	16	2'473'411	2'852'525
Total fonds affectés par le comité		10'222'505	10'289'579
Réserve générale / Fortune libre	17	2'117'784	2'202'841
Total Passif		15'518'885	16'342'246

COMPTE D'EXPLOITATION 2011

Désignation en CHF	Annexe	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Dons non affectés		1'253'008	625'000	724'838
Legs non affectés		865'562	5'000	109'226
Total dons non affectés		2'118'570	630'000	833'610
Dons & financement transitoires		61'200	0	0
Dons & financement direct pour fonds		42'000	0	104'838
Dons & financement direct d'actifs		229'930	0	118'905
Total dons & financement affectés au bilan		333'130	0	223'742
Attribution dons & financement transitoires		-61'200	0	0
Attribution dons & financement direct pour fonds		-42'000	0	-104'838
Attribution dons & financement direct d'actifs		-229'930	0	-118'905
Total attribution dons & financement au bilan		-333'130	0	-223'742
Produits des prestations	18	5'018'430	5'004'400	5'101'129
Subvention Etat de Genève	19	462'500	455'000	455'000
Subvention Etat de Genève non monétaire	20	29'025	29'025	29'025
Autres subventions	21	663'108	597'700	645'006
ODM forfait assistance Réfugiés	22	5'687'505	6'000'000	7'747'517
Assistance Réfugiés	23	1'256'013	600'000	581'743
Dons affectés aux projets	24	920'449	835'400	730'332
Autres produits d'exploitation	25	142'978	77'200	136'912
Total produits d'exploitation		14'180'008	13'598'725	15'426'664
Charges de personnel	26	-5'625'479	-5'914'550	-5'226'164
Prestations de tiers	27	-460'712	-433'200	-404'916
Frais des bénévoles	28	-33'458	-43'000	-35'955
Charges personnel, tiers & bénévoles		-6'119'650	-6'390'750	-5'667'036
Aides sociales	29	-321'280	-253'000	-263'673
Aides sociales par appels fondations / institutions	30	-422'381	-420'000	-292'628
Assistance Réfugiés	31	-5'808'655	-5'100'000	-6'812'884
Soutien activités tiers	32	-630'938	-705'100	-755'459
Frais animations, activités et autres soutiens	33	-27'205	-38'200	-30'546
Charges prestations sociales		-7'210'460	-6'516'300	-8'155'190
Marchandises et frais pour la vente	34	-1'208'329	-1'262'100	-1'359'929
Charges de production		-1'208'329	-1'262'100	-1'359'929
Entretien et frais d'infrastructure	35	-123'929	-115'600	-218'584
Loyers	36	-810'532	-774'165	-739'622
Amortissements	37	-117'798	-118'600	-135'903
Frais de structure		-1'052'259	-1'008'365	-1'094'110
Autres frais administratifs	38	-462'152	-300'100	-385'204
Autres charges d'exploitation	39	-217'810	-86'760	-166'547
Frais de fonctionnement		-679'962	-386'860	-551'751
Total charges d'exploitation		-16'270'660	-15'564'375	-16'828'014
Résultat d'exploitation		27'918	-1'335'650	-567'741

COMPTE D'EXPLOITATION 2011

Désignation en CHF	Annexe	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Résultat des titres	40	0	0	6'994
Résultat des prêts	41	116'000	116'000	116'932
Résultat financier		116'000	116'000	123'926
Charges hors exploitation	42	-914'803	0	-352'930
Produits hors exploitation	43	407'710	0	364'804
Total autres résultats		-507'092	0	11'674
Résultat avant variation des fonds		-363'174	-1'219'650	-432'141
Variations des fonds				
Résultats avant variation des fonds		-363'174	-1'219'650	-432'141
Attribution aux fonds limités par le comité		0	0	-333'146
Dissolution des fonds limités par le donateur		277'156	0	319'541
Dissolution des fonds limités par le comité		960	0	231'413
Dissolution de la Réserve générale / fortune libre		85'058	0	214'333
Résultat de l'exercice		0	-1'219'650	0

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
Activités d'exploitation

en CHF	2011	2010
Résultat avant variation des fonds	-363'174	-432'141
Amortissements immobilisations	51'683	69'788
Attribution provision pour risques	45'855	282'355
Dissolution provision pour risques	-16'987	-5'000
Dissolution fonds amortissements et financements d'immobilisations corporelles	-134'650	0
Variation créances, garanties, stocks & comptes régularisation actif	-1'000'291	919'766
Variation obligations & comptes régularisation passif	-436'072	556'645
Cash-flow résultant de l'exploitation	-1'853'637	1'391'412

Activités d'investissement

Investissements	-331'523	-226'840
Dons avec affectation limitée par le donateur	229'930	118'905
Résultat net vente des immobilisations	-192'742	-358'143
Désinvestissements	640'391	1'139'460
Cash-flow résultant des investissements	346'056	673'381

Activités de financement

Dons, legs, avec affectation limitée par le donateur	42'000	104'838
Cash-flow résultant de financement	42'000	104'838
Variation des liquidités	-1'465'581	2'169'631

Situation des fonds

Liquidités au 1er janvier	4'922'834	2'753'203
Liquidités au 31 décembre	3'457'253	4'922'834
Variation des liquidités	-1'465'581	2'169'631

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS

Désignation	01.01.2011	Apports	Reclassements	Prélèvements	31.12.2011
en CHF					
Fonds H.S. Jeunesse	178'199	0	0	0	178'199
Fonds H.S. Tiers-monde	168'770	0	0	0	168'770
Fonds Tiers-monde	101'795	0	0	0	101'795
Fonds Travaux	2'486	0	0	0	2'486
Fonds V.M. Formation des jeunes	51'234	0	0	0	51'234
Fonds Pécules	25'102	12'000	0	-16'372	20'730
Fonds R.D.F. Tiers-monde	189'670	0	0	0	189'670
Fonds Bagatelle	25'116	25'000	0	-43'749	6'367
Fonds M. & Mme M.	373'694	0	0	-199'983	173'711
Fonds Junod Bagatelle 3ème âge	8'744	0	0	-8'744	0
Fonds WiSE - Eloise	67'415	5'000	0	-8'309	64'106
Total fonds affectés par le donateur	1'192'224	42'000	0	-277'156	957'068
Fonds Aide individuelle	206'478	0	0	0	206'478
Fonds Désendettement	10'775	0	0	0	10'775
Fonds Animation 3ème âge	19'177	0	0	0	19'177
Fonds Social aînés - Milarez	10'000	0	0	-960	9'040
Fonds Action & projets sociaux	1'214'065	0	312'999	0	1'527'064
Fonds Coopération & développement	137'142	0	0	0	137'142
Fonds Prêts faillites	39'418	0	0	0	39'418
Total Fonds avec affectation limitée par le comité	1'637'055	0	312'999	-960	1'949'094
Fonds bloqués Logements sociaux	5'800'000	0	0	0	5'800'000
Total Fonds bloqués prêts logements sociaux	5'800'000	0	0	0	5'800'000
Fonds bloqués Maisons & appartements	340'149	0	-312'999	0	27'150
Fonds bloqués Immeuble ch. de la Milice	2'512'376	0	0	-66'115	2'446'261
Total Fonds bloqués immeubles	2'852'525	0	-312'999	-66'115	2'473'411
Réserve générale	2'202'841	0	0	-85'058	2'117'783
Total Réserve générale / Fortune libre	2'202'841	0	0	-85'058	2'117'783

COMPTES PAR PROJETS 2011

Projets en CHF	2011	2010
SERVICE SOCIAL & JURIDIQUE		
Subventions affectées	437'500	430'000
Dons affectés	851'191	624'461
Produits des prestations & divers	88'243	88'519
Total des produits	1'376'936	1'142'981
Charges directes de projets	-2'136'290	-1'948'279
Charges administratives	-55'760	-60'750
Résultat d'exploitation	-815'116	-866'049
SECONDES MAINS		
Subventions affectées	350	0
Dons affectés	2'283	900
Produits des prestations & divers	2'711'686	2'399'293
Total des produits	2'714'319	2'400'193
Charges directes de projets	-2'630'037	-2'161'933
Charges administratives	-161'347	-121'506
Résultat d'exploitation	-77'064	116'754
EPICERIES CARITAS		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	6'200	0
Produits des prestations & divers	1'528'406	1'570'746
Total des produits	1'534'606	1'570'746
Charges directes de projets	-1'583'717	-1'623'134
Charges administratives	-35'840	-34'730
Résultat d'exploitation	-84'952	-87'118
BENEVOLAT		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	30'459	3'579
Total des produits	30'459	3'579
Charges directes de projets	-128'962	-109'737
Charges administratives	-3'710	-2'800
Résultat d'exploitation	-102'212	-108'958
ANIMATION 3ème AGE		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	400
Produits des prestations & divers	28'448	30'958
Total des produits	28'448	31'358
Charges directes de projets	-43'031	-55'162
Charges administratives	-670	-1'040
Résultat d'exploitation	-15'253	-24'844

COMPTES PAR PROJETS 2011

Projets en CHF	2011	2010
ACCOMPAGNEMENT		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	12'779	40'662
Produits des prestations & divers	15'531	18'963
Total des produits	28'310	59'625
Charges directes de projets	-142'846	-138'533
Charges administratives	-5'340	-4'560
Résultat d'exploitation	-119'876	-83'468
SECODEV & CAP INDIGO		
Subventions affectées	360'064	347'282
Dons affectés	32'995	18'845
Produits des prestations & divers	300'227	319'674
Total des produits	693'286	685'801
Charges directes de projets	-950'518	-1'144'805
Charges administratives	-6'410	-8'420
Résultat d'exploitation	-263'642	-467'424
POLE REFUGIES		
Subventions affectées	5'687'505	7'747'517
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	1'271'256	594'978
Total des produits	6'958'761	8'342'495
Charges directes de projets	-6'909'171	-7'960'750
Charges administratives	-49'590	-48'600
Résultat d'exploitation	0	333'146
VESTIAIRE - partenariat		
Subventions affectées	29'025	29'025
Dons affectés	0	5'000
Produits des prestations & divers	0	12'595
Total des produits	29'025	46'620
Charges directes de projets	-58'788	-73'556
Charges administratives	0	-2'600
Résultat d'exploitation	-29'763	-29'536
FOYERS		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	178'856	330'310
Total des produits	178'856	330'310
Charges directes de projets	-147'262	-324'433
Charges administratives	-3'970	-11'580
Résultat d'exploitation	27'624	-5'703

COMPTES PAR PROJETS 2011

Projets en CHF	2011	2010
GESTION DES IMMEUBLES		
Subventions affectées	0	0
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	1'190	2'950
Total des produits	1'190	2'950
Charges directes de projets	-4'002	-16'745
Charges administratives	0	0
Résultat d'exploitation	-2'812	-13'795
JOURNEES CARITAS		
Subventions affectées	0	163'717
Dons affectés	0	8'059
Produits des prestations & divers	0	0
Total des produits	0	171'776
Charges directes de projets	0	118'841
Charges administratives	0	0
Résultat d'exploitation	0	52'935
VOIE 2		
Subventions affectées	297'724	297'724
Dons affectés	15'000	32'000
Produits des prestations & divers	117'828	168'188
Total des produits	430'552	497'912
Charges directes de projets	-569'048	-410'974
Charges administratives	-72'950	-8'770
Résultat d'exploitation	-211'446	78'168
REFLETS		
Subventions affectées	25'000	25'000
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	156	20
Total des produits	25'156	25'020
Charges directes de projets	-23'354	-24'026
Charges administratives	-1'340	-1'510
Résultat d'exploitation	462	-516
COMMUNICATION, PUBLICATION & RECHERCHE DE FONDS		
Subventions affectées	4'970	0
Dons affectés	0	0
Produits des prestations & divers	43'705	82'666
Total des produits	48'675	82'666
Charges directes de projets	-437'077	-368'799
Charges administratives	-8'200	-8'810
Résultat d'exploitation	-396'602	-294'943

COMPTES PAR PROJETS 2011

Projets en CHF	2011	2010
RECAPITULATION		
Total des produits	14'078'579	15'394'031
Charges directes de projets	-15'764'104	-16'479'706
Charges administratives	-405'127	-315'676
Résultat d'exploitation des activités	-2'090'652	-1'401'350

Décomposition des charges par activités en charges par nature

Charges directes de projets		
Prestations personnel, tiers & bénévoles	-5'779'672	-5'407'137
Prestations sociales, animations et soutiens	-7'210'289	-8'154'998
Marchandises et autres dépenses	-1'208'329	-1'359'929
Frais de structure	-855'238	-1'061'957
Frais de fonctionnement	-667'365	-522'943
Produits affectés directement à soutien prestation	56'789	27'259
Total charges directes de projets	-15'764'104	-16'479'706

Charges administratives		
Prestations personnel, tiers & bénévoles	-339'977	-259'899
Prestations sociales, animations et soutiens	-171	-192
Marchandises et autres dépenses	0	0
Frais de structure	-97'022	-32'152
Frais de fonctionnement	-60'296	-46'344
J. Produits affectés direct. à l'administration	92'339	22'910
Total charges administratives	-405'127	-315'676
Total des charges	-16'169'231	-16'795'382

ANNEXE AUX COMPTES 2011

Principes de présentation des comptes

Principes pour la comptabilité et la présentation des comptes

La présentation des comptes est conforme aux recommandations en vigueur (Swiss GAAP RPC), conformément au Code suisse des obligations, aux prescriptions de la Fondation ZEWO et à la directive cantonale transversale pour les entités subventionnées de +CHF 200'000 de l'Etat de Genève. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de Caritas Genève.

Les comptes sont présentés en CHF sans les centimes, il peut demeurer des différences non significatives liées aux arrondis.

Institutions consolidées

Caritas Genève n'a pas de filiale ni d'institutions partenaires sur lesquelles elle exerce son autorité, ou serait susceptible de l'exercer en raison d'un contrôle et d'une gestion communs. Une consolidation n'est donc pas nécessaire.

Principes d'évaluation

Le principe des coûts d'acquisition ou d'exploitation est appliqué d'une manière générale à la présentation des comptes. Les remarques suivantes s'appliquent aux postes principaux du bilan :

- Liquidités	à la valeur nominale.
- Créances diverses	à la valeur nominale, compte tenu d'une correction pour risques.
- Créances Service social & Pôle Réfugiés	à la valeur nominale.
- Garanties de loyers	à la valeur nominale.
- Stocks magasins	au prix d'acquisition.
- Compte de régularisation actif	à la valeur nominale.
- Immobilisations corporelles	Moyens d'exploitation : à la valeur d'acquisition moins amortissements et fonds de financement. Immeuble : à la valeur du marché à la date de donation ou au prix d'acquisition.
- Immobilisations financières	à la valeur nominale, compte tenu d'une correction pour risques.
- Prêts pour financement immeubles sociaux	à la valeur nominale.
- Capitaux étrangers à court terme	à la valeur nominale.

Principe de base pour le tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie reflète la variation des liquidités opérationnelles selon la méthode indirecte. Il fait la distinction entre le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation, des activités d'investissements et des activités de financement.

Principe de calcul de variation des fonds

Le tableau de variation des fonds présente l'évolution des fonds et de la fortune libre, répartis entre « apports », « prélèvements » et « reclassements ».

Organisation de l'association et but

Sous la dénomination de Caritas Genève, il est fondé en conformité des articles 60 et ss du CCS, une association ayant pour but de venir en aide à toutes personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

Statut fiscal

Caritas Genève est au bénéfice de l'exonération d'impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette exonération s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations.

L'exonération a été reconduite à partir de la période fiscale 2009 pour une nouvelle période de 10 ans.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

Composition du Comité pour l'exercice 2011

MEMBREZ François	Président	Genève
TRABICHET Jean-Philippe	Vice-président	Chêne-Bougeries
SANTONI Jean-Paul	Vice-président	Carouge
KEMPF Jean-Charles	Président d'honneur	Troinex
BESSON Marc	Membre	Genève
BONVALLAT Damien	Membre	Genève
CRESTIN-BILLET Edouard	Membre	Genève
DE GIULI Jean-Noël	Membre	Onex
DEVERNAY Gérard	Membre	Collonge-Bellerive
DUFRESNE Anne-Marie	Membre	Genève
Mgr FARINE Pierre	Membre	Genève
FLEURY Jacques	Membre	Genève
GROB Jean	Membre d'honneur	Genève
MANZINI Sylvie	Membre	Cologny
PASQUIER Roland	Membre	Genève
RIGOTTI Gilbert	Membre	Grand-Lancy
VIENAT Jean-Marie	Membre	Genève
FROIDEVAUX Dominique	Directeur	Genève
Di SARIO Monica	Directrice adjointe	Genève

Rémunération de l'organe dirigeant

Le Comité de Caritas Genève exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération n'est versée.

Nombre d'emplois à temps plein (Full Time Equivalent)

102 employés avec un total de 83.80 postes à 100%.

Indemnités complémentaires et prestations/avantages en nature

Le personnel, cadres supérieurs et directeurs ne perçoivent aucune autre prestation en supplément de leur salaire.

Provision pour vacances et heures supplémentaires

Néant.

Organe de révision

Depuis l'exercice 2009 : PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1211 Genève 2.

Inspection cantonale des finances

Aucun rapport ni contrôle pour l'exercice.

Prestations gratuites

Nombre de bénévoles : 739.

Nombre d'heures effectuées par les bénévoles : 70'778 h.

Estimation des bons émis par le Service social pour La Fouine 2011 : CHF 49'700.-.

Rapport de performance

Le rapport annuel 2011 à disposition sur demande tient lieu de rapport de performance.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

Explications relatives au bilan

1. Créances diverses

	2011	2010
Etat de Genève assistance ODM 2008	729'649	729'649
Provision pour risques 1)	-299'015	-299'015
Etat de Genève, assistance Réfugiés « année en cours » 2)	2'087'505	997'517
Créances diverses 3)	19'316	44'067
Provision pour risques Caritas Handicap	0	-11'987
Total	2'537'464	1'460'231

1) Correspond à la différence entre le montant dû par l'Etat de Genève diminué de CHF 430'634, montant dû par Caritas Genève suite à la reprise du Fonds de Formation lors de la cessation de l'activité SRU.

2) Correspond au Forfait global ODM 2011 diminué par les acomptes versés par l'Etat de Genève.

3) Correspond à des prêts et avances en faveur d'associations proches et au personnel ainsi que l'impôt anticipé 2011.

2. Créances Service social & Pôle Réfugiés

	2011	2010
Débiteurs Service social Appel de fonds	139'248	178'050
Débiteurs Service social prêts divers	44'654	55'687
Débiteurs Service social divers consultant	33'048	34'386
Débiteurs Service social prêts faillites	30'716	32'398
Débiteurs Service social Désendettement	157'743	204'141
Débiteurs Pôle Réfugiés prêts divers	94'618	97'478
Débiteurs Pôle Réfugiés cautions	44'847	46'525
Total	544'873	648'665

Les prêts effectués ne sont pas rémunérateurs d'intérêts.

3. Garanties de loyers

	2011	2010
Garantie de loyers pour tiers	43'513	43'522
Garantie de loyers propres	34'162	28'580
Total	77'675	72'102

4. Stocks magasins

	2011	2010
Stock Epicerie Caritas – Jean-Violette	7'685	5'614
Stock Epicerie Caritas – Luserna	12'875	7'540
Stock Cap Indigo	69'908	84'779
Total	90'468	97'933

Les évaluations des stocks des Epiceries Caritas et de Cap Indigo ont fait l'objet d'inventaires. Leur évaluation est faite au prix d'achat au 31.12.2011.

5. Comptes de régularisation actif

	2011	2010
Charges payées d'avance	6'864	9'651
Produits à recevoir	325'120	302'592
Provision pour risques créance Pluriels pour BIRD	0	-5'000
Total	331'984	307'243

Les produits à recevoir comprennent notamment CHF 141'129 de financement d'actifs de la part d'une Fondation donatrice, CHF 33'000 d'OAI pour contribution salaire 2011, CHF 89'418 de l'Etat de Genève pour les EDS.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

6. Immobilisations corporelles

	Mobilier & Installation	Véhicules	Immeuble de La Milice	Maisons & Appartement	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.	994'710	393'401	3'305'759	340'151	5'034'021
Acquisitions	331'523	0	0	0	331'523
Sorties	-128'150	-6'500	0	-313'000	-447'650
Solde au 31.12.	1'198'082	386'901	3'305'759	27'151	4'917'893

Fonds de financement direct avec affectation limitée par le donateur	Mobilier & Installation	Véhicules	Immeuble de La Milice	Maisons & Appartement	Total
Solde au 01.01.	-505'263	-310'766	0	0	-816'029
Financement direct de l'année	-229'930	0	0	0	-229'930
Sorties	100'737	3'946	0	0	104'683
Solde au 31.12.	-634'465	-306'820	0	0	-941'275

Fonds d'amortissements	Mobilier & Installation	Véhicules	Immeuble de La Milice	Maisons & Appartement	Total
Solde au 01.01.	-363'849	-81'523	-793'382	0	-1'238'754
Amortissements	-51'127	-556	-66'115	0	-117'798
Sorties	27'413	2'554	0	0	29'967
Solde au 31.12.	-387'563	-79'526	-859'497	0	-1'326'585
Valeur nette au 31.12.	176'064	556	2'446'262	27'151	2'650'033
Taux d'amortissement	2 à 10 ans	5 ans	50 ans		

Le seuil d'activation est CHF 1'000 et l'amortissement se fait de manière linéaire.

L'amortissement annuel de l'immeuble Ch. de la Milice est couvert par la dissolution du même montant du Fonds bloqué Immeuble La Milice.

L'immeuble Ch. de la Milice bénéficie du droit de superficie accordé par l'Etat de Genève jusqu'en 2058. Une rente symbolique annuelle de CHF 1 est demandée à Caritas Genève que l'Etat de Genève renonce à encaisser. A l'extinction du droit de superficie, les conditions de restitution du terrain seront à négocier.

Les maisons & appartements figurent au bilan à la valeur de marché, à la date de la donation ou au prix d'acquisition.

Il a été procédé à l'apurement d'investissements obsolètes pour CHF 134'650 concernant les locaux de l'accueil, du matériel informatique et la signalétique des boutiques. Ces investissements avaient été totalement amortis.

Un inventaire des immobilisations corporelles est tenu et mis à jour au 31.12.2011.

7. Immobilisations financières

	Fonds Social Désendet.	Part sociale Caritas Markt	Actions Les Recyclables SA	Total
Valeur au 01.01.	100'000	1'000	0	101'000
Acquisitions 1)	0	0	20'000	20'000
Sorties	0	0	0	0
Provision pour risques	-91'855	0	0	-91'855
Valeur nette au 31.12	8'145	1'000	20'000	29'145

La Part Fonds Social Désendettement fait l'objet d'une convention passée entre le CSP de Genève, le BCAS de Genève et Caritas-Genève dont le but est de permettre la conclusion de contrats de prêts sans intérêt, avec des personnes privées répondant à certains critères, et de leur permettre, grâce à un appui et le suivi d'un service social compétent, de régler leur situation financière et d'éviter, si faire se peut, de faire appel à l'assistance publique. Le Fonds est soutenu à concurrence d'un quart par une Fondation privée. L'immobilisation financière n'a pas été rémunératrice d'intérêts.

Lors de l'établissement des comptes, la provision pour risques a été adaptée compte tenu du solde du Fonds social désendettement au 31.12.2011.

1) Intégration des actions que détient Caritas Genève depuis 2002.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

8. Immobilisations financières affectées

	2011	2010
Valeur au 01.01.	5'800'000	6'300'000
Acquisitions	0	0
Sorties	0	-500'000
Valeur au 31.12	5'800'000	5'800'000

Ce poste est constitué de prêts pour une période 20 ans dans le but de fournir à Caritas Cité-Joie les fonds nécessaires pour la réalisation d'immeubles sociaux. Ces prêts sont rémunérateurs d'intérêts à hauteur de 2% l'an.

Caritas Genève n'exerce aucune influence dominante au sein de Caritas Cité-Joie et n'est donc pas sujette à consolidation.

9. Obligations à court terme

	2011	2010
Créanciers fournisseurs	170'920	287'332
Etat de Genève - Fonds de formation (en relation avec la reprise SRU)	430'634	430'634
Etat de Genève - Pôle Réfugiés non dépensé 2009 à 2011	782'394	0
Créanciers Garanties bancaires	15'231	19'731
Créanciers AFC - TVA	8'516	0
c/c association proches	50	13'239
c/c commissions dépôt-ventes	5'421	7'393
Cautions foyers	0	49'522
Total	1'413'166	807'851

En 2011, les foyers ont été fermés et les cautions liées ont été remboursées.

10. Obligations liées au Service social & Pôle Réfugiés

	2011	2010
Créanciers divers prêts CRG	0	3'850
Créanciers c/c désendettement	256'714	202'001
Créanciers c/c prêts service social	260	2'408
Créanciers c/c appels de Fonds	59'513	71'719
Créanciers c/c divers consultants	43'901	43'851
Créanciers c/c prêts faillites	0	769
Créanciers ODM Dettes Réfugiés	15'205	13'204
Créanciers Pôle Réfugiés prêts divers	21'599	24'211
Créanciers Pôle Réfugiés cautions	6'666	303'277
Total	403'857	665'290

11. Obligations liées à des projets

	2011	2010
Projet FGC 06-02 Caritas Huacho	0	7'976
Projet FGC 07-23 SOPAM	0	-338
Projet FGC 09-42 SOPAM	41'234	107'972
Projet FGC 08-17 CEDRUM	0	46'459
Projet FGC 10-34 Caritas Huacho	86'442	79'565
Projet FGC 11-08 CEDRUM	51'786	0
Total	179'463	241'634

ANNEXE AUX COMPTES 2011

12. Comptes de régularisation passif

	2011	2010
Dépôt clés Centre de tri	860	980
Passifs transitoires - Charges à payer	96'629	177'907
Passifs transitoires - Produits reçus d'avance	33'846	733'056
Bons externes Epicerie Caritas	6'325	4'700
Provision Wilsdorf pour Epicerie	26'183	26'183
Provision Loterie Romande	61'200	0
Total	225'043	942'826

13. Fonds avec affectation limitée par le donateur

	01.01.2011	Apports	Reclassement	Prélèvements	31.12.2011
Fonds H.S. Jeunesse	178'199	0	0	0	178'199
Fonds H.S. Tiers-monde	168'770	0	0	0	168'770
Fonds Tiers-Monde	101'795	0	0	0	101'795
Fonds Travaux	2'486	0	0	0	2'486
Fonds V.M. pour la formation des jeunes	51'234	0	0	0	51'234
Fonds Pécules 1)	25'102	12'000	0	-16'372	20'730
Fonds R.D.F. Tiers-monde	189'670	0	0	0	189'670
Fonds Bagatelle 1)	25'116	25'000	0	-43'749	6'367
Fonds M. & Mme M. 2)	373'694	0	0	-199'983	173'711
Fonds Junod Bagatelle 3 ^{ème} âge 1)	8'744	0	0	-8'744	0
Fonds WISE - Eloise 1)	67'415	5'000	0	-8'309	64'106
Total	1'192'225	42'000	0	-277'156	957'069

1) Dissolution attribuée au Service social & juridique.

2) Dissolution attribuée au Secodev pour la couverture des micro-réalisations.

14. Fonds avec affectation limitée par le comité

	01.01.2011	Apports	Reclassement	Prélèvements	31.12.2011
Fonds Aide individuelle	206'478	0	0	0	206'478
Fonds Désendettement	10'775	0	0	0	10'775
Fonds Animation 3 ^{ème} âge	19'177	0	0	0	19'177
Fonds Social aînés - Milarez 1)	10'000	0	0	-960	9'040
Fonds Action & projets sociaux 2)	1'214'065	0	312'999	0	1'527'064
Fonds Coopération & développement	137'142	0	0	0	137'142
Fonds prêts faillites	39'418	0	0	0	39'418
Total	1'637'055	0	312'999	-960	1'949'094

1) Dissolution attribuée au Service social & juridique.

2) Suite à la vente de l'immeuble Montana, le Fonds bloqué Maisons & appartements a été dissout et reclassé.

15. Fonds bloqués pour prêts logements sociaux

	01.01.2011	Apports	Reclassement	Prélèvements	31.12.2011
Fonds bloqués pour logements sociaux	5'800'000	0	0	0	5'800'000
Total	5'800'000	0	0	0	5'800'000

ANNEXE AUX COMPTES 2011

16. Fonds bloqués immeubles

	01.01.2011	Apports	Reclassement	Prélèvements	31.12.2011
Fonds bloqués Maisons & appartements 1)	340'149	0	-312'999	0	27'150
Fonds bloqués Immeuble ch. de la Milice 2)	2'512'376	0	0	-66'115	2'446'261
Total	2'852'525	0	-312'999	-66'115	2'473'411

1) Suite à la vente de l'immeuble Montana, ce fonds a été dissout à hauteur de la valeur enregistrée en actif immobilisé et transféré au Fonds Action & projets sociaux.

2) Dissolution pour couverture de l'amortissement annuel de l'immeuble Ch. de la Milice.

17. Réserve générale / Fortune libre

	01.01.2011	Apports	Reclassement	Prélèvements	31.12.2011
Réserve générale/ Fortune libre	2'202'841	0	0	-85'058	2'117'783
Total	2'202'841	0	0	-85'058	2'117'783

Dissolution pour couverture de la perte d'exercice 2011.

Explications relatives au compte d'exploitation

18. Produits des prestations

	2011	2010
Produits des contributions	38'483	34'539
Produits des ventes	3'501'735	3'466'796
Produits des formations	126'855	197'713
Recettes juridiques	5'050	10'449
Contributions des salaires 1)	1'011'592	807'110
Participations & partenariats	43'025	42'016
Revenus des locations 2)	259'666	351'469
Prestations de soutien Caritas 3)	32'024	191'037
Total	5'018'430	5'101'129

1) Variation due à l'augmentation du nombre d'Emplois de solidarité financés par l'Etat de Genève.

2) Diminution due à la fermeture des foyers en 2011.

3) 2010 comprend: Concert Victoria Hall, Journée Caritas et Repas de soutien. Ces 2 dernières activités n'ont pas eu lieu en 2011.

19. Subvention Etat de Genève – Département de la solidarité et de l'emploi

	2011	2010
Subvention Etat de Genève	462'500	455'000
Total	462'500	455'000

CHF 430'000 sont affectés au Service social & juridique.

CHF 25'000 sont affectés à Reflets.

CHF 7'500 correspondent au Programme Cantonal de Lutte contre le Surendettement.

20. Subvention Etat de Genève non monétaire – Département de la solidarité et de l'emploi

	2011	2010
Subvention Etat de Genève non monétaire	29'025	29'025
Total	29'025	29'025

Correspond à la mise à disposition d'un local pour l'activité du Vestiaire social que Caritas Genève partage avec le CSP.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

21. Autres subventions

	2011	2010
Subvention Ville de Genève 1)	200'000	200'000
Subventions indirectes Ville de Genève 2)	5'320	0
Subvention OFFT 3)	97'724	97'724
Subvention FGC 4)	360'064	347'282
Total	663'108	645'006

1) Subvention accordée pour le secteur Voie 2.

2) Subventions accordées sous forme de gratuité de taxe d'empiètement, de mise à disposition de matériel, pour diverses manifestations.

3) Subvention accordée pour le secteur Voie 2. Cette subvention n'est pas renouvelée au-delà du 31.12.2011.

4) Subvention accordée pour les projets Tiers-monde suivis sur plusieurs années.

22. ODM forfait assistance réfugiés

	2011	2010
Forfait global ODM	5'687'505	7'747'517
Total	5'687'505	7'747'517

L'Etat de Genève a mis fin au mandat confié à Caritas Genève au 31.07.2011.

23. Assistance Réfugiés

	2011	2010
Assistance Réfugiés	1'256'013	581'743
Total	1'256'013	581'743

Produits en lien avec les charges d'assistance des Réfugiés.

24. Dons affectés aux projets

	2011	2010
Dons par appels aux fondations / institutions 1)	422'381	292'628
Dons Caritas Suisse	0	17'340
Dons Victoria Hall	13'608	26'553
Dons RA	18'996	35'921
Dons par mailing	282'078	185'959
Autres dons affectés pour projets	183'385	171'931
Total	920'448	730'332

1) Dons attribués directement aux bénéficiaires du Service social & juridique pour une situation déterminée.

25. Autres produits d'exploitation

	2011	2010
Recettes diverses	52'372	27'274
Prestations services à tiers	0	4'163
Frais & intérêts créditeurs	3'619	4'701
Annulation comptes consultants 1)	19'025	31'176
Différence de caisse	1'848	3'483
Dissolution fonds bloqué Immeuble Milice 2)	66'115	66'115
Total	142'978	136'912

1) Apurement de comptes courants consultants du Service social & juridique.

2) Dissolution pour couverture de l'amortissement de l'immeuble Ch. de la Milice.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

26. Charges de personnel

	2011	2010
Salaires du personnel & charges sociales	5'554'317	5'164'005
Frais formation du personnel	24'044	19'564
Frais de déplacement du personnel	5'899	9'524
Autres frais du personnel	41'220	33'071
Total	5'625'479	5'226'164

27. Prestations de tiers

	2011	2010
Honoraires comptables	194'000	175'000
Honoraires Réviseur	38'144	38'144
Honoraires divers	149'299	123'727
Honoraires formations	5'802	8'386
Indemnités civilistes	73'204	59'405
Frais des stagiaires	263	254
Total	460'712	404'916

28. Frais des bénévoles

	2011	2010
Frais divers des bénévoles	7'710	19'052
Frais animation des bénévoles	20'034	8'682
Frais cadeaux des bénévoles	5'714	8'221
Total	33'458	35'955

29. Aides sociales

	2011	2010
Aides sociales	242'402	215'266
Aides sociales couvertes par des fonds	78'879	48'407
Total	321'280	263'673

30. Aides sociales par appel fondations / Institutions

	2011	2010
Aides sociales par appel fondations/institutions	422'381	292'628
Total	422'381	292'628

Aides sociales attribuées aux consultants du Service social & juridique couvertes par des fondations / institutions.

31. Assistance Réfugiés

	2011	2010
Assistance Réfugiés	5'808'655	6'812'884
Total	5'808'655	6'812'884

Assistance aux réfugiés statutaires dans le cadre du mandat confié à Caritas Genève pour la gestion du Forfait global ODM.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

32. Soutien activités tiers

	2011	2010
Soutien activités tiers	44'240	14'831
Micro-Réalisations 1)	199'983	267'140
Projets partenariats et autres 2)	26'652	126'206
Projets FGC	360'064	347'282
Total	630'938	755'459

1) Micro-Réalisations couvertes par le Fonds M. & Mme M.

2) Diminution des projets Secodev gérés à court terme.

33. Frais animations, activités et autres soutiens

	2011	2010
Frais de scolarité 1)	1'507	0
Frais d'animations	23'035	27'721
Frais de transport	2'663	2'825
Total	27'205	30'546

1) concerne Voie2

34. Marchandises et frais pour la vente

	2011	2010
Achat produits pour la vente	1'150'875	1'224'926
Frais de production	40'956	45'722
Autres dépenses 1)	16'497	89'281
Total	1'208'329	1'359'929

1) En 2010 comprend : Journées Caritas qui n'ont pas eu lieu en 2011.

35. Entretien et frais d'infrastructure

	2011	2010
Articles ménagers et blanchisserie	19'495	22'973
Entretien et réparation immeubles 1)	19'917	129'849
Surveillance des locaux	8'111	9'917
Entretien et réparation mobilier & installations	24'064	25'211
Entretien et réparation véhicules	31'094	12'989
Taxes et carburants véhicules	21'249	17'645
Total	123'929	218'584

1) Aménagement et extension des locaux Pôle Réfugiés en 2010 pour CHF 96'353.

36. Loyers

	2011	2010
Loyers	657'156	588'757
Energie	153'376	150'865
Total	810'532	739'622

ANNEXE AUX COMPTES 2011

37. Amortissements

	2011	2010
Amortissement mobilier, machines et outillage	9'485	12'718
Amortissement informatique et téléphones	27'368	53'204
Amortissement Rue de Carouge	14'274	3'310
Amortissement véhicules	556	556
Amortissement Immeuble Ch. De la Milice 19	66'115	66'115
Total	117'798	135'903

Se référer au tableau des Immobilisations corporelles.

38. Autres frais administratifs

	2011	2010
Frais de bureau	51'649	47'314
Imprimés et frais rapport annuel 1)	42'825	67'190
Fournitures informatique	47'377	36'816
Frais de port	79'365	87'068
Téléphones	44'076	49'600
Journaux et documentation professionnelle	3'660	9'378
Frais machine à café et cafétéria	11'251	12'101
Publicité et annonce 2)	135'059	29'290
Frais de réunion du bureau/Organe	981	3'101
Frais de représentation	3'327	3'793
Assurances RC	7'547	3'514
Assurances choses	15'519	16'370
Assurances incendie	5'833	5'811
Assurance véhicule	13'685	13'858
Total	462'152	385'204

1) 2010 comprend : imprimés Journées Caritas pour CHF 12'195.

2) Dépenses liées à la publicité Mélodies pour CHF 96'313.

39. Autres charges d'exploitation

	2011	2010
Frais & intérêts débiteurs	21'755	21'726
Taxes et redevances	12'129	7'237
Charges fiscales	29'537	19'795
Cotisations	6'031	5'994
Impôts	808	5'174
Frais Victoria Hall	39'880	58'149
Différence de caisse et de change	4'847	7'312
Frais divers 1)	102'824	41'160
Total	217'810	166'547

1) Comprend la restitution du non dépensé Réfugiés 2011 pour CHF 92'008.

40. Résultat des titres

	2011	2010
Produits des titres	0	6'994
Charges des titres	0	0
Total	0	6'994

En 2011, Caritas Genève ne possède pas de titres rémunérateurs.

ANNEXE AUX COMPTES 2011

41. Résultat des prêts

	2011	2010
Intérêts sur prêts	116'000	116'932
Total	116'000	116'932

Correspond à la rémunération de 2% des prêts accordés à Caritas Cité-Joie.

42. Charges hors exploitation

	2011	2010
Charges hors exploitation diverses	43'911	24'160
Etat de Genève, non dépensé Pôle Réfugiés 2009-2010	690'386	0
Caritas Jerusalem	0	50'000
Dotation provision pour risque	45'855	278'769
Apurement immobilisations obsolètes	134'650	0
Total	914'803	352'930

43. Produits hors exploitation

	2011	2010
Produits hors exploitation divers	81'818	6'460
Résultat net vente immeubles	191'242	358'143
Apurement fonds amort./financ. immobilisations obsolètes	134'650	0
Total	407'710	364'604

Autres informations

Charges administratives, Direction & services et fundraising

	2011	2010
Administration générale	405'127	315'676
Direction & services	627'655	621'271
Recherche de fonds et communication	396'602	294'943
Total	1'429'384	1'231'890
Proportion en rapport avec les charges globales d'exploitation	8.79%	7.32%

Valeur d'assurance incendie des immeubles et mobilier

	2011	2010
Immeuble Chemin de la Millice	3'659'000	3'645'200
Appartement Montana	0	241'500
Appartement Suen	123'500	121'600
Mobilier	2'845'300	3'699'000
Total	6'627'800	7'707'300

Evaluation des risques

L'examen de l'évaluation des risques a été entrepris par le comité. Le tableau des risques est en cours d'élaboration et sera soumis pour approbation.

Fonds de pension et indemnités de retraite

Caritas Genève assure ses employés auprès d'un organisme externe conformément aux dispositions légales en vigueur en Suisse. Le plan défini est celui de la primauté des cotisations. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'ayant pas été atteinte au 31.12.2011, aucun excédent de couverture (fonds libres positifs) ne figure au bilan au 31.12.2011.

Centre social protestant de Genève
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2009

	Budget 2009	2009	Réf.	2008
		(selon Swiss GAAP RPC)	annexe	(selon Swiss GAAP RPC)
	CHF	CHF		CHF
Recettes d'exploitation				
Dons et appels annuels	916'500.00	954'026.25		997'219.74
Recettes d'activités et d'exploitation	3'250'600.00	3'239'767.46		3'188'974.18
Subventions	733'060.00	762'739.00	4.6	823'199.00
Don de la Loterie Romande (Renfile)	0.00	0.00		1'500'000.00
Don de la Loterie Romande	0.00	120'000.00		0.00
Don de la Fondation Wilsdorf (Renfile)	0.00	1'558'344.00		500'000.00
Don de la société IKEA	0.00	817'760.00		0.00
Dons affectés	0.00	245'156.00		79'900.00
Autres produits	18'500.00	57'681.09		60'062.57
Dissolution du fonds d'investissement	attribu. Inves	83'520.85		80'159.30
Total des Recettes	4'918'660.00	7'838'994.65		7'229'514.79
Charges d'exploitation				
Frais de personnel (yc adm. 722'530.72)	4'616'571.00	4'549'048.20	4.4	4'175'511.13
Frais généraux (yc adm. 351'802.30)	676'150.00	771'103.91		756'329.64
Frais d'exploitation	80'960.00	71'019.01		51'256.91
Frais d'activités (yc adm. 250.00)	425'950.00	424'360.68		416'166.99
Participations diverses	2'000.00	2'000.00		2'300.00
Dons et partage	31'000.00	28'543.95		28'328.90
Total Charges d'exploitation	5'832'631.00	5'846'075.75		5'429'893.57
Autres charges d'exploitation				
Attribution à fonds d'amortissement	dissol. Invest	83'520.85		80'159.30
Amortissements Renfile Plan-les-Ouates	7'700.00	7'700.00		7'700.00
Attribution don de la Loterie Romande	0.00	120'000.00		1'500'000.00
Attribution don de la Fondation Wilsdorf	0.00	1'558'344.00		500'000.00
Attribution de la société IKEA	0.00	817'760.00		0.00
Attribution à fonds affectés	10'000.00	246'156.00		437'477.50
Total Autres charges d'exploitation	17'700.00	2'833'480.85		2'525'336.80
Résultat d'exploitation	(931'671.00)	(840'561.95)		(725'715.58)

Centre social protestant de Genève
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2009

	Budget 2009	2009	Réf.	2008
		(selon Swiss GAAP RPC)	annexe	(selon Swiss GAAP RPC)
	CHF	CHF		CHF
Report Résultat d'exploitation	(931'671.00)	(840'561.95)		(725'715.58)
Produits et charges financiers				
Dividende sur actions Maison de la réformation	250'000.00	270'000.00		0.00
Produits financiers	60'000.00	47'435.29		58'753.25
Charges financières	(13'810.00)	(16'878.99)		(14'631.74)
Plus (moins)-value non réalisées	0.00	(176'860.86)		(332'297.12)
Dissolution (Attribution) à la provision pour titres	0.00	172'608.86		316'528.20
Total Produits et charges financiers	296'190.00	296'304.30		28'352.59
Produits et charges extraordinaires				
Dons extraordinaires et legs	0.00	280'737.80		95'759.60
Autres recettes sur exercices antérieurs	0.00	19'821.19		116'317.19
Autres dépenses	0.00	(980.40)		(6'870.09)
Total Produits et charges extraordinaires	0.00	299'578.59		205'206.70
Résultat des fonds affectés				
Prélèvement du fonds de régulation	514'404.00	514'404.00		668'820.00
Attribution au fonds de régulation	0.00	(299'579.00)		(205'206.00)
Produits des fonds affectés	0.00	0.00		2'559'786.06
Charges des fonds affectés	0.00	0.00		(695'085.97)
Utilisation des fonds affectés	0.00	0.00		(1'864'700.09)
Total Résultat des fonds affectés	514'404.00	214'825.00		463'614.00
Résultat de l'exercice	(121'077.00)	(29'854.06)		(28'542.29)



FIDUCIAIRE TECAFIN SA

Avenue Krieg 7 Case postale 139 1211 Genève 17 Tél. 022 347 78 78 Fax 022 347 47 69 sjacques@tecafin.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Sur le contrôle ordinaire à l'Assemblée générale des membres de l'association,

Centre social protestant de Genève

Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'association Centre social protestant de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels de votre association, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectués notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Membre de la Chambre fiduciaire

Chambre suisse des experts-comptables, fiduciaires et fiscaux

Opinion d'audit

Selon notre appréciation les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse, aux Swiss GAAP RPC, à la LIAF et aux directives propres à votre association.

Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, modifiée en date du 21 avril 2010, relative à la « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques », ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons de la mise en place d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 mars 2011

FIDUCIAIRE TECAFIN SA

Stéphane JACQUES
Réviseur responsable

Henri-Albert JACQUES
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Centre social protestant de Genève Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF	2010 (selon Swiss GAAP RPC) CHF	Réf. annexe	2009 (selon Swiss GAAP RPC) CHF
Actifs circulants			
<u>Liquidités</u>			
Caisse	7'008.90	3.1	15'359.25
Compte chèques postaux	719'343.49		725'647.43
Banques	229'615.54		411'744.98
	<u>955'967.93</u>		<u>1'152'751.66</u>
<u>Réalisables</u>			
Débiteurs	36'456.00	3.2	36'926.70
Impôt anticipé	108'676.40		108'086.59
Autres débiteurs	30'184.70		22'876.90
	<u>175'317.10</u>		<u>167'890.19</u>
<u>Autres actifs circulants</u>			
Comptes de régularisation	80'441.95	3.3	79'799.25
Dépôts à court terme	204'347.00		9'759.00
	<u>284'788.95</u>		<u>89'558.25</u>
Total de l'Actif circulant	<u>1'416'073.98</u>		<u>1'410'200.10</u>
Actifs immobilisés			
<u>Immobilisations financières</u>			
Titres (valeur boursière)	1'242'651.00	3.4	1'242'372.00
Titres en nue propriété	29'000.00		29'000.00
	<u>1'271'651.00</u>		<u>1'271'372.00</u>
<u>Immobilisations financières affectées</u>			
Titres à but délimité (valeur boursière)	529'966.00	3.4	578'335.00
	<u>529'966.00</u>		<u>578'335.00</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Installations, machines et mobilier	192'828.40	3.5	167'223.60
Matériel informatique	197'673.55		170'369.55
Véhicules	197'590.90		197'590.90
Renfile Meyrin	4'662'857.15		4'800'000.00
Renfile de Plan-les-Ouates	236'232.42		243'932.42
./ Fonds d'amortissement	(5'250'945.00)		(5'335'179.05)
	<u>236'237.42</u>		<u>243'937.42</u>
Total de l'Actif immobilisé	<u>2'037'854.42</u>		<u>2'093'644.42</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>3'453'928.40</u>		<u>3'503'844.52</u>

Centre social protestant de Genève
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

PASSIF	2010	Réf.	2009
	(selon Swiss GAAP RPC) CHF	annexe	(selon Swiss GAAP RPC) CHF
Fonds étrangers			
Dettes à court terme			
Créanciers divers	372'202.99	3.6	314'280.91
Comptes de régularisation	217'197.43	3.3	153'673.65
	<u>589'400.42</u>		<u>467'954.56</u>
Provisions			
Provisions diverses	116'774.07	3.8	250'662.88
	<u>116'774.07</u>		<u>250'662.88</u>
Total des Fonds étrangers	<u>706'174.49</u>		<u>718'617.44</u>
Fonds affectés			
		3.7	
Fonds affectés Renfile	0.00		250'592.54
Fonds pour activités propres	230'586.88		142'623.81
Fonds de soutien	405'516.35		450'830.95
Fonds extérieurs	1'900.90		(10'961.60)
	<u>638'004.13</u>		<u>833'085.70</u>
Total des Fonds affectés	<u>638'004.13</u>		<u>833'085.70</u>
Fonds propres			
Capital de fondation	10'000.00		10'000.00
Réserve de régulation	1'500'873.90	3.7	1'328'391.58
Réserves diverses	6'845.65		57'950.00
Réserve titres usufruit	29'000.00		29'000.00
	<u>1'546'719.55</u>		<u>1'425'341.58</u>
Résultat reporté	556'653.86		556'653.86
Résultat de l'exercice	6'376.37		(29'854.06)
	<u>563'030.23</u>		<u>526'799.80</u>
Total des Fonds propres	<u>2'109'749.78</u>		<u>1'952'141.38</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>3'453'928.40</u>		<u>3'503'844.52</u>

Centre social protestant de Genève Genève

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2010

	Budget 2010	2010 (selon Swiss GAAP RPC)	Réf. annexe	2009 (selon Swiss GAAP RPC)
	CHF	CHF		CHF
Recettes d'exploitation				
Dons et appels annuels	936'500.00	973'934.50		954'026.25
Recettes d'activités et d'exploitation	3'394'180.00	3'483'936.86		3'239'767.46
Subventions	723'511.00	840'269.00	4.6	762'739.00
Don de la Loterie Romande	0.00	100'000.00		120'000.00
Don de la Fondation Wilsdorf (Renfile)	0.00	0.00		1'558'344.00
Don de la société IKEA	0.00	0.00		817'760.00
Dons affectés	0.00	25'327.00		245'156.00
Autres produits	100'209.00	148'675.42		57'681.09
Dissolution du fonds d'investissement	<u>attribu. Inves</u>	<u>204'898.90</u>		<u>83'520.85</u>
Total des Recettes	<u>5'154'400.00</u>	<u>5'777'041.68</u>		<u>7'838'994.65</u>
Charges d'exploitation				
Frais de personnel (yc adm. 722'635.--)	4'800'943.00	4'896'628.41	4.4	4'549'048.20
Frais généraux (yc adm. 384'351.--)	695'190.00	751'696.53		771'103.91
Frais d'exploitation	57'300.00	84'797.73		71'019.01
Frais d'activités (yc adm. 2'394.--)	444'900.00	449'310.16		424'360.68
Participations diverses	2'000.00	2'020.00		2'000.00
Dons et partage	<u>32'000.00</u>	<u>23'271.05</u>		<u>28'543.95</u>
Total Charges d'exploitation	<u>6'032'333.00</u>	<u>6'207'723.88</u>		<u>5'846'075.75</u>
Autres charges d'exploitation				
Attribution à fonds d'amortissement.	dissol. Invest	204'898.90		83'520.85
Amortissements Renfile Plan-les-Ouates	7'700.00	7'700.00		7'700.00
Attribution don de la Loterie Romande	0.00	100'000.00		120'000.00
Attribution don de la Fondation Wilsdorf	0.00	0.00		1'558'344.00
Attribution de la société IKEA	0.00	0.00		817'760.00
Attribution à fonds affectés	<u>15'000.00</u>	<u>49'257.00</u>		<u>246'156.00</u>
Total Autres charges d'exploitation	<u>22'700.00</u>	<u>361'855.90</u>		<u>2'833'480.85</u>
Résultat d'exploitation	(900'633.00)	(792'538.10)		(840'561.95)

Centre social protestant de Genève
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2010

	Budget 2010	2010 (selon Swiss GAAP RPC)	Réf. annexe	2009 (selon Swiss GAAP RPC)
	CHF	CHF		CHF
Report Résultat d'exploitation	(900'633.00)	(792'538.10)		(840'561.95)
<u>Produits et charges financiers</u>				
Dividende sur actions Maison de la réformation	270'000.00	270'000.00		270'000.00
Produits financiers	125'000.00	114'644.93		47'435.29
Charges financières	(16'050.00)	(17'302.71)		(16'878.99)
Plus (moins)-value non réalisées	0.00	(69'248.11)		(176'860.86)
Dissolution (Attribution) à la provision pour titres	0.00	68'136.36		172'608.86
Total Produits et charges financiers	378'950.00	366'230.47		296'304.30
<u>Produits et charges extraordinaires</u>				
Dons extraordinaires et legs	0.00	516'577.05		280'737.80
Autres recettes sur exercices antérieurs	0.00	127'674.03		19'821.19
Autres dépenses	0.00	(9'230.70)		(980.40)
Total Produits et charges extraordinaires	0.00	635'020.38		299'578.59
<u>Résultat des fonds affectés</u>				
Prélèvement du fonds de régulation	432'684.00	432'684.00		514'404.00
Attribution au fonds de régulation	0.00	(635'020.38)		(299'579.00)
Produits des fonds affectés	0.00	0.00		0.00
Charges des fonds affectés	0.00	0.00		0.00
Utilisation des fonds affectés	0.00	0.00		0.00
Total Résultat des fonds affectés	432'684.00	(202'336.38)		214'825.00
Résultat de l'exercice	(88'999.00)	6'376.37		(29'854.06)

Centre social protestant de Genève
Genève

TABLEAU DE FLUX DE FINANCEMENT 2010

	2010	2009
	CHF	CHF
I. Flux de fonds provenant des activités opérationnelles		
Résultat d'exploitation	(792'538.10)	(840'561.95)
Produits et charges financiers	366'230.47	296'304.30
Résultat des fonds affectés	(202'336.38)	214'825.00
Résultat extraordinaire	635'020.38	299'578.59
Résultat net de l'exercice	6'376.37	(29'854.06)
Ajustement :		
Amortissements	7'700.00	7'700.00
Attribution aux fonds	7'254.81	(2'246'030.60)
Réserves	(51'104.35)	57'950.00
Cash flow	(29'773.17)	(2'210'234.66)
Variation des réalisables	(7'426.91)	(104'467.64)
Variation des actifs circulants	(195'230.70)	1'596'739.96
Variation des dettes à court terme	121'445.86	111'555.46
Variation des provisions	(133'888.81)	193'445.71
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	(244'873.73)	(412'961.17)
II. Flux de fonds provenant des activités d'investissement		
Variation nette des titres	(279.00)	(151'831.00)
Variation nette des titres affectés	48'369.00	(69'106.00)
Achat d'immobilisations	0.00	0.00
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	48'090.00	(220'937.00)
III. Flux de fonds provenant des activités de financement		
Prêt à long terme	Néant	Néant
Flux de fonds provenant des activités de financement	0.00	0.00
Total des flux de fonds (I+II+III)	(196'783.73)	(633'898.17)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.01	1'152'751.66	1'786'649.83
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31.12	955'967.93	1'152'751.66
Variation nette de trésorerie comme ci-dessus	(196'783.73)	(633'898.17)

Centre social protestant de Genève Genève

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE	2010			
	Existant initial 01.01.2010	Dotation	Utilisation	Existant final 31.12.2010
	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Moyen provenant des capitaux propres :</u>				
Capital de fondation	10'000.00			10'000.00
Réserve de régulation	1'328'391.58	635'020.38	(462'538.06)	1'500'873.90
Réserves diverses	86'950.00	0.00	(51'104.35)	35'845.65
Résultat reporté	526'799.80	29'854.06		556'653.86
Résultat de l'exercice	0.00	6'376.37	0.00	6'376.37
Total des capitaux propres	1'952'141.38	671'250.81	(513'642.41)	2'109'749.78
<u>Moyens provenant de fonds affectés :</u>	833'085.70	290'976.55	(486'058.12)	638'004.13
<u>Moyens provenant des capitaux étrangers :</u>				
Créanciers divers	314'280.91	3'960'267.79	-3'902'345.71	372'202.99
Comptes de régularisation	153'673.65	144'348.38	-80'824.60	217'197.43
Provisions diverses	250'662.88	56'889.95	(190'778.76)	116'774.07
Total des capitaux étrangers	718'617.44	4'161'506.12	(4'173'949.07)	706'174.49
POUR L'EXERCICE	2009			
	Existant initial 01.01.2009	Dotation	Utilisation	Existant final 31.12.2009
	CHF	CHF	CHF	CHF
<u>Moyen provenant des capitaux propres :</u>				
Capital de fondation	10'000.00			10'000.00
Réserve de régulation	1'543'216.58	299'579.00	(514'404.00)	1'328'391.58
Réserves diverses	29'000.00	57'950.00		86'950.00
Résultat reporté	556'653.86			556'653.86
Résultat de l'exercice	0.00		(29'854.06)	(29'854.06)
Total des capitaux propres	2'138'870.44	357'529.00	(544'258.06)	1'952'141.38
<u>Moyens provenant de fonds affectés :</u>	2'864'291.30	2'756'779.28	(4'787'984.88)	833'085.70
<u>Moyens provenant des capitaux étrangers :</u>				
Créanciers divers	222'196.96	266'812.87	-174'728.92	314'280.91
Comptes de régularisation	134'202.14	171'452.75	-151'981.24	153'673.65
Provisions diverses	57'217.17	207'893.91	(14'448.20)	250'662.88
Total des capitaux étrangers	413'616.27	646'159.53	(341'158.36)	718'617.44

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXES
Exercice 2010

Centre social protestant de Genève
Genève

Annexe et notes explicatives aux comptes de l'exercice 2010

1. Principes de comptabilisation

Principes généraux

Pour faire suite à la demande du Département de la solidarité et de l'emploi, les comptes au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux :

- Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC
- Dispositions légales et notamment celles qui sont contenues dans le Code des Obligations
- Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

2. Application des normes Swiss Gaap RPC

Les normes Swiss Gaap RPC ont été appliquées pour la première fois aux comptes bouclant au 31 décembre 2007.

Un changement est intervenu dans le libellé du poste "Réserve générale" pour le transformer en "Résultat reporté". Selon décision du comité, en date du 4 février 2010, ce poste ne doit pas être inférieur à CHF 550'000.--, de sorte que la perte reportée de l'exercice 2009 ne lui a pas été imputée mais qu'elle a affecté la réserve de régulation.

Une reclassification a été apportée au niveau du compte d'exploitation (page 4) afin de faire figurer les postes de produits et charges extraordinaires avant le résultat des fonds affectés.

Certains fonds, et notamment le fonds de régulation, ont été transformés en "réserves".

3. Principes d'évaluations comptables retenus au 31 décembre 2010, et détail de certaines rubriques

3.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

3.2 Débiteurs

Il s'agit de comptes courants relatifs à des clients dont les finances sont gérées par le service social du Centre Protestant. Ces comptes sont tenus sous la forme d'une comptabilité auxiliaire débiteurs et sont contrôlés par les responsables sociaux et par la Direction en permanence.

3.3 Comptes de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits relatif à l'exercice concerné.

Le détail des comptes de régularisation d'actifs se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Intérêts courus	625.00	744.00
Dons et subventions à recevoir selon lettres	19'717.05	13'160.00
Coordination textile à recevoir	25'000.00	27'700.00
Maison de la Réformation (spot cinéma)	17'852.00	0.00
Participation Caritas (vestiaire 2010)	6'552.30	0.00
Remboursement assurance	5'975.10	5'303.00
Autres transitoires	4'720.50	10'090.25
Avance voyage	0.00	22'802.00
Total	<u>80'441.95</u>	<u>79'799.25</u>

Le détail des comptes de régularisation de passifs se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Transitoires fichier	0.00	18'001.65
Salaires à payer et heures supplémentaires	75'806.25	0.00
Honoraires fiduciaire	15'602.00	15'602.00
Solde subvention peinture	0.00	5'000.00
Participation pour salaire vestiaire à payer	15'094.80	19'538.60
Transitoires Loterie Romande	22'509.58	11'036.75
Facture achat vin	11'920.50	19'053.00
Remboursement assurance pour Eds	7'828.80	0.00
Don Fondation	33'960.00	20'000.00
Autres transitoires	34'475.50	45'441.65
Total	<u>217'197.43</u>	<u>153'673.65</u>

Le montant des produits reçus d'avance s'élève à CHF 25'000.-- au 31 décembre 2010.

3.4 Titres

Les titres (actions, obligations, fonds et placements à terme) sont placés auprès de l'UBS et de la Banque Pictet & Cie. Ces avoirs sont comptabilisés au coût d'achat, conformément aux relevés bancaires. En fin d'année, les titres sont évalués aux cours boursiers. Il a été constitué une provision pour fluctuation de cours qui neutralise les plus-values non réalisées en 2010 à hauteur de CHF 106'960.80 (voir point 3.8).

3.5 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels immobilisés sont amortis linéairement sur la base de la durée de vie estimée.

	Coût d'acquisition au 31.12.2010	Fonds d'investissements 31.12.2010	Fonds d'amortissements 31.12.2010	Valeurs nettes 31.12.2010	Annuités d' amortissements 31.12.2010
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Central téléphonique	18'030.45	(3'605.85)	(14'423.60)	1.00	3'605.90
Installations	54'407.25	(23'424.05)	(30'982.20)	1.00	8'498.80
Machines, mobilier	120'390.70	(36'449.75)	(83'939.95)	1.00	15'363.50
Total installations machines et mobilier	192'828.40	(63'479.65)	(129'345.75)	3.00	27'468.20
Véhicules	197'590.90	(25'909.90)	(171'680.00)	1.00	12'955.00
Informatique	197'673.55	(34'468.75)	(163'203.80)	1.00	27'332.85
Renfile Plan-les-Ouates	243'932.42	0.00	(7'700.00)	236'232.42	7'700.00
Renfile Meyrin	4'800'000.00	(4'662'857.15)	(137'142.85)	0.00	137'142.85
Totaux	5'632'025.27	(4'786'715.45)	(609'072.40)	236'237.42	212'598.90

De plus, les taux d'amortissements annuels utilisés sont les suivants :

- Installations, bâtiment	10.00%
- Machines et mobilier	20.00%
- Véhicules	25.00%
- Informatique	33.00%
- Immeuble Renfile Meyrin s/35 ans	2.85%

Le critère d'activation des biens selon l'usage est de CHF 1'000.--, l'inventaire physique des immobilisations a été mis à jour fin 2009.

Les valeurs historiques de la Renfile Plan-les-Ouates et Renfile Meyrin sont respectivement de CHF 703'403.52 et CHF 4'800'000.--.

3.6 Fournisseurs et créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture. Le détail des créanciers divers se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Ciam AVS	162'314.90	103'854.75
Impôt source	0.00	5'871.53
Charges sociales LAA et APG	21'758.35	30'492.75
Charges sociales LPP	5'763.45	32'477.41
Avance séjour Montana	22'011.75	0.00
Avance séjour Saanen	0.00	21'960.00
Autres créanciers divers (inférieur à CHF 10'000.--)	160'354.54	119'624.47
Total	<u>372'202.99</u>	<u>314'280.91</u>

3.7 Mouvements des fonds affectés

	solde au 01.01.2010	Recettes Dotations	Dépenses Utilisations	Transferts	solde au 31.12.2010
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de soutien	185'525.25	139'800.23	100'114.83	0.00	225'210.65
Fonds Loubresse	265'305.70	0.00	85'000.00	0.00	180'305.70
Total fonds de soutien	450'830.95	139'800.23	185'114.83	0.00	405'516.35
Fonds affecté Renfile	250'592.54	0.00	250'592.54	0.00	0.00
Fonds pour activités propres	142'623.81	114'076.32	26'113.25	0.00	230'586.88
Fonds de régulation	1'328'391.58	635'020.38	462'538.06	0.00	1'500'873.90
Fonds extérieurs	(10'961.60)	37'100.00	24'237.50	0.00	1'900.90
Totaux	2'161'477.28	925'996.93	948'596.18	0.00	2'138'878.03

Ces fonds sont alimentés par des dons et allocations. Ils figurent pour un montant global dans les comptes appropriés.

Nous vous renvoyons également au tableau de variation des capitaux propres de l'exercice.

A la fin de l'année 2004, le Comité du Centre Social Protestant a décidé de constituer un fonds de régulation avec un règlement. Ce fonds est alimenté par les produits extraordinaires. Au début de chaque exercice un prélèvement est effectué (1/3 du fonds). Le but de ce fonds est d'atténuer les conséquences, sur le fonctionnement du CSP, des fluctuations importantes des recettes extraordinaires.

3.8 Provisions diverses

	2010	2009
	CHF	CHF
Provision TVA	0.00	24'509.00
Provision fluctuation de cours titres (pt.3.4)	101'987.35	111'833.46
Provision fluctuation de cours titres à but délimité (pt.3.4)	4'973.45	60'775.40
Provision secteur des ventes	0.00	25'334.10
Provision renouvellement informatique	9'813.27	28'210.92
Total	116'774.07	250'662.88

4. Autres informations

4.1 Cautionnements

Des dépôts de garantie de loyers sont bloqués et sont intégrés dans le poste banques sous la rubrique "Liquidités" pour un montant total de CHF 11'277.80.

4.2 Valeur d'assurance

La valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles, s'élève à :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Total	<u>8'630'000</u>	<u>7'250'000</u>

4.3 Indemnités versées aux organes dirigeants

Le Comité du Centre Social Protestant travaille bénévolement.

4.4 Frais de personnel

Le poste frais de personnel s'établit comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Salaires	3'940'141.57	3'792'609.40
Salaires bruts Eds	768'150.00	540'373.35
<u>Indemnités (provision)</u>		
./ Indemnité	(18'331.00)	(42'401.10)
./ Remboursement APG	(88'493.15)	(26'440.10)
./ Participation de l'Etat emplois EdS	(643'728.20)	(461'662.50)
./ Prise charge salaire par fonds	(102'413.96)	(186'102.78)
Charges sociales	883'993.08	842'476.06
Autres frais de personnels	157'310.07	137'810.47
Total	<u>4'896'628.41</u>	<u>4'549'048.20</u>

4.5 Engagements de prévoyance professionnelle

Selon décompte du 31 janvier 2011 de l'institution de prévoyance Profond, contrat N°111772, les éléments suivants sont communiqués :

- Le solde des cotisations dues au 31 décembre 2010 s'élevaient à CHF 5'763.45.
- Avantages ou engagements économiques :
Au 31 décembre 2010, selon relevé du 19 janvier 2011, Profond Institution de prévoyance affiche un degré de couverture estimé à 98%. Ce degré de couverture est valable pour toutes les affiliations.
- Par conséquent, il existe un déficit d'environ 2%. Un taux précis pourra être déterminé après la clôture de l'exercice 2010 et les calculs effectués par l'expert en avril 2011. Quant à la résorption du déficit, le degré de couverture a continué de se redresser.

4.6 Prestations de l'Etat et de la Ville de Genève

Dans le cadre des Mesures Cantonales, l'Etat de Genève, via l'Office Cantonal de l'Emploi et l'Hospice Général, met à notre disposition des chômeurs en fin de droit. Pour cette année, le CSP a pu bénéficier de la collaboration de 18 personnes.

Le terrain de la Renfile 1 bénéficie d'un droit de location dont la valeur estimative est évaluée par le Département de l'Aménagement de l'Equiperment et du Logement comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Renfile 1 (Vernier)	n'existe plus	33'825.00
Renfile 1 (Meyrin) monétaire	30'660.00	30'660.00
Renfile 1 (Meyrin) non monétaire	7'695.00	0.00

Le terrain de la Renfile 2 (Plan-les-Ouates) est mis au bénéfice d'un contrat de superficie réduit à CHF 1.-- symbolique. Le Département de l'Aménagement de l'Equiperment et du Logement a estimé sa valeur comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Renfile 2 (Plan-les-Ouates)	6'412.50	6'412.50

L'atelier Galiffe bénéficie d'un droit de location dont la valeur estimative est évaluée par le Département de l'Aménagement de l'Equipeement et du Logement comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Atelier Galiffe, non monétaire	<u>12'663.00</u>	<u>12'663.00</u>

D'autre part, la Ville de Genève met à disposition du vestiaire social commun CSP-Caritas, une arcade dont le loyer annuel est estimé à CHF 57'720.00. La valeur accordée au CSP est donc de CHF 28'860.00.

Ces prestations ont été enregistrées dans les comptes du Centre Social Protestant comme subventions (hormis le loyer de la Renfile 2). Ces prestations ont été neutralisées par des loyers figurant dans les frais généraux.

Les subventions suivantes ont été accordées au Centre Social Protestant pour 2010, y compris les subventions en nature :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
Canton de Genève	668'669.00	647'999.00
Ville de Genève	44'200.00	30'420.00
Eglise Protestante de Genève	40'000.00	40'000.00
Fondation Simone Richard	45'000.00	0.00
Autres subventions	<u>42'400.00</u>	<u>44'320.00</u>
Total	<u>840'269.00</u>	<u>762'739.00</u>

Par ailleurs, le CSP a bénéficié de personnel en emploi de solidarité EdS, le montant reçu de l'Etat de Genève pour 2010 s'élève à CHF 643'728.20 (voir point 4.4 frais de personnel).

4.7 Aides bénévoles

Le Centre Social Protestant a eu recours en 2010 à 180 collaborateurs bénévoles. Ces personnes interviennent dans les différents secteurs et les soutiennent dans l'accomplissement de leur mission.

4.8 Fonds de désendettement

En date du 23 novembre 2004, une convention a été signée entre le Centre Social Protestant, Caritas, le Bureau Central d'Aide Sociale et la Banque Raiffeisen de Confignon-Perly-Certoux-Onex. Les trois partenaires sociaux ainsi que la Fondation Hans Wilsdorf, qui n'était pas signataire de cette convention, ont chacun versé CHF 100'000.00 afin de créer un fonds qui sera utilisé pour aider des personnes endettées (prêt sans intérêt). Cet avoir ne figure pas à l'actif du bilan du Centre Social Protestant et a été déduit du fonds créé à cet effet en 1999.

Une nouvelle convention a été signée le 18 décembre 2008 entre le Centre Social Protestant, Caritas et le Bureau Central d'Aide Sociale.

4.9 Rapport ICF

Les comptes de l'institution n'ont pas fait l'objet d'un rapport de l'ICF.

4.10 Analyse des risques

Le Comité du Centre Social Protestant se réunit au minimum 6 fois par an. Lors de ces séances, les risques sont analysés régulièrement. En 2009, une cartographie des risques a été finalisée par le Comité.

En 2009, le secteur administratif s'est doté d'une check-list des points importants à respecter.

4.11 Contrat de prestations

Un contrat de prestations avec l'Etat de Genève, portant sur les périodes 2009-2012, a été signé une première fois en date du 26 mai 2008, puis rectifié en date du 25 octobre 2008 et adopté par le Grand Conseil au mois de décembre 2008.

4.12 Comptes et budgets des secteurs subventionnés par le contrat de prestation

A l'exclusion de la subvention pour l'atelier Galiffe, la part de la subvention de l'Etat, des services supports et des produits, des dons et appels est ventilée avec une clé de répartition déterminée au pro rata du nombre de postes de travail.

Service Social (nombre de postes 5.05)

	Charges		
	Budget 2010	Effectif 2010	Effectif 2009
Frais de personnel	574'320	602'968	548'492
Frais généraux	1'850	1'032	3'075
Part services support	130'925	133'179	125'845
Frais activités	500	10'436	880
Entraide	16'000	18'718	20'686
Total des charges	723'595	766'333	698'978
	Produits		
	Budget 2010	Effectif 2010	Effectif 2009
Subvention Etat de Genève	268'000	268'000	268'000
Dons secteur	0	415	2'070
Dons et appels	77'721	79'457	76'190
Recettes activités	11'000	12'850	3'146
Autres produits	0	0	240
Total des produits	356'721	360'722	349'646
Résultat (coût pour le CSP)	(366'874)	(405'612)	(349'333)

Atelier Galiffe
(nombre de postes 1.65)

	Charges		
	Budget 2010	Effectif 2010	Effectif 2009
Frais de personnel	221'103	219'821	211'885
Frais généraux	10'400	23'087	24'642
Part services support	42'778	43'514	45'140
Frais activités	22'200	18'712	21'767
Total des charges	296'481	305'134	303'433

	Produits		
	Budget 2010	Effectif 2010	Effectif 2009
Subvention Etat de Genève	110'851	157'651	110'851
Dons secteur	2'000	14'820	8'505
Dons et appels	25'394	25'961	27'329
Recettes activités	11'000	12'280	12'621
Subvention non monétaire Etat de Genève	12663	12'663	12'663
Total des produits	161'908	223'375	171'969
Résultat (coût pour le CSP)	(134'573)	(81'759)	(131'464)

Service juridique
(nombre de postes 3.5)

	Charges		
	Budget 2010	Effectif 2010	Effectif 2009
Frais de personnel	450'611	468'432	436'583
Frais généraux	5'600	3'307	3'437
Part services support	90'740	92'303	90'280
Frais activités	7'000	3'722	4'880
Total des charges	553'951	567'764	535'180

	Produits		
	Budget 2010	Effectif 2010	Effectif 2009
Subvention Etat de Genève	192'000	192'000	192'000
Dons secteur	0	6'700	550
Dons et appels	53'866	55'069	54'658
Recettes activités	94'000	104'082	82'055
Total des produits	339'866	357'851	329'263
Résultat (coût pour le CSP)	(214'085)	(209'913)	(205'918)



**RAPPORT
DE L'ORGANE DE REVISION**

sur les
COMPTES ANNUELS
au 31 Décembre 2011
de

**Centre social
protestant de Genève
Genève**

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA

8b, rue des Vieux-Grenadiers CP 5225 CH-1211 Genève 11 Tél. +41 (0)22 322 93 93 Fax +41 (0)22 322 93 00
E-mail: sfg@sfgsa.ch www.sfgsa.ch TVA N° CHE-107.749.631 UBS SA Cpte N° IBAN CH59 0024 0240 4482 6230 D
Parking public « Plainpalais »



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

A l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association du
Centre social protestant de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **Centre social protestant de Genève**, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital de l'organisation, le tableau de variation des fonds affectés, l'annexe et le rapport de performance pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, les informations relatives au rapport de performance ne font pas l'objet de notre contrôle. Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été révisés par l'organe de révision précédent.

Responsabilité du Comité de l'Association

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité de l'Association. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de l'Association est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'Audit Suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux dispositions légales et directives de la République et Canton de Genève, avec les réserves et remarques suivantes :

- Comme mentionné au chiffre 1.2 de l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2011, le Comité de l'Association a renoncé à publier des chiffres comparatifs de l'exercice 2010 pour le compte de résultat, le tableau de financement, les tableaux de variation du capital de l'organisation et des fonds affectés. Ce renoncement constitue un non-respect des dispositions légales en matière d'établissement des comptes annuels et des directives émises par le Département de la Solidarité et de l'Emploi – Service du Contrôle Interne.

En regard des demandes d'amélioration et de modification formulées par ce dernier en matière de présentation des comptes, le retraitement nécessaire des chiffres de l'année 2010 et celui des années antérieures auraient nécessité un travail disproportionné pour présenter les chiffres comparatifs pour les éléments des comptes annuels susmentionnés.

- Les comptes de régularisation de l'actif et du passif comprennent des positions totalisant respectivement CHF 47'530,87 et CHF 21'072,73 (chiffres 1.1.1.4 et 1.1.4.4 de l'annexe aux comptes annuels). Ces montants concernent principalement des soldes de comptes transitoires au 31 décembre 2011 résultant de mouvements enregistrés depuis plusieurs années. Ces positions faisaient encore l'objet d'analyses, de recherches et de travaux de rapprochement à la date du présent rapport. Nous ne pouvons ainsi exprimer une opinion sur leur contenu et leur exactitude.
- Les comptes « usagers » présentés au passif du bilan au 31 décembre 2011 pour un montant de CHF 59'309,27 servent à la gestion des fonds mis à la disposition des bénéficiaires dans le cadre des aides proposées par l'Association, en partie sous forme de prêts. Comme mentionné au chiffre 1.1.4.3 il est apparu que la méthode de comptabilisation de l'octroi de prêts, de leur financement par l'utilisation de fonds affectés, de leurs versements et de leurs remboursements n'est pas adéquate pour permettre de présenter une image correcte de ces prêts. Il en résulte qu'un nombre significatif de ces prêts présente un solde créancier, dont le cumul est présenté au passif du bilan.

La régularisation de ces comptes et de leur présentation n'a pu être effectuée lors du bouclage 2011. Toutefois, une première analyse nous permet de conclure qu'il n'existerait pas de risque matériel de perte sur ceux-ci qui aurait un impact sur la fortune de l'Association. En effet, les soldes créanciers résultant de remboursement de prêts devront pour la plupart être réaffectés aux fonds affectés qui auraient été utilisés pour financer les prêts. La Direction de l'Association a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires pour régulariser la situation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des Obligations) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 du Code des Obligations et à la Norme d'Audit Suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels doit encore être développé dans certains domaines importants. Nous ne pouvons dès lors pas attester de son existence selon les critères définis par la loi.

Malgré les réserves et remarques formulées ci-dessus, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. La régularisation des comptes de régularisation et des comptes « usagers » ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur la situation financière de l'Association et sa fortune pourrait supporter d'éventuelles pertes sans remettre en cause la continuation de son exploitation.

Genève, le 11 mai 2012

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA



F. Savigny
Expert-réviseur agréé



Ph. Ryser
Expert-réviseur agréé
(Responsable de la révision)

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital de l'organisation, tableau de variation des fonds affectés, annexe et rapport de performance)

Centre social protestant de Genève
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

	<i>Annexe</i>	2011 CHF	2010 retraité CHF	2010 CHF
ACTIF				
Actif circulant				
<u>Liquidités</u>				
	1.1.1.1			
Caisses		19'038,05	7'008,90	7'008,90
Compte de chèques postaux		651'223,23	708'065,69	719'343,49
Comptes courants bancaires		499'077,94	164'917,42	229'615,54
Compte courant bancaire - affectation Loubaresse		74'383,02	64'698,12	0,00
		<u>1'243'722,24</u>	<u>944'690,13</u>	<u>955'967,93</u>
<u>Créances</u>				
	1.1.1.2			
Débiteurs - prestations à des tiers		51'821,26	36'456,00	36'456,00
Impôt anticipé		8'845,88	104'377,95	108'676,40
Impôt anticipé - affectation Loubaresse		3'600,81	4'298,45	0,00
Autres débiteurs		0,00	0,00	30'184,70
Compte courant Fondation des Gouttes		3'061,29	0,00	0,00
		<u>67'329,24</u>	<u>145'132,40</u>	<u>175'317,10</u>
<u>Placements</u>				
	1.1.1.3			
Titres en portefeuille		1'276'088,48	1'140'663,65	0,00
Placements à terme Piclet		203'408,00	204'347,00	204'347,00
		<u>1'479'496,48</u>	<u>1'345'010,65</u>	<u>204'347,00</u>
<u>Comptes de régularisation de l'actif</u>				
	1.1.1.4			
Frais payés d'avance et produits à recevoir		363'426,83	110'626,65	80'441,95
		<u>363'426,83</u>	<u>110'626,65</u>	<u>80'441,95</u>
Total de l'Actif circulant		<u>3'153'974,79</u>	<u>2'545'459,83</u>	<u>1'416'073,98</u>
Actif immobilisé				
<u>Immobilisations financières</u>				
	1.1.2			
Titres en portefeuille		0,00	0,00	1'242'651,00
Dépôts de garantie		11'331,95	11'277,80	0,00
		<u>11'331,95</u>	<u>11'277,80</u>	<u>1'242'651,00</u>
<u>Immobilisations financières affectées</u>				
	1.1.2			
Titres en portefeuille (Loubaresse)		542'415,54	524'992,55	529'966,00
Titres en nue-propriété		29'000,00	29'000,00	29'000,00
		<u>571'415,54</u>	<u>553'992,55</u>	<u>558'966,00</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
	1.1.3			
Installations, machines et mobilier		235'910,97	192'828,40	192'828,40
Matériel informatique		197'673,55	197'673,55	197'673,55
Véhicules		283'490,90	197'590,90	197'590,90
./. Fonds d'amortissement		(556'020,85)	(464'229,55)	
Sous-total		<u>161'054,77</u>	<u>123'863,30</u>	
Renfile Meyrin		4'800'000,00	4'800'000,00	4'662'857,15
Renfile de Plan-les-Ouates		703'403,52	703'403,52	236'232,42
./. Fonds d'amortissement		(746'706,40)	(604'313,95)	(5'250'945,00)
		<u>4'917'751,89</u>	<u>5'022'952,87</u>	<u>236'237,42</u>
Total de l'Actif immobilisé		<u>5'500'499,38</u>	<u>5'588'223,22</u>	<u>2'037'854,42</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>8'654'474,17</u>	<u>8'133'683,05</u>	<u>3'453'928,40</u>

Centre social protestant de Genève
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

	Annexe	2011 CHF	2010 retraité CHF	2010 CHF
PASSIF				
Capitaux étrangers à court terme				
<u>Autres dettes</u>				
Fournisseurs	1.1.4.1	175'167,87	131'340,52	
Créanciers divers	1.1.4.2	185'535,20	181'934,35	372'202,99
Créanciers "usagers"	1.1.4.3	59'309,27	58'928,12	
Compte courant Fondation des Gouttes		0,00	1'900,90	0,00
		<u>420'012,34</u>	<u>374'103,89</u>	<u>372'202,99</u>
<u>Comptes de régularisation du passif</u>				
Frais généraux à payer et produits reçus d'avance	1.1.4.4	338'106,69	217'197,43	217'197,43
		<u>338'106,69</u>	<u>217'197,43</u>	<u>217'197,43</u>
Total des Capitaux étrangers à court terme		758'119,03	591'301,32	589'400,42
Provisions				
Provisions diverses	1.1.4.5	0,00	0,00	116'774,07
Total des Provisions		0,00	0,00	116'774,07
Fonds affectés				
Fonds pour activités propres et de soutien	1.1.4.6			
Fonds affectés - Loubaresse	Annexe	193'089,10	225'210,65	638'004,13
Fonds affectés aux financements des immobilisations corporelles	Annexe	129'841,17	180'305,70	0,00
	Annexe	4'963'976,63	5'027'115,60	0,00
Total des Fonds affectés		5'286'906,90	5'432'631,95	638'004,13
Capital de l'organisation				
Capital de fondation	Annexe			
Réserve de régulation	1.1.4.7	10'000,00	10'000,00	10'000,00
Réserves diverses	1.1.4.8	2'122'945,28	1'500'873,90	1'500'873,90
Réserve titres grevés d'un usufruit		6'845,65	6'845,65	6'845,65
Résultat au bilan :		29'000,00	29'000,00	29'000,00
- Résultat cumulé au 1er janvier de la période quadriennale 2009-2012		563'030,23	556'653,86	556'653,86
- Résultat de l'exercice		(122'372,92)	6'376,37	6'376,37
Capital de l'organisation		2'609'448,24	2'109'749,78	2'109'749,78
TOTAL DU PASSIF		8'654'474,17	8'133'683,06	3'453'928,40

Centre social protestant de Genève
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

	Annexe	Exercice 2011	Budget 2011
		CHF	CHF
Recettes d'exploitation			
Dons et appels annuels		939'076,97	977'500,00
Recettes d'activités et d'exploitation		3'646'848,14	3'662'500,70
Subventions cantonales	1.2.1	668'669,00	
Subventions Ville de Genève		44'160,00	
Participation cantonale EDS	1.2.2	664'288,70	
Subventions Eglise Protestante de Genève		40'000,00	
Dons Budget des Autres		44'048,75	
Don Fondation Hans Wilsdorf (nouveaux véhicules)		80'000,00	
Don Fondation Sesam		60'000,00	
Dons affectés au "Fonds du Logement"		12'000,00	807'271,00
Dons de la Fondation André & Cyprien		15'000,00	
Dons de la Loterie Romande		32'832,00	
Subvention de l'Association Nicolas Bogueret	1.2.3	120'000,00	
Don de la Fondation Octave et Georgette Pelligot		15'400,00	
Dons de la Fondation Hans Wilsdorf		84'056,81	
Autres subventions de tiers		36'247,60	
Autres dons		40'000,00	
Autres produits		71'466,72	72'665,00
Total des Recettes		6'614'094,69	5'519'936,70
Charges d'exploitation			
Frais de personnel	1.2.2	5'838'767,21	5'120'271,46
Frais généraux		756'280,25	724'920,00
Frais d'exploitation		63'020,50	71'300,00
Frais d'activités		461'442,41	484'360,00
Participations diverses		2'000,00	2'000,00
Bons d'achat et entralde		22'966,10	32'000,00
Amortissements des immobilisations corporelles		234'183,55	7'700,00
Total Charges d'exploitation		7'378'660,02	6'442'551,46
Autres charges d'exploitation			
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien		137'490,30	0,00
Remboursements de prêts financés Initialement par l'utilisation des fonds affectés		(9'320,00)	0,00
Affectations de dons pour les activités du service social		70'000,00	0,00
Total Autres charges d'exploitation		198'170,30	0,00
Résultat d'exploitation		(962'735,63)	(922'614,76)

Centre social protestant de Genève
Genève

COMPTÉ D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

	Annexe	Exercice 2011 CHF	Budget 2011 CHF
Report Résultat d'exploitation		(962'735,63)	(922'614,76)
<u>Produits et charges financiers</u>			
Bénéfice sur cession des actions de la Maison de la de la Réformation	1.2.3	83'333,33	
Produits financiers		30'442,58	
Charges financières		(17'130,51)	233'250,00
Plus (moins)-values non réalisées		(31'799,85)	
Résultat financier net sur Fonds Loubarresse		34'535,47	
Total Produits et charges financiers		99'381,02	233'250,00
<u>Produits et charges extraordinaires</u>			
Dons extraordinaires et legs		1'174'270,13	0,00
Produits sur exercices antérieurs <i>dont dissolution de la provision pour fluctuation sur titres pour un montant de CHF 101'534.00</i>		129'372,01	0,00
Charges sur exercices antérieurs		(23'492,52)	0,00
Autres produits exceptionnels (taxe CO2)		2'777,15	0,00
Total Produits et charges extraordinaires		1'282'926,77	0,00
<u>Résultat de la variation des fonds affectés</u>			
Mouvements des fonds affectés aux prestations			
Utilisation des fonds	Annexe II page 2	137'490,30	0,00
Attributions aux fonds		(105'368,75)	0,00
Utilisation / (Dotation) des fonds affectés au financement des investissements			
- financement octroyé par la Fondation Octave et Georgette Pelligot		(6'400,00)	0,00
- financement octroyé par la Fondation Hans Wilsdorf pour l'acquisition :			
- de nouveaux véhicules		(80'000,00)	0,00
- d'immobilisations corporelles		(66'935,85)	0,00
Attribution au fonds de renouvellement du parc informatique (Loterie Romade)		(32'832,00)	0,00
Utilisation des fonds affectés au financement des immobilisations		231'651,60	0,00
Utilisation des fonds affectés au financement des immobilisations - années antérieures		17'655,22	0,00
Autres attributions aux fonds affectés (Fondation Pelligot)		(9'000,00)	0,00
Mouvements du fonds Loubarresse			
Dissolution partielle du fonds Loubarresse	1.1.4.6	85'000,00	0,00
Attribution résultat financier au fonds Loubarresse	1.1.4.6	(34'535,47)	0,00
Total Résultat des fonds affectés		136'725,05	0,00
Résultat Intermédiaire		556'297,21	(689'364,76)
<u>Résultat de la variation de la réserve de régulation</u>			
Dissolution partielle du fonds de régulation	1.1.4.8	495'600,00	495'600,00
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs		(1'174'270,13)	0,00
Résultat de l'exercice		(122'372,92)	(193'764,76)

Centre social protestant de Genève
Genève

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011

	2011 CHF
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	
Résultat net de l'exercice	(122'372,92)
Variation de la réserve de régulation	622'071,38
Amortissements d'immobilisations corporelles	234'183,55
Dons et produits affectés	
Produits liés aux fonds affectés	316'752,07
Dotations / (Dissolution) de provisions	146'883,75
Sous-total	1'197'517,83
Diminution / (Augmentation) des créances	77'803,16
Diminution / (Augmentation) des placements	(134'485,83)
Diminution / (Augmentation) des comptes de régularisation de l'actif	(252'800,18)
Augmentation / (Diminution) des autres dettes	45'908,45
Augmentation / (Diminution) des comptes de régularisation du passif	(25'974,49)
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	907'968,94
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	
Ventes / (Acquisitions) d'immobilisations corporelles	(128'982,57)
Diminution / (Augmentation) des immobilisations financières	(17'477,14)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(146'459,71)
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement	
Variation des fonds affectés	(462'477,12)
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(462'477,12)
D Variation de la trésorerie (A + B + C)	299'032,11
E Variation des disponibilités	
Disponibilités en début d'exercice	944'690,13
Disponibilités en fin d'exercice	1'243'722,24
Variation des disponibilités	299'032,11

Centre social protestant de Genève
Genève

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION

	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
	Capital de fondation	Réserve de régulation	Réserves diverses	Réserve titres grevés d'un usufruit	Résultat cumulé au 1er janvier de la période quadriennale 2009-2012	Résultat de l'exercice	Capital de l'organisation
Exercice 2011							
Au 1er janvier	10'000,00	1'500'873,90	6'845,65	29'000,00	556'653,86	6'376,37	2'109'749,78
Transfert résultat 2010					6'376,37	(6'376,37)	0,00
Mouvement réserve de régulation (chiffre 1.1.4.8) :							
- utilisation		(495'600,00)					(495'600,00)
- utilisation frais de personnel		(56'598,75)					(56'598,75)
- dotation		1'174'270,13					1'174'270,13
Résultat de la période						(122'372,92)	(122'372,92)
Soit au 31 décembre	10'000,00	2'122'945,28	6'845,65	29'000,00	563'030,23	(122'372,92)	2'609'448,24

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1 Principes comptables et établissement du bilan

Les comptes annuels de l'exercice 2011 de l'Association Centre social protestant de Genève (ci-après l'Association) ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21 "Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique, à but non lucratif". Les comptes annuels de l'exercice 2010 avaient été établis dans l'esprit de la norme précitée et ont fait l'objet d'une lettre de commentaires du SERVICE DU CONTRÔLE INTERNE - DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE datée du 12 décembre 2011 exigeant le respect de plusieurs éléments dès l'établissement des comptes annuels 2011.

L'Association, subventionnée par l'Etat de Genève, est soumise aux prescriptions de la LOI SUR LES INDEMNITES ET LES AIDES FINANCIERES (LIAF), des directives transversales de l'Etat notamment celle relative à la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques. Etant donné que les subventions monétaires et non-monétaires sont inférieures à CHF 1'000'000, les comptes annuels de l'Association sont soumis à un contrôle restreint en application de cette dernière directive. Néanmoins, le Comité de l'Association a décidé de les soumettre à un contrôle ordinaire définis aux articles 728 et suivants du Code des Obligations.

En raison des subventions de fonctionnement versées par le Canton de Genève, l'Association est également soumise à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), à la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF) ainsi qu'aux directives du Département de la Solidarité et de l'Emploi, notamment les directives de bouclement 2011 du 17 novembre 2011.

1.1 Structure du bilan

L'Association a retraité les comptes au 31 décembre 2010 afin de prendre en considération les commentaires formulés le 12 décembre 2011 par le SERVICE DU CONTRÔLE INTERNE - DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI. Ce retraitement est présenté en annexe I.

La structure du bilan respecte les recommandations de la norme Swiss GAAP RPC 21, les désignations des rubriques ayant été adaptées aux buts et activités de l'Association.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.1.1 Actif circulant

1.1.1.1 Liquidités

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Les comptes de garantie bancaire ont été retraités et présentés dans les immobilisations financières.

Les liquidités sont évaluées, aux 31 décembre 2011 et 2010, à la valeur nominale et se composent d'argent en caisses, de deux comptes de chèques postaux et de comptes courants bancaires ouverts auprès de différents établissements. Les comptes en devises étrangères sont convertis aux cours du bouclage 2011 communiqués par l'Administration fédérale des contributions.

Les placements à terme sont évalués selon les mêmes principes mais présentés distinctement à l'actif du bilan sous le regroupement "placements".

1.1.1.2 Débiteurs - prestations à des tiers

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Les "autres débiteurs" ont été reclassifiés dans le compte de régularisation de l'actif, dans la mesure où ces comptes servent principalement de compte de passage.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont principalement constituées par des prestations facturées à des tiers. Sur la base d'une analyse des postes ouverts au 31 décembre 2011, aucun risque particulier n'a été inventorié. Par conséquent, aucune provision pour couvrir un risque de pertes sur ces créances n'a été enregistrée au 31 décembre 2011.

1.1.1.3 Placements

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Le Comité de l'Association a décidé de reclassifier les titres en portefeuille non affectés dans les actifs circulants, dans la mesure où ces placements sont librement disponibles. Ces placements étaient, à fin 2010, présentés dans les "immobilisations financières". Cette reclassification a impliqué également une modification des principes de valorisation. Les placements sont désormais valorisés aux valeurs boursières.

Cette rubrique est constituée par des placements à terme et des valeurs mobilières déposés auprès de UBS SA et de PICTET. Ces placements sont valorisés aux valeurs boursières communiquées par les banques dépositaires. Les différences de valorisation sont enregistrées au compte de résultat.

Les intérêts courus au 31 décembre 2011 sont présentés dans les comptes de régularisation de l'actif.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.1.1.4 Comptes de régularisation de l'actif

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Les "autres débiteurs" ont été reclassifiés dans le compte de régularisation de l'actif, dans la mesure où ces comptes servent principalement de compte de passage.

	31.12.2011
	CHF
Cette rubrique se décompose en :	
<i>Produits à recevoir</i>	
Dons de la Fondation Hans Wilsdorf pour financer l'achat de matériel ou la couverture de charges d'exploitation (reçus en 2012)	84'056,81
Solde à recevoir en relation avec la "coordination textile" (reçu en 2012)	47'350,34
Participations au programme "insertion"	48'000,00
Don de la Société Philanthropique G. Besse (reçu en 2012)	10'000,00
Compte passage "caisse" (reçu 2012)	33'876,00
Intérêts courus sur obligations en portefeuille	5'985,50
Sous-total "Produits à recevoir"	229'268,65
<i>Charges payées d'avance</i>	
Loyer FTI pour le 1er trimestre 2012	15'330,00
Primes assurances 2012	13'511,75
Charges de véhicules 2012	3'592,50
Acomptes payés pour l'organisation de séjours 2012	24'817,06
Autres frais enregistrés d'avance	29'376,00
Sous-total "Charges payées d'avance"	86'627,31
<i>Autres comptes de régularisation</i>	
Divers comptes à analyser et à régulariser en 2012	47'530,87
Total "Compte de régularisation de l'actif"	363'426,83

Le Comité de l'Association a renoncé à publier les chiffres comparatifs, notamment en raison de la reclassification de comptes ayant été présentés antérieurement sous la rubrique "autres débiteurs" (voir chiffre 1.1.1.2 ci-dessus), respectivement que la documentation à disposition ne permet pas d'avoir une assurance raisonnable sur les désignations utilisées en 2010.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.1.2 Immobilisations financières

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Les placements mobiliers sans affectation ont été reclassés dans la rubrique "placements" (voir chiffre 1.1.1.3).

Conformément à la demande du Service du Contrôle interne, les comptes bancaires ouverts pour garantir des locations ont été reclassés sous cette rubrique.

L'application de la norme RPC 2 chiffre 11 exige que les immobilisations financières soient valorisées aux valeurs historiques (coûts d'acquisition). Dès lors que les titres ont enregistré des corrections de valeur lors des précédents boucllements et que la comptabilisation ne permet de reconstituer avec fiabilité les valeurs historiques, le Comité a décidé de déroger à cette règle et d'appliquer de manière anticipée la possibilité de présenter les titres à la valeur boursière, comme le permettra la norme précitée dès l'exercice 2013.

En parallèle avec ce changement de méthode de valorisation, les charges et produits liés à ces placements sont constatés comme tels dans le compte de résultat, puis affectés au "Fonds Loubaresse" figurant au passif du bilan. Le mouvement de ce fonds est présenté en annexe II page 3.

1.1.3 Immobilisations corporelles

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Afin de respecter les normes RPC, les immobilisations corporelles ont été retraitées afin d'appliquer le principe des produits différés imposé par le Département de la Solidarité et de l'Emploi.

La principale modification a trait à la valorisation de l'immeuble Renfile Meyrin qui figurait au bilan au 31 décembre 2010 pour une valeur nulle (financement de tiers porté directement en diminution de la valeur d'acquisition). Les valeurs historiques des immeubles ont été reconstituées par la réintégration des amortissements portés directement en diminution du coût. Les financements de tiers sont désormais dissous annuellement selon la méthode des produits différés en fonction de leur durée d'utilisation / amortissements.

Conformément aux directives de boucllement du Département pour l'année courante, le seuil d'activation a été porté à CHF 3'000 dès l'exercice 2011. Pour mémoire, le seuil d'activation pour les exercices précédents était de CHF 1'000.

Les financements obtenus de tiers sur ces investissements portés à l'actif ont été enregistrés comme produits, puis affectés à un fonds. Ce fonds est dissout selon la méthode des produits différés de manière à couvrir totalement ou partiellement les amortissements constatés annuellement.

Les investissements non activés (inférieurs à CHF 3'000) sont directement enregistrés au compte de résultat dans un compte spécifique (charges d'investissement non activées). Ces investissements représentent un montant de CHF 19'441,50 pour l'année 2011.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIFS IMMOBILISES - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice 2011											
	Valeurs d'acquisition					Amortissements					Valeur résiduelle	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		
Taux d'amortissement	%	Solde au 1er janvier	Achats	Solde au 31 décembre	Solde au 1er janvier	Amortissements courant de l'exercice	Solde au 31 décembre	Amortissements courant de l'exercice	Solde au 31 décembre	Amortissements courant de l'exercice	Solde au 31 décembre	CHF
Installations et bâtiment	10,00%	54'407,25	19'032,82	73'440,07	(30'982,20)	(8'214,50)	(39'196,70)	(8'214,50)	(39'196,70)	(39'196,70)	34'243,37	
Machines et mobilier	20,00%	120'390,70	19'906,85	140'297,55	(83'939,95)	(19'344,80)	(1'032'84,75)	(19'344,80)	(1'032'84,75)	(1'032'84,75)	37'012,80	
Central téléphonique	20,00%	18'030,45	4'142,90	22'173,35	(14'423,60)	(4'434,45)	(18'858,05)	(4'434,45)	(18'858,05)	(18'858,05)	3'315,30	
Sous-total		192'828,40	43'082,57	235'910,97	(128'345,75)	(31'993,75)	(161'339,50)	(31'993,75)	(161'339,50)	(161'339,50)	74'571,47	
Informatique	33,00%	197'673,55	0,00	197'673,55	(163'203,80)	(25'367,35)	(188'571,15)	(25'367,35)	(188'571,15)	(188'571,15)	9'102,40	
Véhicules	25,00%	197'590,90	85'900,00	283'490,90	(171'680,00)	(34'430,00)	(205'110,00)	(34'430,00)	(205'110,00)	(205'110,00)	77'380,90	
Total /		688'092,85	128'982,57	717'075,42	(464'229,55)	(91'791,10)	(566'020,65)	(91'791,10)	(566'020,65)	(566'020,65)	161'054,77	
Rentile Meyrin	2,86%	4'800'000,00	0,00	4'800'000,00	(137'142,85)	(137'142,85)	(27'428,57)	(137'142,85)	(27'428,57)	(27'428,57)	4'525'714,30	
Rentile Plan-les-Ouates	2,85%	703'403,52	0,00	703'403,52	(467'171,10)	(52'49,60)	(472'420,70)	(467'171,10)	(472'420,70)	(472'420,70)	230'982,82	
Total //		5'503'403,52	0,00	5'503'403,52	(604'313,95)	(142'392,45)	(746'706,40)	(142'392,45)	(746'706,40)	(746'706,40)	4'756'697,12	
Total général		6'091'496,37	128'982,57	6'220'478,94	(1'068'543,50)	(234'183,55)	(1'302'727,05)	(234'183,55)	(1'302'727,05)	(1'302'727,05)	4'917'751,89	

Les immobilisations corporelles sont assurées pour un montant de CHF 8'630'000 aux 31 décembre 2011 et 2010.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.1.4 Capitaux étrangers à court terme

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Les capitaux étrangers ont été reclassifiés en trois postes distincts, comme présentés ci-dessous (chiffres 1.1.4.1 à 1.1.4.3).

Les autres dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale.

1.1.4.1 Fournisseurs

Ce poste comprend les fournisseurs à hauteur de CHF 175'167,87 dont les créances ont été régulièrement payées durant le 1er trimestre 2012 (CHF 131'340,52 au 31 décembre 2010).

1.1.4.2 Créanciers divers

Les créanciers divers sont principalement constitués par des dettes envers des assurances sociales, lesquelles seront payées lors de l'émission des bordereaux de primes définitifs des différentes assurances.

1.1.4.3 Créanciers "usagers"

Les comptes gérés par le service social et le service "réfugiés" de l'Association font l'objet d'une comptabilité auxiliaire. Ces comptes, intitulés "usagers", servent à la gestion des fonds mis à la disposition des bénéficiaires dans le cadre des aides accordée par l'Association, notamment sous forme de prêts financés par les fonds affectés "faillite" et "réfugiés".

Dans le cadre du bouclage des comptes annuels au 31 décembre 2011, il est apparu que la méthode de comptabilisation de l'octroi de prêts, de leur financement par l'utilisation de fonds affectés, de leurs versements et de leurs remboursements ne permet pas de présenter une image correcte de ces prêts. Il en résulte qu'un nombre significatif de ces prêts présente un solde créancier, dont le cumul est présenté au passif du bilan.

La régularisation de ces comptes et de leur présentation n'a pu être effectuée lors du bouclage 2011. Toutefois, une première analyse nous permet de conclure qu'il n'existerait pas de risque matériel de perte sur ceux-ci qui aurait un impact sur la fortune de l'Association. En effet, les soldes créanciers résultant de remboursement de prêts devront être réaffectés aux fonds affectés sur lesquels les prélèvements initiaux avaient été effectués.

Sur la base de ce constat, la Direction de l'Association a décidé de revoir la gestion de ces comptes et leur enregistrement comptable afin de permettre leur validation et leur contrôle par les personnes responsables durant l'exercice 2012.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.1.4.4 Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif sont constitués par des engagements certains pour des prestations fournies par des tiers en 2011 (respectivement en 2010) mais facturées en 2012 (respectivement en 2011). Leur composition est présentée ci-dessous :

	31.12.2011
	CHF
Charges à payer	
Provision pour heures supplémentaires et vacances	146'883,75
Frais généraux à payer	42'894,21
Provision pour frais de chauffage	23'800,00
Acomptes versés par des participants aux séjours en 2012	90'456,00
Sous-total "Charges à payer"	304'033,96
Produits reçus d'avance	
Don reçu d'avance (atelier peinture)	13'000,00
Sous-total "Produits reçus d'avance"	13'000,00
<i>Autres comptes de régularisation</i>	
Divers comptes à analyser et à régulariser en 2012	21'072,73
Total "Compte de régularisation du passif"	338'106,69

Le Comité de l'Association a renoncé à publier les chiffres comparatifs du fait que la séparation entre "charges à payer" et "produits reçus d'avance" aurait nécessité un travail important de recherches.

Suite aux commentaires formulés par le Service du Contrôle Interne du Département, l'Association a provisionné, pour la première fois en 2011, les heures supplémentaires et vacances pour un montant de CHF 146'883,75. Cette provision est déterminée précisément sur la base d'un décompte des heures supplémentaires effectuées et des vacances non prises, en prenant en considération les charges sociales y relatives.

1.1.4.5 Provisions

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Les provisions pour fluctuations de valeurs ont été réaffectées dans les placements sans affectations ou avec affectations. Les autres provisions ont été retraitées au niveau des fonds affectés liés au financement des immobilisations, dans la mesure où la terminologie utilisée précédemment était erronée.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.1.4.6 Fonds affectés

Retraitement de la présentation des comptes annuels 2010 :

Les fonds affectés ont été retraités suite à la reclassification d'une provision qui, dans les faits, constituait des fonds affectés par un tiers pour le financement d'immobilisations corporelles (chiffre 1.1.3). D'autre part, les contributions de tiers pour le financement de l'immeuble Renfile Meyrin ont été réintégrées au passif du bilan afin de les dissoudre annuellement selon la méthode des produits différés.

Le compte courant de la Fondation Des Gouttes a été reclassé dans les autres créanciers.

Les fonds affectés sont répartis en trois catégories, soit :

a) Les fonds affectés par des tiers pour les activités propres et de soutien, qui ont fait l'objet de règlement spécifique pour leur utilisation.

b) Le fonds affecté sous la désignation "Fonds Loubaresse". Au 31 décembre 2011, il existe un écart important entre les actifs affectés (CHF 620'399,37) et le fonds lui-même (CHF 129'841,17). Cette distorsion est vraisemblablement due au fait que les utilisations décidées de ce fonds dans le passé n'ont pas été tirées sur les actifs affectés et que le résultat annuel de ces placements n'a jamais été affecté au fonds. Nous constatons en effet que l'utilisation 2011 n'a pas entraîné de prélèvement dans les actifs affectés. Dans la mesure où ce fonds deviendra libre dès 2014, le Comité de l'Association a décidé de ne pas retraiter les mouvements des années antérieures.

Pour la première fois en 2011, le résultat financier bénéficiaire des placements "Loubaresse" a été affecté au fonds.

c) Les fonds affectés au financement des immobilisations corporelles sont dissous annuellement selon la méthode des produits différés.

Les mouvements des fonds regroupés sous cette rubrique sont présentés en annexe II.

1.1.4.7 Capital de l'organisation

L'Association Centre social protestant de Genève est inscrite au Registre du Commerce. Elle est dotée d'un capital initial de CHF 10'000.

Les derniers statuts sont datés du 27 avril 2009.

Le détail des différentes rubriques constituantes du capital de l'organisation est présenté dans le "tableau de variation du capital de l'organisation".

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.1.4.8 Réserve de régulation

A fin 2004, le Comité de l'Association a décidé de constituer un fonds de régulation, lequel fait l'objet d'un règlement. Il a pour but d'atténuer les conséquences de la volatilité des dons extraordinaires et legs en regard du fonctionnement de l'Association. Ce fonds est ainsi alimenté par les produits extraordinaires (dons et legs) de l'exercice. Au début de l'exercice, un prélèvement de 1/3 du montant figurant au bilan de l'exercice précédent est dissout afin de couvrir les charges de fonctionnement.

Le mouvement de l'exercice se présente ainsi :

	CHF
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2010	1'500'873,90
Dissolution de 1/3 pour couvrir les charges de fonctionnement, montant arrondi à	(495'600,00)
Dissolution complémentaire pour couvrir le complément annuel	(56'598,75)
Attribution des dons extraordinaires et legs	1'174'270,13
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2011	2'122'945,28

1.2. Structure du compte d'exploitation

La méthode des coûts globaux, prévue par la norme Swiss GAAP RPC 21, a été retenue pour la présentation du compte d'exploitation.

Le Comité de l'Association a renoncé à présenter les chiffres comparatifs de l'exercice précédent, alors que les directives de bouclage le prescrivent. En regard des commentaires formulés par le SERVICE DU CONTRÔLE INTERNE - DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI, le retraitement nécessaire des chiffres de l'année 2010 et celui des années antérieures auraient nécessité un travail disproportionné pour présenter les chiffres comparatifs pour le compte d'exploitation.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.2.1 Subventions cantonales et de la Ville de Genève

L'Association bénéficie de subventions monétaires et non monétaires prévues par le contrat de prestation pour trois des activités déployées par le Centre social protestant de Genève. Pour cette raison, l'Association présente en annexe III un tableau pour les centres d'activités subventionnés, tableau basé sur le compte d'exploitation de l'exercice. Les subventions sont réparties conformément au contrat de prestations. Les autres produits et charges de l'Association sont répartis sur ces activités en fonction du nombre de collaborateurs affectés aux différents centres d'activités.

Les différentes prestations non-monétaires fournies par le Canton et la Ville de Genève sont présentées ci-dessous :

Le terrain de la Renfile de Meyrin bénéficie d'un droit de location dont la valeur estimative est évaluée par le Département des constructions et des technologies de l'information pour l'année 2011 à :

- subvention monétaire	30'660,00
------------------------	-----------

Le terrain de la Renfile Plan-les-Ouates est mis au bénéfice d'un contrat de superficie symbolique de CHF 1 symbolique. Le Département des constructions et des technologies de l'information a estimé sa valeur pour l'année 2011 à :

- subvention non-monétaire	7'695,00
----------------------------	----------

L'atelier Galiffe bénéficie d'un droit de location dont la valeur estimative est évaluée par le Département des constructions et des technologies de l'information a estimé sa valeur pour l'année 2011 à :

- subvention non-monétaire	12'663,00
----------------------------	-----------

D'autre part, la Ville de Genève met à disposition du "vestiaire social" commun CSP-Caritas, une arcade dont le loyer annuel est estimé à CHF 57'720.00. La valeur accordée au CSP est donc de CHF 28'860.00 pour l'année 2011.

Ces prestations ont été enregistrées dans les comptes du Centre social protestant comme subventions pour l'année 2011, puis neutralisées par l'enregistrement de loyers pour un même montant.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1.2.2 Masse salariale

	31.12.2011
	CHF
Salaires	4'337'765,76
Salaires bruts - emplois de solidarité	710'925,00
Sous-total	5'048'690,76
Remboursement d'assurances	(229'265,83)
Participation de tiers à la couverture des frais de personnel	(90'000,00)
Participation de la réserve de régulation au complément annuel	(56'598,75)
Sous-total	4'672'826,18
Charges sociales	930'344,24
Autres frais de personnels	235'596,79
Frais de personnel selon compte d'exploitation	5'838'767,21

Le Centre social protestant de Genève a engagé du personnel en emploi de solidarité (EDS) pour ces collaborateurs. L'Association a bénéficié d'une subvention cantonale de CHF 664'288,70 pour l'année 2011. Cette participation a été enregistrée, conformément aux directives du Département dans les produits d'exploitation.

L'Association a eu recours à 192 bénévoles durant l'année 2011. Ces derniers interviennent dans les différents secteurs et soutiennent les collaborateurs de l'Association dans l'accomplissement de leur mission.

1.2.3 Bénéfice sur cession des actions de la Maison de la Réformation

Durant l'exercice 2011, le Centre social protestant de Genève a cédé 20 actions de la Maison de la Réformation à l'Association Nicolas BOGUERET. Cette cession a fait l'objet d'une convention datée du 12 mai 2011. Cette dernière a fixé le prix de vente total des actions à CHF 100'000 qui a entraîné l'enregistrement d'un bénéfice de CHF 83'333 présentée dans la rubrique "produits et charges financiers" (prix de vente moins valeur historique).

Par cette convention, le Centre social protestant bénéficiera également durant les quatorze prochaines années, soit jusqu'en 2025, d'une subvention annuelle de CHF 120'000, la première fois en 2011.

Au sens des normes Swiss GAAP RPC, l'opération susmentionnée aurait dû être considérée globalement. Elle aurait ainsi nécessité l'enregistrement non seulement du produit de la cession et de la subvention 2011, mais également des subventions futures (CHF 1'560'000) comme prix de vente des actions. Le Comité de l'Association a décidé de ne pas retenir ce mode de comptabilisation dans la mesure où les subventions futures, actualisées, auraient dû être enregistrées comme un "fonds affectés". En conséquence, le résultat de l'exercice 2011 ressortant du compte d'exploitation n'aurait été que faiblement modifiée.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

2. Rémunérations

Aucune rémunération n'a été versée aux Membres du Comité pour les exercices 2011 et 2010.

3. Engagement de prévoyance

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de "Profond Institution de Prévoyance" ne sont pas disponibles à la date d'établissement des comptes annuels de l'Association. Sur la base des premières informations communiquées par l'Institution de prévoyance, le degré de couverture, déterminé au sens de l'article 44 alinéa 1 OPP2, serait de l'ordre de 92% au 31 décembre 2011 respectivement de 96,3% à fin février 2012. Malgré un degré de couverture inférieur à 100%, le Comité de l'Association n'a pas enregistré d'engagement au passif au 31 décembre 2011, aucune obligation de couvrir l'insuffisance de couverture n'étant exigible.

4. Leasings

Néant

5. Cautionnement

Néant

6. Thésaurisation

Le résultat des trois prestations subventionnées (service social, atelier Galiffe et service juridique) présentant un résultat net déficitaire pour l'année 2011, aucun engagement de restitution n'a été enregistré au passif du bilan au 31 décembre 2011.

7. Evaluation du risque (par analogie à l'article 663b chiffre 12 du CO)

Le Comité du Centre social protestant se réunit au minimum 6 fois par an. Lors de ces séances, le Comité de l'Association revoit régulièrement son analyse des risques qui est formalisée sous forme d'une cartographie. Ce document a été revu pour la dernière fois le 5 avril 2012.

Centre social protestant de Genève
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

8. Exonération fiscale

Par courrier du 17 octobre 2007, le Département des Finances a renouvelé l'exonération d'impôts sur les personnes morales et de la réduction des droits de succession et, à l'exception des droits d'enregistrement accordés à l'Association du Centre social protestant, l'exonération porte sur les points suivants :

a) L'exonération des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales prévus à l'article premier LIPM est reconduite, à partir de la période fiscale 2007 (exercice clos durant l'année 2007), pour une nouvelle période de cinq ans.

b) L'Association bénéficie, à partir de la période fiscale 2007 (exercice clos durant l'année 2007), pour une période de cinq ans, d'une exemption des droits d'enregistrement relatifs aux donations mobilières qui lui sont faites.

c) L'Association bénéficie, à partir de la période fiscale 2007 (exercice clos durant l'année 2007), pour une période de 5 ans, d'une réduction de 70% des droits de succession afférents aux libéralités mobilières pour cause de mort qui lui sont dévolues, pour autant que le testateur n'ait pas mis les droits à la charge des héritiers légaux ou institués.

9. Rapport ICF ou de la Cour des comptes

Aucun rapport.

10. Points particuliers - Système de contrôle interne

En 2009, le secteur administratif a été doté d'une check-list des points importants à respecter en matière de tenue de la comptabilité et d'établissement des comptes annuels.

En regard des changements organisationnels intervenus depuis 2011, la Direction de l'Association réexaminera ses procédures et les formalisera durant l'année 2012.

**Centre social protestant de Genève
Genève**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	Solde retraité au 1er janvier 2011	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	Solde au 31 décembre 2011
	CHF	CHF	CHF	CHF
<i>Fonds pour activités propres et de soutien</i>				
Fonds "ESCALADE"	9'351,00		(750,00)	8'601,00
Fonds "GOURGAS"	11'474,85		(4'600,60)	6'874,25
Fonds pour le logement	(599,20)	12'000,00	(1'142,00)	10'258,80
Fonds pour chômeurs	8'291,05		(4'886,65)	3'404,40
Fonds pour la formation professionnelle des adultes	37'570,65		(2'301,80)	35'268,85
Fonds "Budget des Autres"	39'219,80	44'048,75	(36'361,55)	46'907,00
Fonds "BARBOUR"	11'780,25		(12'228,50)	(448,25)
Fonds pour jeunes enfants	5'498,80		(5'882,25)	(383,45)
Fonds "MONTBRILLANT"	28'800,68			28'800,68
Fonds "faillite"	16'410,00	9'320,00	(10'890,00)	14'840,00
Fonds pour personnes âgées "JUNOD"	11'372,45		(2'785,30)	8'587,15
Fonds "BEL-AGE"	12'049,70		(2'692,65)	9'357,05
Fonds pour réfugiés	13'126,67		(1'055,95)	12'070,72
Fonds "A.B."	1'934,40		(1'750,50)	183,90
Fonds "B+C.DE W."	18'929,55	40'000,00	(50'162,55)	8'767,00
Total	225'210,65	105'368,75	(137'490,30)	193'089,10

**Centre social protestant de Genève
Genève**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	Solde retraité au 1er janvier 2011	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	Solde au 31 décembre 2011
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds LOUBARESSÉ	180'305,70	34'535,47	(85'000,00)	129'841,17

Renvoi au chiffre 1.1.4.6 de l'annexe aux comptes annuels :

Au 31 décembre 2011, il existe un écart important entre les actifs affectés (CHF 620'399,37) et le fonds lui-même (CHF 129'841,17). Cette distorsion est vraisemblablement due au fait que les utilisations décidées de ce fonds n'ont pas été correctement réalisées et que le résultat annuel de ces placements n'a jamais été affecté au fonds. Nous constatons en effet que l'utilisation 2011 n'a pas été suivie d'un mouvement de trésorerie. Dans la mesure où ce fonds deviendra libre dès 2014, le Comité de l'Association a décidé de ne pas retraiter les mouvements des années antérieures.

Pour la première fois en 2011, le résultat financier bénéficiaire des placements "Loubaresse" a été affecté au fonds.

Centre social protestant de Genève
Genève

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	Solde retraité au 1er janvier 2011	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds d'années antérieures réintégrés en 2011	Utilisations des fonds	Solde au 31 décembre 2011
	CHF	CHF		CHF	CHF
Fonds affectés aux financements des immobilisations corporelles					
<i>Fonds d'investissement :</i>					
- Renfile Meyrin	4'662'857,15		0,00	(137'142,85)	4'525'714,30
- installation et bâtiment	23'424,05		(3'147,42)	(6'496,29)	13'780,34
- machines et mobiliers	36'449,75		(10'426,90)	(11'527,96)	14'494,89
- véhicules	25'909,90		0,00	(12'954,98)	12'954,92
- informatique	34'468,75		(4'080,90)	(21'286,52)	9'101,33
- central téléphonique	3'605,85		0,00	(3'605,85)	0,00
- nouvelles infrastructures financées par :					
- Fondation Octave et Georgette Pelligot	0,00	6'400,00		(1'280,00)	5'120,00
- Fondation Hans Wilsdorf	0,00	33'036,65		(6'607,40)	26'429,25
<i>Autres fonds pour le financements des immobilisations corporelles</i>					
- de travaux de rénovation	97'296,32			(8'999,75)	88'296,57
- de nouveaux véhicules (2011 : Fondation Hans Wilsdorf)	5'000,00	80'000,00		(21'250,00)	63'750,00
- pour l'atelier Galife	27'545,05	0,00		(500,00)	27'045,05
- de renouvellement du parc informatique et mobilier *)	9'813,27	66'731,20			76'544,47
<i>Fonds pour le financement de nouveaux projets</i>					
	100'745,51				100'745,51
Total	5'027'115,60	186'167,85	(17'655,22)	(231'651,60)	4'963'976,63

*) Ce compte fait encore l'objet d'analyse à la date d'établissement des comptes annuels et sera régularisé durant l'année 2012.

Centre social protestant de Genève
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011

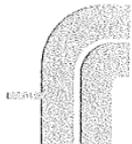
A l'exclusion de la subvention pour l'atelier Galiffe, la part de la subvention de l'Etat, des services supports et des produits, des dons et appels est ventilée avec une clé de répartition déterminée au pro rata du nombre de postes de travail.

	Exercice 2011	Service social	Atelier Galiffe	Service juridique	Autres prestations
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
ETP	62,30	5,35	1,95	3,40	51,60
Recettes d'exploitation					
Dons et appels annuels	912'229,45	78'337,52	28'552,93	49'784,59	755'554,41
Dons "secteurs" - service social	70'150,00	70'150,00			0,00
Dons "secteurs" - Galiffe	9'576,00		9'576,00		0,00
Dons "secteurs" - service juridique	10'050,00			10'050,00	0,00
Dons affectés aux autres secteurs	6'571,52				6'571,52
Recettes d'activités et d'exploitation	3'492'671,29	0,00	0,00	0,00	3'492'671,29
Recettes d'activités et d'exploitation affectées	154'176,85	16'711,00	67'555,85	69'910,00	0,00
Subventions cantonales	668'669,00	281'257,14	170'314,00	178'742,86	38'355,00
Subventions Ville de Genève	44'160,00				44'160,00
Participation cantonale EDS	664'288,70				664'288,70
Autres subventions et dons	510'085,16	43'803,46	15'965,75	27'837,71	422'478,24
Autres produits	71'466,72	0,00	16'000,00	0,00	56'466,72
Total des Recettes	6'814'094,69	490'259,12	306'964,53	336'326,16	5'480'646,88
Charges d'exploitation					
Frais de personnel	5'838'767,21	621'157,95	288'888,13	503'466,36	4'425'254,77
Frais généraux	756'280,25	33'906,39	34'389,61	27'073,75	660'910,50
Frais d'exploitation	63'020,50	0,00	0,00	0,00	63'020,50
Frais d'activités	461'442,41	116,50	19'553,85	7'138,50	434'633,56
Participations diverses	2'000,00	0,00	0,00	0,00	2'000,00
Bons d'achat et entrabte	22'966,10	18'225,10	0,00	0,00	4'741,00
Amortissements des Immobilisations	234'183,55	0,00	0,00	0,00	234'183,55
Total Charges d'exploitation	7'378'660,02	673'405,93	342'831,60	537'676,61	5'824'743,87
Autres charges d'exploitation					
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien	137'490,30	0,00	0,00	0,00	137'490,30
Remboursements de prêts financés initialement par l'utilisation des fonds affectés	(9'320,00)	0,00	0,00	0,00	(9'320,00)
Affectations de dons pour les activités du service social	70'000,00	0,00	0,00	0,00	70'000,00
Total Autres charges d'exploitation	198'170,30	0,00	0,00	0,00	198'170,30
Résultat d'exploitation	(962'735,63)	(183'146,81)	(35'867,07)	(201'353,45)	(542'388,30)
Produits et charges financiers					
Produits et charges financiers	99'381,02	5'668,60	2'029,68	3'538,92	88'243,82
Total Produits et charges financiers	99'381,02	5'668,60	2'029,68	3'538,92	88'243,82
Produits et charges extraordinaires					
Dons extraordinaires et legs	1'174'270,13	0,00	0,00	0,00	1'174'270,13
Produits sur exercices antérieurs	129'372,01	11'109,80	4'049,36	7'060,43	107'152,42
Charges sur exercices antérieurs	(23'492,52)	(2'017,42)	(735,32)	(1'282,10)	(19'457,69)
Autres produits exceptionnels (taxe CO2)	2'777,15	236,49	86,93	151,56	2'300,18
Total Produits et charges extraordinaires	1'282'926,77	9'330,87	3'400,97	5'929,90	1'264'265,04
Résultat de la variation des fonds affectés					
Mouvements nets des fonds affectés pour activités propres et de soutien	32'121,55	0,00	0,00	0,00	32'121,55
Mouvements des fonds affectés au financement des investissements	54'138,97	0,00	0,00	0,00	54'138,97
Mouvements net du Fonds Loubaresse	50'464,53	0,00	0,00	0,00	50'464,53
Total Résultat des fonds affectés	136'725,05	0,00	0,00	0,00	136'725,05
Résultat intermédiaire	556'297,21	(168'247,34)	(30'436,43)	(191'884,63)	946'865,61
Variation de la réserve de régulation					
Dissolution du fonds de régulation	495'600,00	42'559,55	15'512,36	27'047,19	410'480,00
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs	(1'174'270,13)	0,00	0,00	0,00	(1'174'270,13)
Résultat de l'exercice	(122'372,92)	(125'687,79)	(14'924,07)	(164'837,44)	183'076,38

CROIX-ROUGE GENEVOISE
Association Cantonale de la Croix-Rouge suisse

- 4 -

COMPTES D'EXPLOITATION	Comptes	Comptes	Comptes
	2009	2009	2009
	CHF	CHF	CHF
A - PRODUITS	12'005'384	11'581'458	8'951'843
Revenus des activités	3'382'343	3'172'900	2'657'290
Dons, legs, cotisations, recherche de fonds, publicité	1'433'388	1'341'058	820'377
Don Loterie Romande	0	0	150'000
Contributions cantonales	5'645'088	5'238'200	3'248'010
Contributions fédérales	723'627	680'500	1'068'177
Contributions communales	159'606	235'100	34'527
Autres contributions	851'352	933'700	973'182
B - CHARGES	12'465'940	11'893'047	9'377'841
B1 - Charges directes de piolets	10'111'327	9'859'528	7'669'381
Charges de personnel	8'500'162	8'273'520	6'144'085
Charges des activités	788'790	579'800	520'259
Frais de locaux	753'134	624'500	586'957
Frais Informatique	66'134	81'900	67'720
Amortissements	93'424	66'206	80'846
Autres charges de fonctionnement	209'683	233'600	179'514
B2 - Charges d'administration	1'382'808	1'408'931	1'298'423
Charges de personnel	959'207	936'031	899'098
Frais de locaux	91'508	93'000	94'628
Frais Informatique	143'544	133'300	158'397
Amortissements	35'486	94'300	6'041
Autres charges de fonctionnement	163'162	161'700	138'269
B3 - Charges de recherche de fonds	661'705	724'590	512'037
Charges de personnel	393'614	388'380	350'093
Charges de recherche de fonds	155'112	177'900	67'396
Frais de locaux	14'213	22'100	21'547
Frais Informatique	14'075	6'000	8'757
Amortissements	5'138	4'900	3'957
Autres charges de fonctionnement	79'653	124'300	80'287
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A-B)	-360'555	-411'689	-426'298
D - RESULTAT FINANCIER ET AUTRES	6'783	4'500	-38'017
D1 - Résultat financier	3'795	2'600	-40'149
Produits financiers	8'026	8'500	11'884
Charges financières	-4'231	-5'900	-52'033
D2 - Autres résultats	1'988	1'900	2'132
Autres résultats	1'998	1'900	2'132
E - RESULTAT INTERMEDIAIRE (C-D)	-354'763	-407'089	-464'314
F - RESULTAT DES FONDS	354'292	407'089	464'902
F1 Utilisation des fonds	892'696	928'089	982'943
F2 Attribution aux fonds	-538'403	-521'000	-518'041
G - RESULTAT DE L'EXERCICE (E-F)	-471	0	688
H - ATTRIBUTIONS AU CAPITAL LIBRE GENERE	471	0	-588



FIDUCIAIRE DE RIVE S.A.

COMPTABILITÉ
SALAIRES
FISCALITÉ
RÉVISION
ADMINISTRATION
EXPERTISES

CROIX-ROUGE GENEVOISE
Association Cantonale de la Croix-Rouge Suisse
GENEVE

Rapport de l'organe de révision
Exercice 2010

Rapport de révision des comptes 2010	Pages	1 à 2
Bilan au 31 décembre 2010		3
Compte d'exploitation 2010		4
Tableau de financement		5
Tableau de variation du capital 2010		6
Annexe aux comptes annuels 2010		7 à 18
Rapport de performance 2010		19 - 20

Membre de la CHAMBRE  FIDUCIAIRE
Expert-réviseur agréé N° 501807

Fiduciaire de Rive S.A.
Rue de Rive 4
CH-1204 Genève

Tél. + 41 (0)22 310 81 33 Fax + 41 (0)22 310 19 16
www.fidrive.ch info@fidrive.ch

Doss. N° 1764.8
Fasc. N° 10045-CR/cp
Date 11 mars 2011

Ce rapport a été établi en toute bonne foi sur la base de documents et renseignements qui nous ont été communiqués et nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits le modifiant n'auraient pas été portés à notre connaissance ou l'auraient été d'une manière erronée.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la CROIX-ROUGE GENEVOISE, Association Cantonale de la Croix-Rouge Suisse, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CROIX-ROUGE GENEVOISE, Association Cantonale de la Croix-Rouge Suisse, Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, l'annexe et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice arrêté au le 31 décembre 2010.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 répondent aux exigences légales (LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques, CO) et aux normes "Swiss Gaap RPC". Nos commentaires relatifs aux comptes annuels 2010 ainsi que nos observations sur les procédures de contrôle interne font l'objet d'un rapport détaillé. ✓

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous confirmons que les dispositions de la fondation Zewo sont remplies.

Nous précisons que le rapport de performance exigé par la Swiss Gaap RPC 21 n'est pas soumis à notre audit.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 11 mars 2011

FIDUCIAIRE DE RIVE S.A.

GENEVE



Christine ROBIN
Experte-comptable diplômée
Experte-réviser agréée
(Réviseur responsable)

BILAN AU 31 DECEMBRE

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
<u>ACTIF</u>		
Liquidités	999'201	902'790
Créances	1'652'744	1'783'392
Actifs de régularisation	102'525	105'383
<u>Total actif circulant</u>	<u>2'754'470</u>	<u>2'791'565</u>
Immobilisations corporelles	436'051	260'461
<u>Total actif immobilisé</u>	<u>436'051</u>	<u>260'461</u>
TOTAL ACTIF	<u>3'190'521</u>	<u>3'052'026</u>
<u>PASSIF</u>		
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestat.de services	291'629	233'434
Autres dettes à court terme	1'648'105	1'358'955
Passifs de régularisation	612'690	584'046
<u>Total dettes à court terme</u>	<u>2'552'424</u>	<u>2'176'435</u>
<u>Fonds affectés</u>	<u>586'515</u>	<u>823'581</u>
<u>Capital libre</u>	<u>51'582</u>	<u>52'010</u>
TOTAL PASSIF	<u>3'190'521</u>	<u>3'052'026</u>

CROIX-ROUGE GENEVOISE
Association Cantonale de la Croix-Rouge suisse

- 4 -

COMPTE D'EXPLOITATION	Comptes	Budget	Comptes 2009
	2010	2010	
	CHF	CHF	CHF
A - PRODUITS	13'423'377	13'051'643	12'095'384
Revenus des activités	3'988'801	3'794'680	3'382'343
Dons, legs, colisations, recherche de fonds, publicité	1'338'612	1'033'873	1'433'388
Contributions cantonales	6'431'381	6'588'410	5'545'067
Contributions fédérales	648'750	656'100	723'627
Contributions communales	230'062	235'100	159'606
Autres contributions	785'771	743'500	851'352
B - CHARGES	13'644'650	13'562'768	12'455'940
B1 - Charges directes de projets	11'863'961	11'479'746	10'411'327
Charges de personnel	9'462'293	9'440'936	8'500'162
Charges des activités	1'044'909	978'600	788'790
Frais de locaux	830'046	702'310	753'134
Frais Informatique	210'587	57'500	66'134
Amortissements	93'496	52'600	93'424
Autres charges de fonctionnement	222'630	247'800	209'663
B2 - Charges d'administration	1'210'577	1'476'982	1'382'908
Charges de personnel	935'731	977'182	959'207
Frais de locaux	74'373	106'400	81'508
Frais Informatique	17'455	135'100	143'544
Amortissements	39'522	107'800	35'496
Autres charges de fonctionnement	143'496	150'600	153'152
B3 - Charges de recherche de fonds	570'112	606'140	661'705
Charges de personnel	395'583	409'440	393'514
Charges de recherche de fonds	63'838	77'000	155'112
Frais de locaux	13'814	25'100	14'213
Frais Informatique	18'417	13'000	14'075
Amortissements	5'180	4'700	5'138
Autres charges de fonctionnement	73'269	76'900	79'653
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A-B)	-221'272	-511'125	-360'556
D - RESULTAT FINANCIER ET AUTRES	-16'222	-2'100	5'793
D1 - Résultat financier	-18'419	-4'000	3'795
Produits financiers	2'106	200	8'026
Charges financières	-20'525	-4'200	-4'231
D2 - Autres résultats	2'196	1'900	1'998
Autres résultats	2'196	1'900	1'998
E - RESULTAT INTERMEDIAIRE (C-D)	-237'495	-513'225	-354'763
F - RESULTAT DES FONDS	237'066	513'225	354'292
F1 Utilisation des fonds	584'132	710'725	892'696
F2 Attribution aux fonds	-347'066	-197'500	-538'403
G - RESULTAT DE L'EXERCICE (E-F)	-428	0	-471
H - ATTRIBUTIONS AU CAPITAL LIBRE GENERE	428	0	471

TABLEAU DE FINANCEMENT

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	CHF	CHF
A - <u>Flux de fonds de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat de l'exercice	-428	-471
Amortissement d'immobilisations corporelles	138'208	134'058
Constitution /(dissolution de fonds)	-237'066	-354'292
Dim./(augm.) - Titres	0	399'181
Dim./(augm.) - Créances	130'648	5'651
Dim./(augm.) - Compte de régularisation actifs	2'858	3'241
Augm./(dim.) - Dettes à court terme	347'345	78'454
Augm./(dim.) - Passifs de régularisation	28'644	127'938
Flux de fonds de l'activité d'exploitation	410'209	393'760
B - <u>Flux de fonds de l'activité d'investissement</u>		
Immobilisations corporelles	-313'798	-175'405
Flux de fonds de l'activité d'investissement	-313'798	-175'405
C - <u>Flux de fonds de l'activité de financement</u>		
D - <u>Variation des liquidités</u>		
Existant initial	902'790	684'435
Existant final	999'201	902'790
Variation des liquidités	96'411	218'355

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2010						
	Existant initial	Produits internes	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
Moyens provenant du financement propre :						
Fonds libres						
Capital libre généré accumulé	52'010		-428	-428		51'582
Résultat de l'exercice	0			428		0
Capital de l'organisation	52'010	0	-428	0	0	51'582
Moyens provenant de fonds avec affectation limitée :						
Fonds en faveur de l'Aide aux enfants	437'319		100'266		-121'434	416'151
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées et aux jeunes en difficulté	250'649		246'300		-362'900	134'049
Fonds liés à des investissements en faveur de diverses activités	129'586				-93'271	36'315
Fonds en faveur de l'aide au retour	6'027		500		-6'527	0
Capital de fonds avec affectation limitée	823'581	0	347'066	0	-584'132	586'515

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2009						
	Existant initial	Produits internes	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
Moyens provenant du financement propre :						
Fonds libres						
Capital libre généré accumulé	52'481		-471	-471		52'010
Résultat de l'exercice	0			471		0
Capital de l'organisation	52'481	0	-471	0	0	52'010
Moyens provenant de fonds avec affectation limitée :						
Fonds en faveur de l'Aide aux enfants	475'451		93'264		-131'396	437'319
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées et aux jeunes en difficulté	0		286'449		-35'800	250'649
Fonds liés à des investissements en faveur de diverses activités	213'379		30'290		-114'083	129'586
Fonds en faveur de l'aide au retour	65'422		128'400		-187'795	6'027
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées	264'982		0		-264'982	0
Fonds en faveur des jeunes en situation de précarité	148'108		0		-148'108	0
Fonds en faveur de l'activité "Alzheimer"	10'531		0		-10'531	0
Capital de fonds avec affectation limitée	1'177'873	0	538'403	0	-892'695	823'581

Annexe aux comptes annuels 2010

1- Présentation

La Croix-Rouge genevoise (CRG) fondée le 17 mars 1864, est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du croissant-Rouge. Elle est régie par des statuts, dont la dernière version date du 31 octobre 2006.

Sa mission est d'accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires à Genève, en venant en aide aux personnes qui en ont besoin à un moment donnée de leur vie. Elle encourage les mesures visant à protéger la vie des personnes, promouvoir leur santé et préserver la dignité des personnes, et s'efforce ainsi de procurer un soutien aux familles, jeunes, personnes âgées et isolées ainsi qu'aux migrants.

2- Principes comptables :

Les comptes annuels de la Croix-Rouge genevoise sont établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC, notamment RPC 21.

Les principes d'évaluation sont les suivants :

- Les titres sont évalués à leur valeur boursière.
- Les liquidités et les créances sont évaluées à leur valeur nominale.
- Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles s'appliquent sur le coût d'acquisition et selon la méthode linéaire.

3- Bilan : détail de certaines rubriques :

Actif :

Liquidités :

<u>Liquidités</u>	<u>Comptes 2010</u>	<u>Comptes 2009</u>
Caisses	27'568	29'308
Banques et chèques postaux	971'633	873'482
Total.....	999'201	902'790

Créances :

<u>Créances</u>	<u>Comptes 2010</u>	<u>Comptes 2009</u>
Débiteurs liés à la facturation des activités	563'242	472'856
./ provision sur débiteurs (détail tableau ci-dessous)	-36'300	-60'400
Débiteurs liés aux prestations cantonales et fédérales	639'801	724'359
Autres débiteurs	384'270	206'642
Compte courant Service Réfugiés Unis	0	377'584
Autres comptes courants	101'732	62'351
Total.....	1'652'744	1'783'392

La provision sur débiteurs est liée à des créances de plus d'un an, pour un montant de Frs 6'500 et à des créances de moins d'un an pour un montant de Frs 29'800.-. Le total, qui s'élève à Frs 36'300.-, est détaillé, par activité, dans le tableau ci-dessous.

<i>Détail de la provision sur débiteurs</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>	<i>Variation 2009/2010</i>
Interprétariat	-18'300	-31'300	13'000
Service d'aide au retour	-6'100	-6'100	0
Formation et santé	-5'400	-4'100	-1'300
Accompagnement à domicile	-2'600	-1'000	-1'600
Gardes d'enfants urgence	-1'800	-1'800	0
Logement jeunes	-2'100	-15'600	13'500
Mauresque	0	-500	500
Total.....	-36'300	-60'400	24'100

Actifs de régularisation :

Les montants d'actifs de régularisation sont constitués de :

<i>Actifs de régularisation</i>	<i>Comptes 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>
Produits à recevoir	69'188	87'310
Charges payées d'avance	33'337	18'073
Total.....	102'525	105'383

Amortissements :

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, avec les durées d'amortissements suivantes :

- Mobilier, matériel de bureau : 4 ans
- Véhicules : 4 ans
- Equipement informatique : 3 ans
- Logiciel informatique : 3 ans
- Matériel des ateliers : 3 ans
- Installations et agencement : 10 ans

Les investissements inférieurs à Frs 500.- ne sont pas activés.

Immobilisations :

Immobilisations	Mobilier, matériel bureau	Matériel Informat.	Logiciel Informat.	Véhicule	Matériel atelier Semo	Matériel Vét-Shop	Installat. agenc. librairie	Total
Valeur brutes au 01.01.10	97'785	381'686	18'096	127'541	100'462	29'872	60'000	815'443
Acquisitions 2010	5'110	4'830	172'160	-	7'274	124'424	-	313'798
Valeur brut au 31.12.10	102'896	386'516	190'256	127'541	107'736	154'296	60'000	1'129'241
Fonds d'amortissement au 01.01.10	-78'705	-253'860	-18'096	-90'758	-81'228	-24'335	-8'000	-554'982
Amortissement 2010	-9'038	-70'720	-19'494	-19'207	-7'487	-6'262	-6'000	-138'208
Fonds d'amortissement au 31.12.10	-87'743	-324'579	-37'590	-109'965	-88'715	-30'597	-14'000	-693'190
Valeur nette au 01.01.10	19'080	127'827	0	36'783	19'234	5'537	52'000	260'461
Valeur nette au 31.12.10	15'152	61'936	152'667	17'577	19'021	123'698	46'000	436'051

Passifs :Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services :

Il s'agit de factures fournisseurs concernant l'année 2010 et payées début 2011.

Autres dettes à court terme :

Autres dettes à court terme	Comptes 2010	Comptes 2009
Compte courant FSA	1'589'094	1'355'729
Compte courant Alzheimer (partenariat)	58'551	1'976
Dépôt service d'aide au retour	450	1'250
Compte courant Association Suisse du Mimosa du Bonheur	10	
Total.....	1'648'105	1'358'955

Passifs de régularisation :

Passifs de régularisation	Comptes 2010	Comptes 2009
Charges à payer au 31.12.2010	454'750	477'606
Produits reçus d'avance	157'939	106'440
Total.....	612'690	584'046

Capital des fonds :

Ce capital est constitué de divers fonds pour lesquels des sommes ont été affectées à des activités précises et ne pouvant être utilisées qu'en faveur de celles-ci. Chaque fonds fait l'objet d'un règlement.

Capital des fonds	31.12.2009	Attribution 2010	Utilisation 2010	31.12.2010
Fonds en faveur de l'aide aux enfants	437'318	100'266	-121'434	416'151
Fds aide gardes d'enfants	280'665	76'411	-59'515	297'561
Fds Mimosa	156'653	23'855	-61'919	118'590
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées et aux jeunes en difficultés	250'649	246'300	-362'900	134'049
Fds aide aux pers. âgées et aux jeunes en difficultés (Gala...)	250'649	96'300	-287'900	59'049
Fds logements jeunes (don anonyme)	0	150'000	-75'000.00	75'000
Fonds liés à des investissements en faveur de diverses activités	129'586	0	-93'271	36'315
Fds investissement informatique	68'594	-	-32'279	36'315
Fds investissements en faveur de Semo Solferino, serres (don Lot. Romande 2008)	39'311	-	-39'311	0
Fds investissement bébéthèque (don Fondation Johnson)	14'428	-	-14'428	0
Fds investissement (don Fondat. Wilsdorf 2005)	7'253	-	-7'253	0
Fonds en faveur de l'aide au retour	6'027	500	-6'527	0
Fonds en faveur des personnes sans statuts	6'027	500.00	-6'527	0
Total.....	823'581	347'066	-584'132	586'515

4- Compte d'exploitation : détail de certaines rubriques :Produits :Revenus des activités :

Ces revenus proviennent directement des prestations fournies.

Revenus des activités	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Interprétariat	1'360'573	1'128'000	1'244'967
Vêt-shop	820'218	720'000	616'193
Formation et santé	598'296	572'800	545'059
Accompagnement à domicile	260'591	471'400	81'136
Chaperon-Rouge urgence	281'935	264'300	305'408
Semo Solferino et serres	300'404	249'000	222'828
Semo Marziano	24'967	41'000	22'150
Centre d'intégration Culturelle	101'784	114'060	123'088
Logement jeunes : loyers	109'065	113'800	108'740
Minibus de l'amitié	19'346	22'000	19'136
Autres activités	120'095	99'300	105'277
Pertes sur débiteurs	-32'573	-1'000	-11'139
Ajustement provision sur débiteurs	24'100	-	-500
Total.....	3'988'801	3'794'660	3'382'343

Une perte sur débiteurs de Frs 32'573.- a été enregistrée pour l'année 2010 Il s'agit de créances irrécupérables. Cette somme concerne essentiellement des loyers impayés, pour l'activité Logement jeunes, pour un montant de Frs 29'130.-.

Dons, legs, cotisations, recherche de fonds :

Dons, legs, cotisations, rech. De fonds	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Cotisations des membres	105'897	98'000	96'516
Dons des particuliers	437'347	237'600	250'393
Legs	205'772	300'000	154'861
Dons des communes	32'600	30'100	59'886
Dons des personnes morales	147'706	122'200	214'996
Dons des Fondations	197'125	35'000	86'981
Don FSA	179'600	147'973	158'000
Produits Gala	0	-	374'710
Produits publicitaires, évènements	32'566	63'000	37'045
Total	1'338'812	1'033'873	1'433'388

Contributions cantonales :

Départements de l'administration cités :

DSE : Département Solidarité et Emploi
 DES : Département Economie et Santé
 DI : Départements Institutions
 DIP : Département Instruction Publique
 CIC : Centre d'Intégration Culturelle

Activités de la Croix-Rouge genevoise, figurant en abrégé :

CIC : Centre d'Intégration Culturelle
 SAR : Service d'Aide au Retour
 SIA : Séniors d'ici et d'ailleurs

Contributions cantonales	Dépt	Activités	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Contrat de prestations	DSE	SAR, CIC, Interpréariat, Gestion des bénévoles, Vêt-Shop, Formation et santé,	900'000	900'000	900'000
Contrat de prestations	DSE	Semo	1'935'579	1'874'400	1'874'359
Contrat de prestations	DSE	Semo - Ajust. années antér.	1'655	-	38'831
Participat. Canton. aux emplois solidarité	DSE	Semo, CIC, Vêt-shop	2'506'055	2'763'600	1'856'009
Contrat de prestations	DSE	SAR	536'224	444'000	237'418
Convention formation	DSE	Formation Vêt-Shop	161'130	202'400	207'422
Contrat de prestations	DSE	Formation accompagnants à domicile	52'408	88'500	107'897
Contributions	DSE	Participation achat logiciel	27'000	-	-
Contrat de prestations	DES	Gardes d'enfants	261'522	261'500	261'522
Contributions	DES	Aide au retour sans statuts (OCP)	3'198	-	-
Contrat de prestations	DIP	Jeunesse (actions à l'étranger)	-	5'000	5'000
Contrat de prestations	DI	CIC, SIA	-	2'400	10'000
Total.....			6'384'771	6'541'800	5'498'458
Contrat de prestations	DSE	Vêt-Shop- Non monétaire	46'610	46'610	46'610
Total.....			6'431'381	6'588'410	5'545'068

Contributions fédérales :Départements de l'administration cités :

ODM : Office fédéral des migrations
 OFAS : Office fédéral des assurances sociales

Contributions fédérales	Dépt	Activités	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Contrat de prestations	OFAS	Visites personnes âgées, SIA, Minibus amitié, Form. et santé	238'114	250'400	232'943
Contrat de prestations	OFAS	Aide aux pers. âgées et SIA	23'810	-	-
Contrat de prestations	OFAS	Ajust. 2009	-3'274	-	-
Contrat de prestations	ODM	SAR	165'438	167'200	149'838
Contrat de prestations	ODM	Interpréariat	127'506	140'000	134'812
Contrat de prestations	ODM	CIC	77'156	78'500	83'500
Contrat de prestations	ODM	SIA	20'000	20'000	20'000
Contrat de prestations	ODM	Serv. réfugiés - 2008	-	-	102'534
Total.....			648'750	656'100	723'627

Contributions communales :

Les contributions communales font l'objet d'une convention.

Communes	Activités	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Ville de Genève	CIC : Participation aux charges des emplois solidarité bibliothèques	227'068	235'100	159'606
Ville de Genève	Prêt matériel (non monétaire)	2'995	-	-
Total.....		230'062	235'100	159'606

Autres contributions :

Autres contributions	Activités	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Fondation Humanitaire	Chaperon-Rouge : gardes enfants	244'320	163'300	250'460
Fondation Humanitaire	SAR - Exclus aide sociale	107'900	111'000	111'000
Croix-Rouge suisse	Participation au bal CRS	50'000	50'000	-
Croix-Rouge suisse	Participation aux récoltes Texald	5'807	6'000	6'056
Croix-Rouge suisse	Bénévoles Crédit Suisse	15'000	-	-
Croix-Rouge suisse	Participation frais évènement	88	-	-
Croix-Rouge suisse	SAR - Aide au retour	-	-	17'400
Croix-Rouge suisse	Formation bénévoles	-	-	96'887
Croix-Rouge suisse	Viens chez moi ; Luana, Via	-	-	750
Croix-Rouge suisse	Participation évènement Solferino	-	-	5'422
Sous-total CRS		423'115	330'300	487'975
Coordination Alzheimer	Remboursement des charges dans le cadre du partenariat Alzheimer	187'094	153'500	134'519
Coordination textile	Part CRG du résultat des récoltes textiles	53'830	73'000	75'260
Coordination textile	Participation à la tenue de la comptabilité	4'500	4'500	4'500
Iseli, Foyer Acacias	Participation aux travaux Acacias	15'316	53'700	42'057
Iseli, Foyer Acacias	Participation aux travaux de secrétariat	2'000	2'000	2'000
Fondation de prévoyance	Participation à l'augmentation des cotisations CEH	50'455	50'000	-
Fondation de prévoyance	Participation charges salariales d'un employé : 2010 et ajust.2009	-13'946	6'400	38'393
HES	Participation aux frais stagiaires HES	21'713	27'500	5'553
ASMB	Participation aux charges pour Mimosà	4'448	5'700	5'655
Allianz et Mobilière	Remboursements sinistres	4'425	-	4'119
Hospice Général	Participation frais formation	2'125	-	1'410
Caisse Cantonale genevoise de compens.	Redistribution taxe CO2	7'880	-	-
HUG	Participation aux emplois solidarité	9'092	32'700	8'532
Assurance accident	Participation excédents	-	-	31'811
Sous-total contribut. instit. Priv.		348'932	409'000	353'809
Autres produits		13'724	4'200	9'568
Total autres contributions		785'771	743'500	851'352

Charges :**Charges de personnel :**

Charges de personnel	Direct de projet	Administrat.	Rech. De fonds	Total		
	Comptes 2010	Comptes 2010	Comptes 2010	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Salaires et charges sociales	9'222'522	905'445	390'876	10'518'843	10'601'043	9'554'548
Personnel extérieur	84'898	10'721	-	95'619	70'100	127'913
Frais de formation	60'482	6'895	4'268	71'645	66'315	63'137
Frais de déplacement	44'987	1'031	289	46'307	41'900	42'633
Autres charges	49'404	11'639	150	61'193	48'200	64'652
Total	9'462'293	935'731	395'583	10'793'607	10'827'558	9'852'883

Charges des activités :

Charges des activités : directes de projet	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Semestre de motivation (SEMO)	173'516	178'100	221'353
Aide au retour	607'704	531'700	328'634
Aide aux enfants (Mimosa, Journées loisirs...)	78'823	75'200	67'754
Aide aux personnes âgées (visites, sorties, SIA)	52'997	56'400	57'628
Vêt-Shop	86'480	62'500	59'935
Jeunesse : actions à l'étranger	10'955	23'800	21'780
Centre d'Intégration Culturelle	24'420	38'900	21'493
Formation et santé	10'014	12'000	10'213
Total	1'044'909	978'600	788'790

Frais informatique :

Charges des activités : directes de projet	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Honoraires pour la gestion du système informatique	161'268	133'600	156'217
Honoraires liée à l'installation du programme Mobility tools	14'580	-	-
Honoraires pour formation informatique Citrix (Prodata)	9'250	-	-
Honoraires pour programme comptabilité et salaires	690	4'000	4'028
Honoraires divers (maintenance serveur...)	151	3'700	1'127
Honoraires programme activités : Chap.rouge, format.santé	4'111	-	4'032
Licences (Office 2010, Citrix, Opale)	14'896	20'600	13'908
Fournitures (toners, cartouche encre...)	35'623	36'500	40'256
Petit matériel (écrans...)	5'028	5'000	1'985
Assurance	862	2'200	2'200
Total	246'459	205'600	223'753
Répartition :			
Charges directes de projets	210'587	57'500	66'134
Charges d'administration	17'455	135'100	143'544
Charges de recherche de fonds	18'417	13'000	14'075
Total	246'459	205'600	223'753

D'autre part, une partie du nouveau logiciel Mobility tool a été développé au cours de l'année 2010, pour un montant de Frs 172'160.- et figure dans les amortissements pour Frs 19'493.55

Autres charges de fonctionnement :

Autres charges de fonctionnement	Directes de projet	Administrat.	Rech. De fonds	Total		
	Comptes 2010	Comptes 2010	Comptes 2010	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Matériel et frais de bureau	58'681	17'364	20'403	96'448	91'100	79'826
Frais de véhicules	43'246	2'360	25	45'631	52'700	46'115
Frais télécom. et ports	43'613	56'400	4'740	104'753	107'400	102'447
Frais de communication	36'540	31'851	46'390	114'781	151'600	127'519
Honoraires	3'820	25'428		29'248	33'900	48'823
Autres charges	36'730	10'093	1'711	48'534	38'600	37'757
Total	222'630	143'496	73'269	439'395	475'300	442'487

Résultat financier :

Les produits provenant des intérêts bancaires s'élèvent à Frs 2'106.- Les charges provenant des frais bancaires s'élèvent à Frs 5'108.- Un ajustement sur les produits des placements 2009 s'élève à Frs 15'417.-

Autres résultats :

Les autres résultats se composent du bénéfice lié à la location d'une place de parking, soit Frs 2'196.-

Résultat des fonds :

Le détail des mouvements des différents fonds est indiqué dans le tableau précédent, sous la rubrique « capital des fonds ».

6- Thésaurisation :

La Croix-Rouge genevoise est au bénéfice de plusieurs contrats de prestations avec l'Etat de Genève. Deux d'entre eux sont soumis au traitement des bénéfices et des pertes. Une restitution à l'Etat d'une partie du bénéfice est donc prévue. Il s'agit des contrats suivants :

6.1- Contrat de prestation 2008-2011, d'un montant annuel de Frs 261'522.- en faveur de l'activité « Chaperon-Rouge » :

A l'issue du contrat, la Croix-Rouge genevoise doit restituer 75% des sommes non dépensées.

L'exercice 2010 présente un résultat déficitaire de Frs 31'435.- pour cette activité. Le résultat déficitaire cumulé des exercices 2008 à 2010 s'élève à Frs 70'666.-. Dès lors, aucune dette envers l'Etat n'a été comptabilisée.

6.2- Contrat de prestation 2009-2012, d'un montant annuel de Frs 900'000.-, dans le cadre de l'intégration sociale, pour les activités : « Service d'Aide au retour », « Centre d'intégration culturelle et son service Interprétariat communautaire », « Gestion des bénévoles », « Formation et santé » :

A l'issue du contrat, la Croix-Rouge genevoise doit restituer 22% des sommes non dépensées.

L'exercice 2010 présente un résultat déficitaire de Frs 98'244 pour l'ensemble de ces activités. Dès lors, aucune dette envers l'Etat n'a été comptabilisée. Le résultat déficitaire cumulé des exercices 2009 et 2010 s'élève à Frs 146'894.-. Dès lors, aucune dette envers l'Etat n'a été comptabilisée.

7- Informations, selon art. 693, lettre b, du code des Obligations :

7.1- Montant global des cautionnements, obligations de garantie et contributions de gage en faveur de tiers : Néant

7.2- Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société, ainsi que des actifs sous réserve de propriété : Néant

7.3- Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan :

- 17 -

La Croix-Rouge genevoise a contracté un leasing auprès du Service des équipements afin de disposer d'une laveuse au restaurant Solferino.

Ce leasing d'un montant initial de Frs 10'706.- a débuté le 1^{er} août 2008 pour une durée de 36 mois. La laveuse a été remplacée le 1^{er} juillet 2009. Le nouveau leasing s'élève à Frs 12'697.- pour une durée de 36 mois.

L'engagement résiduel au 31.12.2010, s'élève à Frs 8'916.80

7.4- Valeurs incendie de l'assurance-incendie des immobilisations corporelles :

- Installations informatiques	:	Frs	404'000.-
- Marchandises et installations	:	Frs	2'497'900.-

7.5- Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle :

Néant

7.6- Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par la société :

Non applicable

7.7- Participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de la société :

Néant

7.8- Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable :

Néant

7.9- Indications sur l'objet et le montant des réévaluations :

Néant

7.10- Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient déjà la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire :

Non applicable

7.11- Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital :

Non applicable

7.12- Indication Sur la réalisation d'une évaluation des risques :

Une analyse des risques a été établie et validée par le Comité, le 12 octobre 2009.

7.13- Le cas échéant, les motifs qui ont conduit à la démission de l'organe de révision :

Néant

8- Autres informations :

8.1- Prévoyance professionnelle :

Les collaborateurs de la Croix-Rouge genevoise sont assurés auprès de la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH). Celle-ci couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et d'invalidité et les prestations en cas de décès.

Au 31.12.10, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est de 71.2%.

8.2- Entités liées :

Les entités suivantes ont un lien étroit avec la Croix-Rouge genevoise :

- Fondation pour le soutien d'activités sociales sanitaires et communautaires :

Au cours de l'année 2010, la fondation a effectué un don de Frs 179'600.- à la Croix-Rouge genevoise. Au 31.12.2010, la dette de la Croix-Rouge genevoise envers cette fondation s'élève à Frs 1'631'694.- Ce solde a augmenté de Frs 275'965.- par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par des mouvements financiers nets en faveur de la Croix-Rouge genevoise.

- Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Croix-Rouge genevoise :

Au 31.12.2010, la créance en faveur de la Croix-Rouge genevoise s'élève à Frs 64'369.- Ce solde a diminué de Frs 54'343.- par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par des mouvements financiers nets en faveur de la Croix-Rouge genevoise.

8.3- Prestations des bénévoles :

Les prestations à titre bénévoles, ne figurent pas dans le compte d'exploitation. 36'128 heures ont été effectuées par les bénévoles ce qui représente une valeur estimée de leur travail de Frs 1'156'096.- (correspondant à un tarif horaire moyen de Frs 32.- par heure).

8.4- Indemnités des membres du comité :

Le Président perçoit une indemnité de Frs 10'760.- par année. Les autres membres du comité ne perçoivent pas d'indemnité.

8.5- Rémunération du Conseil de direction :

Le Conseil de direction est composé d'une directrice générale et de 4 responsables de secteur, ce qui représente, en 2010, une moyenne de 3.55 postes à 100%, pour une rémunération brute de Frs 541'689.-

8.6- Rapport ICF (Inspection Cantonale des Finances) :

Néant

Rapport de performance 2010

1- But de l'Institution :

La Croix-Rouge genevoise (CRG), fondée le 17 mars 1864, est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle est régie par des statuts, dont la dernière version date du 31 octobre 2006.

Sa mission est d'accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires à Genève, en venant en aide aux personnes qui en ont besoin à un moment donné de leur vie. Elle encourage les mesures visant à protéger la vie des personnes, promouvoir leur santé et préserver la dignité des personnes, et s'efforce ainsi de procurer un soutien aux familles, jeunes, personnes âgées et isolées ainsi qu'aux migrants.

La description de chaque activité de la Croix-Rouge genevoise figure dans le rapport d'activité. Celui-ci peut-être demandé à l'adresse suivante : Croix-Rouge genevoise, Service communication, 9 route des Acacias, 1211 Genève 4.

2- Liste des organes dirigeants :

L'organe suprême de la Croix-Rouge genevoise est l'Assemblée générale, qui élit les membres du Comité, approuve le rapport d'activité et le rapport financier et délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour.

En 2010, le Comité était composé de :

- Guy Mettan : président
- André Laubscher : vice-président
- Matteo Pedrazzini : vice-président
- Philippe Bolla : trésorier
- André Collomb
- Silvijia de Quatrebarbes
- Clermonde Dominic
- Dominique Fiaux-Jacquet
- Jean-Michel Gaspoz
- Michel Gutknecht
- Jacques Perrot

Le Comité exerce la haute direction et la surveillance de la Croix-Rouge genevoise. Il décide notamment des grandes orientations, du plan d'action et du budget annuel.

3- Liste des personnes responsables de la gestion :

Le Comité nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Comité et de veiller à la bonne marche de la Croix-Rouge genevoise, dont il suit la gestion courante. Le directeur général s'entoure d'une équipe de direction.

En 2010, l'équipe de direction se composait de :

- Eliane Babel-Guerin : directrice générale
- Laurence Corpataux : responsable de secteur
- Stéphanie Lambert : responsable de secteur
- Rachel Ribet : responsable de secteur
- Pascal Bonzon : responsable de secteur

4- Organe de révision :

Un organe de révision, désigné par l'assemblée générale, procède chaque année à l'audit des comptes annuels de la Croix-Rouge genevoise. Depuis 2007, la Fiduciaire de Rive S.A., à Genève, est chargée de cette tâche.

5- Mode de signature :

La signature collective à deux est nécessaire pour tous les documents engageant l'institution.

6- Statut fiscal :

La Croix-Rouge genevoise bénéficie de l'exonération des impôts sur le bénéfice et le capital jusqu'au 31.12.2017.

7- Effectif du personnel :

Au 31.12.2010, l'effectif total du personnel est de 365 personnes (285 femmes et 80 hommes), correspondant à 148.45 postes à plein temps.

8- Comptes annuels complets :

Les comptes annuels complets sont conservés à l'adresse suivante : Croix-Rouge genevoise, 9 route des Acacias- 1211 Genève 4.


FIDUCIAIRE DE RIVE S.A.

 COMPTABILITÉ
 SALAIRES
 FISCALITÉ
 RÉVISION
 ADMINISTRATION
 EXPERTISES

CROIX-ROUGE GENEVOISE
Association Cantonale de la Croix-Rouge Suisse
GENEVE

Rapport de l'organe de révision
Exercice 2011

Rapport de révision des comptes 2011	Pages	1 à 2
Bilan au 31 décembre 2011		3
Compte d'exploitation 2011		4
Tableau de financement		5
Tableau de variation du capital 2011		6
Annexe aux comptes annuels 2011		7 à 19
Rapport de performance 2011		20 à 21

Membre de la CHAMBRE  FIDUCIAIRE

Fiduciaire de Rive S.A.

Rue de Rive 4

CH-1204 Genève

Expert-réviseur agréé N° 501807

Tél. +41 (0)22 310 81 33 Fax +41 (0)22 310 19 16

www.fidrive.ch info@fidrive.ch

Doss. N° 1764.10

Fasc. N° 10161-CR/tp

Date 3 avril 2012

Ce rapport a été établi en toute bonne foi sur la base de documents et renseignements qui nous ont été communiqués et nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits le modifiant n'auraient pas été portés à notre connaissance ou l'auraient été d'une manière erronée.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la CROIX-ROUGE GENEVOISE, Association Cantonale de la Croix-Rouge Suisse, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CROIX-ROUGE GENEVOISE, Association Cantonale de la Croix-Rouge Suisse, Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, l'annexe et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 répondent aux exigences légales CC, CO, LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques recommandations RPC (en particulier RPC 21). Nos commentaires relatifs aux comptes annuels 2011 ainsi que nos observations sur les procédures de contrôle interne font l'objet d'un rapport détaillé.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne adapté à la structure et aux missions de l'Association Croix-Rouge Genevoise.

Nous confirmons que les dispositions de la fondation Zewo sont remplies.

Nous précisons que le rapport de performance exigé par la Swiss Gaap RPC 21 n'est pas soumis à notre audit.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 avril 2012

FIDUCIAIRE DE RIVE S.A.

GENEVE



Christine ROBIN
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée
(Réviseur responsable)

GROIX-ROUGE GENEVOISE
Association Cantonale de la Croix-Rouge suisse

BILAN AU 31 DECEMBRE

	Annexe	<u>2011</u>	<u>2010</u>
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
Liquidités	3.1	1'177'847	999'201
Créances	3.2	2'140'186	1'652'744
Actifs de régularisation	3.3	322'838	102'525
<u>Total actif circulant</u>		<u>3'640'871</u>	<u>2'754'470</u>
Immobilisations corporelles	3.4	161'115	436'051
<u>Total actif immobilisé</u>		<u>161'115</u>	<u>436'051</u>
TOTAL ACTIF		<u>3'801'987</u>	<u>3'190'521</u>
<u>PASSIF</u>			
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestat.de services	3.5	272'662	291'629
Autres dettes à court terme	3.6	1'843'542	1'648'105
Passifs de régularisation	3.7	1'019'718	612'690
<u>Total dettes à court terme</u>		<u>3'135'921</u>	<u>2'552'424</u>
 <u>Capital des fonds affectés</u>	3.8	<u>615'483</u>	<u>586'515</u>
 <u>Capital libre</u>		<u>50'582</u>	<u>51'582</u>
Résultat reporté au 1er Janvier		51'582	52'010
Résultat de l'exercice		-1'000	-428
TOTAL PASSIF		<u>3'801'987</u>	<u>3'190'521</u>

S. B. 1.1 

CROIX-ROUGE GENEVOISE
Association Cantonale de la Croix-Rouge suisse

- 4 -

COMPTE D'EXPLOITATION		Année	Comptes 2011	Budget	Comptes
			CHF	2011	2010
			CHF	CHF	CHF
A - Produits d'exploitation			15'086'727	14'812'483	13'078'312
Revenus des activités	4.1		4'521'401	4'440'350	3'964'946
Dons, legs, cotisations, recherche de fonds, publicité	4.2		1'487'682	1'148'900	1'091'812
Convention cantonale Emplois de Solidarité			3'113'910	3'076'993	2'508'055
Contrats de prestations cantonaux	4.3		4'122'169	3'900'491	3'925'325
Contrats de prestations fédéraux	4.4		655'698	676'400	848'750
Contributions communales	4.5		311'866	333'000	230'062
Autres contributions	4.6		874'002	631'900	709'380
B - Charges d'exploitation			15'629'385	15'123'709	13'644'650
B1 - Charges directes de profets			13'431'674	12'979'607	11'663'981
Charges de personnel	4.7		10'848'195	10'603'641	9'482'293
Charges des activités	4.8		1'315'457	961'900	1'044'909
Frais de locaux			708'670	736'100	830'046
Frais informatique	4.9		237'509	232'167	210'887
Amortissements	3.4		66'254	104'400	63'496
Autres charges de fonctionnement	4.1		255'490	242'400	222'630
B2 - Charges d'administration			1'409'947	1'387'008	1'210'577
Charges de personnel	4.7		1'032'713	1'029'589	936'731
Frais de locaux			143'748	118'000	74'373
Frais informatique	4.9		15'698	20'117	17'455
Amortissements	3.4		44'639	65'300	39'522
Autres charges de fonctionnement	4.1		173'149	153'700	143'496
B3 - Charges de recherche de fonds			787'864	764'095	570'112
Charges de personnel	4.7		439'344	428'279	365'693
Charges de recherche de fonds			209'670	178'300	63'838
Frais de locaux			13'940	15'200	13'614
Frais informatique	4.9		19'199	13'816	18'417
Amortissements	3.4		1'773	6'100	6'190
Autres charges de fonctionnement	4.1		103'937	122'400	73'269
C - Résultat d'exploitation (A-B)			-542'658	-611'226	-568'338
D - Résultat financier, exceptionnel et hors exploitation			570'626	427'800	330'844
D1 - Résultat financier			-10'206	-3'200	-18'419
Produits financiers			1'966	1'000	2'106
Charges financières			-12'172	-4'200	-20'525
D2 - Résultat hors exploitation			421	1'900	2'198
D3 - Résultat exceptionnel			580'412	429'100	347'066
Dons affectés à un fonds			258'570	27'700	248'000
Résultat événement attribué à un fonds			232'097	334'000	23'855
Contribution cantonale attribuée à un fonds			60'000		
Contribution CRS attribuée à un fonds			34'000	67'400	78'411
Charges exceptionnelles			-4'255		
E - Résultat avant résultat des fonds (C-D)			27'968	-183'426	-237'495
F - Résultat des fonds			-28'968	101'375	237'066
F1 - Utilisation des fonds			555'999	520'475	584'132
F2 - Attribution aux fonds			-584'867	-419'100	-347'066
G - Résultat de l'exercice (E-F)			-1'000	82'081	-428

S.D.I. S

Croix-Rouge genevoise
Association Cantonale de la Croix-Rouge suisse

TABLEAU DE FINANCEMENT

	<u>2011</u> CHF	<u>2010</u> CHF
A - <u>Flux de fonds de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat de l'exercice	-1'000	-428
Amortissement d'immobilisations corporelles	112'666	138'208
Dim./(augm.) - Créances	-487'442	130'648
Dim./(augm.) - Compte de régularisation actifs	-220'313	2'858
Augm./(dim.) - Dettes à court terme	176'470	347'345
Augm./(dim.) - Passifs de régularisation	407'028	28'644
Flux de fonds de l'activité d'exploitation	-12'591	647'275
B - <u>Flux de fonds de l'activité d'investissement</u>		
Immobilisations corporelles : acquisitions	-113'077	-313'798
Immobilisations corporelles : cessions	275'346	-
Flux de fonds de l'activité d'investissement	162'269	-313'798
C - <u>Flux de fonds de l'activité de financement</u>		
Constitution /(dissolution de fonds)	28'968	-237'066
Flux de fonds de l'activité de financement	28'968	-237'066
D - <u>Variation des disponibilités</u>		
Existant initial	999'201	902'790
Existant final	1'177'847	999'201
Variation des disponibilités	178'646	96'411


 S. R.

Croix-Rouge genevoise - Association Cantonale de la Croix-Rouge suisse

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2011		Existant initial	Produits internes	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
Moyens provenant du financement propre :							
Fonds libres							
Capital libre généré accumulé		51'582					50'582
Résultat de l'exercice		0		-1'000		-1'000	0
Capital de l'organisation		51'582	0	-1'000	0	0	50'582
Moyens provenant de fonds avec affectation limitée :							
Fonds en faveur de l'Aide aux enfants		416'151		102'917		-160'562	358'506
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées et aux jeunes en difficulté		134'049		342'749		-353'458	123'340
Fonds liés à des investissements en faveur de diverses activités		36'315		79'000		-38'318	76'997
Fonds en faveur de l'aide au retour		0		60'000		-3'360	56'640
Capital de fonds avec affectation limitée		586'515	0	584'666	0	-555'698	615'483

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2010		Existant initial	Produits internes	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Utilisation (externe)	Existant final
Moyens provenant du financement propre :							
Fonds libres							
Capital libre généré accumulé		52'010					51'582
Résultat de l'exercice		0		-428		-428	0
Capital de l'organisation		52'010	0	-428	0	0	51'582
Moyens provenant de fonds avec affectation limitée :							
Fonds en faveur de l'Aide aux enfants		437'319		100'266		-121'434	416'151
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées et aux jeunes en difficulté		250'649		246'300		-362'900	134'049
Fonds liés à des investissements en faveur de diverses activités		129'588				-93'271	36'315
Fonds en faveur de l'aide au retour		6'027		500		-6'527	0
Capital de fonds avec affectation limitée		823'584	0	347'066	0	-584'132	586'515



Annexe aux comptes annuels 2011

1- Présentation

La Croix-Rouge genevoise (CRG) fondée le 17 mars 1864, est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle est régie par des statuts, dont la dernière version date du 31 octobre 2006.

Sa mission est d'accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires à Genève, en venant en aide aux personnes qui en ont besoin à un moment donné de leur vie. Elle encourage les mesures visant à protéger la vie des personnes, promouvoir leur santé et préserver la dignité des personnes, et s'efforce ainsi de procurer un soutien aux familles, jeunes, personnes âgées et isolées ainsi qu'aux migrants.

2- Principes comptables :

Les comptes annuels de la Croix-Rouge genevoise sont établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC, notamment RPC 21.

Les principes d'évaluation sont les suivants :

- Les liquidités et les créances sont évaluées à leur valeur nominale.
- Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles s'appliquent sur le coût d'acquisition et selon la méthode linéaire.

3- Bilan : détail de certaines rubriques :

Actif :

3-1 Liquidités :

<u>Liquidités</u>	<u>Comptes 2011</u>	<u>Comptes 2010</u>
Caisses	36'138	27'568
Banques et chèques postaux	1'141'709	971'833
Total.....	1'177'847	999'201

3-2 Créances :

<u>Créances</u>	<u>Comptes 2011</u>	<u>Comptes 2010</u>
Débiteurs liés à la facturation des activités	861'429	563'242
./ provision sur débiteurs (détail tableau ci-dessous)	-94'640	-30'200
Débiteurs liés aux prestations cantonales et fédérales	530'360	639'801
./ provision sur débiteurs (détail tableau ci-dessous)	-9'698	-
Autres débiteurs	650'252	384'270
./ provision sur débiteurs (détail tableau ci-dessous)	-8'641	-6'100
Autres comptes courants	211'124	101'732
Total.....	2'140'186	1'652'744

E. RJ 

La provision sur débiteurs est liée à des créances de plus d'un an, pour un montant de Frs 73'042 et à des créances de moins d'un an pour un montant de Frs 39'937.- . Le total, qui s'élève à Frs 112'979.-, est détaillé, par activité, dans le tableau ci-dessous.

Détail de la provision sur débiteurs	Comptes 2011	Comptes 2010	Variation 2009/2010
Interpréariat	-31'300	-18'300	-13'000
Formation et santé	-10'900	-5'400	-5'500
Accompagnement à domicile	-2'100	-2'600	500
Gardes d'enfants urgence	-6'200	-1'800	-4'400
Logement jeunes	-44'140	-2'100	-42'040
Service d'aide au retour	-8'641	-6'100	-2'541
Contribution ODM pour CIC	-9'698	0	-9'698
Total.....	-112'979	-36'300	-76'679

3-3 Actifs de régularisation :

Les montants d'actifs de régularisation sont constitués de :

Actifs de régularisation	Comptes 2011	Comptes 2010
Produits à recevoir	225'675	69'188
Charges payées d'avance	97'163	33'337
Total.....	322'838	102'525

3-4 Immobilisations :

Amortissements :

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, avec les durées d'amortissements suivantes :

- Mobilier, matériel de bureau : 4 ans
- Véhicules : 4 ans
- Equipement informatique :: 3 ans
- Logiciel informatique : 3 ans
- Matériel des ateliers : 3 ans
- Installations et agencement : 10 ans

Les investissements inférieurs à Frs 1'000.- ne sont pas activés.

Immobilisations	Matériel matériel bureau	Matériel Informat	Logiciel Informat	Véhicules	Matériel à utiliser Sans	Matériel Véhic	Matériel autres activités	Centres de formation	Matériel de bibliothèque	Total
Valeur brute au 01/01/11	102'896	386'516	190'256	127'541	107'736	154'296	-	-	60'000	1'129'241
Acquisitions 2011	-	20'533	30'510	-	3'060	6'058	4'802	48'314	-	113'077
Cessions 2011	-	-	-194'840	-	-	-100'000	-	-	-	-294'840
Valeur brute au 31/12/11	102'896	407'049	25'926	127'541	110'796	60'353	4'802	48'314	60'000	947'478
Fonds d'amortiss. au 01/01/11	-87'743	-324'579	-37'590	-109'965	-88'715	-30'597	-	-	-14'000	-693'190
Amortiss. 2011	-10'047	-58'756	-2'610	-7'725	-10'075	-10'838	-575	-6'039	-6'000	-112'666
Annulations d'assurances	-	-	19'494	-	-	-	-	-	-	19'494
Fonds d'amortiss. au 31/12/11	-97'790	-383'336	-20'706	-117'690	-98'790	-41'436	-575	-6'039	-20'000	-786'362
Valeur nette au 01/01/11	15'152	61'936	152'667	17'576	19'021	123'698	0	0	46'000	436'051
Valeur nette au 31/12/11	5'106	23'713	5'220	9'851	12'006	18'918	4'027	42'275	40'000	161'115

Passifs :

3-5 Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services : Frs 272'662

Il s'agit de factures fournisseurs concernant l'année 2011 et payées début 2012

3-6 Autres dettes à court terme :

Autres dettes à court terme	Comptes 2011	Comptes 2010
Compte courant FSA	1'757'354	1'589'094
Compte courant Alzheimer (partenariat)	74'455	58'551
Compte courant contributions cantonales	9'362	
Dépôt service d'aide au retour	2'136	450
Compte courant Association Suisse du Mimosa du Bonheur	235	10
Total.....	1'843'542	1'648'105

E. D. J. 

3-7 Passifs de régularisation :

Passifs de régularisation	Comptes 2011	Comptes 2010
Charges à payer dans le cadre du progr. cantonal d'aide au retour	251'179	-
Charges salariales 2011 à payer	223'931	195'703
Charges sociales à payer	154'734	134'443
Charges à payer liées à l'informatique	62'009	1'004
Autres charges à payer	112'160	123'600
Recettes cours santé facturées d'avance	99'625	-
Recettes cours santé encaissées d'avance	48'400	50'545
Cotisation 2012 perçues d'avance	47'670	4'800
Autre produits reçus d'avance	20'010	102'594
Total.....	1'019'718	612'690

3-8 Capital des fonds :

Ce capital est constitué de divers fonds pour lesquels des sommes ont été affectées à des activités précises et ne pouvant être utilisées qu'en faveur de celles-ci. Chaque fonds fait l'objet d'un règlement.

Capital des fonds	31/12/2010	Attribution 2011	Utilisation 2011	31/12/2011
Fonds en faveur de l'aide aux enfants	416'151	102'917	-160'562	358'506
Fds aide gardes d'enfants	297'561	59'000	-71'001	285'560
Fds Mimosa	118'590	18'819	-64'463	72'946
Fds aide aux enfants défavorisés	0	25'098	-25'098	0
Fonds en faveur de l'aide aux personnes âgées et aux jeunes en difficultés	134'049	342'749	-353'458	123'340
Fds aide aux pers. âgées et aux jeunes en difficultés	16'449	202'849	-219'298	0
Fds aide aux pers. âgées : présence Sénors (Fondat. Leenhard et don via CRS)	42'600	29'300	-17'900	54'000
Fds aide aux pers. âgées : Mol pers. âgées (Fondat. Leenhard)	0	100'600	-35'300	65'300
Fds aide aux jeunes du Semo (Fondat. Aide Humanit.)	0	10'000	-5'960	4'040
Fds logements jeunes (don anonyme)	75'000		-75'000	0
Fonds liés à des investissements en faveur de diverses activités	36'315	79'000	-38'318	76'997
Fds investissement Informatique	36'315	-	-32'279	4'036
Fds investissements pour centrale téléphonique et logiciel interpréariat (don Lot. Romande)	0	70'000	-6'039	63'961
Fds Investissement bébéthèque (don Fondation Erich Heynau)	0	7'000	0	7'000
Fds Investissement atelier écriture	0	2'000,00		2'000
Fonds en faveur de l'aide au retour	0	60'000	-3'360	56'640
Fds pour l'aide au retour Maghreb (DSPE)	0	60'000	-3'360	56'640
Total.....	586'515	584'666	-555'698	615'483

E.M. S.S.

4- **Compte d'exploitation : détail de certaines rubriques :****Produits :**4-1 **Revenus des activités :**

Ces revenus proviennent directement des prestations fournies.

Revenus des activités	Comptes 2011/5	Budget 2011/1	Comptes 2010/9
Interpréariat	1'708'789	1'408'000	1'360'573
Vét-shop	950'620	920'000	820'218
Formation et santé	621'743	610'250	598'296
Accompagnement à domicile	327'604	433'000	260'591
Chaperon-Rouge urgence	317'241	300'800	281'935
Semo Solferino et serres	305'710	371'000	314'826
Semo Marziano	4'017	8'000	10'545
Centre d'intégration Culturelle	125'899	162'100	101'784
Logement Jeunes : loyers	105'150	117'000	109'065
Minibus de l'amitié	26'122	23'000	19'346
Autres activités	109'211	97'200	96'240
Pertes sur débiteurs	-4'026	-10'000	-32'573
Ajustement provision sur débiteurs	-76'679	-	24'100
Total.....	4'521'401	4'440'350	3'964'946

4-2 **Dons, legs, cotisations, recherche de fonds :**

Dons, legs, cotisations, rech. De fonds	Comptes 2011/5	Budget 2011/1	Comptes 2010/9
Cotisations des membres	85'075	120'000	105'897
Dons des particuliers	243'756	202'000	236'847
Legs	576'656	350'000	205'772
Dons des communes	27'800	46'100	32'600
Dons des personnes morales	146'956	146'300	147'706
Dons des Fondations	41'607	108'000	150'825
Don FSA	155'000	-	179'600
Produits Gala	325'530	417'500	-
Produits "tous en selle"	66'792	35'000	-
Produits publicitaires, évènements	31'787	34'000	32'566
Résultat évènements Gala et "tous en selle" affectés à un fonds (produits extraordinaires)	-213'277	-310'000	-
Total	1'487'682	1'148'900	1'091'812

4-3 Contrats de prestations cantonaux :

Départements de l'administration cités :

DSE : Département Solidarité et Emploi

DES : Département Economie et Santé

DSPE : Département de la Sécurité, Police et Environnement

DIP : Département Instruction Publique

SPMI : Service de Protection de Mineurs

Activités de la Croix-Rouge genevoise, figurant en abrégé :

CIC : Centre d'Intégration Culturelle

SAR : Service d'Aide au Retour

Contributions cantonales	Dépt	Activités	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Contrat de prestations	DSE	SAR, CIC, Interprétariat, Gestion des bénévoles, Vêt-Shop, Formation et santé,	900'000	900'000	900'000
Contrat de prestations	DSE	Semo	1'919'717	1'966'300	1'935'579
Contrat de prestations	DSE	Semo - Ajust. années antér.	-2'683	-	1'655
Contrat de prestations	DSE	SAR : aide aux personnes en situation irrégulière	838'934	450'000	536'224
Contrat de prestations	DSE	Gardes d'enfants	261'522	261'500	261'522
Contrat de prestations	DSE	Formation accomp. à domicile	86'657	101'100	52'408
Convention formation	DSE	Formation Vêt-Shop	68'312	166'400	161'130
Contrat de prestations	SPMI	Semo	2'000	-	-
Contrat de prestations	DSPE	CIC	1'100	-	-
Contrat de prestations	DIP	Jeunesse (actions à l'étranger)	-	13'000	-
Contributions	DSE	Participation achat logiciel	-	-	27'000
Contributions	DES	Aide au retour sans statuts	-	-	3'198
Total.....			4'075'559	3'888'300	3'878'715
Contrat de prestations	DSE	Vêt-Shop- Non monétaire	46'610	46'610	46'610
Total.....			4'122'169	3'904'910	3'925'325

4-4 Contrats de prestations fédéraux :

Départements de l'administration cités :

ODM : Office fédéral des migrations

OFAS : Office fédéral des assurances sociales

OFSP : Office fédéral de la santé publique

Contributions fédérales	Dépt	Activités	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Contrat de prestations	OFAS	Visites personnes âgées, SIA, Minibus amitié, Form et santé	253'861	270'700	261'924
Contrat de prestations	OFAS	Ajust. 2009	22'399	-	-3'274
Contrat de prestations	ODM	SAR, Conseil en vue du retour	179'238	167'200	165'438
Contrat de prestations	ODM	Interprétariat	127'500	140'000	127'506
Contrat de prestations	OFSP	Semo, cours santé Radix	1'500	-	-
Contrat de prestations	ODM	CIC	55'700	78'500	77'156
Contrat de prestations	ODM	SIA	15'500	20'000	20'000
Total.....			655'698	676'400	648'750

4-5 Contributions communales :

Les contributions communales font l'objet d'une convention.

Communes	Activités	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Ville de Genève	CIC : Participation aux charges des emplois solidarité bibliothèques	303'295	333'000	227'068
Ville de Genève	Prêt matériel (non monétaire)	8'570	0	2'995
Total.....		311'866	333'000	230'062

4-6 Autres contributions :

Autres contributions	Activités	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Fond.Humanitaire CRS	Chaperon-Rouge, gardes d'enfants	245'707	164'500	167'909
Fond.Humanitaire CRS	Chaperon-Rouge, gardes enfants : ajust.années antérieures	-1'485	-	-
Fond.Humanitaire CRS	SAR, exclus aide sociale	100'298	125'000	107'900
Fond.Humanitaire CRS	SAR, exclus aide sociale : ajust. année antérieure	-9'794	-	-
Croix-Rouge suisse	Participation au bal CRS	-	-	50'000
Croix-Rouge suisse	Participation aux récoltes textild	5'724	6'000	5'807
Croix-Rouge suisse	Jeunesse, concours Raid Cross	5'000	-	-
Croix-Rouge suisse	Bénévoles Crédit Suisse	-	-	15'000
Croix-Rouge suisse	Participation frais	10'160	-	88
Croix-Rouge suisse	Attribution à un fonds affecté	-34'000	-67'400	-
Sous-Total CRS.....		321'598	228'100	346'704
Coordination Alzheimer	Rembours. des charges dans le cadre du partenariat Alzheimer	239'342	172'400	187'094
Coordination textile	Parti CRG au résultat des récoltes textiles	89'030	73'000	53'830
Coordination textile	Participation à la tenue de la comptabilité	4'500	4'500	4'500
Isell, Foyer Acacias	Participation aux travaux Acacias	80'251	63'700	15'316
Isell, Foyer Acacias	Particip. travaux de secrétariat	2'000	2'000	2'000
Fond. de prévoyance	Particip. augmentation cotis. CEH	52'398	32'000	50'455
Fond. de prévoyance	Participation aux charges salariales d'un employé	22'320	-	-13'946
HES	Participation frais stagiaires HES	30'374	36'700	21'713
ASMB	Particip. charges action Mimosa	1'368	4'500	4'448
Allianz et Moblière	Remboursements sinistres	6'926	-	4'425
Caisse Cantonale	Redistribution taxe CO2	5'190	-	7'880
HUG	Participation aux charges EdS	12'169	20'000	9'092
Hospice Général	Participation frais formation	-	-	2'125
Glaj	Participation à la formation	889	-	-
Sous total contributions Institutions privées....		546'757	398'800	348'932
Autres produits		5'647	5'000	13'724
Total autres contributions.....		874'002	631'900	709'360

E.P.A. 95

Charges :**4-7 Charges de personnel :**

Charges de personnel	Directe projet	Administ.	Comm., rech. de fonds	Total		
	Comptes 2011	Comptes 2011	Comptes 2011	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Salaires et charges sociales	10'545'071	975'689	434'447	11'955'207	11'939'859	10'518'843
Personnel extérieur	128'158	34'454	-	162'612	58'100	95'619
Frais de formation	52'952	3'538	714	57'204	58'000	50'192
Frais de formation liés au programme	10'930	2'796	2'447	16'173	-	21'453
Frais de déplacement	51'415	3'620	760	55'795	47'500	48'307
Autres charges	59'667	12'616	976	73'259	50'050	61'193
Total	10'848'193	1'032'713	439'344	12'320'250	12'153'509	10'793'607

Heures à récupérer :

Au 31.12.2011, un total de 1465 heures est à récupérer par le personnel. Ces heures ne sont pas comptabilisées en 2011 et sont donc reportées sur 2012.

Solde des vacances :

Au 31.12.2011, un total de 5620 heures reste à utiliser par le personnel. Ces heures ne sont pas comptabilisées en 2011 et sont donc reportées en 2012.

4-8 Charges des activités :

Charges des activités - directes de projet	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Semestre de motivation (SEMO)	150'979	199'000	173'516
Aide au retour	906'009	521'000	607'704
Aide aux enfants (Mimosa, Journées loisirs...)	81'433	70'500	78'823
Aide aux personnes âgées (visites, sorties, SIA)	47'884	53'400	52'997
V&t-Shop	66'693	61'400	86'480
Jeunesse : actions à l'étranger	12'634	13'900	10'955
Centre d'Intégration Culturelle	38'251	31'200	24'420
Formation et santé	11'575	11'500	10'014
Total	1'315'457	961'900	1'044'909

E.D.I. S.S.

4-9 Frais informatique :

<u>Frais informatique</u>	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>	<u>Comptes 2010</u>
Honoraires pour la gestion du système Informatique	144'288	162'000	161'268
Honoraires liés au programme Mobility tools (hors formation)	48'864	17'600	14'580
Honoraires pour programme comptabilité et salaires	535	4'000	690
Honoraires CCV Jeronimo (cartes bancaires)	1'211	-	-
Licences (Office 2010, Citrix, Opale)	25'222	37'200	14'896
Fournitures (toners, cartouche encre...)	38'381	35'000	35'623
Petit matériel (écrans...)	9'572	4'400	5'028
Assurance	1'961	2'200	862
Honoraires divers	217	3'700	161
Honoraires pour formation informatique Citrix (Prodata)	-	-	9'250
Honoraires anciens progr.activités : Chap.rouge, format.santé	2'155	-	4'111
Total.....	272'406	266'100	246'459
Répartition :			
Charges directes de projets	237'509	232'167	210'587
Charges d'administration	15'698	20'117	17'455
Charges de recherche de fonds	19'199	13'816	18'417
Total.....	272'406	266'100	246'459

4-10 Autres charges de fonctionnement :

<u>Autres charges de fonctionnement</u>	<u>Directes de projets</u>	<u>Administratif</u>	<u>Recherche fonds</u>	<u>Total</u>		
	<u>Comptes 2011</u>	<u>Comptes 2011</u>	<u>Comptes 2011</u>	<u>Comptes 2011</u>	<u>Budget 2011</u>	<u>Comptes 2010</u>
Matériel et frais de bureau	67'110	32'552	16'161	115'823	95'500	96'448
Frais de véhicules	58'332	3'966	120	62'418	53'400	45'631
Frais télécom. et ports	46'694	74'173	1'443	122'310	107'800	104'753
Frais de communication	41'149	35'089	80'198	156'436	178'400	114'781
Honoraires	320	23'930	200	24'450	27'200	29'248
Autres charges	41'884	3'440	5'815	51'139	56'200	48'534
Total	255'489	173'150	103'937	532'576	518'500	439'395

5- Résultat financier, hors exploitation et exceptionnel :5-1 **Résultat financier :**

Les produits provenant des intérêts bancaires s'élèvent à Frs 1'966.-

Les charges provenant des frais bancaires s'élèvent à Frs 12'172.-.

5-2 **Résultat hors exploitation :**

Les produits et les charges proviennent de la location d'un parking.

Les produits s'élèvent à Frs 500 et les charges à Frs 79.

5-3 **Résultat exceptionnel :**

Résultat exceptionnel	Comptes 2011	Budget 2011	Comptes 2010
Produits exceptionnels :			
Don Loterie Romande	70'000	-	-
Dons Fondations	188'570	27'700	46'300
Dons des particuliers	-	-	200'500
Résultat événement Gala	188'179	300'000	-
Résultat événement "Tous en selle"	25'098	10'000	-
Résultat événement "Mimosa"	18'820	24'000	23'855
Contribution cantonale (DSPE) : aide retour Maghreb	60'000	-	-
Contribution Croix-Rouge suisse	34'000	67'400	76'411
Total produits exceptionnels.....	584'667	429'100	347'066
Charges exceptionnelles :			
Perte liée à la caisse Solferino (vois...)	-4'255	-	-
Total charges exceptionnelles.....	-4'255	0	0
Résultat exceptionnel.....	580'412	429'100	347'066

Les dons, les résultats des événements ainsi que les contributions de la Croix-Rouge suisse, non utilisés en totalité au cours de l'année 2011, figurent dans les produits exceptionnels. C'est également le cas pour une contribution cantonale en faveur de l'aide au retour. Ces montants sont ensuite attribués à des fonds.

5-4 **Résultat des fonds :**

Le détail des mouvements des différents fonds est indiqué dans le tableau figurant sous la rubrique « capital des fonds ».

6- Thésaurisation :

La Croix-Rouge genevoise est au bénéfice de plusieurs contrats de prestations avec l'Etat de Genève. Deux d'entre eux sont soumis au traitement des bénéfices et des pertes. Une restitution à l'Etat d'une partie du bénéfice est donc prévue. Il s'agit des contrats suivants :

6.1- Contrat de prestation 2008-2011, d'un montant annuel de Frs 261'522.- en faveur de l'activité « Chaperon-Rouge » :

A l'issue du contrat, la Croix-Rouge genevoise doit restituer 75% des sommes non dépensées.

L'exercice 2011 présente un résultat déficitaire de Frs 15'685.- pour cette activité. Le résultat déficitaire cumulé des exercices 2008 à 2011 s'élève à Frs 86'351.-. Dès lors, aucune dette envers l'Etat n'a été comptabilisée.

6.2- Contrat de prestation 2009-2012, d'un montant annuel de Frs 900'000.-, dans le cadre de l'intégration sociale, pour les activités : « Service d'Aide au retour », « Centre d'intégration culturelle et son service Interprétariat communautaire », « Gestion des bénévoles », « Formation et santé » :

A l'issue du contrat, la Croix-Rouge genevoise doit restituer 24% des sommes non dépensées.

L'exercice 2011 présente un résultat déficitaire de Frs 282'295 pour l'ensemble de ces activités. Dès lors, aucune dette envers l'Etat n'a été comptabilisée. Le résultat déficitaire cumulé des exercices 2009 à 2011 s'élève à Frs 429'189. Dès lors, aucune dette envers l'Etat n'a été comptabilisée.

7- Informations, selon art. 693, lettre b, du code des Obligations :

7.1- Montant global des cautionnements, obligations de garantie et contributions de gage en faveur de tiers : Néant

7.2- Montant global des actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société, ainsi que des actifs sous réserve de propriété : Néant

7.3- Montant global des dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan :

La Croix-Rouge genevoise a contracté un leasing auprès du Service des équipements afin de disposer d'une laveuse au restaurant Solferino.

Ce leasing d'un montant initial de Frs 10'706.- a débuté le 1^{er} août 2008 pour une durée de 36 mois. La laveuse a été remplacée le 1^{er} juillet 2009. Le nouveau leasing s'élève à Frs 12'697.- pour une durée de 36 mois.

L'engagement résiduel au 31.12.2011, s'élève à Frs 5'556.80



7.4- Valeurs assurées de l'assurance-incendie des immobilisations corporelles :

- Installations informatiques : Frs 404'000.-
- Marchandises et installations : Frs 2'885'997.-

7.5- Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle :

Néant

7.6- Montants, taux d'intérêts et échéances des emprunts obligataires émis par la société :

Non applicable

7.7- Participation essentielle à l'appréciation de l'état du patrimoine et des résultats de la société :

Néant

7.8- Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes, dans la mesure où il dépasse le montant global des réserves du même genre nouvellement créées, si le résultat économique est ainsi présenté d'une façon sensiblement plus favorable :

Néant

7.9- Indications sur l'objet et le montant des réévaluations :

Néant

7.10- Indications sur l'acquisition, l'aliénation et le nombre des actions propres que détient déjà la société, y compris de celles qui sont détenues par une autre société dans laquelle la première a une participation majoritaire :

Non applicable

7.11- Montant de l'augmentation autorisée et de l'augmentation conditionnelle du capital :

Non applicable

7.12- Indication Sur la réalisation d'une évaluation des risques :

Une analyse des risques a été établie et validée par le Comité, le 12 octobre 2009.

7.13- Le cas échéant, les motifs qui ont conduit à la démission de l'organe de révision :

Néant

8- Autres informations :

8.1- Prévoyance professionnelle :

Les collaborateurs de la Croix-Rouge genevoise sont assurés auprès de la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH). Celle-ci couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et d'invalidité et les prestations en cas de décès.

Au 31.12.11, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est de 67%.



8.2- Entités liées :

Les entités suivantes ont un lien étroit avec la Croix-Rouge genevoise :

- Fondation pour le soutien d'activités sociales sanitaires et communautaires :

Au cours de l'année 2011, la fondation a effectué un don de Frs 155'000.- à la Croix-Rouge genevoise.
Au 31.12.2011, la dette de la Croix-Rouge genevoise envers cette fondation s'élève à Frs 1'757'354.-
Ce solde a augmenté de Frs 168'260 par rapport à l'année précédente.

- Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Croix-Rouge genevoise :

Au 31.12.2011, la créance en faveur de la Croix-Rouge genevoise s'élève à Frs 148'579.-
Ce solde a augmenté de Frs 84'210.- par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par des frais à rembourser à la Croix-Rouge genevoise.

8.3- Prestations des bénévoles :

Les prestations à titre bénévoles, ne figurent pas dans le compte d'exploitation.

38'869 heures ont été effectuées par les bénévoles ce qui représente une valeur estimée de leur travail pour un montant de Frs 1'243'808.- (correspondant à un tarif horaire moyen de Frs 32.- par heure).

8.4- Indemnités des membres du comité :

Le Président perçoit une indemnité de Frs 10'800.- par année. Les autres membres du comité ne perçoivent pas d'indemnité.

8.5- Rémunération du Conseil de direction :

Le Conseil de direction est composé d'une directrice générale et de 4 responsables de secteur, ce qui représente, en 2011, une moyenne de 4.1 postes à 100%, pour une rémunération brute de Frs 632'829.-

8.6- Rapport ICF (Inspection Cantonale des Finances) :

Néant

S. 121 . 

Rapport de performance 2011

1- But de l'Institution :

La Croix-Rouge genevoise (CRG), fondée le 17 mars 1864, est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle est régie par des statuts, dont la dernière version date du 31 octobre 2006.

Sa mission est d'accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires à Genève, en venant en aide aux personnes qui en ont besoin à un moment donné de leur vie. Elle encourage les mesures visant à protéger la vie des personnes, promouvoir leur santé et préserver la dignité des personnes, et s'efforce ainsi de procurer un soutien aux familles, jeunes, personnes âgées et isolées ainsi qu'aux migrants.

La description de chaque activité de la Croix-Rouge genevoise figure dans le rapport d'activité. Celui-ci peut-être demandé à l'adresse suivante : Croix-Rouge genevoise, Service communication, 9 route des Acacias, 1211 Genève 4.

2- Liste des organes dirigeants :

L'organe suprême de la Croix-Rouge genevoise est l'Assemblée générale, qui élit les membres du Comité, approuve le rapport d'activité et le rapport financier et délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour.

En 2011, le Comité était composé de :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| - Guy Mettan | : président |
| - André Laubscher | : vice-président |
| - Matteo Pedrazzini | : vice-président |
| - François Besençon | : trésorier |
| - André Collomb | |
| - Silviya de Quatrebarbes | |
| - Clermonde Dominic | |
| - Dominique Fiaux-Jacquet | |
| - Jean-Michel Gaspoz | |
| - Michel Gutknecht | |
| - Jérôme Felley | |

Le Comité exerce la haute direction et la surveillance de la Croix-Rouge genevoise. Il décide notamment des grandes orientations, du plan d'action et du budget annuel.

3- Liste des personnes responsables de la gestion :

Le Comité nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Comité et de veiller à la bonne marche de la Croix-Rouge genevoise, dont il suit la gestion courante. Le directeur général s'entoure d'une équipe de direction.

En 2011, l'équipe de direction se composait de :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - Eliane Babel-Guerin | : directrice générale |
| - Pascal Bonzon | : adjoint de direction |
| - Laurence Corpataux | : responsable de secteur |
| - Stéphanie Lambert | : responsable de secteur |
| - Rachel Ribet | : responsable de secteur |

4- Organe de révision :

Un organe de révision, désigné par l'assemblée générale, procède chaque année à l'audit des comptes annuels de la Croix-Rouge genevoise. Depuis 2007, la Fiduciaire de Rive S.A., à Genève, est chargée de cette tâche.

5- Mode de signature :

La signature collective à deux est nécessaire pour tous les documents engageant l'institution.

6- Statut fiscal :

La Croix-Rouge genevoise bénéficie de l'exonération des impôts sur le bénéfice et le capital jusqu'au 31.12.2017.

7- Effectif du personnel :

Au 31.12.2011, l'effectif total du personnel est de 401 personnes (312 femmes et 89 hommes), correspondant à 172.55 postes à plein temps.

8- Comptes annuels complets :

Les comptes annuels complets sont conservés à l'adresse suivante : Croix-Rouge genevoise, 9 route des Acacias- 1211 Genève 4.



Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Caritas Genève

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Caritas Genève s'engage à fournir les prestations suivantes :

- **Service social et juridique**
 proposer un appui individuel ou familial dans les domaines suivants :
 - accompagnement psychosocial;
 - aide administrative;
 - conseils juridiques;
 - soutien pour la gestion de budget;
 - plan d'assainissement de dettes;
 - aide ponctuelle matérielle et/ou financière;
 - réorientation et prises de contacts avec d'autres services et autorités publiques;
 - aide à la rédaction de courriers, recours, formulaires, etc.
- **"Reflets" : projet pour l'intégration des réfugiés statutaires**
 apporter une réponse aux différentes difficultés que rencontre le réfugié dans sa volonté de s'intégrer, suivant les 4 axes détaillés ci-après :
 - un axe "emploi" dont l'objectif est de faciliter l'accès soit à des emplois stables et permettant une autonomie financière, soit à des formations qualifiantes;
 - un axe "langue" qui vise à trouver la meilleure adéquation possible entre les besoins spécifiques des réfugiés et les offres de cours existantes;
 - un axe "insertion sociale" pour permettre au réfugié de devenir actif dans sa société d'accueil et de pouvoir ainsi mobiliser un réseau social et professionnel;
 - un axe "logement" dont l'objectif est d'améliorer l'accès au logement pour les réfugiés.

A ces quatre axes correspondent quatre programmes s'articulant autour de bilans, suivis individuels, d'ateliers de groupes, d'accompagnements par des personnes ressources bénévoles.

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 484 025 F

Durée du contrat : 4 ans (2009-2012)

Période évaluée : 3 premières années (2009-2011)

<p>1. Utiliser l'aide financière conformément au contrat de prestations</p> <p>Indicateurs :</p> <p>1. a. Service social et juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouvelles personnes reçues; - nouveaux dossiers de suivi; - total de dossiers suivis, dont : <ul style="list-style-type: none"> o dossiers juridiques o suivi de budget o désendettement o aide sociale, suivi administratif o orientation vers d'autres organismes. <p>1. b. Reflets : projet pour l'intégration des réfugiés statutaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes reçues; - dossiers traités; - emploi : <ul style="list-style-type: none"> o emplois trouvés o stages (observation, formation) o ateliers d'aide à l'emploi - accompagnements; - logements obtenus.
<p>Cibles :</p> <p>1.a. oui</p> <p>1.b. oui</p>
<p>Résultats :</p> <p>1.a. oui en 2009, 2010, 2011</p> <p>1.b. oui en 2009, 2010 (*)</p> <p>(*) Le programme Reflets s'étant arrêté fin 2010 et le mandat (hors contrat de prestations) d'accompagnement social des réfugiés statutaires ayant été transféré à l'Hospice général courant 2011, il n'y a donc pas de résultat pour 2011.</p>
<p>Commentaire :</p> <p>Objectif 1 atteint.</p> <p>A noter qu'en raison de l'absence d'un système statistique abouti lors de la définition (en 2007) des chiffres-cibles pour les indicateurs de ce premier tableau de bord, certaines cibles ont dû être estimées. L'appréciation des résultats donnée ici en a tenu compte.</p>

<p>2. Remettre des états financiers révisés respectant pleinement les normes RPC</p> <p>Indicateurs:</p> <p>2.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle</p> <p>2.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)</p>
--

Cible :
2.1. 0
2.2. 0
Résultat :
2.1. Aucune réserve en 2009, 2010, 2011
2.2. Dans les temps en 2009, 2010, 2011
Commentaire : objectif 2 atteint.

Observations de l'institution subventionnée :

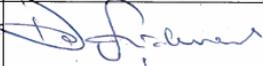
Le contrat quadriennal 2009-2012 a été l'occasion pour Caritas Genève de mettre sur pied un suivi statistique de qualité qui permettra de fournir des indicateurs détaillés dans le cadre du contrat suivant.

Observations du département :

Les objectifs et indicateurs définis dans le cadre du contrat de prestations 2009-2012 visaient pour l'essentiel à vérifier que la prestation avait bien été rendue conformément aux conditions contractuelles et que l'institution répondait aux critères de qualité et de gestion financière en vigueur.

Il s'agissait là d'un des tous premiers tableaux de bord établis par le département en collaboration avec un subventionné et la plupart des indicateurs faisaient référence à des statistiques de fréquentation qui, même si elles sont importantes, ne sont pas toujours pertinentes vis-à-vis du pilotage de l'accompagnement social et de l'évaluation périodique du contrat.

Pour la période 2013-2016, Caritas Genève a revu l'ensemble des indicateurs. Tout en gardant un certain nombre d'indicateurs quantitatifs pertinents pour refléter les prestations couvertes par le contrat de prestations, Caritas Genève a introduit des indicateurs qui tendent à mesurer, autant que possible, la performance et non plus uniquement la fréquentation (amélioration de la situation des personnes prises en charge).

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
François Membrez Président	
Dominique Froidevaux Directeur	
Genève, le 13. Septembre 2012	



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Centre social protestant de Genève

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Le Centre social protestant (CSP) de Genève s'engage à fournir les prestations suivantes, à toute personne, sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'appartenance politique :

- Gestion de budgets et de dettes
 - répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les consultants;
 - donner des informations à des services tiers;
 - donner des conseils qualifiés, ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes;
 - effectuer un bilan des situations financières et psychosociales;
 - aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, faillites personnelles, rachats d'actes de défauts de biens;
 - effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
 - offrir un accompagnement psychosocial;
 - rechercher des fonds.
- Aide et conseils juridiques, tout particulièrement dans le domaine du droit de la famille
 - répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les consultants;
 - donner des consultations juridiques sur rendez-vous;
 - rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
 - a) au Tribunal de première instance :
 - en mesures protectrices de l'union conjugale;
 - en divorce par requête commune;
 - en exequatur du jugement de divorce;
 - en désaveu de paternité;
 - en modification de jugement de divorce.
 - b) au Tribunal tutélaire :
 - en nomination de curateur;
 - en attribution de l'autorité parentale conjointe.
 - aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'art. 287 du code civil suisse (CCS).
- Accueil et occupation : atelier Galiffe (centre de jour)
 - accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes handicapées adultes souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement;
 - réaliser le projet institutionnel pour lequel le DSE, pour lui la direction générale de



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Centre social protestant de Genève

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Le Centre social protestant (CSP) de Genève s'engage à fournir les prestations suivantes, à toute personne, sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'appartenance politique :

- Gestion de budgets et de dettes
 - répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les consultants;
 - donner des informations à des services tiers;
 - donner des conseils qualifiés, ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes;
 - effectuer un bilan des situations financières et psychosociales;
 - aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, faillites personnelles, rachats d'actes de défauts de biens;
 - effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
 - offrir un accompagnement psychosocial;
 - rechercher des fonds.
- Aide et conseils juridiques, tout particulièrement dans le domaine du droit de la famille
 - répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les consultants;
 - donner des consultations juridiques sur rendez-vous;
 - rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
 - a) au Tribunal de première instance :
 - en mesures protectrices de l'union conjugale;
 - en divorce par requête commune;
 - en exequatur du jugement de divorce;
 - en désaveu de paternité;
 - en modification de jugement de divorce.
 - b) au Tribunal tutélaire :
 - en nomination de curateur;
 - en attribution de l'autorité parentale conjointe.
 - aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'art. 287 du code civil suisse (CCS).
- Accueil et occupation : atelier Galiffe (centre de jour)
 - accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes handicapées adultes souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement;
 - réaliser le projet institutionnel pour lequel le DSE, pour lui la direction générale de

l'action sociale (DGAS), va délivrer une autorisation d'exploiter au sens de l'article 11 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH - K 1 36)

- assurer la finalisation de la politique publique d'intégration des personnes handicapées par la mise à disposition de 18 places de type centre de jour (CdJ);
- proposer diverses activités dont :
 - o des activités manuelles;
 - o du jardinage;
 - o une fois par semaine, un repas communautaire et sa préparation;
 - o des sorties occasionnelles.
- valoriser les ressources dont disposent les usagers.

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 621 869 F

Durée du contrat : 4 ans (2009-2012)

Période évaluée : 3 premières années (2009-2011)

1. Utiliser l'aide financière conformément au contrat de prestations

Indicateurs :

1.1. Gestion de budgets et de dettes :

- a) permanence : répondre par le biais d'une permanence d'accueil ou téléphonique, aux questions posées par les consultants (données en nombre de demandes);
- b) dossiers suivis : donner des conseils qualifiés ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes; effectuer un bilan des situations financières et psychosociales; aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, faillites personnelles, rachats d'actes de défauts de biens; offrir un accompagnement psychosocial; effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration; rechercher des fonds.

1.2. Aide et conseils juridiques :

- a) permanence : répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les consultants (en nombre de personnes qui ont contacté la permanence juridique);
- b) dossiers suivis : donner des consultations juridiques sur rendez-vous dans les domaines susmentionnés (en nombre de rendez-vous fixés).

1.3. Accueil et occupation : atelier Galiffe (centre de jour) :

- a) accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes handicapées adultes souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement (en nombre de personnes accueillies);
- b) assurer la finalisation de la politique publique d'intégration des personnes handicapées par la mise à disposition de 18 places de type centre de jour (en nombre de personnes par jour accueillies en moyenne).

Cibles :

- 1.1. oui
- 1.2. oui
- 1.3. oui

Résultats :

- 1.1. oui en 2009, 2010, 2011
- 1.2. oui en 2009, 2010, 2011
- 1.3. oui en 2009, 2010, 2011

Commentaire :

Objectif 1 atteint.

A relever que le nombre de places de l'atelier Galiffe (centre de jour) est passé de 18 à 20 places en 2009, puis à 23 places en 2010.

2. Remettre des états financiers révisés respectant pleinement les normes RPC**Indicateurs:**

- 2.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle
- 2.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)

Cible :

- 2.1. 0
- 2.2. 0

Résultat :

- 2.1. Aucune en 2009, 2010, 2011
- 2.2. Dans les temps en 2009, 2010, 2011

Commentaire : objectif 2 atteint.

Observations de l'institution subventionnée :

Le CSP de Genève relève que selon les tableaux de bord délivrés à la DGAS, l'activité des prestations 1.1 et 1.2 a varié de manière peu significative. Cependant, la part des dossiers concernant la prestation 1.1 est passée en trois ans de 47 % à 59 %. Derrière ces chiffres, se cache un travail complexe avec un accompagnement qui peut aller de 4 heures à 40 heures par an.

Pour la prestation 1.2, il faut relever que les ressources humaines dévolues à la prestation sont les mêmes depuis plus de 10 ans. La gestion du flux des demandes est régie par le temps de permanence offert et le nombre de juristes répondant aux demandes (de 1 à 2 juristes). Ce mode de faire est le seul qui permette au CSP de Genève de gérer les flux. C'est cette organisation qui explique le peu de fluctuation du nombre de dossiers suivis d'une année sur l'autre. Sans cette organisation, les juristes seraient dans l'incapacité de suivre l'entier des demandes faites au CSP de Genève.

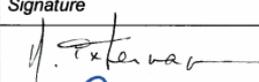
Pour la prestation 1.3, il faut relever que le nombre moyen de personnes accueillies par les professionnels de l'atelier Galiffe est en hausse notable avec, en 2011, un nombre de personnes plus important que le nombre de places offertes. Cet état de fait se vérifie aussi lors du 1^{er} semestre 2012. Le nombre de rentiers de l'assurance-invalidité ayant un handicap psychique change d'une année à l'autre, passant de 64 % pour l'année 2010 à 69 % en 2011. L'augmentation de la subvention a permis une hausse de 30 % de la dotation de l'équipe qui est de 1.95 poste pour 1 170 heures annuelles d'ouverture. L'atelier Galiffe est le centre de jour qui coûte le moins au canton au regard des prestations délivrées et de la part que le CSP de Genève couvre avec ses propres fonds. Une analyse du financement de cette prestation s'avère indispensable.

Observations du département :

Les objectifs et indicateurs définis dans le cadre du contrat de prestations 2009-2012 visaient pour l'essentiel à vérifier que la prestation avait bien été rendue conformément aux conditions contractuelles et que l'institution répondait aux critères de qualité et de gestion financière en vigueur.

Il s'agissait là d'un des tous premiers tableaux de bord établis par le département en collaboration avec un subventionné et la plupart des indicateurs faisaient référence à des statistiques de fréquentation qui, même si elles sont importantes, ne sont pas toujours pertinentes vis-à-vis du pilotage de l'accompagnement social et de l'évaluation périodique du contrat.

Pour la période 2013-2016, le CSP de Genève a revu l'ensemble des indicateurs. Tout en gardant un certain nombre d'indicateurs quantitatifs pertinents pour refléter les prestations couvertes par le contrat de prestations, le CSP de Genève a introduit des indicateurs qui tendent à mesurer, autant que possible, la performance et non plus uniquement la fréquentation (amélioration de la situation des personnes prises en charge).

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
Marianne Extermann Présidente	
Alain Bolle Directeur	
Genève, le 17/09/12	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Isabel Rochat Conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)	
Genève, le 18/9/2012	



Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Croix-Rouge genevoise (CRG)

Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

La Croix-Rouge genevoise (CRG) a pour mission (selon ses statuts) d'accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires selon les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Son activité s'étend en priorité au territoire de la République et canton de Genève. Par ailleurs, elle est au service des populations vulnérables, sans distinction de nationalité, de race, de croyance, de condition sociale ou de conviction politique. Elle encourage les mesures visant à préserver la dignité et les droits des personnes.

Dans le cadre de son contrat de prestations 2009-2012 avec l'Etat, la CRG s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Bureau d'aide au départ (BAD)
 - aider les personnes résidant à Genève, relevant de l'asile ou sans-statut et qui souhaitent ou doivent quitter légalement la Suisse, à rentrer dans leur pays d'origine ou à émigrer vers un pays tiers;
 - apporter un soutien sur les plans humanitaire, psychologique et technique afin de leur permettre un départ empreint d'humanité et s'effectuant dans la dignité.
- Centre d'intégration culturelle et service "interprétariat communautaire"
 - permettre aux migrants, grâce au centre d'intégration culturelle, de garder un lien avec leurs racines et, grâce au service "interprétariat communautaire", leur assurer la possibilité de s'exprimer dans leur langue maternelle lorsque leur santé ou leur dignité sont en danger et permettre aux services utilisateurs de travailler dans des conditions optimales de compréhension.
- Gestion des bénévoles
 - gérer les bénévoles impliqués :
 - dans des actions régulières principalement
 - o auprès de personnes âgées isolées;
 - o auprès de personnes réfugiées;
 - o au centre d'intégration culturelle;
 - o aux Vêt'Shops (magasins de vêtements de seconde main);
 - o à la Croix-Rouge jeunesse.
 - dans des actions ponctuelles (Mimosa, Paniers de Noël, Journée des malades, etc.).
- Secteur formation et santé
 - proposer des cours, rencontres, groupes de parole qui permettent à chacun d'améliorer son potentiel de santé, former des personnes peu qualifiées dans le domaine de la santé (migrants compris).

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 946 610 F
Durée du contrat : 4 ans (2009-2012)
Période évaluée : 3 premières années (2009-2011)

1. Utiliser l'aide financière conformément au contrat de prestations
Indicateurs :
<p>a. <u>Bureau d'aide aux départs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dossiers en cours; - personnes suivies; - personnes reçues et conseillées (sans ouverture de dossier); - personnes accompagnées à l'aéroport.
<p>b. <u>Centre d'intégration culturelle et "Interprétariat communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - livres offerts en prêt ou consultation; - nombre de langues concernées; - nombre de cours de français organisés; - déplacements hebdomadaires (dans foyers de requérants d'asile, prisons, SCAI); - nombre de requérants d'asile ayant suivi une formation de commis administratif; - nombre d'heures d'interprétariat assurées; - nombre de langues concernées.
<p>c. <u>Gestion des bénévoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de bénévoles impliqués dans des actions régulières (auprès de personnes âgées isolées, auprès de personnes réfugiées, au centre d'intégration culturelle, aux Vét'Shops) - nombre de bénévoles impliqués dans des actions ponctuelles - nombre de bénévoles Croix-Rouge jeunesse
<p>d. <u>Secteur formation et santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cours, rencontres, groupes de parole qui permettent à tous d'améliorer leur potentiel de santé dans les types et domaine suivants : jeunes familles, santé mentale, personnes âgées et handicapées, activités internes CRG, migrants, formation de bénévoles.
Cibles :
1.a. oui
1.b. oui
1.c. oui
1.d. oui
Résultats :
1.a. oui en 2009, 2010, 2011
1.b. oui en 2009, 2010, 2011
1.c. oui en 2009, 2010, 2011
1.d. oui en 2009, 2010, 2011
Commentaire :
Objectif 1 atteint.

2. Remettre des états financiers révisés respectant pleinement les normes RPC
Indicateurs: 2.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle 2.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)
Cible : 2.1. 0 2.2. 0
Résultat : 2.1. Aucune en 2009, 2010, 2011 2.2. Dans les temps en 2009, 2010, 2011
Commentaire : objectif 2 atteint.

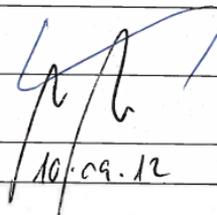
Observations de l'institution subventionnée :

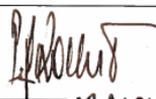
Observations du département :

Les objectifs et indicateurs définis dans le cadre du contrat de prestations 2009-2012 visaient pour l'essentiel à vérifier que la prestation avait bien été rendue conformément aux conditions contractuelles et que l'institution répondait aux critères de qualité et de gestion financière en vigueur.

Il s'agissait là d'un des tous premiers tableaux de bord établis par le département en collaboration avec un subventionné et la plupart de ces indicateurs faisaient référence à des statistiques de fréquentation qui, même si elles sont importantes, ne sont pas toujours pertinentes vis-à-vis du pilotage de l'accompagnement social et de l'évaluation périodique du contrat.

Pour la période 2013-2016, la CRG a revu ses indicateurs. Tout en gardant un certain nombre d'indicateurs quantitatifs pertinents pour refléter les prestations couvertes par le contrat de prestations, elle a rajouté un certain nombre d'indicateurs qui tendent à mesurer, autant que possible, la performance et non plus uniquement la fréquentation.

POUR LE SUBVENTIONNE	
Nom, prénom, titre	Signature
Guy Mettan, Président	
Nathalie Narbel, Directrice	
Genève, le 10.09.12	

POUR L'ETAT DE GENEVE	
Nom, prénom, titre	Signature
Isabel Rochat Conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)	
Genève, le 18/8/2012	

**CARITAS** Genève

**Contrat de prestations
2013-2016**

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
représentée par

Madame Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du département
de la solidarité et de l'emploi (DSE) (le département),

d'une part

et

- **Caritas Genève**
représentée par

Monsieur François Membrez, président
et par
Monsieur Dominique Froidevaux, directeur

d'autre part

- 2 -

TITRE I - Préambule*Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par Caritas Genève, ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de Caritas Genève;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales**Article 1***Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012;
- le mandat de prestations entre le canton de Genève, représenté par la Direction générale de l'action sociale (DGAS) et Caritas Genève, du 14 juillet 2011, relatif au programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) (voir ci-dessous article 4, alinéa 2).

- 3 -

Article 2*Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" (C03).

Article 3*Bénéficiaire*

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- venir en aide à toutes personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

Titre III - Engagement des parties**Article 4***Prestations attendues du bénéficiaire*

1. Caritas Genève s'engage à fournir les prestations suivantes :
 - Service d'action sociale :
proposer un appui individuel ou familial dans les domaines suivants :
 - accompagnement psychosocial;
 - aide administrative;
 - soutien pour la gestion de budget;
 - plan d'assainissement de dettes;
 - aide ponctuelle matérielle et/ou financière;
 - réorientation et prises de contacts avec d'autres services et autorités publiques;
 - conseils pour le remplissage de la déclaration d'impôts;
 - aide à la rédaction de courriers, recours, formulaires, etc.
 - Service juridique :
apporter des conseils et un soutien, voire même représenter les intérêts des consultants en justice, sur les questions relatives au :
 - droit des assurances sociales et privées (recours contre l'assurance-invalidité, recours contre les décisions de l'Hospice général, conseils et soutien en matière de droit au chômage ou aux prestations complémentaires);
 - droit de la famille (mesures protectrices de l'union conjugale, actions alimentaires);
 - droit du travail (litiges employé/employeur);
 - droit du bail (contestation de la résiliation, négociations pour éviter l'évacuation);

- 4 -

- droit d'asile (accompagnement pendant la procédure avant le rendu d'une décision, procédures de recours, procédures extraordinaires (réexamen, révision), demandes d'asile depuis l'étranger, regroupement familial, conseils généraux lors de la permanence hebdomadaire);
 - droit des étrangers (transformations de permis F en B, obtention de documents tels que titres de voyages, recours contre les décisions de refus d'octroi de visas, obtention de permis pour étudiants, régularisations ("cas de rigueur"), regroupement familial, renouvellement de permis de séjour ou recours contre retrait du permis de séjour).
2. Dans le cadre du PCLS, qui a démarré le 1^{er} septembre 2011 (cf. l'extrait de procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 20 avril 2011 validant la mise en œuvre du PCLS), Caritas Genève fournit spécifiquement des prestations aux personnes surendettées détectées dans le dispositif cantonal (accompagnement individuel pour un désendettement ou aide à la gestion de budget).

Pour la phase pilote du PCLS, soit du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014, la facturation à l'Etat est réalisée sur la base de forfaits selon la prestation fournie (fixés dans le mandat mentionné à l'article 1 et l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 juillet 2011 accordant une aide financière à des entités actives dans le domaine de la lutte contre le surendettement).

Etant donné que la phase pilote se termine le 31 août 2014 et que la suite donnée au PCLS dépendra du bilan de cette phase, le présent contrat de prestations ne couvre, pour ce domaine d'activité spécifique, que les années 2013 et 2014.

Article 5

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DSE, s'engage à verser à Caritas Genève une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art. 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur 4 ans pour les prestations délivrées par les deux secteurs d'activité figurant à l'alinéa 1 de l'article 4 sont les suivants :

Année 2013 : 496 525 F, dont :

455 000 F (monétaires)

41 525 F (non monétaires)

- 5 -

- Année 2014 : 496 525 F dont :
- 455 000 F (monétaires)
 - 41 525 F (non monétaires)
- Année 2015 : 496 525 F dont :
- 455 000 F (monétaires)
 - 41 525 F (non monétaires)
- Année 2016 : 496 525 F dont :
- 455 000 F (monétaires)
 - 41 525 F (non monétaires)
- 3.1. La répartition du montant annuel monétaire de 455 000 F s'établit comme suit :
- 380 000 F pour le service de l'action sociale
 - 75 000 F pour le service juridique
- 3.2. La répartition du montant annuel non monétaire de 41 525 F, qui représente la mise à disposition à titre gracieux par l'Etat de Genève d'un terrain et de son extension, s'établit comme suit :
- un droit de superficie de 3 225 m² au chemin de la Milice 19 à Plan-les-Ouates, dont la rente théorique se monte à 29 025 F, sur lequel a été construite une brocante ("La Fouine");
 - une extension du terrain susmentionné, dont la rente théorique se monte à 12 500 F, sur lequel se trouvera dès 2013 l'entreprise sociale et formatrice "La Fouine 2".
- Les montants de la subvention non monétaire (et par conséquent les montants totaux de la subvention) peuvent être ajustés unilatéralement par l'Etat en cas d'indexation des rentes de droits de superficie ou lors de la fixation définitive ou de la réévaluation de ces éléments.
- 3.3. De plus, les montants maximum engagés pour 2013 et 2014 (sur la base des prestations effectivement réalisées et facturées) pour les prestations liées au PCLS et figurant à l'alinéa 2 de l'article 4 sont les suivants :
- Année 2013 : 275 000 F
 - Année 2014 : 233 333 F
4. Le versement des montants monétaires ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations de Caritas Genève figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, Caritas Genève remettra au DSE une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

- 6 -

Article 7*Rythme de versement
de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :
 - le premier paiement annuel tient compte tant d'une rétroactivité au 1^{er} janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
 - les tranches ultérieures sont versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement, ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des "douzièmes provisoires")
3. Les dispositions ci-dessus (alinéas 1 et 2) ne sont pas applicables aux prestations liées au PCLS, pour lesquelles les versements sont effectués sur facture.

Article 8*Conditions de travail*

1. Caritas Genève est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. Il tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9*Développement durable*

Caritas Genève s'engage à ce que les objectifs qu'il poursuit et les actions qu'il entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10*Système de contrôle
interne*

Caritas Genève s'engage à mettre en place un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect des articles 1 et 2 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Article 11*Suivi des
recommandations de
l'ICF*

Caritas Genève s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports de l'inspection cantonale des finances et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 22 LSGAF.

Article 12*Reddition des comptes
et rapports*

Caritas Genève, en fin d'exercice comptable, mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au DSE :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC et à la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques. Les états financiers comprennent notamment un bilan, un compte d'exploitation, le rapport de l'organe de contrôle, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- un rapport d'exécution du contrat, ou rapport de performance, reprenant les objectifs et les indicateurs de performance figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Article 13*Traitement des
bénéfices et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et Caritas Genève selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de Caritas Genève. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat". La part conservée par Caritas Genève est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée" figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. Caritas Genève conserve 95 % de son résultat annuel.

- 8 -

Le solde revient à l'Etat.

5. A l'échéance du contrat, Caritas Genève conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, Caritas Genève assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, Caritas Genève s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Caritas Genève auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le DSE aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs de performance.
2. Ces indicateurs de performance mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficacité (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain de Caritas Genève.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préitérant la poursuite des activités de Caritas Genève ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par Caritas Genève;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales**Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

- 10 -

Article 20*Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) Caritas Genève n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.
2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21*Entrée en vigueur,
durée du contrat et
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2016.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

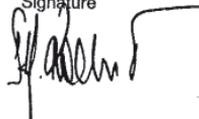
Isabel Rochat

conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Date :

18/01/2012

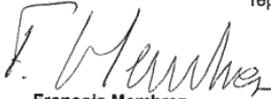
Signature



- 11 -

Pour Caritas Genève

représentée par

**François Membrez**
Président**Dominique Froidevaux**
Directeur

Date : Signature

13 septembre 2012

Date : Signature

13 September 2012

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance
- 2 - Statuts de Caritas Genève, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Directives du Conseil d'Etat (à consulter sur le site du DSE : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>)
 - sur l'utilisation du logo de l'Etat;
 - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
 - en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes;
 - en matière de subventions non monétaires.

Annexe 1

Caritas Genève

Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2013-2016**Préambule rédigé par Caritas Genève**

Les objectifs de Caritas Genève sont de lutter contre les situations de pauvreté et d'exclusion en apportant une aide concrète aux personnes en difficulté, en complémentarité avec les prestations offertes par les services sociaux publics et les autres acteurs associatifs. Il s'agit là d'objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

« ... Pour mener une politique de lutte cohérente contre la pauvreté, il est donc indispensable que notre canton puisse disposer chaque année d'un rapport détaillé sur l'évolution et les causes de la pauvreté le concernant. Les conséquences de la pauvreté doivent être simultanément analysées. Ce n'est qu'en disposant d'indications précises et objectives que les autorités politiques pourront prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir et réduire la pauvreté. » (<http://www.caritasge.ch/p107001588.html>) C'est dans le contexte du dépôt de la motion "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre" au Grand Conseil, déposée en avril 2010 et acceptée à l'unanimité moins une voix, que Caritas Genève dévoile sa mise en place d'une palette d'indicateurs lui permettant de tenir un rôle d'observateur social.

Dans cette approche, c'est Caritas Genève dans son entier qui permettra de tirer indicateurs et renseignements de la situation actuelle des personnes faisant appel à ses services. Ceci est visible sur le tableau ci-annexé représentant schématiquement Caritas Genève et les divers points d'indicateurs.

En amont du contrat de prestations, l'accueil ouvert :

L'accueil ouvert n'est pas couvert par le financement du contrat de prestations de Caritas Genève. Il constitue cependant la porte d'entrée de tout le dispositif d'écoute, d'orientation et de suivi de l'institution.

Les indicateurs choisis sont les suivants :

- nombre de nouvelles personnes reçues à Caritas Genève;
- nombre de personnes ayant reçu une réponse immédiate ou ayant été orientées vers d'autres organismes;
- nombre de nouveaux dossiers ouverts.

Ces indicateurs permettent de voir les besoins remplis par Caritas Genève en tant qu'accueil, conseil et orientation. En combinant les réponses immédiates, les réorientations et les nouveaux dossiers suivis, on obtient également une vérification du nombre de personnes reçues.

Le nombre de dossiers suivis peut également être envisagé comme indicateur, signifiant encore ici non seulement la demande à laquelle répond Caritas Genève, mais également, une fois comparé avec le nombre de nouveaux dossiers, donner une idée des dossiers ouverts l'année précédente, mais non clos durant cette dernière.

Prestation n°1, le service de l'action sociale :

"... Tous les pôles du service de l'action sociale ne bénéficient pas de la subvention cantonale. Seuls les pôles "désendettement" et "précarité" bénéficient de la subvention cantonale seront comptabilisés dans l'indicateur générique "service de l'action sociale" référencé dans le cadre du suivi du contrat de prestation".

Cette prestation sera mesurée au travers de deux indicateurs quantitatifs :

- le nombre de dossiers ouverts dans le pôle "désendettement" (pôle concernant la mise en marche d'outils de désendettement notamment);
- le nombre de dossiers ouverts dans le pôle "précarité" (pôle concernant une aide administrative, de soutien et ponctuellement financière);
- s'y ajouteront pour chacun une donnée qualitative, à savoir le pourcentage de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le pôle "désendettement" ou par le pôle "précarité". Ceci permettra également la création et la validation d'une typologie : solution satisfaisante trouvée, maîtrise du budget, désendettement, renouer avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés, etc., et, à contrario, une typologie élargie dans le sens d'une vérification des raisons de retour/réouverture de dossiers : coexistence des problèmes financiers et d'une problématique personnelle (addiction, etc.), difficulté de maintenir un budget face à certaines grosses échéances du type impôts, assurances, etc.

Prestation n°2, le service juridique :

Cette prestation sera mesurée au travers de l'indicateur suivant :

- le nombre de dossiers juridiques ouverts, quels qu'en soient les motifs;
- s'y ajoutera une donnée qualitative, à savoir le pourcentage de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le service juridique;
- le nombre d'interventions des écrivains publics sera également mesuré, tant quantitativement au travers du nombre de prestations offertes que, pour ce point, du retour des personnes pour une autre prestation, indiquant ici l'efficacité de la première intervention et leur volonté de régler une autre situation par la même démarche.

Remarque concernant le volume d'activité assuré par la subvention cantonale

Il est important de souligner ici que malgré le nombre d'indicateurs choisis, certains ne seront utiles que pour la compréhension complète de l'organisation interne. La subvention cantonale ne porte que sur les seuls services juridique et d'action sociale au travers de deux pôles (désendettement et précarité), ceci seulement à raison de 20 % du volume d'activité (et donc des valeurs cibles indiquées ci-après) de chacun de ces services. La part de la subvention en regard des dépenses totales de Caritas Genève se monte à 4 %, ce qui représente, en regard des deux services partiellement subventionnés, une participation à hauteur de 20 % chacun. L'importance de l'accueil, du conseil et de l'orientation reste prépondérante au sein de Caritas Genève, mais n'est pas prise en compte lors de l'attribution de la subvention. Ainsi, les indicateurs sélectionnés dans le présent tableau de bord sont liés à des services bien plus nombreux que les services en partie subventionnés par le présent contrat, mais ils sont présentés ici dans un but de cohérence de l'ensemble et non de simple justification de la subvention.

En amont du contrat de prestations: Accueil ouvert		
Objectif	Indicateurs	Estimation des flux
Offrir une réponse adéquate aux personnes s'adressant à Caritas Genève : réponse immédiate, orientation vers d'autres institutions, ouverture d'un dossier (social ou juridique)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de personnes reçues - Taux de personnes ayant reçu une réponse immédiate - Taux de personnes réorientées vers d'autres institutions - Nombre de dossiers ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 000 par année - 40 % - 40 % - 600 par année

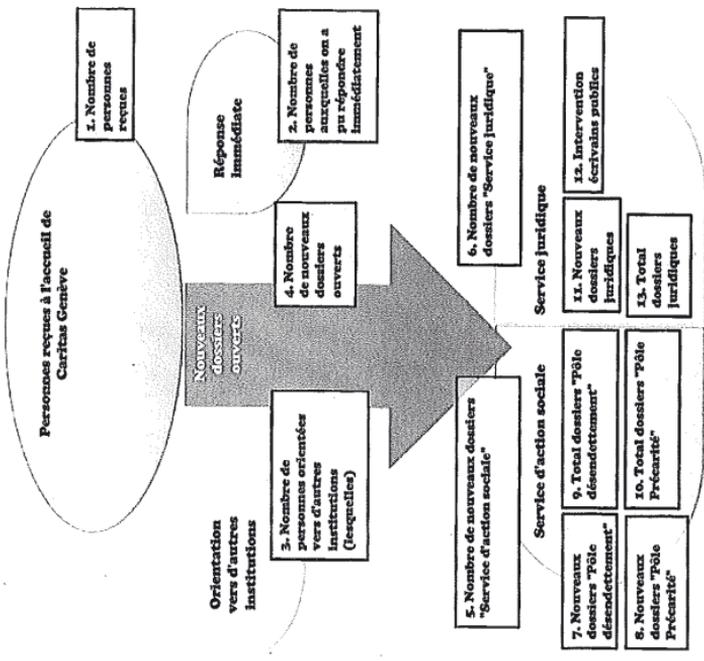
Prestation 1: Service de l'action sociale		
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
1.1. Offrir des prises en charge pour améliorer la situation des personnes s'adressant à Caritas Genève et de leur famille	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1. Nombre de nouveaux dossiers 1.1.2. Nombre des nouveaux dossiers du pôle "désendettement" 1.1.3. Nombre total de dossiers du pôle "désendettement" 1.1.4. Nombre de nouveaux dossiers du pôle "précarité" 1.1.5. Nombre total de dossiers du pôle "précarité" 	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1. 600 par année 1.1.2. 120 par année 1.1.3. 150 par année 1.1.4. 280 par année 1.1.5. 300 par année

Objectif 2	Indicateurs d'efficience	Valeurs cibles
<p>1.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les bénéficiaires</p>	<p>1.2.1. Taux de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le pôle "désendettement" (solution satisfaisante trouvée, maîtrise du budget, désendettement, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés et, à contrario, typologie élargie et vérification des raisons de retour/réouverture de dossiers)</p> <p>1.2.2. Taux de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le pôle "précantité" (solution satisfaisante trouvée, création et maîtrise du budget, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés et, à contrario, typologie élargie et vérification des raisons de retour/réouverture de dossiers)</p>	<p>1.2.1. 80 %</p> <p>1.2.2. 80 %</p>

Prestation 2 : Service juridique		
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
<p>2.1. Offrir des prises en charge pour améliorer la situation des personnes s'adressant à Caritas Genève et de leur famille</p>	<p>2.1.1. Nombre de nouveaux dossiers juridiques</p> <p>2.1.2. Nombre total de dossiers juridiques</p> <p>2.1.3. Nombre d'interventions "écritvain public"</p>	<p>2.1.1. 100 par année</p> <p>2.1.2. 110 par année</p> <p>2.1.3. 100 par année</p>

Objectif 2	Indicateurs d'efficience	Valeurs cibles
2.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les bénéficiaires	2.2.1. Taux de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le service juridique. 2.2.2. Taux de personnes qui reviennent demander le service d'un écrivain public pour régler un problème différent.	2.2.1. 80 % par année 2.2.2. 10 % par année

Etats financiers		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
1. Remettre dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle.	1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle 1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)	1.1. 0 1.2. 0
2. Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)	2. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat.	2. 0



Annexe 2

STATUTS DE CARITAS-GENEVE

Adoptés à l'Assemblée générale du 29 mars 1971Préambule

Caritas-Genève, créée en 1942, est l'expression institutionnalisée de l'esprit d'entraide la communauté catholique genevoise. Dès sa fondation, patronnée par le Vicaire général de Genève, elle a travaillé en pleine harmonie avec l'autorité ecclésiastique, avec Caritas-Suisse et Caritas-Internationals. En préambule aux présents statuts, Caritas-Genève tient à réaffirmer son attachement aux principes religieux, spirituels et charitables, fondements de l'Église catholique.

Art.1 But et durée :

Sous la dénomination de Caritas-Genève, il est fondé en conformité des art.60 et ss CCS une Association ayant pour but de venir en aide à toutes personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

L'association peut notamment créer et gérer toutes institutions permettant d'atteindre ce but.

Sa durée est illimitée.

Art.2 Personnalité juridique :

L'Association jouit de la personnalité juridique.

Elle peut, si besoin est, requérir son inscription au Registre du Commerce.

Art.3 Siège Social :

Le siège social de l'Association est à Genève.

Art.4 Ressources :

Les ressources de l'Association sont constituées notamment par les dons, legs, subventions et revenus provenant de ses activités propres, et de son actif social.

Art.5 Actif social :

Les membres ou ex-membres de l'Association, ainsi que leurs héritiers ou tout autre ayant-droit, n'ont aucun droit sur l'actif social.

Art.6 Dettes :

Seul l'actif social de l'Association garantit les dettes de celles-ci.

Les membres de l'Association n'encourent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de l'Association.

Art.7 Organes :

Les organes de l'Association sont l'assemblée générale, le Comité, et les vérificateurs des comptes.

Art.8 Assemblée Générale :

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle est présidée par le président, ou à défaut, par un vice-président du Comité.

Elle est convoquée au moins une fois par année et, en outre, lorsque le 1/5 des membres de l'Association le demande.

Une lettre adressée à chaque membre de l'Association et un avis parvenant dans le Journal de Caritas tiendront lieu de convocation. Ils devront indiquer l'ordre du jour et préciser que seules les propositions individuelles formulées par écrit au Comité huit jours au moins avant l'Assemblée générale seront prises en considération.

Art.9 Attribution de l'Assemblée générale :

Les attributions de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- elle admet et exclut les membres de l'Association.
- elle nomme et révoque les membres du Comité.
- elle nomme et révoque les vérificateurs des comptes.
- elle prend connaissance des rapports et des comptes que lui présente le Comité, statue à leur sujet et donne décharge au Comité de sa gestion.
- elle délibère et statue sur toutes propositions de ses membres.
- elle est compétente pour modifier les statuts.
- elle a qualité pour dissoudre l'Association.

Art.10 Décisions de l'Assemblée générale :

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité de voix des membres présents ; chaque membre dispose d'une voix.

Toutefois, les décisions relatives à la modification des buts de l'Association, à sa dissolution et à l'emploi des biens de l'Association dissoute, ainsi qu'à la fusion avec une autre personne morale, devront être prises par les 2/3 au moins des membres de l'Association. Si cette majorité n'est pas atteinte, l'Assemblée générale sera convoquée à nouveau dans un délai de 15 à 30 jours, avec le même ordre du jour.

Dans ce cas, l'Assemblée statue à la majorité des voix des membres présents.

En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Procès-verbal de l'Assemblée générale sera tenu.

Art.11 Comité :

Le Comité se compose de cinq membres au moins, tous membres de l'Association. Est par ailleurs membre de plein droit du Comité, le Vicaire épiscopal. Le directeur et le directeur adjoint assistent au Comité avec voix consultative.

Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour un période de 2 ans. Ils sont indéfiniment rééligibles. Leur fonction cesse par le décès, la perte de la qualité de sociétaire, la démission et la révocation par l'Assemblée générale, sans indication de motifs.

Art.12 Organisation du Comité :

Le Comité élit son président et son ou ses vice-présidents : il répartit entre ses autres membres les charges utiles aux activités de l'Association.

Il se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent, sur convocation du président ou à la demande du 1/5^e au moins de ses membres.

Art.13 Attribution du Comité :

Le Comité exerce les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale de l'Association par l'art.9.

Il engage l'Association par la signature collective à deux de son président ou d'un vice-président, ainsi que celle d'un autre de ses membres, spécialement désigné à cet effet par le Comité.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, notamment à un Bureau ou à des commissions. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur et au directeur adjoint.

Art.14 Décision du Comité :

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du Comité ne sont toutefois valables que si la moitié de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, le Comité est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de trois jours francs au moins. Dans ce cas, le Comité décide à la majorité des voix des membres présents.

Art.15 Vérificateurs des comptes :

Les vérificateurs des comptes ne peuvent pas être membres du comité. Ils sont nommés pour une période de deux ans et sont indéfiniment rééligibles.

Cette charge peut être confiée à un fiduciaire.

Art.16 Directeur :

Le directeur est nommé par le Comité, après consultation de l'autorité ecclésiastique.

Il peut être révoqué par le Comité, après consultation de l'autorité ecclésiastique.

Art.17 Directeur adjoint :

Le Comité peut nommer un directeur adjoint et le révoquer.

Art.18 Qualité des membres :

Sont membres de l'Association :

- a) Le Vicaire Épiscopal de plein droit
- b) Les membres actifs des Commissions permanentes de Caritas-Genève, à savoir Comité, Commission des Boutiques, des Journées Caritas, Tiers-Monde et les membres des Associations Caritas/Cité-Joie, Caré, Oasis, Caritas Jeunesse et Caritas Handicap. La qualité de membre s'éteint automatiquement en cas de démission d'une des Commissions ou Associations mentionnées ci-dessus ;
- c) Les personnes désignées par l'Assemblée Générale en raison de leur engagement au sein de l'Association, ou de l'intérêt qu'elles portent à celle-ci.

-22-

Art.19 Perte de la qualité de membre :

La qualité de membre de l'Association se perd par le décès, la démission et par l'exclusion prévue à l'art. 9. Étant entendu toutefois qu'elle pourra être prononcée sans indication de motifs.

Art.20 Dissolution de l'Association :

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Art.21 Clause arbitrale :

Tout litige survenant entre l'Association et un ou plusieurs de ses membres sera tranché souverainement et sans appel par trois arbitres. Chacune des deux parties désignera un arbitre, les deux arbitres ainsi nommés élisant à leur tour un troisième arbitre.

Au cas où l'une des parties ne désignerait pas son arbitre dans le délai de 30 jours à compter de la lettre recommandée qui lui serait adressée par l'autre à cet effet, cet arbitre serait alors désigné par le Président du Tribunal de Première Instance de Genève, à la requête de la partie la plus diligente.

Il en serait de même au cas où les deux arbitres désignés par les parties ne se mettraient pas d'accord sur le choix du troisième.

Le Tribunal Arbitral statuera sans être tenu d'observer les dispositions de la loi de procédure civile genevoise, celle-ci étant applicable à titre supplétif.

29.03.1971

8.02.1987

Art.18 modifié le 25.05.1994

Art. 11, Art. 17, Art. 18 modifié le 5.06.2008

Art. 20 modifié le 09.12.2009

CARITAS-GENEVE

53, Rue de Carouge

1205 Genève

Rui
Jean-Philippe Trachet
F. M...
François M...

- 24 -

COMITE DE CARITAS GENEVE - 2011

Monsieur François MEMBREZ	Président
Monsieur Jean-Paul SANTONI	Vice-Président
Monsieur Jean-Philippe TRABICHET	Vice-Président
Monsieur Marc BESSON	Membre
Monsieur Damien BOURVALLAT	Membre
Monsieur Edouard CRESTIN-BILLET	Membre
Monsieur Jean-Noël DE GULLI	Membre
Monsieur Gérard DEVERNAY	Membre
Madame Monica di SARO	Directrice Adjointe
Madame Annie-Marie DUFRESNE	Membre
Monsieur Jacques FLEURY	Membre
Monsieur Dominique FROIDENVAUX	Directeur
Madame Karlo HECHMATTI	Représentante de la commission du personnel
Monsieur Jean-Charles KEMPF	Membre
Madame Sylvie MANZINI	Membre
Monsieur Roland PASQUIER	Membre
Monsieur Gilbert RIGOTTI	Membre
Madame Patricia RODRIGUEZ	Représentante de la commission du personnel
Monsieur Jean-Marie VIENAT	Membre

Plan financier quadriennal 2013-2016

		BUDGET 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016
Produits					
	Produits des prestations	4'276'200	4'276'200	4'276'200	4'276'200
	Etat de Genève - Contribution EDS	1'176'226	1'176'226	1'176'226	1'176'226
	Etat de Genève - Subvention	455'000	455'000	455'000	455'000
	Etat de Genève - Subvention non monétaire	38'025	38'025	38'025	38'025
	Subventions fédérales, cantons et communes	300'000	300'000	300'000	300'000
	Autres subventions (FGC)	1'200'000	1'200'000	1'200'000	1'200'000
	Dons affectés	357'000	357'000	357'000	357'000
	Dons affectés par appels fondations/institutions	300'000	300'000	300'000	300'000
	Recettes diverses	103'825	103'825	103'825	103'825
Total des produits		8'206'276	8'206'276	8'206'276	8'206'276
Charges					
Prestations personnel, tiers & bénévoles					
	Salaires & charges sociales	-5'347'000	-5'411'200	-5'476'100	-5'541'800
	Autres frais du personnel	-86'250	-86'250	-86'250	-86'250
	Honoraires prestations de tiers	-387'800	-387'800	-387'800	-387'800
	Indemnités diverses	-51'000	-51'000	-51'000	-51'000
	Frais des bénévoles	-47'100	-47'100	-47'100	-47'100
		-5'929'150	-5'993'350	-6'058'250	-6'123'950
Prestations sociales					
	Aides sociales	-253'000	-253'000	-253'000	-253'000
	Aides sociales par appels fondation/institutions	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000
	Soutiens activités tiers	-1'408'200	-1'408'200	-1'408'200	-1'408'200
	Frais animations, activités et autres soutiens	-237'200	-237'200	-237'200	-237'200
		-2'196'400	-2'196'400	-2'196'400	-2'196'400
Marchandises, matériel & outillage					
	Marchandises pour la vente	-1'380'300	-1'380'300	-1'380'300	-1'380'300
	Frais de production et autres dépenses	-83'300	-83'300	-83'300	-83'300
		-1'473'600	-1'473'600	-1'473'600	-1'473'600
Frais de structure					
	Charges ménagères & produits de nettoyage	-9'350	-9'350	-9'350	-9'350
	Entretien & réparations diverses	-82'800	-82'800	-82'800	-82'800
	Loyers & charges	-769'525	-769'525	-769'525	-769'525
	Amortissements	-104'100	-104'100	-104'100	-104'100
		-976'775	-976'775	-976'775	-976'775
Frais de fonctionnement					
	Frais administratifs	-269'400	-269'400	-269'400	-269'400
	Annonces publicitaires	-33'100	-33'100	-33'100	-33'100
	Assurances	-37'100	-37'100	-37'100	-37'100
	Autres frais	-72'850	-72'850	-72'850	-72'850
		-412'450	-412'450	-412'450	-412'450
Total des charges		-10'987'375	-11'051'575	-11'116'475	-11'182'175
Partie d'exploitation					
	Dons et legs non affectés	630'000	630'000	630'000	630'000
	Charges & Produits hors exploitation	116'000	116'000	116'000	116'000
Partie d'exercice avant répartition des fonds de Caritas Genève		2'035'098	2'089'299	2'164'198	2'229'898
Répartition des fonds de Caritas Genève		2'035'098	2'089'299	2'164'198	2'229'898
Résultat après répartition des fonds de Caritas Genève		0	0	0	0

Genève, le 22 mai 2012/AGC/sd

- 26 -

CARITAS Genève

Plan financier quadriennal Service de l'Action Sociale 2013-2016

		BUDGET 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016
Produits					
	Produits des prestations	29'300	29'300	29'300	29'300
	Etat de Genève - Contribution EDS	0	0	0	0
	Etat de Genève - Subvention	380'000	380'000	380'000	380'000
	Etat de Genève - Subvention non monétaire	0	0	0	0
	Subventions fédérales, cantons et communes	0	0	0	0
	Autres subventions (FGC)	0	0	0	0
	Dons affectés	295'000	295'000	295'000	295'000
	Dons affectés par appels fondations/institutions	300'000	300'000	300'000	300'000
	Récettes diverses	4'825	4'825	4'825	4'825
	Total des produits	1'008'125	1'008'125	1'008'125	1'008'125
Charges					
Prestations personnel, tiers & bénévoles					
	Salaires & charges sociales	-1'079'866	-1'092'642	-1'105'753	-1'119'023
	Autres frais du personnel	-9'800	-9'800	-9'800	-9'800
	Honoraires prestations de tiers	-17'000	-17'000	-17'000	-17'000
	Indemnités diverses	0	0	0	0
	Frais des bénévoles	0	0	0	0
		-1'106'666	-1'119'442	-1'132'553	-1'145'823
Prestations sociales					
	Aides sociales	-253'000	-253'000	-253'000	-253'000
	Aides sociales par appels fondation/institutions	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000
	Soufflans activités tiers	0	0	0	0
	Frais animations, activités et autres soufflans	0	0	0	0
		-553'000	-553'000	-553'000	-553'000
Marchandises, matériel & outillage					
	Marchandises pour la vente	0	0	0	0
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0
		0	0	0	0
Frais de structure					
	Charges ménagères & produits de nettoyage	-900	-900	-900	-900
	Entretien & réparations diverses	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000
	Loyers & charges	-66'900	-66'900	-66'900	-66'900
	Amortissements	-3'900	-3'900	-3'900	-3'900
		-72'700	-72'700	-72'700	-72'700
Frais de fonctionnement					
	Frais administratifs	-49'100	-49'100	-49'100	-49'100
	Annonces publicitaires	-100	-100	-100	-100
	Assurances	0	0	0	0
	Autres frais	-3'800	-3'800	-3'800	-3'800
		-53'000	-53'000	-53'000	-53'000
Frais de répartition					
	Participation Directions & Services	-95'470	-95'470	-95'470	-95'470
	Participation Administration Générale	-59'350	-59'350	-59'350	-59'350
		-154'820	-154'820	-154'820	-154'820
	Total des charges	-1'940'008	-1'952'982	-1'966'073	-1'979'343
Perte d'exploitation					
	Dons et legs non affectés	630'000	630'000	630'000	630'000
	Charges & Produits hors exploitation	0	0	0	0
	Perte d'exercice avant répartition des fonds de Caritas Genève	-300'881	-313'837	-326'948	-340'218
	Répartition des fonds de Caritas Genève	300'881	313'837	326'948	340'218
	Résultat après répartition des fonds de Caritas Genève	0	0	0	0

Genève, le 22 mai 2012/AIGC/rsd

- 27 -

CARITAS Genève

Plan financier quadriennal Service Juridique 2013-2016

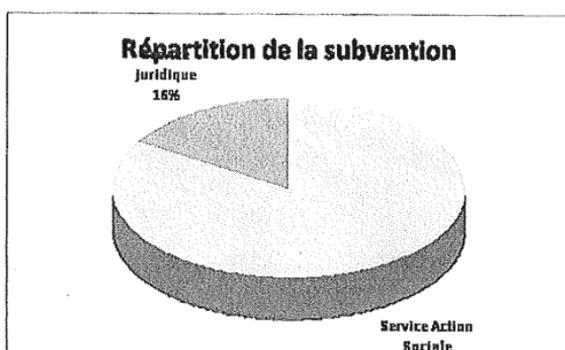
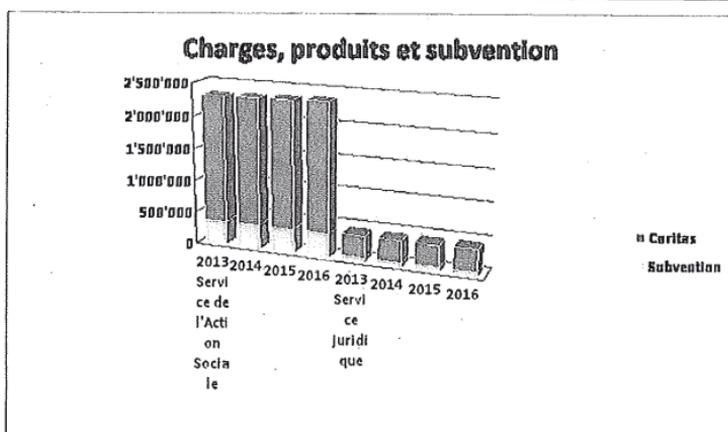
		BUDGET 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016
Produits					
	Produits des prestations	8'000	8'000	8'000	8'000
	Etat de Genève - Contribution EDS	0	0	0	0
	Etat de Genève - Subvention	75'000	75'000	75'000	75'000
	Etat de Genève - Subvention non monétaire	0	0	0	0
	Subventions fédérales, cantons et communes	0	0	0	0
	Autres subventions (FGC)	0	0	0	0
	Dons affectés	0	0	0	0
	Dons affectés par appels fondations/institutions	0	0	0	0
	Recettes diverses	200	200	200	200
Total des produits		83'200	83'200	83'200	83'200
Charges					
Prestations personnel, tiers & bénévoles					
	Salaires & charges sociales	-248'879	-251'865	-254'867	-257'946
	Autres frais du personnel	-1'850	-1'850	-1'850	-1'850
	Honoraires prestations de tiers	0	0	0	0
	Indemnités diverses	-16'000	-16'000	-16'000	-16'000
	Frais des bénévoles	0	0	0	0
		-266'729	-269'715	-272'737	-276'796
Prestations sociales					
	Aides sociales	0	0	0	0
	Aides sociales par appels fondation/institutions	0	0	0	0
	Soutiens activités tiers	0	0	0	0
	Frais animations, activités et autres soutiens	0	0	0	0
		0	0	0	0
Marchandises, matériel & outillage					
	Marchandises pour la vente	0	0	0	0
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0
		0	0	0	0
Frais de structure					
	Charges ménagères & produits de nettoyages	-200	-200	-200	-200
	Entretien & réparations diverses	-300	-300	-300	-300
	Loyers & charges	-16'100	-16'100	-16'100	-16'100
	Amortissements	-800	-800	-800	-800
		-17'500	-17'500	-17'500	-17'500
Frais de fonctionnement					
	Frais administratifs	-10'800	-10'800	-10'800	-10'800
	Annonces publicitaires	0	0	0	0
	Assurances	0	0	0	0
	Autres frais	-100	-100	-100	-100
		-10'900	-10'900	-10'900	-10'900
Frais de répartition					
	Participation Directions & Services	-23'900	-23'900	-23'900	-23'900
	Participation Administration Générale	-14'270	-14'270	-14'270	-14'270
		-38'170	-38'170	-38'170	-38'170
Total des charges		-333'289	-336'285	-339'307	-342'366
Parte d'exploitation					
	Dons et legs non affectés	-250'089	-253'085	-256'107	-259'166
	Charges & Produits hors exploitation	0	0	0	0
	Parte d'exercice avant répartition des fonds de Caritas Genève	0	0	0	0
	Répartition des fonds de Caritas Genève	-250'089	-253'085	-256'107	-259'166
	Résultat après répartition des fonds de Caritas Genève	250'089	253'085	256'107	259'166
		0	0	0	0

Genève, le 22 mai 2012/A/GC/sd

- 28 -

Indice de couverture financière - Caritas Genève

		Service de l'Action Sociale				Service juridique			
		2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Produits:	Prod. Prest.	29 300	29 300	29 300	29 300	8 000	8 000	8 000	8 000
	Subvention	380 000	380 000	380 000	380 000	75 000	75 000	75 000	75 000
	Dons	295 000	295 000	295 000	295 000	0	0	0	0
	Dons	300 000	300 000	300 000	300 000	200	200	200	200
	Recettes	4 825	4 825	4 825	4 825	0	0	0	0
	Total:	1 009 125	1 009 125	1 009 125	1 009 125	83 200	83 200	83 200	83 200
Charges:	Prest. Pers.	1 106 486	1 119 442	1 132 553	1 145 823	266 729	269 715	272 737	275 796
	Prest. Soc.	553 000	553 000	553 000	553 000	0	0	0	0
	Frais struct.	72 700	72 700	72 700	72 700	17 500	17 500	17 500	17 500
	Frais fonct.	53 000	53 000	53 000	53 000	10 900	10 900	10 900	10 900
	Frais répart.	154 820	154 820	154 820	154 820	38 170	38 170	38 170	38 170
		Total:	1 940 006	1 952 962	1 966 073	1 979 343	333 299	336 285	339 307



Annexe 4

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)	Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 - CP 3952 1211 Genève 3 Tél. : 022 327 92 00 Fax : 022 546 54 40
Direction générale de l'action sociale (DGAS)	M. Jean-Christophe Bretton, directeur général Boulevard Georges-Favon 26 - CP 5684 1211 Genève 11 Tél. : 022 546 51 11 Fax : 022 546 96 40
Service du contrôle interne (SECI)	M. Benedikt Cordt-Møller, directeur Rue du Vieux-Marché 4 - CP 3952 1211 Genève 3 Tél. : 022 388 69 30 Fax : 022 388 69 39
Inspection cantonale des finances	Inspection cantonale des finances Route de Meyrin 49 CP 3937 1211 Genève 3 Tél. : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11
Caritas Genève	M. François Membrez, Président M. Dominique Froidevaux, Directeur Rue de Carouge 53 - CP 75 1211 Genève 4 Tél. : 022 708 04 44 Fax : 022 708 04 45

Annexe 5**Directives du Conseil d'Etat**

Les 4 directives ci-après sont à consulter sur le site du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>

- Directive sur l'utilisation du logo de l'Etat;
- Directive sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
- Directive en matière de traitement des bénéfices et des pertes;
- Directive en matière de subventions non monétaires.



Contrat de prestations 2013-2016

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
représentée par
Madame Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du département
de la solidarité et de l'emploi (DSE) (le département),
d'une part

et

- **Le Centre social protestant (CSP) de Genève**
représenté par
Madame Marianne Extermann, présidente
et par
Monsieur Alain Bolle, directeur
d'autre part

TITRE I - Préambule

- Introduction* 1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.
- But des contrats* 2. Les contrats de prestations ont pour but de :
- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
 - préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat, ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
 - définir les prestations offertes par le CSP de Genève, ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
 - fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.
- Principe de proportionnalité* 3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :
- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement du CSP de Genève;
 - l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
 - les relations avec les autres instances publiques.
- Principe de bonne foi* 4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales**Article 1**

- Bases légales et conventionnelles* Les bases légales et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012;
 - la loi sur l'intégration des personnes handicapées du 16 mai 2003 (LIPH) et son règlement d'application du 26 novembre 2003;
 - la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides du 6 octobre 2006 (LIPPI);
 - le mandat de prestations entre le canton de Genève,

- 3 -

représenté par la Direction générale de l'action sociale (DGAS) et le CSP de Genève, du 14 juillet 2011, relatif au programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) (voir ci-dessous article 4, alinéa 2).

Article 2

Cadre du contrat Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" (C03).

Article 3

Bénéficiaire Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- le CSP de Genève a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale;
- il est polyvalent. Il s'adresse à toutes les personnes, individuellement ou collectivement, pour leur permettre de se prendre en charge elles-mêmes. Ses services sont en principe gratuits;
- il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate;
- il s'efforce de créer des liens avec les groupements analogues.

Il n'est pas un organe de secours financier..

Titre III - Engagement des parties

Article 4

Prestations attendues du bénéficiaire

1. Le CSP de Genève s'engage à fournir les prestations suivantes, à toute personne, sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'appartenance politique :
 - Gestion de budgets et de dettes
 - répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les consultants;
 - donner des informations à des services tiers;
 - donner des conseils qualifiés, ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes;
 - effectuer un bilan des situations financières et psychosociales;
 - aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de

- 4 -

désendettement, faillites personnelles, rachats d'actes de défauts de biens;

- effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
 - offrir un accompagnement psychosocial;
 - rechercher des fonds.
- Aide et conseils juridiques, tout particulièrement dans le domaine du droit de la famille
 - répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les consultants;
 - donner des consultations juridiques sur rendez-vous;
 - rédiger, au nom des consultants, des requêtes adressées notamment :
 - a) au Tribunal de première instance :
 - o en mesures protectrices de l'union conjugale;
 - o en divorce par requête commune;
 - o en exequatur du jugement de divorce;
 - o en désaveu de paternité;
 - o en modification de jugement de divorce.
 - b) au Tribunal tutélaire :
 - o en nomination de curateur;
 - o en attribution de l'autorité parentale conjointe.
 - aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'art. 287 du code civil suisse (CCS).
 - Accueil et occupation : atelier Galiffe (centre de jour)
 - accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes handicapées adultes souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement;
 - réaliser le projet institutionnel pour lequel le DSE, pour lui la DGAS, lui a délivré une autorisation d'exploiter au sens de l'article 11 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH - K 1 36)
 - assurer la finalisation de la politique publique d'intégration des personnes handicapées par la mise à disposition de 23 places de type centre de jour (CdJ);
 - proposer diverses activités, dont :
 - o des activités manuelles;
 - o du jardinage;
 - o une fois par semaine, un repas communautaire et sa préparation;
 - o des sorties occasionnelles.
 - valoriser les ressources dont disposent les usagers.
 - Renfile de Meyrin (brocante) : ramassage, tri et vente de meubles, vêtements, électroménager, vaisselle, livres, disques, etc. offerts par des personnes désireuses de donner du matériel dont elles n'ont plus l'usage.

2. Dans le cadre du PCLS, qui a démarré le 1^{er} septembre 2011 (cf. l'extrait de procès-verbal de la

- 5 -

séance du Conseil d'Etat du 20 avril 2011 validant la mise en œuvre du PCLS), le CSP de Genève fournit spécifiquement des prestations aux personnes surendettées détectées dans le dispositif cantonal (accompagnement individuel pour un désendettement ou aide à la gestion de budget).

Pour la phase pilote du PCLS, soit du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014, la facturation à l'Etat est réalisée sur la base de forfaits selon la prestation fournie (fixés dans le mandat mentionné à l'article 1 et l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 juillet 2011 accordant une aide financière à des entités actives dans le domaine de la lutte contre le surendettement).

Etant donné que la phase pilote se termine le 31 août 2014 et que la suite donnée au PCLS dépendra du bilan de cette phase, le présent contrat de prestations ne couvre, pour ce domaine d'activité spécifique, que les années 2013 et 2014.

Article 5

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DSE, s'engage à verser au CSP de Genève une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art. 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur 4 ans pour les prestations délivrées par les trois secteurs d'activité figurant à l'alinéa 1 de l'article 4 sont les suivants :
 - Année 2013 : 668 669 F dont :
 - 648 311 F (monétaires)
 - 20 358 F (non monétaires)
 - Année 2014 : 668 669 F dont :
 - 648 311 F (monétaires)
 - 20 358 F (non monétaires)
 - Année 2015 : 668 669 F dont :
 - 648 311 F (monétaires)
 - 20 358 F (non monétaires)
 - Année 2016 : 668 669 F dont :
 - 648 311 F (monétaires)
 - 20 358 F (non monétaires)
- 3.1. La répartition du montant annuel monétaire de 648 311 F s'établit comme suit :
 - 274 972 F pour le secteur gestion de budgets et de dettes
 - 185 028 F pour le secteur aide et conseils juridiques

- 6 -

- 157 651 F pour l'atelier Galiffe
 - 30 660 F pour le loyer du terrain de la Renfile de Meyrin (brocante).
- 3.2. La répartition du montant annuel non monétaire de 20 358 F s'établit comme suit :
- 12 663 F pour le terrain et le bâtiment de l'atelier Galiffe
 - 7 695 F pour le terrain sur lequel est construit la Renfile de Plan-les-Ouates (brocante).
- Les montants de la subvention non monétaire (et par conséquent les montants totaux de la subvention) peuvent être ajustés unilatéralement par l'Etat en cas d'indexation des rentes de droits de superficie, des loyers, ou lors de la fixation définitive ou de la réévaluation de ces éléments.
- 3.3. De plus, les montants maximums engagés pour 2013 et 2014 (sur la base des prestations effectivement réalisées et facturées) pour les prestations liées au PCLS et figurant à l'alinéa 2 de l'article 4 sont les suivants :
- Année 2013 : 275 000 F
 - Année 2014 : 233 333 F
4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations du CSP de Genève figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, le CSP de Genève remettra au DSE une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :
 - le premier paiement annuel tient compte tant d'une rétroactivité au 1^{er} janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
 - les tranches ultérieures sont versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des "douzièmes provisoires").

- 7 -

Article 8

- Conditions de travail*
1. Le CSP de Genève est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
 2. Il tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.
 3. Les dispositions ci-dessus (alinéas 1 et 2) ne sont pas applicables aux prestations liées au PCLS, pour lesquelles les versements sont effectués sur facture.

Article 9

- Développement durable*
- Le CSP de Genève s'engage à ce que les objectifs qu'il poursuit et les actions qu'il entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10

- Système de contrôle interne*
- Le CSP de Genève s'engage à mettre en place un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect des articles 1 et 2 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Article 11

- Suivi des recommandations de l'ICF*
- Le CSP de Genève s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports de l'inspection cantonale des finances et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 22 LSGAF.

Article 12

- Reddition des comptes et rapports*
- Le CSP de Genève, en fin d'exercice comptable, mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au DSE :
- ses états financiers établis et révisés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC et à la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités

- 8 -

subventionnées et autres entités para-étatiques. Les états financiers comprennent notamment un bilan, un compte d'exploitation, le rapport de l'organe de contrôle, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;

- un rapport d'exécution du contrat, ou rapport de performance, reprenant les objectifs et les indicateurs de performance figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Article 13

Traitement des bénéfices et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et le CSP de Genève selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers du CSP de Genève. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat". La part conservée par le CSP de Genève est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée" figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. Le CSP de Genève conserve 92 % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, le CSP de Genève conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, le CSP de Genève assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, le CSP de Genève s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Il ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15*Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par le CSP de Genève auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le DSE aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat**Article 16***Objectifs, indicateurs,
tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs de performance.
2. Ces indicateurs de performance mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain du CSP de Genève.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat" et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités du CSP de Genève ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :

- 10 -

- veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par le CSP de Genève;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales

Article 19

- Règlement des litiges*
1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
 2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
 3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20

- Résiliation du contrat*
1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) le CSP de Genève n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.
 2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
 3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

- 11 -

Article 21

*Entrée en vigueur,
durée du contrat et
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2016.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 12 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

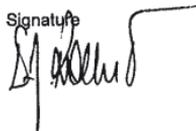
Isabel Rochat

conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Date :

18/09/12

Signature



Pour le Centre social protestant de Genève

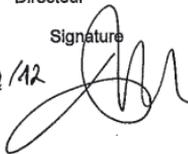
représenté par

Marianne Extermann
Présidente

Date : Signature

17.9.2012 **Alain Bolle**
Directeur

Date : Signature

17/09/12 

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance
- 2 - Statuts du CSP DE GENÈVE, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Directives du Conseil d'Etat (à consulter sur le site du DSE : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>)
 - sur l'utilisation du logo de l'Etat;
 - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
 - en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes;
 - en matière de subventions non monétaires.

Annexe 1Centre social protestant de GenèveTableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2013-2016**Préambule rédigé par le Centre social protestant (CSP) de Genève**

Le CSP de Genève a pour mission de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale.

Les principes fondamentaux

- SERVIR** : Le CSP de Genève a pour but, de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale. Il est ouvert à tous et à toutes sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'appartenance politique.
- TEMOIGNER** : Le CSP de Genève s'efforce de prolonger, par des actions collectives, le travail qu'il effectue au niveau individuel. Ce faisant, il peut agir sur les causes des problèmes sociaux et manifester sa solidarité avec les plus démunis, les plus marginalisés. Il révèle au grand jour des insuffisances, des injustices ou des besoins sociaux demeurés cachés.
- RESPECTER** : Le CSP de Genève respecte la liberté de l'usager. Les collaborateurs du CSP de Genève (salariés et bénévoles) s'efforcent d'offrir des prestations de qualité. Ils n'effectuent aucune démarche sans l'accord du client.
- CREER** : Le CSP de Genève s'efforce de créer des équipements permettant d'offrir des réponses originales aux personnes ayant des difficultés.
- GERER** : Le CSP de Genève fait appel à trois sources de financement : les dons, le produit de son secteur commercial (récupération) et les subventions (publiques et privées). Les finances du CSP de Genève sont gérées avec clarté et rigueur.
- FORMER** : Dans la mesure de ses possibilités et de ses ressources, tant financières qu'humaines, le CSP de Genève offre des places à des personnes souhaitant effectuer un stage ou une formation professionnelle dans ses domaines d'activités. Pour cela, il favorise, l'acquisition des compétences nécessaires par ses collaborateurs afin de garantir un accompagnement et un encadrement de qualité aux personnes en formation. Avec son service insertion-réinsertion le CSP de Genève permet à des femmes et des hommes de se retrouver dans une situation de travail réelle, valoriser leurs capacités, ainsi que restaurer et développer des compétences, à travers des activités valorisantes et utiles et en lien avec le marché du travail ordinaire.

Le CSP de Genève offre des prestations dans neuf domaines différents. Le contrat de prestations qui lie l'Etat et le CSP de Genève concerne le service juridique pour la part de son activité couvrant les questions relatives au droit de la famille, le service social polyvalent pour la part de son activité relative à l'accompagnement de personnes endettées ou surendettées et l'atelier Gallife. La part d'activités financées représente 8 % du budget 2013 du CSP de Genève.

Pour chacune des prestations développées, les indicateurs ne portent que sur cette part précise de l'activité.

Prestation n°1, le service social polyvalent :

Missions

- accueillir et apporter aide et conseils à toute personne qui sollicite un soutien social;
- promouvoir plus de justice sociale;
- assurer une veille stratégique propre au domaine social et informer la direction des évolutions en cours ou à venir dans le service.

Buts

- assurer le suivi des situations sociales individuelles;
- mettre les connaissances et le potentiel de ressources à profit pour dénouer et réduire les injustices sociales;
- être acteur de changements en collaboration avec des partenaires sociaux;
- identifier les problématiques sociales;
- respecter la liberté de l'usager.

Objectifs

- Recevoir les personnes qui font appel au service.
- Répondre à la demande des usagers, le cas échéant orienter vers un autre service.
- Faire valoir les droits des usagers.
- Effectuer des bilans de situations financières des usagers et des plans d'assainissement de dettes en respectant les normes de Dettes Conseils Suisse.

Pour la part qui concerne le contrat de prestations :

Gestion de budgets et de dettes

L'activité vise à permettre aux personnes ou groupes familiaux, en proie à des dettes qu'elles ne parviennent plus à gérer ou à des budgets non maîtrisés, de définir des mesures de gestion ayant pour but de corriger ces situations défavorables. Ses objectifs spécifiques sont :

- répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les usagers;
- donner des conseils qualifiés, ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes;
- effectuer des bilans de situation financière et psychosociale;
- aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, de faillites personnelles ou de rachats d'actes de défauts de biens;
- effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
- offrir un accompagnement psychosocial;
- rechercher des fonds.

Cette prestation sera mesurée au travers de deux indicateurs quantitatifs et d'un indicateur qualitatif :

- le nombre de personnes accueillies et venant avec une demande spécifique en lien avec la prestation;
- le nombre de dossiers ouverts concernant le désendettement;
- le pourcentage de personnes dont la situation a évolué positivement suite à l'accompagnement offert avec la typologie suivante : solution satisfaisante trouvée, maîtrise du budget, désendettement, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés

Prestation n°2. le service juridique :

Missions

- offrir à la population du canton un soutien juridique qui soit accessible à tous, sans discrimination, en priorité aux personnes dont la situation économique est précaire;
- observer les évolutions du droit dans les domaines d'activités principaux des juristes du CSP de Genève et en informer la direction;
- contribuer à une application du droit conforme aux valeurs humanistes.

Buts

- privilégier une approche sociale du droit appréhendant les problèmes en tenant compte de leur contexte, par une approche globale de la situation dans laquelle ils s'insèrent;
- rendre la justice accessible et compréhensible aux usagers en s'efforçant de trouver des solutions concrètes et rapides aux problèmes soumis;
- signaler les dysfonctionnements dans la pratique de certains services dans le but de corriger d'éventuelles dérives et de parvenir à une amélioration de leur fonctionnement.

Objectifs

- répondre à de nombreux usagers et en priorité à ceux qui ne peuvent avoir recours à un avocat;
- donner des consultations juridiques et effectuer des démarches avec ou pour les usagers;
- avoir et développer des compétences dans divers domaines du droit et en particulier dans ceux de la famille, des étrangers et des assurances sociales.

Pour la part qui concerne le contrat de prestations :

Aide et conseils juridiques dans le domaine du droit de la famille :

- répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les consultants;
- rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
 - au Tribunal de première instance en matière civile :
 - o en mesures protectrices de l'union conjugale;
 - o en divorce par requête commune;
 - o en exequatur du jugement de divorce;

- o en désaveu de paternité;
- o en modification de jugement de divorce;
- au Tribunal tuteur :
- o en nomination de curateur;
- o en attribution de l'autorité parentale conjointe;
- o aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'article 287 du code civil suisse (CCS).

Cette prestation sera mesurée au travers de les indicateurs suivants :

- le nombre de dossiers juridiques ouverts;
- le pourcentage de dossiers en lien avec la prestation financée par rapport au nombre total de dossiers ouverts
- le pourcentage de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le service juridique.

Prestation n°3. atelier Galiffe :

Missions

- apporter une réponse sociale à la souffrance générée par l'exclusion;
- offrir un lieu d'accueil de type centre de jour non médicalisé principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques;
- proposer à la direction des pistes de réflexion concernant l'évolution des prestations du service et des projets permettant d'adapter les prestations aux besoins des usagers concernés.

Buts

- offrir un lieu de ressourcement aidant les usagers à retrouver des repères, rompre la solitude et trouver du plaisir à l'activité manuelle et relationnelle;
- contribuer à l'insertion (la réinsertion) sociale;
- offrir un espace de vie où la personne est acceptée avec ses différences et où ses ressources et capacités sont valorisées.

Objectifs

- accueillir toute personne touchée par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement et/ou souffrant de troubles psychiques;
- accueillir des personnes au bénéfice d'une rente invalidité (AI) pour raisons psychiques;
- proposer des activités manuelles et de jardinage;
- proposer des moments conviviaux (repas, sorties, etc.);
- orienter l'usager vers d'autres lieux plus adéquats, si nécessaire.

Cette prestation sera mesurée au travers de les indicateurs suivants :

- le nombre de personnes accueillies en moyenne par jour d'ouverture;
- le pourcentage de personnes au bénéfice d'une rente AI;
- le pourcentage de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le service juridique.

Prestation 1 : Service social polyvalent		
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
1.1. Accueillir et offrir une prise en charge adéquate aux personnes venant avec une demande liée à la problématique de l'endettement.	1.1.1. Nombre de personnes s'adressant à la permanence sociale avec une demande liée à l'endettement. 1.1.2. Nombre des nouveaux dossiers ouverts concernant l'endettement.	1.1.1. 550 par année 1.1.2. 130 par année
Objectif 2	Indicateurs d'efficience	Valeurs cibles
1.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les usagers	1.2. Taux de dossiers dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge (solution satisfaisante trouvée, maîtrise du budget, désendettement, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés et, à contrario, typologie élargie et vérification des raisons de retour/réouverture de dossiers)	1.2. 80 %
Prestation 2 : Service juridique		
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
2.1. Offrir des prises en charge juridiques pour améliorer la situation des personnes	2.1.1. Nombre de nouveaux dossiers juridiques 2.1.2. Pourcentage de dossiers "droits de la famille" par rapport au total des dossiers juridiques	2.1.1. 400 par année 2.1.2. 45 %
Objectif 2	Indicateurs d'efficience	Valeurs cibles
2.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les bénéficiaires	2.2. Taux de dossiers dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le service juridique.	2.2. 80 % par année

Prestation 3 : Atelier Galiffe		
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
3.1. Offrir un accompagnement non médicalisé principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques dans le cadre de la politique publique d'intégration des personnes avec un handicap.	3.1.1. Nombre de personnes accueillies en moyenne par jour d'ouverture	3.1.1. 22
	3.1.2. Pourcentage de personnes avec une rente AI	3.1.2. 70 %
Objectif 2	Indicateurs de qualité	Valeurs cibles
3.2. Offrir un moment mensuel d'échange réunissant l'ensemble des usagers présents, présidé par un professionnel, afin de permettre d'aborder des sujets concernant le fonctionnement collectif de l'atelier, d'expérimenter la discussion et la prise de décision dans cet espace collectif	3.2. Nombre de réunions par année du conseil de Galiffe (avec compte-rendu affiché dans le lieu).	3.2. 10 fois par an
Etats financiers		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
1. Remettre dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle.	1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle	1.1. 0
	1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)	1.2. 0
2. Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)	2. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat.	2. 0

STATUTS
DU
CENTRE SOCIAL PROTESTANT DE GENÈVE

adoptés par l'Assemblée générale ordinaire du
18 avril 2011

Préambule: l'ensemble des titres ou fonctions utilisés dans les présents statuts s'appliquent indifféremment à une femme ou à un homme.

CHAPITRE I

Dispositions générales

Art. 1 Principe

1. Le Centre social protestant de Genève est une association sans but lucratif conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.
2. L'association a été créée le 26 octobre 1954 sous les auspices de l'Eglise protestante de Genève pour compléter l'action de son office social, constitué en 1908 et incorporé au Centre social protestant de Genève le 9 avril 1957.

Art. 2 But

1. Le Centre social protestant de Genève a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale, conformément à l'Evangile de Jésus-Christ.
2. Il est ouvert à toutes les personnes, individuellement ou collectivement. Ses services sont en principe gratuits.
3. Il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate.
4. Il s'efforce de créer des liens avec des entités analogues.
5. Il n'est pas un organe de secours financier.

Art. 3 Activités

1. Le Centre social protestant offre des prestations notamment dans les domaines suivants: social, juridique, de l'asile, de la famille, du 3^{ème} âge, du handicap psychique, de l'aide à l'insertion et la réinsertion, de la récupération et la vente d'objets et de vêtements de seconde main.
2. Ces services collaborent avec les différentes structures de l'Eglise protestante de Genève.

Art. 4 Siège et durée

Le Centre social protestant de Genève a son siège à Genève et sa durée est indéterminée.

Art. 5 Ressources

Les ressources de l'Association sont notamment constituées par les dons, legs, subventions, les produits du secteur des ventes et autres contributions.

Art. 6 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. En cas de résultats excédentaires en fin d'exercice, aucun bénéfice n'est distribué.

CHAPITRE II**Assemblée générale****Art. 7 Constitution**

1. La réunion des membres de l'Association constitue l'Assemblée générale du Centre social protestant de Genève.

Elle est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 8 Membres

1. Peut être membre de l'Association toute personne qui en fait la demande écrite.
2. Le comité se prononce souverainement et sans indication de motifs sur les candidatures qui doivent être acceptées à l'unanimité.
3. Les collaboratrices et collaborateurs du Centre social protestant de Genève, en possession d'un contrat de travail à durée indéterminée, sont membres de droit de l'association pendant la durée de leur engagement.
4. La qualité de membre se perd par décès, démission écrite adressée au comité ou par exclusion prononcée par ce dernier, sans indication de motifs.

Art. 9 Convocation

1. L'Assemblée générale est convoquée par le comité au moins une fois par an. La convocation, mentionnant l'ordre du jour, est adressée à chaque membre au moins quinze jours à l'avance.
2. En outre, le comité est tenu de convoquer l'Assemblée générale si la demande en est faite par le cinquième des membres.
3. Les propositions individuelles doivent parvenir au comité, au moins dix jours avant l'Assemblée générale. Ces propositions doivent faire l'objet d'une délibération et d'un vote de l'Assemblée générale.

Art. 10 Attributions

1. L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association.
2. Elle élit les membres du comité pour une durée de trois ans renouvelable.
3. Elle désigne pour une durée de trois ans le Président et le Vice-président.
4. Elle prend connaissance des rapports et des comptes de l'exercice et se prononce par un vote.
5. Elle ne peut prendre des décisions que sur les objets figurant à l'ordre du jour ainsi que sur les propositions individuelles, hormis la proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire.
6. Conformément aux exigences de l'Etat de Genève, elle nomme pour une durée de cinq ans maximum un organisme agréé chargé de la vérification des comptes.

Art. 11 Vote

1. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.
2. Les décisions relatives à la modification des statuts ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

CHAPITRE III**Comité****Art. 12 Composition et organisation**

1. Le comité se compose des membres élus par l'Assemblée générale et des délégués prévus à l'article 13.
2. L'Assemblée générale choisit 9 à 11 personnes parmi ses membres, dont les 2/3 doivent être de confession protestante, qui n'exercent pas une activité rémunérée dans l'Association, de manière à assurer autant que possible la représentation des différents milieux de la population.
3. En cas de démission d'un membre élu par l'Assemblée générale, le comité désigne éventuellement et jusqu'à la prochaine Assemblée générale, un remplaçant. Son mandat se termine en même temps que celui du membre remplacé.
4. Le comité se réunit en principe 6 fois par an.

Art. 13 Délégués

1. Après avoir pris contact avec le Centre social protestant de Genève, l'Eglise protestante de Genève désigne un délégué.

2. Les collaborateurs du Centre social protestant de Genève nomment trois délégués et trois remplaçants.

Le Directeur assiste aux séances du comité avec voix consultative.

3. Le Directeur désigne les collaborateurs qui assistent aux séances du comité avec voix consultative.

Art. 14 Attributions

Le Comité:

1. Assume la responsabilité de la gestion.
2. Est le garant du respect des statuts et de la charte.
3. Désigne les membres du Bureau.
4. Engage ou licencie le directeur.
5. Fixe les orientations stratégiques et vote le budget.
6. Sur proposition du directeur, valide les orientations opérationnelles.
7. Est un relai avec la société et avec l'Eglise protestante de Genève.
8. Met à disposition des compétences spécifiques.
9. Décide de la création de commissions ad hoc et de ses membres. Elles répondent devant lui seul de leur activité et doivent, au moins une fois par an, lui rendre compte de leurs travaux. La durée d'activité de ces commissions est déterminée par le comité.

Art. 15 Bureau

Le Bureau:

1. Est désigné par le comité et ses membres sont choisis en son sein. Le Président en est membre de droit et le directeur y assiste avec voix consultative.
2. Accompagne le directeur dans la gestion des affaires courantes en offrant des compétences spécifiques.
3. Veille à la bonne exécution des décisions du comité.
4. En collaboration avec le directeur, prépare les dossiers et les décisions.
5. Rend compte de son activité au comité.
6. Peut, sur des sujets spécifiques, s'adjoindre des membres du comité en tant que consultants.
7. Prépare les réunions du comité.
8. Se réunit en principe 9 à 12 fois par an.

Art. 16 Signature

1. L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux personnes.
2. Le Président, le Vice-président, le Trésorier, le Responsable administratif et le Directeur disposent de droit de la signature collective à deux.
3. Le comité peut désigner d'autres personnes habilitées à signer.

CHAPITRE IV**Direction****Art. 17 Direction**

1. La direction du Centre social protestant de Genève est assurée par un directeur auquel des collaborateurs peuvent être adjoints.
2. Il doit être de confession protestante.

Art. 18 Attributions du Directeur

Le Directeur:

1. Dirige l'institution et gère les affaires courantes.
2. Met en œuvre la stratégie validée par le comité.
3. Est chargé de la veille stratégique en collaboration avec les secteurs.
4. Prépare le budget avec les collaborateurs.
5. Engage et licencie les collaborateurs.
6. Propose au comité les orientations opérationnelles des secteurs.
7. Représente le CSP dans la société civile et religieuse.
8. Rend compte de son activité devant le bureau et le comité.

CHAPITRE V**Dissolution****Art. 19 Dissolution**

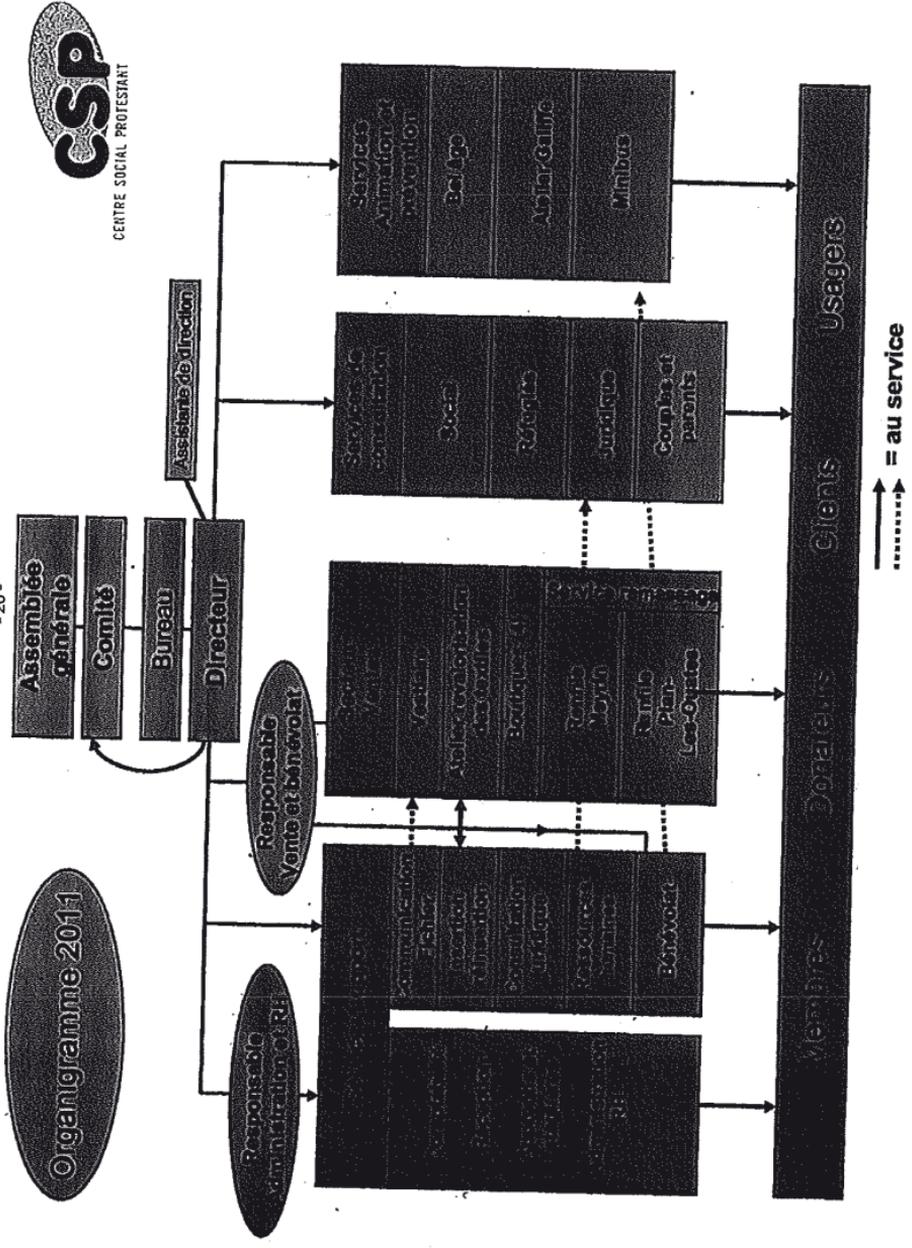
1. Les décisions relatives à la dissolution de l'Association sont prises à la majorité des trois quarts des membres présents.
2. En cas de dissolution de l'Association, l'actif social est remis à l'Eglise protestante de Genève pour être employé pour un but analogue.

CHAPITRE VI**Dispositions finales****Art. 20 Modifications**

Les présents statuts abrogent ceux du 26 octobre 1954, modifiés les 9 avril 1957, 22 mai 1969, 17 octobre 1975, 26 mai 1999, 15 mai 2001, 25 avril 2006 et 27 avril 2009.



-26-



Plan financier quadriennal**Annexe 3**

Annuité + Indexation moyenne de 1.3%

Augmentation du CA des ventes des 2% annuel

Tableau Incluant Chf 400'000.- de produits extraordinaires chaque année

ainsi que les charges et les produits du secteur Insertion-ré-insertion.

Subvention directe de ETAT-GE : Chf 648311.-.

Indexation 101.3

TOTAL CSP	Estimations			
	2013	2014	2015	2016
Frais de personnel	6'126'001	6'203'807	6'282'624	6'362'466
Autres charges	1'381'448	1'381'448	1'381'448	1'381'448
Approvisionnement fonds				
Total charges	7'507'449	7'585'255	7'664'072	7'743'914
Subvention directe	648'311	648'311	648'311	648'311
Autres produits	6'048'149	6'112'164	6'177'460	6'244'061
Attribution du fonds de régulation	525'420	365'798	224'205	78'105
Total produits	7'221'880	7'126'273	7'049'976	6'970'477
Résultat	-285'569	-458'981	-614'096	-773'437
% subvention par rapport au total des charges	8.64%	8.55%	8.46%	8.37%

Prestations selon contrat	Estimations			
	2013	2014	2015	2016
Service Juridique				
Coûts droits de la famille (50% du secteur juridique, y.c. admin)	299'587	303'482	307'427	311'424
Autofinancement (80% du total du secteur)	63'200	63'200	63'200	63'200
Coûts des prestations droit de la famille	236'387	240'282	244'227	248'224
Subvention directe droit de la famille	185'028	185'028	185'028	185'028
% subvention par rapport au coût des prestations	78.27%	77.00%	75.76%	74.54%
Service social				
Coûts prestations dettes (47% du secteur social, y.c. admin)	375'975	380'863	385'814	390'829
Autofinancement (100% du total du secteur)	12'000	12'000	12'000	12'000
Coûts des prestations dettes	363'975	368'863	373'814	378'829
Subvention directe dettes	274'972	274'972	274'972	274'972
% subvention par rapport au coût des prestations	75.55%	74.55%	73.56%	72.58%
Atelier Galiffe				
Coûts atelier Galiffe (100% du total du secteur, y.c. admin)	342'772	347'228	351'742	356'314
Autofinancement (100% du total du secteur)	6'700	6'700	6'700	6'700
Coûts des prestations	336'072	340'528	345'042	349'614
Subvention directe pour Galiffe	157'651	157'651	157'651	157'651
% subvention par rapport au coût des prestations	46.91%	46.30%	45.69%	45.09%
Renfile de Meyrin				
Subvention directe Renfile de Meyrin droit de superficie (FTI)	30'660	30'660	30'660	30'660
Subvention totale	648'311	648'311	648'311	648'311

Annexe 4**Liste d'adresses des personnes de contact**

Présidence et secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)	<p>Mme Isabel RoCHAT, conseillère d'Etat</p> <p>Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 - CP 3952 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 327 92 00 Fax : 022 546 54 40</p>
Direction générale de l'action sociale (DGAS)	<p>M. Jean-Christophe Bretton, directeur général</p> <p>Boulevard Georges-Favon 26 - CP 5684 1211 Genève 11</p> <p>Tél. : 022 546 51 11 Fax : 022 546 96 40</p>
Service du contrôle interne (SECI)	<p>M. Benedikt Cordt-Møller, directeur</p> <p>Rue du Vieux-Marché 4 - CP 3952 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 388 69 30 Fax : 022 388 69 39</p>
Inspection cantonale des finances	<p>Inspection cantonale des finances</p> <p>Route de Meyrin 49 – CP 3937 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11</p>
Centre social protestant de Genève	<p>Mme Marianne Extermann, Présidente M. Alain Bolle, Directeur</p> <p>Rue du Village-Suisse 14 - CP 171 1211 Genève 8</p> <p>Tél. : 022 807 07 00 Fax : 022 807 07 01</p>

Annexe 5**Directives du Conseil d'Etat**

Les 4 directives ci-après sont à consulter sur le site du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>

- Directive sur l'utilisation du logo de l'Etat;
- Directive sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
- Directive en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes;
- Directive en matière de subventions non monétaires.



Contrat de prestations 2013-2016

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
représentée par
Madame Isabel RoCHAT, conseillère d'Etat chargée du département
de la solidarité et de l'emploi (DSE) (le département),
d'une part

et

- **La Croix-Rouge genevoise (CRG)**
représentée par
Monsieur Guy Mettan, président
et par
Madame Nathalie Narbel, directrice
d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par la CRG, ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de la CRG;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012;
- pour les prestations d'aide au retour, la convention conclue entre le Département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le Bureau d'aide au départ de la CRG le 1^{er} janvier 2006.

Article 2**Cadre du contrat**

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" (C03).

Article 3**Bénéficiaire**

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires selon les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Son activité s'étend en priorité au territoire de la République et canton de Genève
- la CRG est au service des populations vulnérables, sans distinction de nationalité, de race, de croyance, de condition sociale ou de conviction politique. Elle encourage les mesures visant à préserver la dignité et les droits des personnes.

Titre III - Engagement des parties**Article 4****Prestations attendues du bénéficiaire**

La CRG s'engage à fournir les prestations suivantes, en stricte conformité avec les principes fondamentaux de la Croix-Rouge :

1. Service d'aide au retour (SAR) :

- aider les personnes (relevant de l'asile ou sans titre de séjour) résidant à Genève qui souhaitent ou doivent quitter la Suisse à rentrer volontairement dans leur pays ou dans un pays tiers;
- leur apporter un soutien humanitaire, psychologique et administratif;
- évaluer chaque situation et chercher, avec l'accord du demandeur, une solution pour quitter la Suisse légalement et dans la dignité;
- aider le demandeur, dans la mesure du possible, à rassembler les informations sur les conditions d'admission et d'accueil dans son pays d'origine ou de destination afin que le départ de Suisse et l'arrivée dans le pays de destination se déroulent au mieux ;
- offrir ces prestations en laissant le libre choix des personnes concernées;
- accompagner les personnes lors de leur départ à l'aéroport de Genève ou à la gare Cornavin, ainsi qu'à un poste frontière hors du canton de Genève si

- 4 -

les autorités cantonales le demandent.

2. Centre d'intégration culturelle (CIC) :

- favoriser l'intégration des personnes migrantes tout en leur permettant de garder des liens avec leur pays d'origine;
- mettre à disposition du public une bibliothèque composée d'ouvrages écrits en plus de 260 langues et dialectes;
- mettre à disposition du public des dictionnaires, des journaux et des méthodes de langues;
- mettre à disposition des enfants des ouvrages dont une grande partie sont bilingues ou trilingues;
- mettre à disposition des aînés et de personnes malvoyantes des ouvrages en gros caractères et en différentes langues, ainsi que des livres audio;
- organiser et dispenser des cours de français de divers niveaux pour enfants et adultes;
- organiser une aide aux devoirs pour les enfants;
- tenir une permanence pour rédiger des courriers et des documents administratifs;
- effectuer des visites dans les EMS, lieux de détention et foyers de requérants d'asile afin de leur proposer des ouvrages en prêt;
- recevoir des classes d'écoliers et des associations pour leur présenter les activités du centre et leur proposer des animations (par exemple : contes interculturels).

3. Service d'interprétariat communautaire :

- offrir des services d'interprétariat communautaire, dans plus de 90 langues et dialectes, aux Hôpitaux universitaires de Genève, à l'Hospice général, à des associations ou à tout office public ou privé qui le demanderait;
- permettre aux personnes migrantes de s'exprimer dans leur langue d'origine et faciliter ainsi l'accès à la culture de l'autre et la compréhension interculturelle;
- proposer l'ensemble de ces services en situation de triilogue (dialogue tripartite entre le migrant, l'interprète et le client) ou par téléphone pour les situations ne nécessitant pas la présence physique d'un interprète.

4. Service du bénévolat :

- rechercher, fidéliser et encadrer près de mille bénévoles ;
- les intégrer dans les activités régulières de la CRG, en particulier auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables (d'origine suisse ou étrangère), auprès des enfants en grande précarité, auprès de personnes migrantes, au CIC et à la Croix-Rouge jeunesse;
- les intégrer dans les activités ponctuelles de la

- 5 -

- CRG, notamment pour l'action Mimosa, les Paniers de Noël, la Journée des malades;
- leur proposer des formations de qualité.

Article 5

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DSE, s'engage à verser à la CRG une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (art. 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur 4 ans sont les suivants :

Année 2013 :	946 610 F	dont :	
			900 000 F (monétaires)
			46 610 F (non monétaires)
Année 2014 :	946 610 F	dont :	
			900 000 F (monétaires)
			46 610 F (non monétaires)
Année 2015 :	946 610 F	dont :	
			900 000 F (monétaires)
			46 610 F (non monétaires)
Année 2016 :	946 610 F	dont :	
			900 000 F (monétaires)
			46 610 F (non monétaires)
- 3.1. La répartition du montant annuel monétaire de 900 000 F est établie de la manière suivante :
 - 500 000 F pour le SAR, comprenant la subvention annuelle de fonctionnement de 450 000 F prévue à l'article 4.1. de la convention du 1^{er} janvier 2006 mentionnée à l'article 1 du présent contrat;
 - 150 000 F pour le CIC;
 - 50 000 F pour le service d'interprétariat communautaire. Dans l'hypothèse où cette prestation devait être intégrée dans le futur programme cantonal d'intégration, le DSE se réserve la possibilité, dès confirmation de cette décision, de soustraire la prise en charge de ce montant du présent contrat de prestations;
 - 200 000 F pour le service du bénévolat.
- 3.2. La répartition du montant annuel non monétaire de 46 610 F, qui comprend la mise à disposition à titre gracieux de locaux (destinés au tri de vêtements de seconde main) situés au sous-sol du cycle d'orientation de la Gradelle, s'établit ainsi :
 - un local de 104.34 m² dont le loyer théorique se monte à 15 650 F;

- 6 -

- un local de 129.07 m² dont le loyer théorique se monte à 19 360 F;
- un local de 77.38 m² dont le loyer théorique se monte à 11 600 F.

Les montants de la subvention non monétaire (et par conséquent les montants totaux de la subvention) peuvent être ajustés unilatéralement par l'Etat en cas d'indexation des loyers, ou lors de la fixation définitive ou de la réévaluation de ces éléments.

4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations de la CRG figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, la CRG remettra au DSE une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :

- le premier paiement annuel tient compte tant d'une rétroactivité au 1^{er} janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
- les tranches ultérieures sont versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.

2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les échéances de paiement sont respectées en conformité avec la loi autorisant le Conseil d'Etat à pourvoir aux charges du budget de fonctionnement ainsi qu'aux dépenses du budget d'investissement jusqu'à promulgation du budget administratif de l'Etat de Genève (loi dite des "douzièmes provisoires")

Article 8

Conditions de travail

1. La CRG est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.

2. Elle tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de

travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable La CRG s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 10

Système de contrôle interne La CRG s'engage à mettre en place un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect des articles 1 et 2 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Article 11

Suivi des recommandations de l'ICF La CRG s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports de l'inspection cantonale des finances et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 22 LSGAF.

Article 12

Reddition des comptes et rapports La CRG, en fin d'exercice comptable, mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au DSE :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC et à la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques. Les états financiers comprennent notamment un bilan, un compte d'exploitation, le rapport de l'organe de contrôle, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- un rapport d'exécution du contrat, ou rapport de performance, reprenant les objectifs et les indicateurs de performance figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Article 13*Traitement des
bénéfices et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et la CRG selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de la CRG. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat". La part conservée par la CRG est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée" figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. La CRG conserve 93 % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, la CRG conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, la CRG assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14*Bénéficiaire direct*

Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, la CRG s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15*Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par la CRG auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le DSE aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs de performance.
2. Ces indicateurs de performance mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain de la CRG.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de la CRG ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18

Suivi du contrat

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par la CRG;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales**Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20*Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) la CRG n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21*Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2016.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 11 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

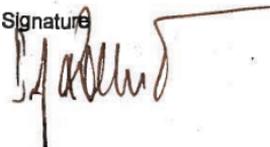
Isabel Rochat

conseillère d'Etat chargée du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)

Date :

18/9/2012

Signature



Pour la Croix-Rouge genevoise

représentée par

Guy Mettan
Président

Date :

10/9/2012

Signature

**Nathalie Narbel**
Directrice

Date :

10.09.12

Signature



Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance
- 2 - Statuts de la Croix-Rouge genevoise, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
- 3 - Plan financier pluriannuel 2013-2016
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Directives du Conseil d'Etat (à consulter sur le site du DSE : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>)
 - sur l'utilisation du logo de l'Etat;
 - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques;
 - en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes;
 - en matière de subventions non monétaires.
- 6- Convention entre le département de l'action sociale et de la santé (DASS) du canton de Genève et le Bureau d'aide au départ de la Croix-Rouge genevoise

Annexe 1**Croix-Rouge genevoise****Tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2013-2016****Préambule rédigé par la Croix-Rouge genevoise (CRG)**

La CRG est une association cantonale de la Croix-Rouge suisse, membre du Mouvement Croix-Rouge. Les 7 principes fondamentaux du Mouvement (humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité) sont à la base de ses actions. Elle accomplit, en tout temps, des tâches humanitaires à Genève, en venant en aide à toute personne qui en a besoin. Elle s'efforce de procurer un soutien en particulier aux familles, jeunes, migrants, ainsi qu'aux personnes âgées ou isolées.

La CRG recherche un effet durable dans son activité et évalue à intervalles réguliers ses prestations afin de les adapter au plus près des besoins de la population en difficulté. Elle a le souci constant d'améliorer ses prestations et son fonctionnement par une "démarche qualité" interne. Tous les niveaux de l'institution y sont associés.

Afin d'améliorer constamment les prestations de l'institution, la CRG veille à assurer le suivi de ses prestations en mesurant leur efficacité (nombre de prestations réalisées), efficacité (utilisation optimale des ressources pour la réalisation des prestations) et qualité (satisfaction des clients/bénéficiaires). Les objectifs opérationnels découlent d'une stratégie institutionnelle et sont mesurés au moyen d'indicateurs précis.

Le "Tableau de bord des objectifs et indicateurs" du contrat de prestations reprend en partie les outils de pilotage utilisés par la CRG. Dans la mesure du possible, les trois niveaux d'analyse (efficacité, efficience et qualité) sont employés pour déterminer les 4 prestations subventionnées suivantes : le service d'aide au retour (prestation 1), le centre d'intégration culturelle (prestation 2), l'interprétariat communautaire (prestation 3) et le bénévolat (prestation 4)

Prestation 1 : Service d'aide au retour (SAR)		
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
1.1.1. Accueillir et orienter les personnes relevant de l'asile résidant à Genève qui souhaitent ou doivent rentrer dans leur pays d'origine à rentrer volontairement.	1.1.1. a) Nombre de personnes ayant bénéficié d'un premier entretien 1.1.1. b) Nombre de personnes entrées dans la démarche (dossier ouvert)	1.1.1. a). 205 par année 1.1.1. b) 200 par année
1.1.2. Accueillir et orienter les personnes sans autorisation de séjour résidant à Genève qui souhaitent ou doivent rentrer dans leur pays d'origine	1.1.2. a) Nombre de personnes ayant bénéficié d'un premier entretien 1.1.2. b) Nombre de personnes entrées dans la démarche (dossier ouvert)	1.1.2. a) 230 1.1.2. b) 180
1.1.3. Effectuer les démarches nécessaires afin de permettre le retour volontaire dans le pays d'origine des personnes relevant de l'asile	1.1.3. Nombre de personnes effectivement accompagnées au départ	1.1.3. 150
1.1.4. Effectuer les démarches nécessaires afin de permettre le retour volontaire dans le pays d'origine des personnes sans autorisation de séjour	1.1.4. Nombre de personnes effectivement accompagnées au départ	1.1.4. 150
Objectif 2	Indicateurs d'efficience	Valeurs cibles
1.2.1. Favoriser le retour effectif dans le pays d'origine des personnes relevant de l'asile	1.2.1. Taux de personnes ayant un dossier ouvert qui sont réparties dans leur pays d'origine dans l'année (1.1.1.b / 1.1.3)	1.2.1. 75 %
1.2.2. Favoriser le retour effectif dans le pays d'origine des personnes sans autorisation de séjour	1.2.2. Taux de personnes ayant un dossier ouvert qui sont réparties dans leur pays d'origine dans l'année (1.1.2.b / 1.1.4.)	1.2.2. 80 %
1.2.3. Favoriser la réintégration durable des bénéficiaires du programme cantonal d'aide au retour (sans autorisation de	1.2.3.1. Taux de personnes qui, 12 mois après leur retour, envisagent toujours leur avenir dans leur pays d'origine	1.2.3.1. 80 %

séjour)	1.2.3.2. Taux de projets pleinement réalisés 12 mois après le retour de la personne dans son pays	1.2.3.2. 80 %
Objectif 3	Indicateurs de qualité	Valeurs cibles
1.3. Apporter aux bénéficiaires du programme cantonal d'aide au retour (sans autorisation de séjour) une aide utile à une réintégration durable	1.3. Taux de satisfaction des bénéficiaires du programme par rapport à l'aide obtenue	1.3. Plus de 90 % des bénéficiaires reconnaissent l'aide comme "utile" ou "très utile"
Prestation 2 : Centre d'intégration culturelle (CIC)		
Objectif 1	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
2.1.1. Favoriser le prêt d'ouvrages en langues étrangères.	2.1.1. Nombre de livres empruntés.	2.1.1. 10 000 livres empruntés par année
2.1.2. Assurer aux enfants issus de la migration une surveillance aux devoirs.	2.1.2 a) Nombre de séances d'aide aux devoirs. 2.1.2 b) Nombre d'enfants suivis pour l'aide aux devoirs.	2.1.2. a) 64 par année 2.1.2. b) 35 enfants par année
2.1.3. Apporter un soutien pour la rédaction de lettres.	2.1.3. Nombre de permanences hebdomadaires de rédaction de lettres.	2.1.3. 3 permanences par semaine
2.1.4. Proposer des cours de français aux personnes migrantes pour faciliter leur intégration.	2.1.4. Nombre d'heures de cours dispensées	2.1.4. 2 000 heures par année
Objectif 2	Indicateur d'efficience	Valeurs cibles
2.2. Favoriser l'intégration des personnes migrantes en leur donnant des outils pour améliorer leur niveau de français.	2.2. Taux d'étudiants recevant une attestation (l'attestation est délivrée pour 80 % de taux de présence au cours).	2.2. 75 % des étudiants
Objectif 3	Indicateurs de qualité	Valeurs cibles

2.3.1. Améliorer la qualité des cours.	2.3.1. Taux de satisfaction des participants aux cours de français.	2.3.1. 80 % des questionnaires de satisfaction remplis par les participants indiquent qu'ils sont satisfaits du cours. 2.3.2. 20 heures
2.3.2. Améliorer les compétences des formateurs bénévoles.	2.3.2. Nombre d'heures obligatoires de formation de base en pédagogie.	2.3.2. 20 heures
Prestation 3 : Service d'interprétariat communautaire		
Objectif 1		
3.1.1. Répondre à la demande des clients.	3.1.1. Nombre d'heures d'interprétariat assurées.	3.1.1. 24 000 heures par année
3.1.2. Répondre aux besoins des clients.	3.1.2. Nombre de langues pouvant être proposées.	3.1.2. 90 langues
Objectif 2		
3.2. Offrir des prestations répondant aux besoins des clients (en matière de langues interprétées).	3.2. Taux de demandes satisfaites.	3.2. 95 %
Objectif 3		
3.3. Augmenter le nombre d'interprètes certifiés.	3.3.1. Nombre de nouvelles certifications par année.	3.3.1. 20 pour 2013 15 pour 2014 15 pour 2015 15 pour 2016
	3.3.2. Taux d'interprètes certifiés.	3.3.2. 30 % pour 2013 40 % pour 2014 50 % pour 2015 60 % pour 2016
Prestation 4 : Service du bénévolat		
Objectif 1		
	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles

4.1.1. Maintenir le nombre total de bénévoles.	4.1.1. Nombre de bénévoles.	4.1.1. 970 bénévoles par année
4.1.2. Maintenir, voire augmenter le nombre de jeunes engagés, notamment dans les activités de la Croix-Rouge jeunesse.	4.1.2. Nombre de bénévoles de moins de 30 ans.	4.1.2. 380 bénévoles âgés de moins de 30 ans par année
4.1.3. Maintenir le nombre d'heures effectuées par les bénévoles.	4.1.3. Nombre d'heures des bénévoles.	4.1.3. 37000 heures par année
4.1.4. Offrir aux personnes âgées isolées des visites à domicile	4.1.4. Nombre de personnes âgées bénéficiant d'une visite hebdomadaire.	4.1.4. 100 personnes par semaine
Objectif 2		Valeurs cibles
4.2. Améliorer la qualité des prestations par la formation des bénévoles (visites aux personnes âgées, mise en situation réelle à l'hôpital, premiers secours pour enfants, formation de base pour les activités avec les enfants, Mouvement Croix-Rouge et principes fondamentaux, droit international, etc.)	4.2.1. Nombre de bénévoles formés.	4.2.1. 200 par année
	4.2.2. Taux de bénévoles formés dans les activités qui nécessitent une formation.	4.2.2. 60 %
Etats financiers		
Objectifs		Valeurs cibles
1. Remettre dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle.	Indicateurs	
	1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle.	1.1. 0
2. Prise en compte des remarques de l'inspection cantonale des finances (ICF).	1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)	1.2. 0
	2. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat.	2. 0

Annexe 2**STATUTS****DE LA****CROIX-ROUGE GENEVOISE****Association cantonale de la Croix-Rouge suisse****I. PREAMBULE**

L'Association de la Croix-Rouge genevoise a été fondée le 17 mars 1864 par Henry DUNANT et le Général Guillaume Henri DUFOUR, notamment.

La société genevoise des Dames de la Croix-Rouge, fondée en 1889, et la société des Messieurs de la Croix-Rouge, fondée en 1891, associations ayant toutes deux leur siège à Genève et reconnues membres actifs de la Croix-Rouge suisse ont, par assemblée générale du 28 avril 1914, décidé de fusionner d'une manière complète et conformément aux statuts de la Croix-Rouge suisse.

La nouvelle société a adopté le titre de Section genevoise de la Croix-Rouge suisse ou par abréviation Croix-Rouge genevoise. A la suite de la décision de la Croix-Rouge suisse du 13 juin 1998, sa nouvelle dénomination est Croix-Rouge genevoise, association cantonale de la Croix-Rouge suisse.

II. DISPOSITIONS GENERALES ET BUTS**- Article 1 -****Dénomination et siège**

Il existe sous le nom de Croix-Rouge genevoise, Association cantonale de la Croix Rouge suisse (désignée ci-après par Croix Rouge genevoise) une association organisée corporativement au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Son siège est à Genève.

- Article 2 -

Appartenance

La Croix-Rouge genevoise est membre actif de la Croix-Rouge suisse dont le siège est à Berne et aux statuts de laquelle elle doit se conformer.

- Article 3 -

Buts et activités

La Croix-Rouge genevoise a pour but d'accomplir, en tout temps, des tâches humanitaires selon les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Son activité s'étend en priorité au territoire de la République et canton de Genève.

Elle est au service des populations vulnérables, sans distinction de nationalité, de race, de croyance, de condition sociale ou de conviction politique. Elle encourage les mesures visant à préserver la dignité et les droits des personnes.

De surcroît, la Croix-Rouge genevoise a également pour objectifs :

- a) de collaborer à l'accomplissement des tâches de la Croix-Rouge suisse, entre autres avec les membres corporatifs de ladite Croix-Rouge suisse;
- b) d'entreprendre seule ou en collaboration avec d'autres organismes, toute action susceptible d'apporter aide, soins et conseils à la population, y compris en cas d'urgence;
- c) de familiariser la population avec les principes de la Croix-Rouge et de contribuer à la diffusion du droit international humanitaire.

- Article 4 -

Ressources

Les ressources de la Croix-Rouge genevoise se composent :

- a) des cotisations des membres dont la quotité est fixée par le comité, les membres d'honneur étant exonérés du paiement des cotisations;
- b) des subventions, dons et legs de personnes privées ou publiques;
- c) de toute recette pouvant découler de ses activités et de ses prestations;
- d) des revenus de sa fortune.

Le comité peut exonérer du paiement des cotisations les membres qui agissent comme bénévoles.

III. MEMBRES

- Article 5 -

Qualité de membre

La Croix-Rouge genevoise comprend des membres individuels, des membres collectifs et des membres d'honneur.

Toute personne physique intéressée par les buts de la Croix-Rouge genevoise peut devenir membre individuel. Toute personne morale intéressée par les buts de la Croix-Rouge genevoise peut devenir membre collectif.

La demande d'admission en qualité de membre individuel ou de membre collectif doit être adressée à la Croix-Rouge genevoise. Le comité statue sur les demandes.

L'admission implique le respect de tous les droits et devoirs de membre prévus par les statuts, notamment d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le comité.

Un refus d'admission est prononcé sans indication de motif. Un tel refus peut faire l'objet d'un recours auprès de l'assemblée générale. Le recours doit être formé dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision. Le recours est adressé au/à la président(e).

Les personnes qui se sont distinguées par leurs apports ou leurs services à la Croix-Rouge genevoise peuvent, sur proposition du comité, être admises comme membres d'honneur par l'assemblée générale.

Sous les réserves énoncées dans les présents statuts, les membres individuels, les membres collectifs et les membres d'honneur disposent des mêmes droits et prérogatives.

- Article 6 -

Démission - Perte de qualité - Exclusion

Un membre peut démissionner en tout temps. La démission doit être adressée par écrit à la Croix-Rouge genevoise.

La qualité de membre se perd de plein droit en cas de défaut de paiement des cotisations pendant deux ans.

Le comité peut prononcer l'exclusion d'un membre. L'exclusion est prononcée sans indication de motif.

L'exclusion peut faire l'objet d'un recours auprès de l'assemblée générale. Le recours doit être formé dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la décision. Il est adressé au/à la président(e). L'assemblée générale statue sur le recours par vote secret. L'admission d'un recours concernant une exclusion nécessite une majorité des deux tiers des membres présents.

- Article 7 -**Responsabilité**

Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle pour les engagements de la Croix-Rouge genevoise, lesquels ne sont garantis que par la fortune sociale.

IV. ORGANES**- Article 8****Désignation**

Les organes de la Croix-Rouge genevoise sont :

- a) l'assemblée générale
- b) le comité
- c) les commissions
- d) la direction
- e) les réviseurs

ASSEMBLEE GENERALE**- Article 9 -****Compétences**

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la Croix-Rouge genevoise.

Sees attributions sont les suivantes :

- a. approbation des rapports annuels;
- b. approbation des comptes et décharge au comité;
- c. élection des membres du comité et des réviseurs;
- d. nomination des membres d'honneur;
- e. décision sur les propositions du comité et sur celles des membres;
- f. décision sur recours en cas de refus d'admission ou d'exclusion;
- g. révision des statuts;
- h. dissolution de la Croix-Rouge genevoise.

- Article 10 -**Votations et délibérations**

L'assemblée générale ordinaire est convoquée chaque année. Le comité peut en tout temps convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il y est tenu lorsque 50 membres en font la demande écrite et motivée.

La convocation de l'assemblée générale a lieu par voie de presse ou par convocation individuelle, au plus tard 20 jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation comporte l'ordre du jour.

Toute proposition individuelle doit être adressée par écrit au comité au moins dix jours avant la date de l'assemblée générale et avant le 31 mars si elle doit faire l'objet d'un vote.

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

L'assemblée générale est présidée par le/la président(e), à défaut par le/la vice-président(e) ou par un autre membre du comité.

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix exprimées, sauf dispositions contraires des présents statuts. Les élections ont lieu à la majorité absolue au

- 23 -

premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du/de la président(e) est prépondérante.

Les décisions relatives à une modification des statuts doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les décisions et élections ont lieu à main levée, si le vote secret n'est pas demandé par au moins un tiers des membres présents.

Chaque membre, individuel, collectif ou d'honneur, dispose d'une seule voix dans l'assemblée générale. Le vote par correspondance de même que l'envoi de procurations sont exclus.

Un procès-verbal de l'assemblée générale est tenu.

COMITE

- Article 11 -

Composition, élection, organisation

Le comité est composé de 9 à 11 membres, membres de la Croix-Rouge genevoise, élus par l'assemblée générale.

Les membres du comité sont élus pour quatre ans. Ils sont rééligibles en principe à trois reprises, exceptionnellement à une quatrième reprise, pour de nouvelles périodes de quatre ans. Ils doivent être âgés de moins de 70 ans.

Le comité se réunit au moins dix fois par année, sur convocation du/de la président(e).

Le comité ne peut valablement délibérer que si cinq de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du/de la président(e) est prépondérante.

Les délibérations et décisions du comité sont consignées dans un procès-verbal.

- Article 12 -

Compétences

Le comité est compétent pour toutes les questions qui ne sont pas expressément attribuées à un autre organe et notamment pour :

- 24 -

- n. réaliser les décisions de l'assemblée générale;
- h. élaborer les orientations stratégiques de la Croix-Rouge genevoise;
- c. superviser la gestion des affaires courantes et des comptes;
- d. définir une politique en matière de recherche de fonds;
- e. proposer des initiatives et des projets;
- f. représenter la Croix-Rouge genevoise;
- g. préparer et convoquer les assemblées générales;
- h. désigner chaque année un(e) président(e), un(e) vice-président(e) et un(e) trésorier(ère);
- i. engager le directeur.
- j. statuer sur les demandes d'admission;
- k. décider de l'exclusion d'un membre;
- l. entreprendre toute autre mesure conforme aux présents statuts;

COMMISSIONS

- Article 13 -

Création, organisation

Le comité peut créer des commissions auxquelles peuvent collaborer ou participer des personnes extérieures à la Croix-Rouge genevoise.

Les commissions s'organisent elles-mêmes dans le respect des statuts, étant précisé qu'elles doivent être présidées par un membre du comité.

Les commissions rapportent périodiquement au comité sur leurs activités.

Les commissions n'ont qu'un pouvoir de proposition au comité.

Les délibérations des commissions sont consignées dans un procès-verbal.

DIRECTION

- Article 14 -

Compétences

Le/la directeur (trice) dépend du comité. Il/elle dirige les services de la Croix-Rouge genevoise selon les tâches définies dans son cahier des charges approuvé par le comité.

- 25 -

Les tâches du/de la directeur (trice) sont notamment les suivantes :

- a. assurer le bon fonctionnement des activités et des services de la Croix-Rouge genevoise;
- b. assurer l'administration interne de la Croix-Rouge genevoise;
- c. participer aux séances du comité avec voix consultative, veiller à l'exécution de ses décisions et tenir les procès-verbaux;
- d. promouvoir, soutenir et gérer les projets en cours;
- e. rechercher, proposer et développer de nouvelles activités;
- f. gérer les ressources humaines;
- g. veiller à la gestion financière de la Croix-Rouge genevoise en collaboration avec les autres organes;
- h. représenter la Croix-Rouge genevoise à l'extérieur, en particulier auprès des autorités genevoises et des médias;
- i. constituer l'élément de contact principal avec la Croix-Rouge suisse.

REVISSEURS

- Article 15 -

Désignation et compétences

L'assemblée générale désigne chaque année un ou plusieurs réviseurs qui ne sont pas nécessairement membres de la Croix-Rouge genevoise. Les réviseurs ne peuvent pas être membres du comité ou employés de la Croix Rouge genevoise.

Des personnes morales, telle qu'une société fiduciaire, peuvent être chargées du contrôle des comptes.

Les réviseurs présentent chaque année à l'assemblée générale ordinaire un rapport écrit sur les comptes de la Croix Rouge genevoise.

V. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

- Article 16 -

Modification des statuts

Le comité peut proposer à l'assemblée générale les modifications des statuts qui lui paraissent nécessaires.

- 26 -

Par ailleurs, 50 membres au moins peuvent adresser au comité une proposition écrite et motivée de modification des statuts.

Toute modification des statuts nécessite la majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée générale.

- Article 17 -

Dissolution

L'assemblée générale peut décider de dissoudre la Croix-Rouge genevoise. La proposition de dissolution doit être communiquée par écrit à tous les membres au moins 20 jours avant la date fixée. La proposition de dissolution doit être expressément mentionnée sur la convocation.

La dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des membres présents.

En cas de dissolution, l'actif de la Croix-Rouge genevoise, soit le solde de sa fortune après règlement des dettes, est versé à la Croix-Rouge suisse qui doit le conserver pendant 3 ans pour le remettre à une nouvelle association qui se constituerait à Genève.

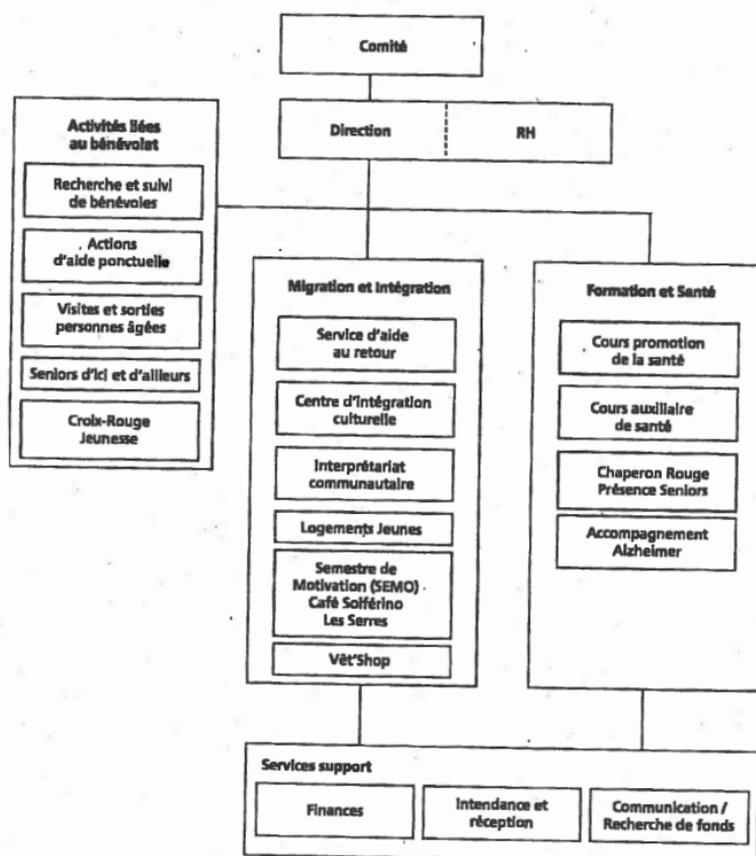
Passé ce délai, la Croix-Rouge suisse peut en disposer librement.

VI. DISPOSITION FINALE

Les présents statuts remplacent ceux du 18 mai 2000.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2000, et modifiés par les assemblées générales ordinaires des 6 juin 2002 et 8 juin 2006 et l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2006.

- 27 -



Service d'Aide au Retour

Plan financier pluriannuel 2013 - 2016	Année 2013 CHF	Année 2014 CHF	Année 2015 CHF	Année 2016 CHF
A - PRODUITS	1'332'600	1'345'500	1'358'600	1'371'800
<i>Dons, rest. de fonds</i>	83'400	106'300	118'400	132'800
<i>Contrat de prestations D.S.E.</i>	580'000	580'000	580'000	580'000
<i>Autres contributions cantonales</i>	580'000	580'000	580'000	580'000
<i>Aide au retour Magreb : D.S.P.E.</i>	60'000	60'000	60'000	60'000
<i>Aide au retour des personnes en situation irrégulière : D.S.E.</i>	500'000	500'000	500'000	500'000
<i>Contributions fédérales</i>	178'200	178'200	178'200	178'200
<i>Contributions ODM</i>	178'200	178'200	178'200	178'200
B - CHARGES	1'332'600	1'345'500	1'358'600	1'371'800
B1- Charges directes de soins	1'163'300	1'184'900	1'206'900	1'218'900
<i>Charges de personnel</i>	581'100	582'700	584'300	586'200
<i>Charges des activités : Aide retour états, Iréguilière états; Aide retour Magreb états, Frais médicaux ICM, Dons 2M</i>	588'800	588'800	588'800	588'800
<i>Frais de loeur</i>	14'200	14'200	14'400	14'400
<i>Frais informatiques</i>	13'000	13'000	13'000	13'000
<i>Amortissements</i>	1'700	1'700	1'700	1'700
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	7'000	7'000	7'000	7'000
B2- Charges d'administration	169'300	160'600	152'000	153'200
<i>Charges de personnel</i>	118'500	118'800	120'700	121'800
<i>Frais de loeur</i>	8'300	8'200	8'400	8'400
<i>Frais informatiques</i>	2'200	2'200	2'200	2'200
<i>Amortissements</i>	3'000	3'000	3'000	3'000
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	20'300	20'600	20'700	20'800
G - RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	0

Centre d'Intégration Culturelle

Plan financier pluriannuel 2013 - 2016	Année 2013 est	Année 2014 est	Année 2015 est	Année 2016 est
A - PRODUITS	1'288'100	1'274'700	1'281'300	1'287'500
Revenus des activités	148'000	148'000	148'000	148'000
Centre d'Intégration Culturelle	148'000	148'000	148'000	148'000
Donc, rech. de fonds	83'200	83'000	78'300	83'700
Contrat de prestations D.S.E.	150'000	150'000	150'000	150'000
Contributions cantonales	484'200	484'200	484'200	484'200
Convention Emploi solidaire	483'100	483'100	483'100	483'100
Autres contributions	1'100	1'100	1'100	1'100
Contributions fédérales	80'700	80'700	80'700	80'700
Contributions CDM	80'700	80'700	80'700	80'700
Contributions communales	333'100	333'100	333'100	333'100
Partenariat Ville de Genève (emploi solidaire pour bibliothèque, et CIC)	333'100	333'100	333'100	333'100
B - CHARGES	1'288'100	1'274'700	1'281'300	1'287'500
B1- Charges directes du service	1'205'800	1'211'700	1'212'800	1'223'700
Charges de personnel	1'057'700	1'052'000	1'067'400	1'072'000
Charges des activités : fees et matériel pour activités CIC	32'100	32'800	33'100	33'300
Frais de loaux	38'100	38'300	38'900	37'200
Frais informatiques	33'400	33'700	34'000	34'300
Amortissements	8'000	8'000	8'000	8'000
Autres charges de fonctionnement	38'200	38'300	38'200	38'900
B2- Charges d'administration	82'300	83'000	83'400	83'800
Charges de personnel	49'800	49'900	50'200	50'500
Frais de loaux	2'200	2'200	2'200	2'200
Frais informatiques	1'000	1'000	1'000	1'000
Amortissements	1'300	1'300	1'300	1'300
Autres charges de fonctionnement	8'000	8'600	8'700	8'800
G - RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	0

Interprétariat

Plan financier pluriannuel 2013 - 2016	Année 2013 CHF	Année 2014 CHF	Année 2015 CHF	Année 2016 CHF
A - PRODUITS	1'988'800	2'024'200	2'063'800	2'091'800
Nombre d'heures affectées	27000	27000	24'600	24'000
Revenus des activités	1'932'000	1'968'800	1'732'400	1'768'800
Interprétariat	1'637'000	1'687'800	1'732'400	1'768'800
Dons, rech. de fonds	84'000	82'700	88'700	88'200
Contrat de prestations D.S.E.	50'000	50'000	50'000	50'000
Contributions cantonales	52'000	52'000	52'000	52'000
Convention Emploi solidarité	52'000	52'000	52'000	52'000
Contributions fédérales	138'700	138'700	138'700	138'700
Contributions OCM	138'700	138'700	138'700	138'700
B - CHARGES	1'978'200	2'032'800	2'063'800	2'091'800
01- Charges directes de projets	1'388'000	1'748'800	1'771'800	1'768'800
Charges de personnel	1'608'800	1'714'200	1'748'800	1'773'200
Frais de loyer	7800	7800	7800	7800
Frais informatique	10'300	10'800	10'700	10'800
Amortissements	8'800	8'800	0	0
Autres charges de fonctionnement	3'700	3'800	3'800	3'800
02- Charges d'administration	288'200	287'800	282'200	288'300
Charges de personnel	222'500	228'100	232'000	238'200
Frais de loyer	8'800	10'100	10'300	10'400
Frais informatique	4'100	4'200	4'200	4'400
Amortissements	8'800	8'700	8'800	8'900
Autres charges de fonctionnement	38'100	38'100	38'900	40'400
G - RESULTAT D'EXPLOITATION (A-B)	-8'000	-8'800	0	0
F - RESULTAT DES FONDS : utilisation don pour amortissement logiciel	8'800	8'800	0	0
G - RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	0

Activités liées au bénévolat

Plein financier pluriannuel 2013 - 2016	Année 2013 cp	Année 2014 cp	Année 2015 cp	Année 2016 cp
A - PRODUITS	1'001'200	1'048'800	1'067'200	1'084'200
Revenus des activités	178'000	178'000	178'000	178'000
SIA	2'000	2'000	2'000	2'000
Mimes	24'000	24'000	24'000	24'000
Médus adultes	20'000	20'000	20'000	20'000
Médus Jeunesse	8'000	8'000	8'000	8'000
Journées et merveilles labés	50'000	50'000	50'000	50'000
Actions à l'étranger (emb.croisés)	40'000	40'000	40'000	40'000
Autres produits (Labs, mil cross...)	30'000	30'000	30'000	30'000
Dons, rech. de fonds	463'400	511'800	528'400	548'400
Contrat de prestations D.S.E.	285'000	285'000	285'000	285'000
Contributions Médicales	168'200	168'200	168'200	168'200
Contributions OFAS pour l'Aide à la vieillesse, art. 101bis LAVS	142'800	142'800	142'800	142'800
Contributions OCM (SA)	16'000	16'000	16'000	16'000
Autres contributions	3'000	3'000	3'000	3'000
Contributions institutions privées	3'000	3'000	3'000	3'000
B - CHARGES	1'043'200	1'058'800	1'077'200	1'094'200
B1- Charges directes de soins	888'100	922'400	937'800	952'700
Charges de personnel	728'700	740'000	754'000	767'800
Charges des activités : Papiers Noël, Mimes, Journées labés...	88'000	88'200	87'100	87'700
Frais de loyer	28'400	28'400	28'400	28'400
Frais informatiques	24'800	25'000	25'800	26'000
Autres charges de fonctionnement	34'800	34'800	34'800	34'800
B2- Charges d'administration	135'100	137'200	138'400	141'500
Charges de personnel	107'200	108'000	110'800	112'800
Frais de loyer	4'800	4'800	5'000	5'100
Frais informatiques	2'000	2'000	2'000	2'000
Assurances	2'700	2'700	2'700	2'700
Autres charges de fonctionnement	18'200	18'500	18'900	19'200
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A-B)	-42'000	-10'000	-10'000	-10'000
F - RESULTAT DES FONDS : utilisation dons pour activités	42'000	10'000	10'000	10'000
G - RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	0

- 32 -

TOTAL

Plan financier pluriannuel 2013 - 2018	Année 2013 CHF	Année 2014 CHF	Année 2015 CHF	Année 2016 CHF
A - PRODUITS	5'816'110	5'740'810	5'817'510	5'881'910
A1- Revenus des activités	1'888'380	1'913'700	1'955'700	1'984'700
CIC	146'000	146'000	146'000	146'000
Interprétariat	1'632'000	1'667'000	1'729'000	1'780'000
Activités bénévoles	176'000	176'000	178'000	178'000
A2- Dons, rech. de fonds	215'000	200'700	215'000	221'000
A3- Contrat de prestations D.S.E. : monétaires	200'000	200'000	200'000	200'000
Contrat de prestations D.S.E. : non monétaires	48'000	48'000	48'000	48'000
A4- Autres contributions cantonales	1'088'200	1'088'200	1'088'200	1'088'200
Conventions Epècle solidité	535'100	535'100	535'100	535'100
Aide au retour Maghreb : D.S.P.E.	60'000	60'000	60'000	60'000
Aide au retour des personnes en situation irrégulière : D.S.E.	500'000	500'000	500'000	500'000
Autres contributions	1'100	1'100	1'100	1'100
A5- Contributions fédérales	567'200	567'200	567'200	567'200
Contributions OFAS pour l'Aide à la vieillesse, art. 101bis LAVS	142'800	142'800	142'800	142'800
Contributions ODM : interprétariat et CIC	230'400	230'400	230'400	230'400
Contributions ODM : SAR	178'200	178'200	178'200	178'200
Contributions ODM : autres	16'800	16'800	16'800	16'800
A6- Contributions communales	333'100	333'100	333'100	333'100
Partenariat Ville de Genève (emploi solidité pour habitat, municip.)	333'100	333'100	333'100	333'100
A7- Autres contributions	3'000	3'000	3'000	3'000
Contributions institutions privées	3'000	3'000	3'000	3'000
B - CHARGES	5'668'710	5'759'210	5'827'510	5'891'910
B1- Charges directes de projets	5'041'910	5'121'210	5'189'910	5'271'910
Charges de personnel	4'022'400	4'109'500	4'179'200	4'229'200
Charges des activités SAR : Aide retour et/ou Maghreb : 8000; Aide retour Maghreb MMI, Fédération IMI, Divers IM	569'000	569'000	569'000	569'000
Charges des activités CIC et bénévoles	127'700	128'000	130'200	131'000
Frais de locaux	84'400	84'800	85'200	85'800
Locaux Gratuits, mise à disposition	48'910	48'910	48'910	48'910
Frais informatiques	81'200	82'200	83'200	84'200
Amortissements	18'000	18'000	18'100	18'100
Autres charges de fonctionnement	83'700	83'900	84'100	84'200
B2- Charges d'administration	627'200	638'000	647'600	620'000
Charges de personnel	487'000	500'000	517'000	520'000
Frais de locaux	22'200	22'800	23'000	23'100
Frais informatiques	8'200	8'400	8'500	8'600
Amortissements	12'800	12'700	12'800	12'900
Autres charges de fonctionnement	68'200	68'900	68'100	68'300
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A-B)	-50'600	-16'600	-10'000	-10'000
F - RESULTAT DES FONDS : utilisation dons pour activités	50'600	16'600	10'000	10'000
G - RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	0

- 33 -

Annexe 4

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi (DSE)	<p>Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat</p> <p>Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 - CP 3952 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 327 92 00 Fax : 022 546 54 40</p>
Direction générale de l'action sociale (DGAS)	<p>M. Jean-Christophe Bretton, directeur général</p> <p>Bd Georges-Favon 26 - CP 5684 1211 Genève 11</p> <p>Tél. : 022 546 51 45 Fax : 022 546 96 40</p>
Service du contrôle interne, DSE	<p>M. Benedikt Cordt-Møller, Directeur</p> <p>Rue du Vieux-Marché 4 - CP 3952 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 388 69 30 Fax : 022 388 69 39</p>
Inspection cantonale des finances, DF	<p>Inspection cantonale des finances</p> <p>Rte de Meyrin 49 - CP 3937 1211 Genève 3</p> <p>Tél. : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11</p>
Croix-Rouge genevoise	<p>M. Guy Mettan, président Mme Nathalie Narbel, directrice</p> <p>Rte des Acacias 9 - CP 288 1211 Genève 4</p> <p>Tél. : 022 304 04 04 Fax : 022 300 31 83</p>

Annexe 5**Directives du Conseil d'Etat**

Les 4 directives ci-après sont à consulter sur le site du département de la solidarité et de l'emploi (DSE) : <http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>

- Directive sur l'utilisation du logo de l'Etat;
- Directive sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paratétatiques;
- Directive en matière de traitement des bénéficiaires et des pertes;
- Directive en matière de subventions non monétaires.

Annexe 6**CONVENTION**

entre
le Département de l'Action Sociale et de la Santé du Canton de Genève
(ci-après le DASS)

et

le Bureau d'aide au départ de la Croix-Rouge Genevoise
(ci-après le BAD de la CRG)

Relative à la gestion des dossiers d'aide au départ des personnes séjournant à Genève
sous couvert de la LAst ou sans autorisation de séjour.

1. Introduction

- 1.1. Conformément aux articles 44 à 46 de la loi sur l'asile du 26 juin 1998 (ci-après LAst), les cantons sont tenus d'exécuter les décisions de renvois des personnes dont la demande d'asile a été rejetée.
- 1.2. Selon l'article 3 de la directive 62.1 du 1^{er} juillet 2001 sur les conseils en vue du retour, la gestion de ces conseils incombe aux cantons. Ces derniers peuvent s'organiser entre eux ou confier ce mandat à des tiers (p. ex. des œuvres d'entraide).
- 1.3. Par la présente convention, pour régler les modalités de la délégation de ces tâches par l'Etat de Genève, le DASS les confie au BAD. Il est ainsi conféré au BAD de la CRG la compétence d'aide au départ pour les personnes séjournant à Genève sous couvert de la LAst.
- 1.4. Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 juillet 2004, cette tâche est également confiée au BAD de la CRG en ce qui concerne les personnes vivant à Genève non titulaires d'une autorisation de séjour régulière.

2. Mandat Spécifique

- 2.1. Par la présente convention, le DASS confie au BAD le mandat de soutien psychologique, technique et humanitaire en vue d'un départ, pour les personnes séjournant à Genève sous couvert de la loi sur l'asile ainsi que pour les personnes sans autorisation de séjour.

2.2. Ce mandat implique :

- a) un accompagnement psychologique :
 - par une approche globale,
 - par du « counselling » aidant les personnes à faire le deuil de leur projet d'établissement en Suisse, à prendre des décisions et à rechercher des solutions,

- par une mobilisation de leurs ressources personnelles et de leur sentiment d'appartenance à leur pays d'origine,
 - par un accompagnement des personnes à leur départ à l'aéroport.
- b) un soutien technique :
- récupération de cotisations,
 - réactivation d'engagements contractuels,
 - formalités liées au départ (obtention de titres de voyage et de visas, etc).
- c) une aide à la réinstallation :
- soutien financier,
 - information et inscription aux programmes d'aide au retour,
 - recherche de prise en charge immédiate.
- 2.3. Pour le calcul de l'aide matérielle apportée aux personnes, les normes contenues dans la directive 62.2 déjà citée auparavant s'appliquent au mandat du BAD de la CRG.

3. Rôles et responsabilités

- 3.1. L'Etat, par le DASS, porte la responsabilité globale vis-à-vis de la Confédération, qui lui a délégué la compétence de prise en charge des dossiers des personnes séjournant à Genève, aussi bien sous le couvert de la LAst que sous autorisation de séjour.
- 3.2. Le BAD de la CRG porte la responsabilité de réalisation opérationnelle du mandat. Il rend des comptes uniquement et directement au DASS.
- 3.3. En cas de besoin, le DASS s'engage à fournir dans un délai raisonnablement court les conseils et directives nécessaires pour la clarification de questions portant sur le cadre légal et/ou réglementaire de réalisation du mandat.

4. Financement de l'aide au départ et de l'encadrement

- 4.1. Pour permettre au BAD de la CRG d'assurer l'ensemble de ses tâches d'aide et d'encadrement relatives au présent mandat, l'Etat, par le DASS, verse au BAD l'intégralité du forfait accordé par l'ODM ainsi qu'une subvention annuelle de fonctionnement de 450'000.- CHF.
- 4.2. Pour la prise en charge de l'aide au départ des personnes résidant sous le couvert de la LAst, les normes figurant dans la directive 62.2 sont fixées.

5. Décompte et surveillance des prestations d'aide au départ

- 5.1. Le BAD de la CRG s'engage à remettre annuellement au DASS les informations comptables et statistiques relatives aux frais de fonctionnement et à l'aide financière apportée aux personnes quittant la Suisse.
- 5.2. Les exigences formelles posées par l'ODR devront être respectées par le BAD, afin de permettre au DASS de transmettre aisément les informations requises.

5.3. D'autres points d'organisation peuvent être abordés en tout temps entre les partenaires à la convention. Le RAD s'engage à donner au DASS l'accès à ses informations de manière à lui permettre de vérifier l'affectation qui est faite de la subvention cantonale et des différents aides financières sa départ.

5.4. La gestion des forfaits « aide individuelle au retour » et « exécution des renvois » est laissée globalement à la compétence du RAD, de manière à pouvoir réaliser le mandat, dans son cadre légal tout en se suffisant des fonds mis à disposition par la Confédération.

6. Archivage des documents

6.1. Le RAD s'engage à conserver les dossiers et les pièces comptables durant une période de 10 ans à partir du dernier versement de l'aide matérielle aux personnes concernées. A l'absence de ce délai, les dossiers seront mis à disposition de l'Etat.

7. Révision de la convention

7.1. En cas de modification déterminante de la législation sur l'aide, les parties s'engagent à rediscuter des modalités contenues dans la présente convention.

7.2. En cas de diminution ou d'augmentation du nombre de dossiers actifs, la CRG s'engage à influencer le DASS dès que possible pour réviser les modalités de cette convention.

8. Début et fin du mandat

8.1. La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle annule et remplace les dispositions établies précédemment. Elle est conclue pour une durée indéterminée.

8.2. Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention six mois à l'avance pour le 31 juillet ou le 31 décembre.

Genève, le 11.11.05

Pour le DASS :


M. Eric Etienne

Pour le RAD de la CRG :


Mme Eliane Babel-Guétin